

RAPPORT FINANCIER 2021

Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine

Sommaire du rapport

1	Présentation de la Caisse régionale	3
1.1	Modèle d'affaire	3
2	Informations économiques, sociales et environnementales – Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF)	4
3	Gouvernement d'entreprise	42
3.1	Les Caisses locales, socle de l'organisation mutualiste	42
3.2	La Caisse régionale, instance de gouvernance et de décision	42
4	Examen de la situation Financière et du résultat 2021	44
4.1	La situation économique	44
4.1.1	Environnement économique et financier global	44
4.1.2	Environnement local et positionnement de la Caisse régionale sur son marché	47
4.1.3	Activité de la Caisse régionale au cours de l'exercice	48
4.1.4	Les faits marquants 2021	51
4.2	Analyse des comptes consolidés	53
4.2.1	Organigramme du groupe Crédit Agricole SA	53
4.2.2	Présentation de la Caisse régionale	55
4.2.3	Contribution des entités de la Caisse régionale	56
4.2.4	Résultats consolidés	56
4.2.5	Bilan consolidé et variation des capitaux propres	57
4.2.6	Activité et résultat des filiales	58
4.3	Analyse des comptes individuels	59
4.3.1	Résultat financier sur base individuelle	59
4.3.2	Bilan et variations des capitaux propres sur base individuelle	60
4.3.3	Hors-bilan sur base individuelle	61
4.4	Capital social et sa rémunération	62
4.4.1	Les parts sociales	62
4.4.2	Les certificats coopératifs d'associés	63
4.5	Autres filiales et participations	63
4.5.1	Filiales non consolidées	63
4.5.2	Participations	63
4.6	Tableau des 5 derniers exercices	64
4.7	Événements postérieurs à la clôture et perspectives pour la Caisse Régionale	64
4.7.1	Événements postérieurs à la clôture	64
4.7.2	Perspectives 2022	64
4.8	Informations diverses	65
4.8.1	Informations sur les délais de paiement	65
4.8.2	Informations relatives aux comptes inactifs	66
4.8.3	Charges non fiscalement déductibles	66
4.8.4	Rémunération des Dirigeants	66
4.8.5	Activité en matière de recherche et développement	66
5	Facteurs de risques et informations prudentielles	67

RAPPORT FINANCIER 2021

5.1	Informations prudentielles	67
5.2	Facteurs de risques	67
5.2.1	Risques de crédit et de contrepartie.....	68
5.2.2	Risques financiers	70
5.2.3	Risques opérationnels et risques connexes.....	72
5.2.4	Risques liés à l'environnement dans lequel la Caisse régionale évolue	74
5.2.5	Risques liés à la stratégie et aux opérations du groupe Crédit Agricole	78
5.2.6	Risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole	81
5.3	Gestion des risques.....	83
5.3.1	Appétence au risque, gouvernance et organisation de la gestion des risques	83
5.3.2	Dispositif de stress tests	87
5.3.3	Procédure de contrôle interne et gestion des risques	88
5.3.4	Risques de crédit	95
5.3.5	Risques de marché	107
5.3.6	Gestion du bilan.....	110
5.3.7	Risques opérationnels	115
5.3.8	Risque juridique.....	118
5.3.9	Risques de non-conformité	118
6	Comptes consolidés au 31 décembre 2021	120
7	Etats financiers individuels au 31 décembre 2021	279
7.1	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels au 31 décembre 2021	332
8	Informations générales.....	340
8.1	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés...	340
8.2	Texte des résolutions présentées à l'Assemblée générale	348

1 Présentation de la Caisse régionale

Après une année 2020 marquée par la pandémie mondiale du COVID-19, 2021 restera l'année de l'accompagnement du rebond économique de notre territoire.

1.1 Modèle d'affaire

	déc.-19	Evol.	déc.-20	Evol.	déc.-21	Evol.
--	---------	-------	---------	-------	---------	-------

COMPTES SOCIAUX

BILAN (en milliers d'euros)

Bilan	20 582 364	6,9%	22 846 362	11,0%	24 984 884	9,4%
Fonds propres ⁽¹⁾	2 979 287	4,3%	3 047 855	2,3%	3 188 009	4,6%
Capital souscrit (parts sociales et CCA)	211 211	0,0%	211 211	0,0%	211 211	0,0%

⁽¹⁾ après intégration du résultat de l'exercice, des dettes subordonnées, du FRBG

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)

Produit net bancaire	425 950	-0,2%	434 054	1,9%	423 296	-2,5%
Résultat Brut d'Exploitation	160 384	-2,1%	170 983	6,6%	157 612	-7,8%
Coefficient d'exploitation	62,3%		60,6%		62,8%	
Résultat courant avant impôt	140 145	-3,8%	121 037	-13,6%	134 812	11,4%
Impôts sur les bénéfices	-42 419	9,2%	-39 229	-7,5%	-36 527	-6,9%
Résultat Net	96 226	-1,1%	82 007	-14,8%	98 285	19,8%

ACTIVITE (en milliers d'euros)

Collecte (3)	23 705 826	5,0%	25 486 291	7,5%	26 997 344	5,9%
Crédits (4)	16 185 705	5,3%	17 519 230	8,2%	18 703 698	6,8%

(3) retraitement de l'historique suite au changement de périmètre en 2019

(4) dont 369 598 K€ de créances titrisées en 2020 (vs 587 784 K€ en 2019 et 289 225 K€ en 2018)

MOYENS

Effectifs moyens (Equivalent Temps Plein)	1 932	-0,3%	1 914	-0,9%	1 919	0,2%
Nombre de points de vente (yc permanences) ⁽⁴⁾	178	-1,1%	176	-1,1%	176	0,0%
Nombre de Relais CA	455	-3,6%	440	-3,3%	405	-8,0%
Nombre d'automates bancaires	371	6,3%	377	1,6%	379	0,5%

⁽⁴⁾ Agences domiciliatrices

SOCIETARIAT & CLIENT

Nombre de Caisses Locales	92	91	91
Nombre d'Administrateurs	1 311	1 308	1 293
Nombre de Sociétaires	349 697	359 163	366 387
Nombre de Clients	793 257	798 384	802 251

2 Informations économiques, sociales et environnementales – Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF)

INTRODUCTION

Le projet sociétal du groupe du Crédit Agricole
S'engager dans la RSE avec le label Lucie
Présentation du modèle d'affaires
Présentation des principaux risques et opportunités

- I. AFFIRMER NOTRE GOUVERNANCE COOPERATIVE ET MUTUALISTE
 - a. Veiller à l'équilibre des pouvoirs et à l'efficacité du Conseil d'Administration
 - b. Veiller à ce que les dispositifs de contrôle et d'audit permettent de garantir la fiabilité des comptes et la maîtrise des principaux risques
 - c. Respecter les intérêts des sociétaires

- II. PARTAGER DES PRATIQUES SOCIALES RESPONSABLES AVEC NOS COLLABORATEURS
 - a. Respecter l'individu, sa dignité et ses droits fondamentaux
 - b. Prévenir toute forme de discrimination et promouvoir l'égalité des chances
 - c. Créer des conditions du dialogue social sous toutes ses formes
 - d. Assurer la qualité des conditions de travail
 - e. Développer les compétences et l'employabilité de tous les collaborateurs
 - f. Assurer un système de rémunération équitable et transparent

- III. ATTEINDRE L'EXCELLENCE DANS NOS RELATIONS AVEC NOS CLIENTS
 - a. Prévenir la corruption, le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
 - b. Agir en faveur de la responsabilité sociétale chez les fournisseurs
 - c. Prendre en compte les facteurs ESG dans les produits et services, dans la gestion des actifs et la politique de financement
 - d. Fournir des informations exactes et claires sur les produits bancaires et assurer le devoir de conseil
 - e. Assurer aux clients la prise en compte de leurs réclamations et le règlement rapide et de bonne foi des litiges

- IV. CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIETAL DES TERRITOIRES
 - a. Contribuer au développement socio-économique des territoires d'implantation
 - b. Prévenir et gérer le risque de surendettement et favoriser l'accès aux produits et services bancaires
 - c. Participer à des initiatives d'intérêt général

- V. PRESERVER L'ENVIRONNEMENT
 - a. Empreinte carbone directe
 - b. Empreinte carbone indirecte

Le Projet Sociétal du Groupe Crédit Agricole : un plan programme en 10 engagements, au cœur de toutes nos activités

Le Crédit Agricole a défini un plan-programme, au plus près de la vie quotidienne de ses clients. Amené à s'amplifier, ce plan s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue et de transparence sur son avancement, avec la mise en place, notamment, de l'Indice d'Engagement Sociétal impliquant l'ensemble des parties prenantes.

Le Crédit Agricole lance une mobilisation collective

Implanté partout dans les territoires, au plus près de l'économie réelle, le Crédit Agricole lance une grande mobilisation collective de toutes ses entités, tous ses collaborateurs, tous ses élus, pour accompagner tous ses clients. Grâce à la capacité d'entraînement de ses banques de proximité et de leurs 10 000 agences, et de l'ensemble de ses métiers (épargne, crédit, assurance, immobilier) avec 142 000 collaborateurs et 27 000 élus, le Groupe entend démultiplier l'impact de ses actions auprès de ses 52 millions de clients (particuliers, professionnels et agriculteurs, entreprises) pour rendre les transitions accessibles à tous.

Une mobilisation rendue possible par le modèle spécifique du Groupe

La force du modèle de banque universelle de proximité, modèle de relation globale, pour tous les clients, dans tous les territoires, par tous les canaux, avec toujours des équipes responsables en proximité. Banque verte, le CA veut être la banque de la vie, celle qui contribue à l'émergence d'un nouveau modèle de prospérité, porteur de progrès pour tous.

Le projet sociétal du Groupe s'articule autour de 3 thématiques :

10 engagements ont été formalisés autour de ces 3 thématiques :

Agir pour le Climat et la transition vers une économie bas carbone

#1

Atteindre la neutralité carbone d'ici 2050

- Arrêt total de financement de tout projet pétrolier et gazier en Arctique
- Baisse de 20% des expositions Crédit Agricole CIB à l'extraction de pétrole d'ici 2025
- 100% des fonds ouverts en gestion active Amundi avec pour objectif une meilleure notation énergétique
- Mobilisation pour les énergies renouvelables
- Livrets d'épargne « Vert » et Plan d'épargne « Vert »

#2

Conseiller et accompagner 100% de nos clients dans leur transition énergétique

- « J'écorénove mon logement » pour les particuliers
- « Objectif Transition Énergétique » pour les entrepreneurs
- Agilauto et bornes de rechargement

#3

Intégrer des critères de performance extra-financière dans 100% de nos financements aux entreprises et agriculteurs

Renforcer la cohésion et l'inclusion sociale

#4

Proposer une gamme d'offres qui n'exclut aucun client, quelle que soit sa situation, pour favoriser l'inclusion sociale et numérique

- Bien Vivre à Domicile
- Eko Assurances

#5

Contribuer à redynamiser les territoires les plus fragilisés et réduire les inégalités sociales

- Publier un rapport d'impact annuel pour rendre compte aux parties prenantes

#6

Favoriser l'insertion des jeunes par l'emploi et la formation

- 50 000 alternants et stagiaires en France et à l'International d'ici 2025

#7

Amplifier la mixité et la diversité dans toutes les entités du Crédit Agricole et au sein de sa Gouvernance

- Atteindre entre 30 et 40% de femmes parmi les cadres supérieurs à horizon 2025 selon les entités
- 100% des collaborateurs et élus du Groupe formés aux enjeux RSE

Réussir les transitions Agri / Agro

#8

Accompagner l'évolution des techniques agricoles vers un système agro-alimentaire compétitif et durable

- Lancer un fonds de private equity et de dette paneuropéenne : objectif 1 Milliard d'€

#9

Permettre à l'agriculture française de contribuer pleinement à la lutte contre le changement climatique

- Explorer l'utilité d'une plateforme d'échanges de crédit carbone de la « Ferme France »

#10

Contribuer à renforcer la souveraineté alimentaire

Faciliter l'installation des nouvelles générations d'agriculteurs

S'engager dans la RSE avec le label Lucie

La Caisse régionale a décidé de s'impliquer pleinement dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) en s'engageant dans une démarche de labellisation Lucie. Ce référentiel couvre la norme internationale de référence ISO 26000 et s'appuie sur 7 thématiques :

- Mettre en place une gouvernance responsable
- Respecter le droit des personnes
- Développer des relations et conditions de travail responsables
- Préserver l'environnement
- Développer l'éthique dans les relations d'affaires
- Respecter les intérêts des consommateurs
- Viser le développement local et l'intérêt général.

La labellisation a démarré par une auto évaluation sur les 7 thématiques réparties en 19 principes d'actions, suivi d'un audit réalisé par un cabinet indépendant, d'une durée de 5 jours sur site. Le rapport d'audit nous a permis de prendre 17 engagements dans le cadre de notre labellisation, obtenue le 25/03/2021. Nous sommes la 1^{ère} Caisse régionale à avoir obtenu ce label. Ce label est une invitation à poursuivre en faveur de la RSE. Cette labellisation est un des projets emblématiques de notre projet d'entreprise TEAM.

Nos 17 engagements sur 3 ans suite à notre labellisation Lucie

- Gouvernance
 - Rédiger et diffuser en interne et en externe notre politique RSE
 - Etablir un tableau synthétique des principaux indicateurs RSE
 - Organiser des actions communes avec d'autres entreprises du territoire (ex DRO (Dirigeants Responsable de l'Ouest))

- Ethique dans les affaires
 - Mener à terme les appels d'offres fournitures et ménages en intégrant la RSE
 - Rédiger et inclure un questionnaire RSE dans notre démarche achats pour l'ensemble de nos fournisseurs et prestataires
 - Signer la charte RFAR et s'assurer du respect des 10 engagements

- Qualité de vie au travail
 - Poursuivre la transformation de nos pratiques managériales en lien avec le projet TEAM
 - Intégrer dans nos parcours jeunes embauchés et nouveaux administrateurs la thématique RSE
 - Mettre en place et mesurer un parcours d'intégration des jeunes sportifs

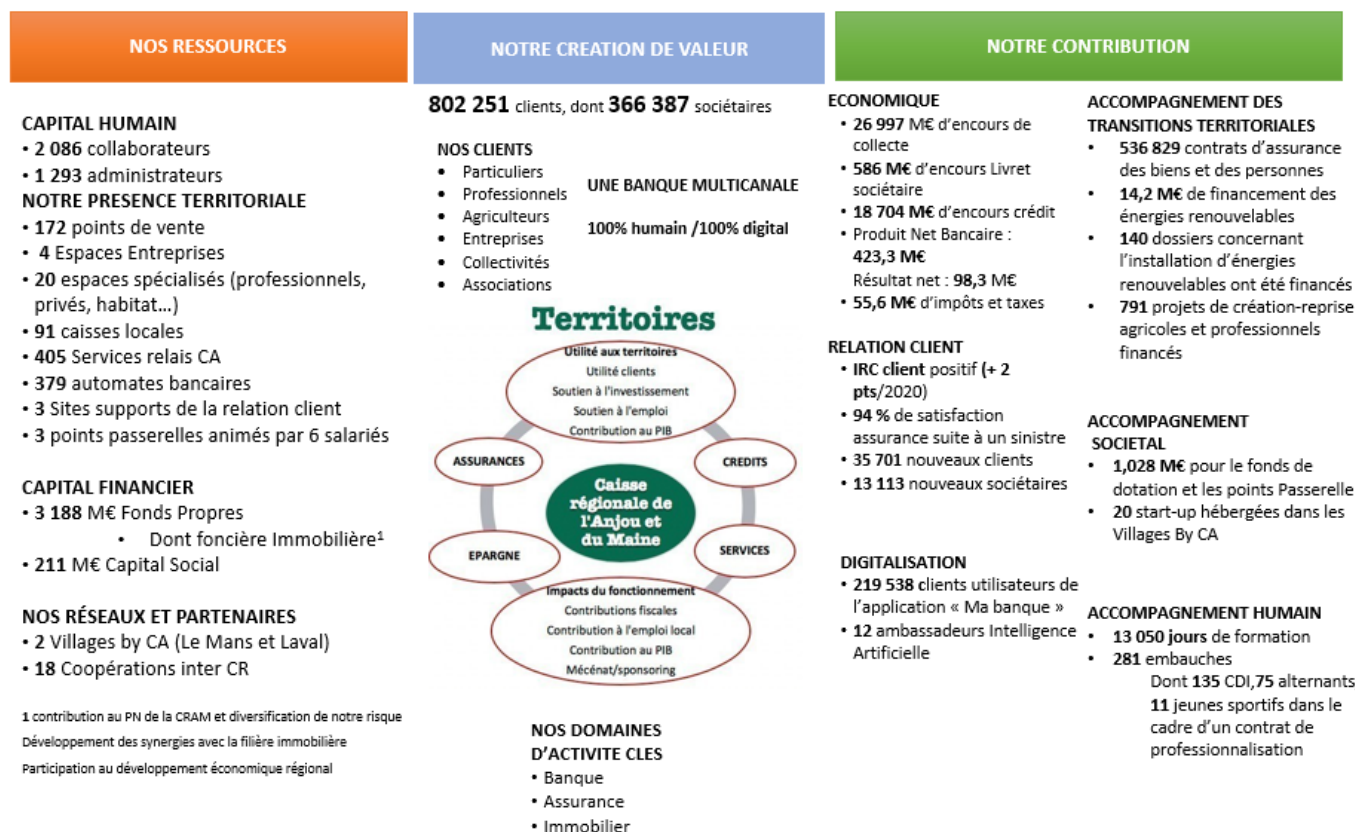
- Environnement
 - Mettre en place des indicateurs objectivés et mesurés dans un tableau de bord (Suivi émissions CO2, km, papier, conso énergétiques ...)
 - Sensibiliser les collaborateurs et administrateurs sur « la banque verte » (jeu, quizz, fresque du climat...)
 - Initier un dossier recyclage / déchets et le suivre avec indicateurs ad hoc
 - Instruire un dossier numérique « green IT » en lien avec la charte numérique responsable et le suivre avec indicateurs ad hoc

- Intérêt des consommateurs
 - Créer une cellule fraude
 - Mettre en place des critères ESG (Environnemental, Sociétal, Gouvernance) dans les notations Corporate

- Développement local/Territoires
 - Mieux structurer les actions et projets par axes pour une meilleure lisibilité et visibilité en lien avec le levier TEAM
 - Développer le mécénat de compétences ou le don de jour à des associations avec priorisation pour les séniors

RAPPORT FINANCIER 2021

Présentation du modèle d'affaires du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine



Présentation des principaux risques et opportunités

Méthodologie :

Mise en œuvre de la DPEF

Afin de préparer la rédaction de la DPEF, la méthode a évolué avec la DPEF 2020, en calquant notre cotation des risques aux 7 thématiques de la labellisation Lucie et à ses 19 principes d'actions :

1 Nous reprenons le modèle d'affaires qui avait été mis en place pour la DPEF 2018

2 Nous avons ensuite coté ces risques au regard de 3 aléas (image, perte d'activité, sanction administrative ou judiciaire), en fonction des 7 thématiques du label Lucie :

- Mettre en place une gouvernance responsable
- Respecter les droits des personnes
- Développer des relations et conditions de travail responsables-
- Développer l'éthique dans les relations d'affaires
- Respecter les intérêts des consommateurs
- Viser le développement local et l'intérêt général
- Préserver l'environnement

3 Nous avons hiérarchisé ces risques suite à leur cotation.

4 Nous avons intégré la nouvelle réglementation Européenne SFRD (Politique relative aux risques en matière de durabilité)

I. LA REGLEMENTATION SFRD (politique relative aux risques en matière de durabilité)

a. Le cadre légal

Le règlement SFRD ou « Disclosure » établit pour les acteurs des marchés financiers (*producteurs d'OPCVM, FIA, assurance vie, de produits de retraite ou service de gestion de portefeuille*) et les conseillers financiers des règles harmonisées de transparence sur :

- ✓ L'intégration des **risques de durabilité** et la prise en compte des **incidences négatives** sur la durabilité dans les processus ;
- ✓ La **fourniture d'informations** en matière de durabilité en ce qui concerne les produits financiers.

Les acteurs des marchés financiers et les conseillers financiers doivent se conformer aux exigences de niveau 1 en vigueur depuis le **10 mars 2021**. L'application des textes de niveau 2 (RTS) est prévue pour le 1^{er} janvier 2022.

b. La réponse Groupe

En réponse à la réglementation SFRD, le Groupe a défini une politique décrivant l'intégration des risques de durabilité (= matérialité financière) et des incidences négatives sur la durabilité (= matérialité environnementale) dans le conseil en investissement et en assurances.

- **L'intégration de la durabilité dans le conseil financier :**
 - **Au niveau de la conception de ces produits**, elle passe par la généralisation de la prise en compte de l'approche ESG dans tous les processus d'investissement en complément de l'analyse financière classique, ou encore par une politique de vote et d'engagement actionnarial intégrant les aspects ESG et par la fourniture aux conseillers financiers et aux clients d'informations sur la nature ESG des produits.
 - **Au niveau de la distribution de ces produits**, elle touche aux processus, outils et compétences propres au métier de conseil financier. En particulier, l'intégration de la durabilité implique de développer l'expertise ESG des conseillers financiers afin qu'ils puissent évaluer les préférences des clients en matière de durabilité, recommander les produits adaptés, mais aussi aider les clients dans leur compréhension des risques et opportunités liés à l'ESG dans la construction de leur portefeuille.
- **La principale société de gestion et la filiale d'Assurances du Groupe Crédit Agricole se sont engagées à généraliser l'approche ESG dans leurs activités**
 - **Amundi**, principale société de gestion du Groupe, a fait, de l'investissement responsable, l'un de ses piliers fondateurs dès sa création en 2010. Pionnier dans ce domaine, le Groupe fut l'un des signataires fondateurs des Principes d'Investissement Responsable (PRI) en 2006. Amundi s'est engagée à disposer d'une notation ESG sur 100% des encours des fonds ouverts sous gestion active et à appliquer les critères ESG à l'ensemble des décisions de vote en 2021. Des informations plus détaillées, y compris la Politique d'Investissement Responsable et la méthodologie de notation d'Amundi, sont disponibles sur le site www.amundi.fr.
 - **Crédit Agricole Assurances**, filiale d'Assurances du Groupe, s'est, quant à elle, engagée à la généralisation des critères ESG sur les nouveaux investissements. Cela concerne les actifs en représentation des fonds euros, les fonds propres et les actifs en représentation des contrats en unités de compte. Des informations plus détaillées, y compris la politique ESG-Climat de Crédit Agricole Assurances S.A., sont disponibles sur le site www.ca-assurances.com.
- **Le Crédit Agricole a initié une démarche d'intégration de la durabilité dans l'activité des conseillers financiers afin de contribuer à la réallocation de l'épargne vers des activités durables.** Convaincu que la prise en compte des facteurs ESG a un impact positif sur la performance financière, le Groupe distribue des produits financiers présentant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou visant des objectifs de durabilité.

RAPPORT FINANCIER 2021

Les conseillers financiers disposent des informations requises pour proposer ces produits au client au travers de documentations et supports pédagogiques adaptés et de sensibilisations réalisées au moment du lancement de ces nouveaux produits. Le Crédit Agricole continuera de développer son approche concernant l'intégration de la durabilité dans l'activité de conseillers financiers au fil du temps, conformément aux évolutions réglementaires et en s'appuyant sur les innovations méthodologiques à venir.

Enfin, **le Groupe s'engage à intégrer dans son approche de financement ou d'investissement des critères ESG.** Le Crédit Agricole renforce en profondeur son rôle d'influenceur du marché. Il souhaite engager un dialogue permanent avec ses entreprises partenaires pour les inciter à faire évoluer leur modèle dans cette double logique d'efficacité économique et d'efficacité sociétale. En intégrant des indicateurs extra-financiers aux côtés des indicateurs financiers, le Crédit Agricole complète son analyse de l'efficacité économique par celle de l'efficacité sociétale. Il s'agit du marqueur n°3 du Projet Sociétal : intégrer des critères de performance extra-financière dans 100% de l'analyse de nos financements aux entreprises et agriculteurs.

La politique complète répondant à la réglementation SFRD est consultable sur notre site Crédit Agricole en ligne

II. LA REGLEMENTATION RELATIVE AU GREEN ASSET RATIO (GAR)

a. Le cadre légal

Les régulateurs font évoluer le cadre réglementaire des établissements financiers pour tenir compte des nouveaux impératifs en matière de développement durable et financement de la transition énergétique.

Les évolutions portent à la fois sur la prise en compte du climat dans le dispositif de gestion des risques (mise en place de stress tests climatiques, intégration dans le cadre d'appétence aux risques) et la publication d'informations et d'indicateurs notamment sur la part des expositions sur des industries « polluantes » ou au contraire les proportions d'investissements ou de financements à des industries vertes.

Sur ce dernier point, deux natures d'obligations supplémentaires vont s'appliquer aux banques : le Green Asset Ratio et le Pilier III ESG.

Si la mise en vigueur du Pilier III ESG n'est prévue qu'en juin 2022, la réglementation relative à la Taxonomie européenne sur les activités durables nécessite une prise en compte dès la DPEF 2021.

Toutes les entreprises soumises à NFRD (publiant une DPEF) devront publier trois éléments :

- Plusieurs ratios liés aux secteurs éligibles au Green Asset Ratio
- Des éléments méthodologiques liés à ces ratios (méthode de calcul, exclusions, etc.)

b. La réponse Groupe

Le règlement européen Taxonomie 2020/852 du 18 juin 2020 instaure un cadre définissant les investissements « durables », c'est-à-dire ceux dans des activités économiques qui contribuent substantiellement à un objectif environnemental, tout en ne causant pas de préjudice significatif à l'un des autres objectifs environnementaux tels qu'énoncés dans ledit règlement et en respectant certaines garanties sociales minimales.

Aux fins de ce règlement, constituent des objectifs environnementaux :

- a) L'atténuation du changement climatique**
- b) L'adaptation au changement climatique**
- c) L'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines**
- d) La transition vers une économie circulaire**
- e) La prévention et la réduction de la pollution**
- f) La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes**

L'acte délégué sur l'article 8 du règlement Taxonomie, publié le 10 décembre 2021 au Journal Officiel, définit le contenu et les modalités de publication sur les investissements durables pour les entreprises assujetties.

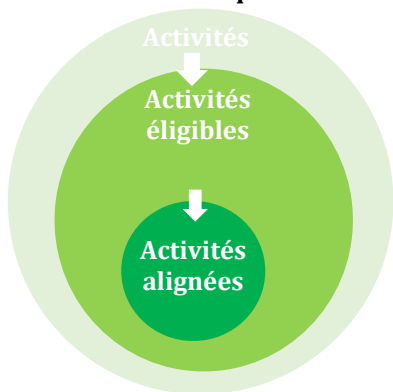
L'acte délégué « Climat », publié le 9 décembre 2021 au Journal Officiel, précise les critères techniques d'analyse pour l'examen des activités durables eu égard aux deux premiers objectifs environnementaux.

Selon les dispositions de l'acte délégué sur l'article 8 du règlement Taxonomie, deux échéances de publications s'appliquent aux établissements bancaires :

RAPPORT FINANCIER 2021

- Une première obligation de reporting sur la base des données au 31.12.2021 sur (i) la part des activités dites « éligibles » et « non éligibles », c'est-à-dire des activités listées dans l'acte délégué comme pouvant répondre à au moins un des deux objectifs environnementaux ou non et (ii) la part des actifs exclus.
- Une seconde échéance, à partir de 2024 (sur la base des données au 31.12.2023), où le reporting sera complété par les informations sur la proportion des actifs « alignés » (publication du ratio d'actifs verts notamment). L'analyse d'alignement sera menée sur la base des informations publiées par les entreprises non-financières assujetties (publication de leur chiffre d'affaire et capex alignés à partir de 2023) et les entreprises financières (publication de leur ratio d'actifs verts à partir de 2024) ainsi que sur les critères techniques du règlement sur le périmètre de la clientèle de détail et des collectivités et pour les financements dédiés.

Pour le reporting 2021, le Crédit Agricole publie la part d'actifs éligibles, correspondant aux assiettes d'actifs sur la base desquelles sera menée l'analyse des actifs alignés (actifs durables) à partir de 2024.



Les activités éligibles sont définies et décrites par l'acte délégué « Climat ». Elles deviennent des activités alignées (et donc durables) si elles répondent aux critères suivants :

- **Contribuent substantiellement à un ou plusieurs des objectifs environnementaux**
- **Ne causent pas de préjudice important à l'un des autres objectifs environnementaux**
- **Respectent certaines garanties sociales minimales**
- **Sont conformes aux critères d'examen technique (fixant des seuils de performance environnementale)**

Pour ce premier reporting, les actifs suivants sont considérés comme éligibles à la taxonomie (encours au 31/12/2021) :

- Crédits immobiliers, prêts à la rénovation et financement des véhicules à moteurs pour les ménages de l'UE ;
- Financement des logements et autres financements spécialisés pour les collectivités locales ;
- Sûretés immobilières commerciales et résidentielles saisies et détenues en vue de la vente.

Par ailleurs, le Crédit Agricole Anjou Maine a estimé les actifs éligibles envers des entreprises financières et non financières soumises à la NFRD sur la base des codes NACE retenus par la taxonomie et la zone géographique. Ces estimations ne se fondant pas sur des données publiées par les contreparties, elles ne sont pas considérées dans la part d'actifs éligibles. Le Crédit Agricole Anjou Maine publie néanmoins la part de ces actifs éligibles de façon volontaire.

Le montant d'**actifs éligibles** est rapporté aux **actifs couverts** qui correspond aux éléments ci-dessus, auxquels s'ajoutent :

- Les expositions sur les entreprises non soumises à la NFRD (entreprises financières et non financières en-dehors de l'UE, petites et moyennes entreprises de l'UE en-dessous des seuils d'assujettissement) ;
- Les dérivés, les prêts interbancaires à vue, la trésorerie et équivalent trésorerie et autres actifs ;
- Les autres expositions sur les contreparties financières et non financières soumises à la NFRD et la clientèle de détail non-éligibles à la taxonomie.

En complément, le Crédit Agricole Anjou Maine publie la part, dans le total d'actifs, des montants d'actifs exclus du calcul (au numérateur et au dénominateur) :

- Les expositions envers des administrations centrales, banques centrales, émetteurs supranationaux ;
- Le portefeuille de négociation.

RAPPORT FINANCIER 2021

Indicateurs intermédiaires sur la part, dans les actifs couverts, d'<u>actifs éligibles</u> et d'<u>actifs non éligibles</u>	
Part des expositions sur des activités éligibles à la taxonomie dans les actifs couverts	49 %
Part des expositions sur des activités non-éligibles à la taxonomie dans les actifs couverts (<i>expositions avec la clientèle de détail et autres expositions avec les contreparties financières et non financières soumises à la NFRD non-éligibles à la taxonomie</i>).	18 %

Ratios sur la part, dans le total d'actifs, des actifs <u>exclus au numérateur</u> des indicateurs intermédiaires	
Part de produits dérivés (portefeuille bancaire) dans le total d'actifs	0 %
Part des prêts interbancaires à vue dans le total d'actifs	10 %
Part de trésorerie et équivalent trésorerie dans le total d'actifs	0 %
Part d'autres actifs ¹ dans le total d'actifs	20 %
Part d'expositions sur des entreprises qui ne sont pas tenues de publier des informations non financières dans le total d'actifs	1 %
Total	31%

Ratios sur la part, dans le total d'actifs, des actifs <u>exclus au numérateur et au dénominateur</u> des indicateurs intermédiaires	
Part d'expositions envers des administrations centrales, banques centrales, émetteurs supranationaux dans le total d'actifs	3 %
Part du portefeuille de négociation dans le total d'actifs	0 %
Total	3%

Part des actifs éligibles publiée de façon volontaire :

La part des actifs éligibles intégrant les estimations sur les contreparties financières et non financières de l'Union Européenne s'élève au 31/12/2021 à 64%.

I. Affirmer notre gouvernance coopérative et mutualiste

Pour la Caisse régionale, il est essentiel de faire vivre et de valoriser son modèle coopératif. D'autant que ce modèle, qui place l'intérêt collectif au cœur de l'identité et du fonctionnement du Crédit Agricole, développe chez les femmes et les hommes qui l'incarnent une culture entrepreneuriale mise au service du bien commun. Il vise à répondre aux évolutions sociétales contemporaines, notamment la quête de sens des citoyens et l'intégration de critères de responsabilité sociale et environnementale dans l'activité des organisations. Enfin, ce modèle permet à la Caisse régionale d'améliorer en continu la satisfaction de tous ses clients, dans la période bien particulière depuis le début de la crise sanitaire.



Chiffres clé

366 387 sociétaires en 2021 pour 359 163 pour l'année 2020

46% des clients sont sociétaires

¹ Détails des « autres actifs », si ce montant est important (immobilisations, goodwill...)

RAPPORT FINANCIER 2021

1 293 administrateurs 91 présidents de Caisse locale 21 membres au Conseil d'administration

a. Veiller à l'équilibre des pouvoirs et à l'efficacité du Conseil d'Administration

La valeur fondamentale du Crédit Agricole, le mutualisme, place l'Homme au centre de la vie de la Caisse régionale.

La Caisse régionale, société de personnes et non une société de capitaux, est une banque coopérative dont la performance s'inscrit sur le long terme.

Le principe « un homme = une voix » (vote démocratique des sociétaires en assemblée générale de Caisse locale) favorise la représentativité et le développement des territoires de la Caisse régionale.

Fonctionnement équitable et participatif

La séparation des fonctions entre la Présidence du Conseil d'administration et la Direction générale est assurée conformément aux textes en vigueur et aux statuts de la Caisse régionale : la définition des orientations stratégiques et le contrôle de leur mise en œuvre incombent au Conseil d'administration composé de 21 membres élus, les responsabilités exécutives étant elles exercées par le Directeur général.

Le Comité de direction comprend dix personnes, dont une femme, issus des Caisses régionales ou des filiales du Groupe Crédit agricole, avec des profils suffisamment différents pour assurer une bonne complémentarité des profils.

Les différents services et réseaux commerciaux de la Caisse régionale sont tous placés sous la responsabilité d'un des Directeurs membres du Comité de direction.

L'évaluation du bon fonctionnement, des compétences individuelles et collectives, de l'efficacité, du Conseil et de ses comités spécialisés (fréquence des réunions, assiduité), font l'objet d'une appréciation périodique réalisée par le Comité des nominations.

La nomination des membres du Conseil suit une procédure de sélection et s'appuie sur les recommandations du Comité des nominations.

Le Conseil est régulièrement informé de la situation financière de la Caisse régionale, de son activité, de ses engagements, de ses risques et de ses résultats.

Quatre fois par an, il arrête les comptes semestriels sociaux et consolidés et prend connaissance des comptes trimestriels sociaux et consolidés.

Il fait le point sur la mise en œuvre et le respect de la politique financière de la Caisse régionale conformément aux exigences réglementaires et aux décisions qu'il a prises, en s'appuyant sur les travaux d'audit réalisés par les Commissaires aux comptes de la Caisse régionale.

Il valide annuellement les orientations générales, la politique financière, la politique crédits, la politique de suivi et de gestion des risques, les budgets de l'année à venir, les évolutions de la politique tarifaire, de même que, depuis 2020, la stratégie et la politique d'externalisation de la Caisse régionale.

Avant présentation aux comités spécialisés du Conseil d'administration, puis au Conseil lui-même, les stratégies et politiques sont préalablement validées par le Comité de direction.

Conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des établissements de crédit, le bilan du dispositif de contrôle interne est présenté au Conseil d'administration, deux fois par an. Les rapports effectués devant le Conseil par les Responsables des fonctions de contrôle et par le Comité des risques visent ainsi à éclairer régulièrement les administrateurs sur l'adéquation aux exigences réglementaires du dispositif de contrôle. Ce dernier porte sur l'ensemble des risques supportés par un établissement de crédit : risque de crédit, risque de marché et de taux, risque de liquidité, risque de non-conformité, risques opérationnels, lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

Les réunions du Conseil donnent lieu à de nombreuses questions et à des échanges riches et constructifs, y compris avec les Directeurs lors de la présentation des dossiers.

RAPPORT FINANCIER 2021

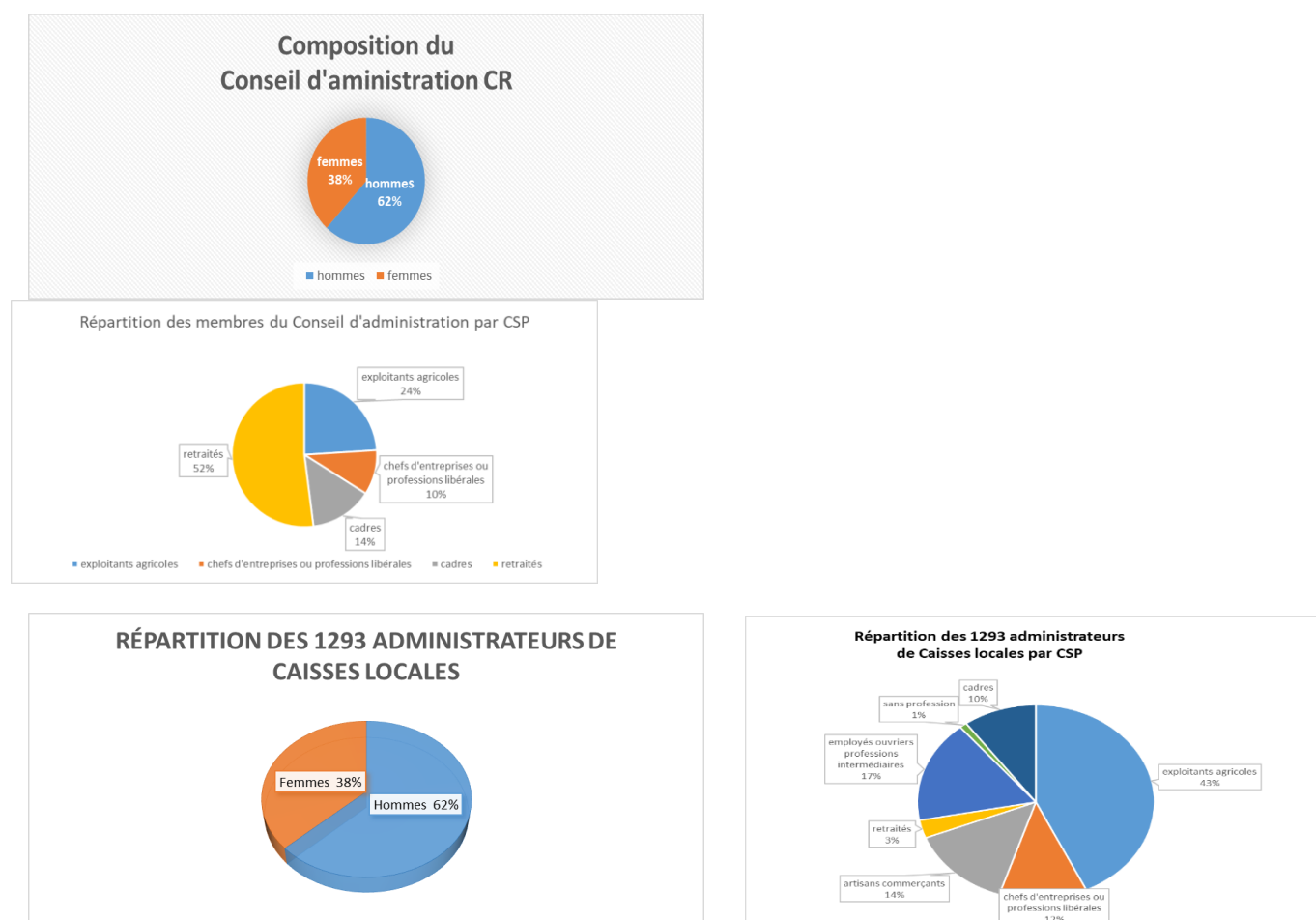
Diversité et représentativité

La diversité du Conseil (profession, âge, formation, expérience ...) fait l'objet d'une appréciation périodique par le Comité des nominations, en application de ses missions légales.

Chaque année, ce comité ci fixe, conformément aux dispositions du code monétaire et financier, un objectif de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'administration, il communique sur ce point annuellement au Conseil à la fin du premier semestre. Il prévoit actuellement que la proportion des personnes de chaque sexe au sein du Conseil d'administration atteigne au minimum 40% à l'issue de l'Assemblée générale de la Caisse appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice 2023.

Le Conseil d'administration de 2021 est composé de 21 membres (13 hommes et de 8 femmes), le minimum statutaire étant fixé à 15 membres, issus, par tiers, de chacun des trois départements de son territoire, conformément à l'article 15 des statuts.

La moyenne d'âge s'établit à 58 ans, le plus jeune administrateur étant âgé de 44 ans.



Le Comité des nominations a constaté au sein du Conseil, la dernière fois le 26/11/2021 :

- une bonne représentation de l'ensemble des bassins économiques ;
- la diversité et la complémentarité des connaissances, des profils professionnels et des expériences ;
- une compétence collective acquise, au travers de la participation à des comités spécialisés, aux formations et par les expériences professionnelles de chacun des administrateurs ;
- une bonne répartition des catégories socioprofessionnelles ;
- un profil des membres de chacun des Comités spécialisés en adéquation avec leurs missions, avec une représentation équilibrée entre les trois instances.
- une diversité et une complémentarité du Conseil confortées par l'arrivée de nouveaux administrateurs depuis 2018: un chef d'entreprise (en 2018), un cadre commercial (en 2018), un cadre hospitalier (en 2019) un exploitant agricole et un salarié (en 2021).

RAPPORT FINANCIER 2021

Une commission nationale fait office de comité des rémunérations pour l'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole. Elle est constituée et composée au sein du Groupe Crédit Agricole de Présidents de Caisses, de dirigeants de l'organe central (Crédit Agricole SA) et de dirigeants de la Fédération Nationale de Crédit Agricole.

b. Veiller à ce que les dispositifs de contrôle et d'audit permettent de garantir la fiabilité des comptes et la maîtrise des principaux risques

Les Comités spécialisés du Conseil d'administration qui éclairent celui-ci pour assurer l'effectivité de ses contrôles sont le Comité des risques et le Comité d'audit.

Ces comités se réunissent quatre à six fois par an.

Un reporting de la politique financière est effectué chaque semestre devant le Conseil d'administration. Il porte sur la gestion des placements des fonds propres, le suivi du risque de marché, la gestion des risques de contrepartie, de liquidité et du refinancement, le suivi du risque de taux. Le suivi du risque crédit est assuré par la présentation des comptes chaque trimestre.

Les rapports et les bilans sur le contrôle interne (contrôle permanent, contrôle de conformité et des risques, contrôle périodique) sont aussi présentés au Conseil d'administration chaque semestre.

Le Comité des risques rend un avis sur chacun de ces rapports au Conseil d'administration.

Les ordres du jour et les procès-verbaux des Conseils d'administration sont suffisamment détaillés pour permettre de s'assurer du respect de la séparation des pouvoirs.

Chaque année, les fonctions de contrôle actualisent les cartographies des risques.

Les plans de contrôle, les plans d'audit annuel et pluriannuel sont bâtis à partir des cartographies des risques.

c. Respecter les intérêts des sociétaires

La Caisse régionale compte parmi ses sociétaires les Caisses locales qui lui sont affiliées, les personnes physiques membres de son Conseil d'administration et la SACAM Mutualisation, entité qui représente l'ensemble des Caisses régionales au sein de chacune des Caisses.

Tous les clients peuvent devenir sociétaire après agrément par les Conseils d'administration des Caisses locales.

Afin de préserver les intérêts de ses sociétaires, la Caisse met à leur disposition un vaste dispositif : Assemblées générales, Conseils d'administration, informations en ligne, mais aussi événements sociétaires, remises de prix et trophées, enquêtes, web-conférences, réunions d'informations, maillage du territoire ...

Les **366 387** sociétaires des **91** Caisses locales affiliées à la Caisse régionale participent aux synergies positives nécessaires pour accompagner la Caisse sur les véritables enjeux locaux et l'accompagnent dans sa volonté d'être utile au territoire.

Aucun sociétaire n'est en mesure d'influencer à lui tout seul les orientations de la Caisse régionale (un même sociétaire ne peut détenir au maximum que 16 droits de vote pour un total de 1.130 droits de vote actuellement).

Les sociétaires de la Caisse régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées sont régulièrement convoqués en Assemblée générale pour approuver les comptes, décider de la rémunération des parts sociales, procéder au renouvellement des membres du Conseil d'administration, etc. Préalablement aux assemblées générales ou lors de celles-ci, les sociétaires peuvent poser toutes questions et/ou transmettre des informations. Ils prennent part aux décisions en votant. Les clients sociétaires sont également associés lors des assemblées générales à des tables rondes, témoignages, animations, expositions

Le rapport de gestion (rapport moral, compte de résultat et bilan) des Caisse locales est mis à disposition des sociétaires préalablement aux Assemblées générales et lors de celles-ci.

Les sociétaires rencontrent à cette occasion les représentants des Conseils d'administration de la Caisse régionale et des Caisses locales ainsi que la Direction générale de la Caisse régionale.

RAPPORT FINANCIER 2021

Chaque Conseil d'administration de Caisse locale réserve un temps de libre-échange entre les administrateurs grâce aux des tours de table.

Un site extranet est mis à disposition de tous les administrateurs (élus par les sociétaires) pour leur permettre de s'informer sur les actualités et les événements de la Caisse régionale et de la vie mutualiste (e-info, Anjou Maine Magazine ...).

De même, le rapport de gestion incluant la déclaration de performance extra financière (DPEF) et le pacte sociétal et territorial de la Caisse régionale sont publiés sur la vitrine internet de la caisse régionale de l'Anjou et du Maine.

Les résultats du Groupe Crédit Agricole et de la Caisse régionale sont communiqués aux administrateurs des Caisses locales et Caisse régionale chaque trimestre ou lors des événements organisés par la Caisse régionale.

Différents prix et trophées sont également organisés pour récompenser les clients sociétaires du territoire et permettre de reconnaître l'implication de ces acteurs.

C'est le cas pour les trophées de la création reprise ou en moyenne 80 prix de 1000 € chacun sont remis aux créateurs ou repreneurs d'entreprises du territoire, pour les trophées Héros locaux où 24 associations lauréates ont reçu 1500 €, et pour le coup de cœur des sociétaires où 3 associations ont été primées.

D'autres prix sont également décernés à l'occasion du grand prix du jury, du prix de l'artisanat, du prix du commerce...

Les sociétaires et leurs représentants sont régulièrement consultés et leurs témoignages relayés dans des articles et des vidéos.

Chaque trimestre, des enquêtes sont effectuées auprès des clients sociétaires afin de mesurer leur satisfaction.

Tous les deux ans, une enquête est réalisée auprès des administrateurs pour évaluer leur indice d'engagement et de recommandation.

Les instants mutualistes sont aussi un moment privilégié permettant aux sociétaires de se rencontrer pendant un temps dédié.

Des web conférences sont également organisées auprès des clients sociétaires, sur différents thèmes (gestion conseillée, immobilier ...)

Enfin, des réunions annuelles d'informations et des réunions « Privilège » sont animées chaque année sur tout le territoire de la Caisse. Elles sont destinées à nos clients et aux sociétaires. Elles ont un but exclusivement informatif.

Le maillage du territoire avec les 91 Caisses locales permet enfin de représenter l'ensemble des clients sociétaires.

II. Partager des pratiques sociales responsables avec nos collaborateurs

Acteur majeur de l'emploi sur les 3 départements, la Caisse régionale est une entreprise à taille humaine, entrepreneuriale, et dont la mission, ancrée sur le territoire et dans la durée, est porteuse de sens pour les collaborateurs. Elle a placé l'humain au centre de son projet et affiche ses ambitions. L'une est d'attirer, de fidéliser et de faire grandir les talents de chacun. L'autre, d'adopter un modèle managérial et une organisation plus responsabilisante. Il s'agit pour elle de valoriser l'engagement et de nourrir « l'esprit d'entreprendre », avec l'objectif d'être l'employeur préféré sur son territoire dans les services financiers

Affirmer notre responsabilité d'employeur

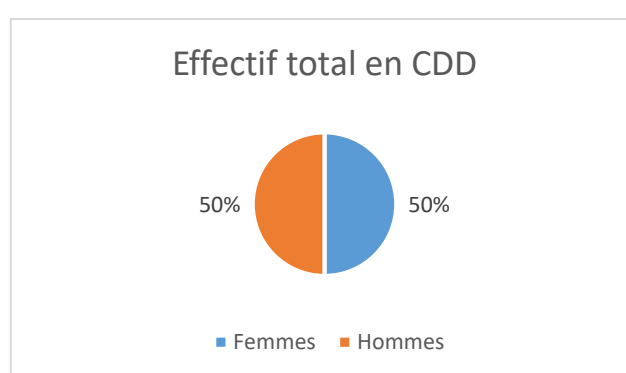
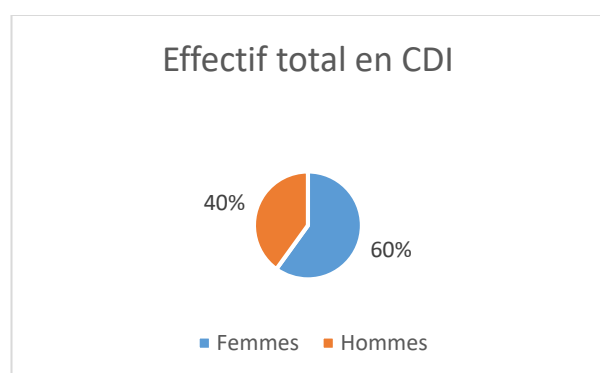
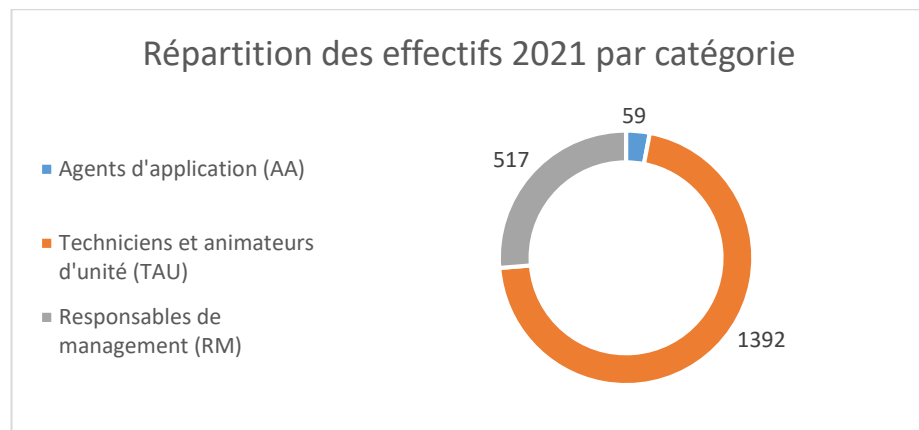
En 2021, le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine a poursuivi le déploiement de son projet d'entreprise **TEAM**, élaboré afin que tous les collaborateurs, quel que soit leur niveau de responsabilité, travaillent avec les mêmes objectifs de réussite des actions

- Panorama des effectifs du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine à fin 2021

Au 31 décembre 2021, l'entreprise compte **2 086 salariés** (1953 CDI, 41 CDD, 92 alternants). Cet effectif est stable par rapport à l'année précédente (2081 salariés au 31 décembre 2020).

RAPPORT FINANCIER 2021

61% travaillent dans le réseau commercial, en agences par exemple, et 39% occupent des métiers des fonctions support à la relation client.



Le rajeunissement des effectifs se confirme ; l'âge moyen des collaborateurs en 2021 est de **39,85 ans, soit une diminution de 2,96 années par rapport à 2020**. **15%** des effectifs sont âgés de moins de 30 ans et **30.9% de moins de 35 ans**. La part des 30-50 ans est ainsi majoritaire avec **65%** des effectifs. La part des effectifs âgés de plus de 50 ans est de **20%**.

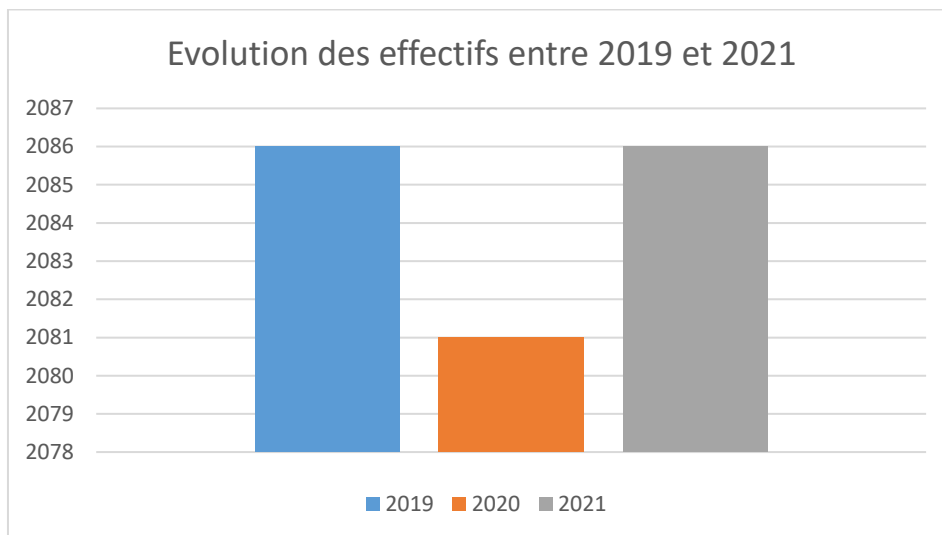
- Embauches et départs

Le Crédit Agricole Anjou-Maine compte **281** recrutements menés en 2021, soit 18,1 % de plus qu'en 2020, dont **130** en CDI, **76** en CDD et **75** en alternance. **82,2%** de ces recrutements concernent le réseau et **17,8%** concernent les sièges.

En 2021, **155** salariés en CDI ont quitté l'entreprise, en comparaison des **123** salariés qui étaient partis en 2020.

Le taux global de turnover, incluant les départs en retraite, est ainsi de **7,15%** en 2021, contre 6,51 % en 2020, témoin de la stabilité des effectifs de la Caisse régionale.

RAPPORT FINANCIER 2021



a. Respecter l'individu, sa dignité et ses droits fondamentaux

L'entreprise a mis en place un process relatif au harcèlement moral et agissements sexistes.

Elle s'assure concrètement qu'elle ne collabore pas avec des entités ayant des pratiques contraires aux droits de l'homme en conservant une relation étroite avec ses partenaires RH externes : sociétés d'intérim, cabinets de recrutement, formateurs. Elle veille, préalablement à la signature du contrat, au partage de valeur commune.

L'accord Relations Professionnelles intégrant une procédure en cas de harcèlement moral ou sexuel est en place.

En cas d'alerte de harcèlement, la procédure prévoit la tenue d'un CSSCT (Commission Santé Sécurité au travail) exceptionnel afin de mettre en place une commission paritaire d'enquête permettant d'éclairer la situation avant la tenue d'un éventuel entretien préalable et conseil de discipline.

Durant cette procédure, il est prévu un soutien psychologique pour chacune des parties par un cabinet extérieur spécialisé.

Les nouveaux managers suivent un parcours de formation de 7 jours comprenant 1 journée dédiée aux Ressources Humaines et notamment comprenant une sensibilisation sur le harcèlement, la discrimination, le rôle RH du manager. Annuellement, le corps managérial est sensibilisé à ces sujets dans le cadre d'intervention de l'équipe RH au cours des réunions d'équipes.

b. Prévenir toute forme de discrimination et promouvoir l'égalité des chances

Les politiques en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, d'insertion des personnes en situation de handicap et de valorisation des seniors témoignent de l'engagement et de la volonté de la Caisse régionale de **lutter contre toute forme de discrimination.**

Le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine est engagé pour l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes à chaque étape de la vie du collaborateur, dès les recrutements jusqu'aux évaluations et promotions, en passant par la politique de formation. Cet engagement a été formalisé depuis la **signature d'un accord d'entreprise en juillet 2020 complété par avenant en juillet 2021.** Cet accord réaffirme les **principes de non-discrimination** et d'égalité de traitement et adopte des mesures **facilitant l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.**

La Caisse régionale accompagne par ailleurs les absences longues et notamment les absences liées à la **parentalité**, que ce soit par exemple avant le départ en congé maternité ou au retour de celui-ci.

Signe de ce climat propice, la proportion de femmes employée au sein du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine **60%** en 2021 soit un point de plus par rapport à 2020 (pour les contrats en CDI).



Chiffres clé

2 086 salariés et 281 recrutements en 2021

En outre, la Caisse régionale s'efforce de renforcer l'accessibilité des femmes à des postes d'encadrement. En 5 ans, la part des femmes dans l'encadrement de la Caisse régionale est passée de **34 à 40 %** pour un nombre total de femmes cadres² qui a nettement augmenté passant de **178 à 205 cadres** en 2021 – En 5 ans, la part des femmes managers est passée de 30 à 35% pour un nombre total de femmes managers qui a augmenté passant de 88 à 99 en 2021.

La politique d'emploi des travailleurs handicapés, menée depuis 2005 dans l'entreprise, a été **réaffirmée début 2021**, par la **signature d'un nouvel accord d'entreprise avec les organisations syndicales**, pour une durée de 3 ans.

En 2021, la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine compte 77 collaborateurs en situation de handicap. La Caisse régionale a poursuivi ses efforts pour l'emploi et l'insertion des personnes en situation de handicap, notamment via sa politique d'achats responsables.

Le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine développe ses **achats auprès des entreprises du secteur adapté et protégé**, via trois types de contrats que sont les achats de fournitures, la sous-traitance et la mise à disposition de personnel. A ce jour nous comptons 13 fournisseurs du secteur adapté et protégé.

Enfin, la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine s'est engagée avec une association, l'APELS (Agence pour l'Education par le Sport), dans un programme d'accompagnement à l'insertion professionnelle par l'alternance de jeunes sportifs peu ou pas diplômés et en recherche d'emploi.

En effet, pour le Crédit Agricole Anjou Maine, le sport révèle des valeurs et développe des compétences communes à celles qu'il attend de ses équipes :

- Les valeurs : le courage, le goût de l'effort, la discipline, la persévérance, le dépassement de soi, le respect de l'autre, le travail collectif
- Les compétences : la prise d'initiative, le sens du défi, la collaboration, l'empathie, l'engagement, la gestion du stress, la flexibilité, l'agilité

Après un stage de 2,5 mois préalable à l'embauche, 11 jeunes ont donc intégré les agences du Crédit Agricole Anjou Maine en novembre 2021 dans le cadre d'un contrat de professionnalisation d'une année pour exercer le métier de conseiller bancaire.

Pendant toute l'année, ils sont formés par l'Ecole Supérieur de la Banque sur le site du Mans et accompagnés au quotidien pour l'acquisition du savoir-faire et du savoir-être par leur tuteur, manager et leur parrain ou marraine.

c. Créer des conditions du dialogue social sous toutes ses formes

Le Crédit Agricole Anjou Maine veille au respect du dialogue social et laisse libre les salariés de constituer leurs propres organisations.

Les comptes rendus de négociations sont accessibles sur la plateforme en ligne Boardnox ouverte à tous les élus. Concernant les compte rendus des délégués du personnel, étant passé au nouveau format "CSE" élu en avril 2019, l'accord sur le fonctionnement des Instances Représentatives du Personnel prévoit la mise en place d'une communauté pour la gestion des réclamations : le e-CSE. Cette communauté retrace ainsi l'intégralité des questions et réponses apportées.

Le dialogue social repose sur de nombreux échanges avec les partenaires sociaux lors de réunions CSE, CSSCT, négociations et réunions techniques, commissions. Tous ces échanges permettent de suivre ce qui est mis en place au sein de l'entreprise. De plus, en amont des réunions CSE et CSSCT un échange a lieu avec le secrétaire et le référent afin de caler l'ordre du jour, 1 à 2 semaines avant la réunion. Tous les dossiers structurants (par exemple : réorganisation d'un service) passent en Comité de Direction. Les ordres du jour, avant d'être proposés aux secrétaire et référent sont construits entre la Direction des Ressources Humaines et la Direction Générale en fonction des passages en Comité de Direction. Cette méthodologie permet d'avoir une visibilité de l'ensemble des dossiers nécessitant un passage en instances et ainsi d'éviter un délit d'entrave pouvant porter atteinte à un représentant du personnel.

Le calendrier des négociations est vu au mois de décembre de chaque année pour fixer conjointement les sujets à aborder l'année suivante.

En 2021 se sont tenus :

² Postes de cadres dont de direction.

RAPPORT FINANCIER 2021

- 12 CSE ordinaires ;
- 5 réunions ordinaires CSSCT + 2 exceptionnels + 6 CSSCT exceptionnels liés à la crise ;
- 12 réunions de négociations + 1 réunion technique sur le dispositif de solidarité, le mécénat de compétences et le tutorat

Enfin, en octobre 2020, la Caisse Régionale Anjou Maine a souhaité solliciter ses équipiers pour connaître leur niveau d'engagement au sein de l'entreprise. Elle a réalisé une enquête permettant de mesurer l'Indice d'Engagement et de Recommandation (IER) de ses collaborateurs : il atteint un niveau de 79% sur l'ensemble de la population soit une hausse de 5 points par rapport à 2019.

d. Assurer la qualité des conditions de travail

En termes de temps de travail, le projet HAPPII visant à adapter nos horaires aux besoins de nos clients, a abouti à un passage en horaires variables dans le réseau comme au siège. En conséquence la Caisse régionale a dû repenser le suivi du temps de travail. A ce titre, un nouvel outil de suivi a été déployé en janvier 2021, ce dernier développé par la Caisse régionale a été testé préalablement à son déploiement en lien avec les partenaires sociaux. Les modalités de gestion et de suivi ont fait l'objet d'un accord signé le 22 février 2021.

Le Crédit Agricole veille à l'ergonomie de ses postes. Ces points sont vus par le service Immobilier lors de réaménagements. Les plans sont présentés en CSSCT préalablement à un recueil d'avis en CSE lorsque le projet le nécessite. Pour des projets importants, le CSSCT est impliqué plus largement. Lors d'un changement d'organisation, les salariés sont tenus informés par le manager de proximité parallèlement à la présentation faite en CSE.

e. Développer les compétences et l'employabilité de tous les collaborateurs

Conformément à la culture du Crédit Agricole et conscient de sa responsabilité d'acteur de l'emploi sur le territoire local, le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine encourage la **formation et le développement de ses collaborateurs**.

L'ensemble des collaborateurs suit des **formations réglementaires obligatoires**. Des formations plus techniques sont aussi proposées en fonction du métier de chacun, dans une logique de développement des savoirs, savoir-être et savoir-faire. Comme par exemple les ateliers dynamiques assurances, les formations conseil Fiscal, la formation sur les travaux de rénovation énergétique et le parcours des nouveaux embauchés.

La Caisse régionale a mis en place **un dispositif de formation de 35 jours** pour accompagner l'intégration de ses nouveaux embauchés. Ce programme est composé de plusieurs modules, dont un module réglementaire, un sur les postures relationnelles et la démarche commerciale, ou encore un module sur les produits, services et assurances.

Dans le cadre de sa politique en matière de formation, la Caisse régionale développe de **nouveaux modes d'apprentissage en distanciel** (Webinaire, e-Learning, classes virtuelles), permettant de rendre les parcours de formation plus modulables et personnalisables.

Des fiches dématérialisées d'évaluation ont été mises en place sur l'ensemble des formations via l'outil Interview.

En 2021, compte tenu du contexte sanitaire, un mix entre **formations présentielles** et **formations distancielles** a été réalisé, offrant la possibilité aux équipiers de continuer à développer leurs connaissances et leurs compétences.

La Caisse régionale encourage en outre une **acculturation au digital** afin d'en fluidifier les pratiques pour l'ensemble des collaborateurs et rendre cette digitalisation accessible au client. Le lancement de DigiConso sur 2021 en est un exemple.

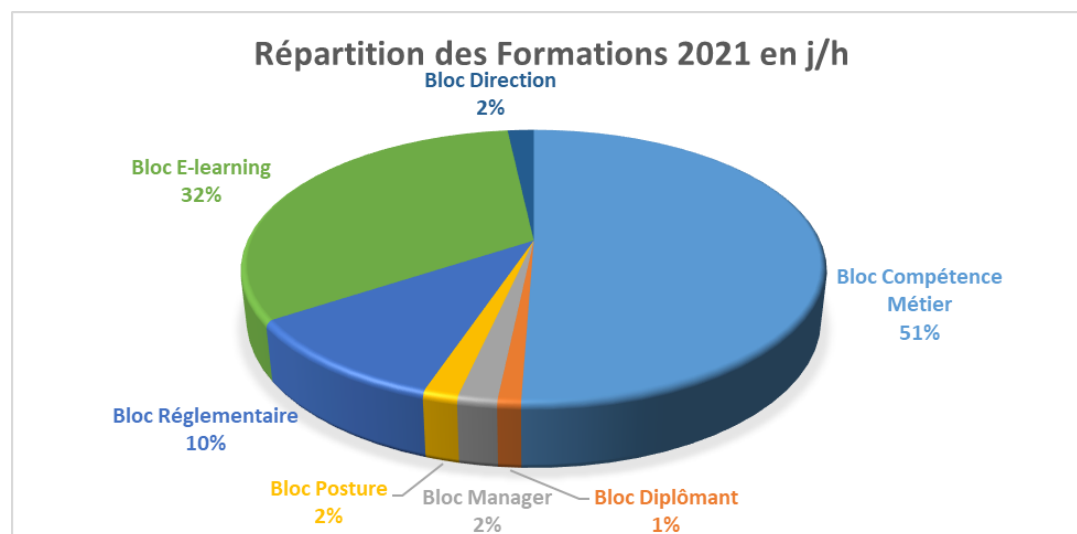
En 2021, ce sont au total **13 050 jours de formation** qui ont été dispensés aux collaborateurs du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine, dont 1.000 jours /hommes de formation consacrés aux formations diplômantes : Bachelor des particuliers, Mastère Agricole, Mastère Professionnel.

En 2021, compte tenu du contexte sanitaire, un mix entre **formations présentielles** et **formations distancielles** a été réalisé, offrant la possibilité aux équipiers de continuer à développer leurs connaissances et leurs compétences.

RAPPORT FINANCIER 2021

La Caisse régionale encourage en outre une **acculturation au digital** afin d'en fluidifier les pratiques pour l'ensemble des collaborateurs et rendre cette digitalisation accessible au client. Le lancement de DigiConso sur 2021 en est un exemple.

En 2021, compte tenu du contexte sanitaire, un mix entre **formations présentielles** et **formations distancielles** a été réalisé, offrant la possibilité aux équipiers de continuer à développer leurs connaissances et leurs compétences.



La Caisse régionale encourage en outre une **acculturation au digital** afin d'en fluidifier les pratiques pour l'ensemble des collaborateurs et rendre cette digitalisation accessible au client. Le lancement de DigiConso sur 2021 en est un exemple.

En 2021, ce sont au total **13 050 jours de formation** qui ont été dispensés aux collaborateurs du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine, dont 1.000 jours /hommes de formation consacrés aux formations diplômantes : Bachelor des particuliers, Mastère Agricole, Mastère Professionnel.



Chiffres clé

Ces **13 050 jours de formation** pour les salariés ont représenté **5.28%** de la masse salariale

Chaque collaborateur a reçu en moyenne **6 jours** de formation dans l'année soit **48 heures**. La formation en ligne dans l'année, via la plateforme de e-learning interne représente 32,52 % de la formation en 2021.

Par ailleurs, en 2021, **92,07%** des salariés ont bénéficié d'un **Entretien Annuel d'Appréciation** réalisé par leur responsable hiérarchique. Cet entretien est l'occasion pour chaque salarié de faire son auto-évaluation sur l'année écoulée, d'exprimer ses souhaits d'évolution ou encore ses besoins de formation.

En matière de mobilité, la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine s'efforce de favoriser l'évolution de tous ses collaborateurs en interne. En 2021 :

- **97,84%** des salariés ont bénéficié d'un **Entretien Professionnel** formalisé en cours d'année permettant un échange entre le manager et le collaborateur sur les perspectives d'évolution professionnelle de ce dernier.
- **16,91%** des salariés ont bénéficié d'une promotion sous forme de prise de responsabilité dans l'année.
- **27,8%** des salariés ont bénéficié d'une mobilité dans l'année.

III. Atteindre l'excellence dans nos relations avec nos clients

Dans un environnement en mutation, où les aléas se multiplient et les réglementations se renforcent, les attentes et usages de nos clients évoluent et la Caisse régionale se mobilise pour être ce partenaire de confiance, avec l'ambition d'être la banque préférée de ses clients.

a. Prévenir la corruption, le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

Le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine est au service de tous : des ménages les plus modestes aux plus fortunés, des professionnels de proximité aux grandes entreprises internationales.

Le comité de management de la conformité veille tout particulièrement au respect des engagements du groupe, à savoir, la protection des intérêts des clients dans tous leurs actes.

En s'appuyant sur son expertise le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine, contribue à lutter contre le financement du terrorisme, la fraude fiscale, la corruption et met tout en œuvre pour assurer à travers ses innovations technologiques la protection des données personnelles de ses clients.

Nous souhaitons incarner pour nos clients et sociétaires le **tiers de confiance**.



- Agir avec éthique

Le respect, la transparence, la loyauté et la sécurité bancaire font partie intégrante de l'identité du Crédit Agricole. La Caisse régionale a décliné la charte éthique du groupe et renforcé son règlement intérieur par un code de conduite et un dispositif d'alerte garantissant la protection des droits des lanceurs d'alerte par la stricte confidentialité de leur identité, des faits objets du signalement et des personnes visées par le signalement.

Une gouvernance dédiée à la lutte contre la corruption (1^{er} établissement bancaire certifié ISO 37001) a été mise en œuvre ainsi qu'un programme de formation et de sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs.

La politique de gestion des conflits d'intérêts s'inscrit dans les objectifs de bonne gouvernance de la Caisse régionale et dans les axes de sa politique en matière de RSE. Elle veille non seulement à se protéger des effets dommageables des conflits d'intérêts mais également à s'abstenir de les susciter ou de les provoquer en sa faveur, par exemple dans le choix de ses prestataires, experts, consultants etc...



Chiffres clés

En 2021, situations déclarées et ayant fait l'objet d'un avis de conformité ou RH :

12 situations déclarées concernant une situation de conflit d'intérêts impliquant un collaborateur, la Caisse régionale et/ou un client.

99,14% des salariés sont formés à la lutte contre la corruption.

- Lutter contre la fraude, l'évasion fiscale, le blanchiment et le financement du terrorisme

Des virements plus sûrs et plus rapides.

Notre service SécuriPass permet de renforcer la sécurité des opérations et de **lutter contre la fraude** en permettant à chacun de s'authentifier à distance de façon simple et sécurisée.

En matière **de lutte contre l'évasion fiscale**, un **dispositif de contrôle interne** chargé de veiller spécifiquement à la mise en place et à la bonne application des procédures internes assurant le respect des dispositions précitées est déployé.

Pour lutter contre le **blanchiment**, la Caisse régionale applique la dernière Directive européenne relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme (LCBFT). Le dispositif de lutte contre le blanchiment repose sur des procédures actualisées, un processus d'entrée en relation et de

RAPPORT FINANCIER 2021

révision de la connaissance client, une classification des risques LCB, des analyses préalables des flux internationaux, des analyses des alertes générées par des outils de détection ou par la vigilance des équipiers de la Caisse régionale et d'un plan de formation de l'ensemble des équipiers.

La lutte contre le terrorisme reste au cœur de nos préoccupations.



Chiffres clés

En 2021, le programme de formations réglementaires a été déployé :

98,24% des salariés sont formés à la lutte contre le blanchiment.

98,52% des salariés sont formés à la lutte contre la fraude

100% des administrateurs ont participé à la Formation sur les Evolutions Réglementaires récentes.

- La sécurité des données personnelles clients

La **charte des données personnelles Crédit Agricole** appliquée par la Caisse régionale se fonde sur le respect de 5 principes :

- Nous ne vendons par vos données personnelles
- Nous utilisons les données que vous nous confiez dans votre intérêt
- Nous sommes totalement transparents avec vous sur l'utilisation de vos données personnelles
- Nous vous laissons la maîtrise sur vos données et l'utilisation qui en est faite
- Nous donnons toujours la priorité à la sécurisation des données personnelles que vous nous confiez



Chiffre clés

Le **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)** est appliqué. Le **Délégué à la Protection des Données (DPO)**, participe au processus NAP³ et émet des avis de conformité. Le DPO répond aux demandes d'exercice de droits des personnes, au titre du RGPD. **En 2021, 29 demandes d'exercice de droits ont été faites au DPO.**

En 2021, **un incident lié à des pertes de données personnelles** a fait l'objet d'une déclaration à la CNIL.

94,06 % des salariés sont formés à la protection des données à caractère personnel.

b. Agir en faveur de la responsabilité sociétale chez les fournisseurs

Le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine a déployé sa politique achats. Sa mise en œuvre est dorénavant effective et suivie via un reporting annuel en comité de performance opérationnel (CPO) à compter de 2022.

Cette politique vise à sécuriser nos relations avec nos prestataires et fournisseurs et définit de manière structurelle et opérationnelle notre processus achat. La révision périodique de la politique achats permet d'assurer les obligations réglementaires vis-à-vis des différents acteurs.

Dans un souci de relations commerciales équilibrées et responsables, chaque acheteur doit respecter les principes fondamentaux suivants :

- Libre concurrence.
- Confidentialité des informations écrites et orales.
- Intégrité et respect de bonnes pratiques dans les négociations.
- Equité et égalité de traitement des candidats.
- Transparence tout au long du processus achat.
- Respect des délais de paiement réglementaires et contractuels
- Intégration des aspects environnementaux et sociétaux dans nos achats

RAPPORT FINANCIER 2021

- Rencontre avec nos principaux fournisseurs pour travailler en commun l'aspect RSE

Les grands principes de notre politique reposent sur un modèle mixte.

Chaque Unité acheteuse choisit ses fournisseurs, gère ses achats dans le respect de ses délégations, sollicite à la demande notre unité d'expertise achats et de façon obligatoire lors d'appels d'offre. En complément elle établit un plan de contrôle de premier degré.

L'unité achats intervient en support auprès des acheteurs, centralise certaines procédures (suivi de la dépendance économique, suivi des documents légaux...) et met également en place des contrôles de premier et second degré.

En parallèle du déploiement de cette politique achats, l'unité experte administre l'outil EASY qui fait office de contrathèque pour nos fournisseurs et prestataires. Cet outil permet le stockage des contrats et avenants, leur signature par voie électronique et nous permet un suivi et un pilotage automatisé notamment de la dépendance économique, des documents légaux, du risque financier et de la note Ecovadis (note RSE).

Un système d'alerte groupe national a été mis place afin de prévenir chaque caisse régionale lors de défaillance de fournisseur. Ce système est actuellement opérationnel et assure la connaissance fournisseur (KYS – Know Your Supplier).

Un accompagnement a été réalisé afin d'appliquer les orientations de la politique achats avec chaque acheteur et pour intégrer EASY dans la gestion de leurs contrats.

L'intégration de la RSE dans nos relations commerciales avec nos prestataires et fournisseurs se fait à plusieurs niveaux :

- Par entretiens périodiques avec nos principaux fournisseurs,
- Sur les nouveaux entrants en respectant la politique générale d'achats responsables du Crédit Agricole et en pondérant le choix des fournisseurs et prestataires par des critères sociaux et environnementaux.

A titre d'exemple, lors de l'appel d'offres « prestations de nettoyage », nous avons intégré les critères RSE dans notre choix via une grille d'analyse multicritères.

En collaboration avec les fournisseurs concernés, nous avons supprimé la majorité des plastiques à usage unique dans les espaces détente et restauration.

Dans le cadre de notre projet d'entreprise, nous avons remplacé les enveloppes de remise de chèques à usage unique par des pochettes réutilisables.

En lien avec la baisse des volumes des documents circulant entre les agences et les sites, nous avons mené le projet de réduction des navettes courrier. Actuellement en test, il permet d'ores et déjà de limiter le nombre de kilomètres parcouru chaque jour.



Chiffres clés

Délai de paiement moyen aux fournisseurs → **21,4 jours**

1 801 transactions financières avec des fournisseurs

1 193 transactions financières avec des fournisseurs de notre territoire (49/53/72) **soit 66,20%**

c. Prendre en compte les facteurs ESG dans les produits et services, dans la gestion des actifs et la politique de financement

En matière d'investissement responsable, la démarche de la Caisse régionale est, depuis les années 2000, de commercialiser des offres de financement socialement responsable en complément des offres classiques.

Pour les **particuliers** il existe à titre d'exemple une offre pour financer des véhicules verts. Elle est destinée aux véhicules électriques, hybrides ou éligibles à la prime à la conversion.

Sur 2021, les conditions tarifaires sont restées très favorables aux consommateurs avec un taux de 1% sans frais de dossiers. Nous avons ajouté en 2021 à notre gamme un prêt travaux pour financer les économies d'énergies aux mêmes conditions. 476 dossiers ont été distribué sur 2021.

Pour le financement de l'habitat, les offres socialement responsables sont plus nombreuses puisqu'on y compte :

- L'Eco PTZ qui permet de financer les travaux d'économie d'énergie
- L'Eco PTZ « habiter mieux » distribué uniquement par le Crédit Agricole et la Banque Postale et qui a pour but de financer les travaux d'économie d'énergie. A noter que ce prêt est réservé aux ménages répondant aux plafonds des ressources de l'ANAH et donne droit à des subventions ANAH.

RAPPORT FINANCIER 2021

- Des offres spécifiques pour financer les logements sociaux tels le prêt locatif social (PLS), le prêt social location accession (PSLA), le prêt à l'accession sociale (PAS)

Pour 2021 l'ensemble de ces financements représente un peu plus de 1878 dossiers.

Pour les **marchés agri- pro** le Crédit Agricole Anjou Maine, conscient de l'urgence climatique, propose également à ses clients, à titre privé ou professionnel, des solutions pérennes avec des taux préférentiels pour l'acquisition de leurs véhicules neufs ou d'occasion.

Dans cette démarche engagée est également proposée une offre (via notre filiale CAL&F) de financement en CBM/LOA, ainsi que l'assurance associée pour les véhicules verts.

Nous avons également lancé en 2021 la LOA avec services permettant ainsi aux clients de lier financement et bouquet de services (entretiens/assistance/assurances...).

Fin 2021 pour les marchés Agri-Pro et en lien avec les changements des modes de consommation, le véhicule devient encore plus un bien d'usage et en ce sens en lien avec CA Mobility nous préparons la mise en marché de la LLD (Location Longue Durée) pour les marchés spécialisés.

Nous participons aussi à la promotion des semaines du développement durable en mettant en valeur ces offres.

Transition agricole

Dans le cadre du plan « France Relance » pour l'agriculture et le financement du machinisme agricole « vert », la caisse Régionale propose à ses clients une offre Court Terme Agilor Green à 0% (permet le préfinancement des subventions).

Pour être utile à notre territoire et respecter les intérêts des consommateurs, il a été lancé une Offre BIO en Anjou-Maine. La part des installations en agriculture Biologique est croissante et demande un vrai accompagnement.

Cette offre s'articule autour de solutions de financement à l'installation ou à la promotion de leur activité. L'offre Bio est complétée de solutions d'assurance contre les aléas climatiques ou pour sécuriser la continuité d'activité (ex : assurances récolte). Elle propose des circuits courts de vente directement sur l'exploitation ou en livraison avec des offres monétiques dédiées avantageuses (ex : terminaux de paiement...). Elle propose également une épargne responsable par l'intermédiaire des offres ISR d'Amundi.

L'ensemble de nos conseillers agri a été formé à cette offre BIO qui est par ailleurs visible sur notre vitrine Anjou Maine et communiquée à la Chambre d'Agriculture.

En parallèle de notre offre BIO la Caisse régionale a créé un pôle viticole pour renforcer nos relations et répondre aux besoins du territoire. Différents experts sont au côté de nos vignerons pour les aider à l'installation ou au développement de leur activité.

Le marché de l'agriculture contribue au développement de cette transition par le financement de panneaux photovoltaïques, de projet de méthanisation, par le remplacement de matériels agricoles.

Le pôle ENR (pôle énergie renouvelable) en coopération avec la Caisse régionale Atlantique Vendée, c'est renforcé en 2021 avec l'arrivée d'un collaborateur supplémentaire. Les deux Caisses Régionale se donnent les moyens de conforter leurs positions d'acteur incontournable sur l'expertise en lien avec la méthanisation et le photovoltaïque.

En complément de l'expertise technique approfondie que nécessite les dossiers, les caisses Régionales ont également renforcées leurs offres d'ingénieries financières ENR par le biais de la Banque Privée du dirigeant et Ouest Alliance.



Chiffres clé

206 installations aidées financées de Jeunes agriculteurs soit plus de 70 % des installations JA du territoire de la Caisse régionale

Sur le marché des **Entreprises**, une démarche RSE a été construite par le Groupe CA et sera déployée en 2021 auprès des équipes Entreprises :

- Un questionnaire proposé au niveau du groupe central CASA a été adapté par CA Anjou Maine pour un premier test sur l'agence entreprises d'Angers : 12 questions simples pour comprendre le contexte ESG de notre client :
 - Gouvernance et environnement.
 - Relations sociales, clients et fournisseurs
- A l'issue du questionnaire, le client obtient une note sur 30 points.
- Cette note sera ensuite intégrée au dossier de crédit du client (elle viendra compléter la note financière qui, elle, reste inchangée).

RAPPORT FINANCIER 2021

- Le Chargé d'affaire, pourra à l'appui du questionnaire, conseiller le client en fonction de ses besoins et sensibilités.

Il n'existe pas à ce jour d'Offre propre à Anjou Maine qui prenne en compte les facteurs ESG. Nous intégrons néanmoins ces facteurs de la manière suivante :

Ressource préférentielle déployée par le Groupe Crédit Agricole :

- ⇒ Déploiement de la ressource BEI (Banque européenne d'investissements) sur les financements Transition énergétiques : Aucun projet encore financé à ce jour.

Promotion des offres GREEN du groupe :

- ⇒ Exemple CALF (Crédit Agricole Leasing and factoring) : Déploiement T1 2021 des GREEN solutions CALF LED, Mobilité verte, Autoconsommation PV.
Les conseillers seront également formés à ces solutions dans le cadre de la GREEN Academy (e Learning).
- ⇒ Exemple CACIB : Les prêts verts, prêts standard dont le produit est destiné au financement d'investissements verts. Ils sont structurés conformément aux Green Loan Principles et au Green Bond Framework de Crédit Agricole S.A., et contribuent au pool d'actifs verts de la Banque, qui est refinancé sur le marché des obligations vertes.
Les prêts liés au développement durable sont utilisés pour les besoins généraux de financement de l'emprunteur et se distinguent par une indexation de leur marge sur la performance ESG de l'entreprise.

Financement des projets clients ayant un impact durable sur l'environnement :

- ⇒ Parc Eolien : Participation en sous syndication CACIB sur 2 projets majeurs dans l'Ouest de la France (intervention à hauteur de 10 M€).
- ⇒ Méthanisation : 5 dossiers à l'étude actuellement, 2 dossiers débloqués pour 3.3 M€ (2020).
- ⇒ Photovoltaïque.

En matière d'investissement responsable, la démarche de la Caisse régionale Anjou-Maine est de commercialiser la gamme de placements d'AMUNDI 100 % engagée.

Ces placements doivent nécessairement agir sur l'un des quatre thèmes suivant :

- Soutenir les entreprises françaises,
- Participer aux défis climatiques et environnementaux,
- Contribuer aux évolutions sociétales (le bien vieillir, la solidarité...)
- Investir dans l'immobilier durable.

Le client peut donc choisir de placer une partie de son capital sur des fonds responsables et soucieux de l'environnement. L'investissement responsable peut également viser des entreprises du secteur des technologies « vertes » (exemple : des producteurs d'énergies non-fossiles).

Un fonds ISR fonctionne comme un fonds traditionnel et nos conseillers sont formés et sensibilisés à l'investissement responsable en général et aux offres pouvant être proposées aux clients.

Afin d'aider notre réseau, Amundi a élaboré des vidéos permettant de présenter des fonds d'investissement responsable mis à disposition de nos conseillers via le poste de travail. Ces vidéos font également l'objet de présentation à nos clients de manière interactive lors des entretiens. Avec notre concept d'accueil et de conseil en agence, client et conseiller sont côte à côte lors des entretiens ce qui permet au client de visualiser l'écran avec son conseiller et d'être ainsi totalement transparent.

Enfin, la lettre de l'investisseur éditée par Amundi tous les ans et envoyée à nos clients détenteurs d'OPCVM, donne les informations nécessaires sur l'investissement responsable avec accès possible sur le site Internet.

Pour 2021, la Caisse régionale accroît son encours total des fonds d'investissement responsable commercialisés, il s'élève à 901.3 millions d'euros à fin décembre et représente une augmentation de 20.74 % par rapport à 2020.

Le livret de développement durable et solidaire (LDDS) est une autre façon d'épargner de manière responsable et durable avec le Crédit Agricole. Les sommes placées sur ce livret réglementé participent au financement de logements sociaux, à la réhabilitation d'habitats anciens, à la construction de logements pour des personnes handicapées ou à la construction d'infrastructures durables.

Élément nouveau, nous avons proposé pour la seconde année à nos 191 948 clients titulaires d'un LDDS d'effectuer gratuitement des dons à partir de ce compte au bénéfice d'entités relevant de l'Économie Sociale et Solidaire (sélection de 10 associations par la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine).

Actions complémentaires ESG

En 2021, nous avons maintenu notre action en faveur du reboisement via une action simple : 1 contrat signé= 1 arbre planté (sur la gamme prévoyance décès et la gamme épargne suivante : contrat solidaire, contrat épargne vers l'avenir, offre Prédiliens)

Nous sommes donc associés à Reforest'Ation pour contribuer aux enjeux de reboisement de nos forêts et participer à la biodiversité.

Au titre de l'année 2021, ce seront donc 8 639 arbres qui seront replantés et donc au total depuis le démarrage de cette opération en 2019 : 27 159 arbres.

D'autre part, du 5 mai au 30 septembre 2021, le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine s'est engagé en soutenant 6 associations œuvrant sur les terrains sociétaux et/ou gouvernementaux, reconnues d'intérêt général et/ou d'utilité publique et cela au travers de l'opération suivante : « Pour tout versement de 1 000 € d'un client sur son contrat d'assurance vie, un versement de 10 € à une asso »

Globalement ce sont 19 716 € qui sont été partagés entre ces 6 associations.

Enfin la Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine a invité l'ensemble de ses collaborateurs à participer à un jeu d'AMUNDI.

L'objectif était simple, en comptabilisant un nombre de pas parcouru sur la période de jeu et en participant à des quizz présentant l'offre 100 % engagée d'AMUNDI, la Caisse Régionale à financer l'implantation d'une ruche dans le village d'abeilles sur le Parc Régional de la Brenne à Ingrandes.



Chiffres clés

Encours éco PTZ : 49,483 M€ pour 5 073 dossiers

29,8 M€ de financement énergies renouvelables pour 206 dossiers

Encours investissement responsable : 901,3 M€

Encours LDDS : 1144,31 M€

Encours global Epargne 26 997 M€

7,58 % part des encours d'épargne et d'investissement responsables sur le portefeuille global

d. Fournir des informations exactes et claires sur les produits bancaires et assurer le devoir de conseil

Le processus de création des offres de financement, d'épargne et de produits et services repose sur un processus identique.

Les crédits aux particuliers, aux professionnels ou aux entreprises sont encadrés par des réglementations strictes.

Prenons pour exemple les crédits habitat. Nos simulations intègrent toutes les données nécessaires pour permettre à nos clients de comparer nos offres avec celles de nos concurrents, en respect de la Direction des crédits immobiliers (DCI).

Nous affichons dans le coût global de nos crédits l'intégralité de ce qui sera payé par nos clients

Nous affichons également les sommes éventuellement versées à des apporteurs d'affaire pour une totale transparence en respect de la DCI.

Nous mettons à la disposition de nos clients un espace habitat qui leur permet de retrouver toutes leurs simulations et d'en effectuer de nouvelles. Ces simulations sont supprimées de nos bases après 6 mois afin d'assurer la sécurité des données personnelles de nos clients

Avant la signature du contrat, nous faisons signer une demande de financement qui reprend l'ensemble des caractéristiques du financement et le détail des données concernant le client.

Notre contrat reprend l'ensemble des clauses nécessaires à la bonne compréhension de nos clients et notamment concernant les remboursements anticipés.

Les clients ne peuvent accepter leur offre de prêt qu'à l'issue du délai légal de rétractation (contrôlé de manière automatique pour les signatures électroniques et de manière systématiques pour les offres papier).

Toutes nos communications à destination des clients font l'objet d'un contrôle par notre service juridique. La communication en matière de crédit est particulièrement encadrée et nous veillons à ce que les mentions légales figurent

RAPPORT FINANCIER 2021

clairement dans nos messages. Les taux indiqués sont basés sur des exemples représentatifs (pour choisir le montant du prêt pris en exemple, nous nous basons sur le montant moyen constaté dans notre Caisse régionale).

Dans la conception de nos offres et de nos grilles tarifaires, nous veillons à créer des offres qui puissent correspondre à des besoins de nos clients et pas uniquement des conditions promotionnelles « Harpon ». Par exemple, sur le crédit consommation, la durée minimale de nos offres est de 24 mois et non 12 mois comme le font certains de nos concurrents. Cette durée de 24 mois est réellement demandée par nos clients alors que nous ne réalisons que très peu de financements sur 12 mois.

Pour le domaine de **l'épargne** et ce tous marchés confondus, l'information et la communication envers les consommateurs doivent être complètes et officielles (remise du DICI document d'informations clés pour l'investisseur). Les items contenus dans le contrat et hors contrat sont précisément décrits, les risques et bénéfices également identifiés. Afin d'être au plus juste des attentes du client, une co-construction est engagée à partir de l'énoncé des besoins clients. Sont intégrés dans cette découverte les facteurs sociétaux et environnementaux puisque les principes et les enjeux du développement durable font partie intégrante des offres de produits et services (offres IRS Amundi notamment).

L'objectif est ainsi de sensibiliser les consommateurs sur l'impact de leurs choix de produits et services pour leur propre santé, leur bien être mais également de façon plus large sur l'environnement naturel et social.

La transmission de toutes ces informations est régie par la réglementation nationale MIF (marchés des instruments financiers) qui de facto cadre notre politique de commercialisation et d'information clientèle en sus d'une validation juridique.

En complément des enquêtes de satisfaction clients sont régulièrement menées et suivies au travers de l'IRC (indice de recommandation client).

e. Assurer aux clients la prise en compte de leurs réclamations et le règlement rapide et de bonne foi des litiges

Satisfaction client

Depuis 2009, la Caisse régionale s'est engagée dans une démarche sur les processus visant à améliorer les usages clients et équi-piers.

En 2013 nous avons obtenu la première certification ISO 9001 de notre système de Management de la Qualité par l'AFNOR avec comme processus principal « Répondre aux demandes et réclamations clients nécessitant l'intervention du siège ».

En 2016, nous avons renouvelé notre certificat ISO 9001, puis en 2017, élargi la certification au processus « Financer un projet Agri/Pro en délégation agence ».

Depuis toutes ces années, la Caisse régionale Anjou Maine a acquis une maturité et nous sommes reconnus pour notre démarche Qualité au sein du groupe Crédit Agricole. Les résultats des mesures de satisfaction client / IRC reflètent l'engagement de tous dans cette démarche basée sur l'amélioration continue.

De ce fait, à compter de 2019, la Direction générale a décidé de mettre en place un dispositif alternatif à la certification ISO 9001 au travers du développement d'un système de management de la qualité propre à la Caisse régionale Anjou Maine avec une orientation client renforcée et couvrant plus largement les processus de l'entreprise.

Les objectifs recherchés pour notre Système de Management de la Qualité

- Elargir la démarche à d'autres processus,
- Cibler nos audits qualité internes.
- Intensifier la prise en compte de la voix du client et des utilisateurs,
- Contribuer à l'amélioration de l'IRC,
- Améliorer nos performances opérationnelles,
- Embarquer toute l'entreprise sur l'amélioration continue
- Continuer à avoir un regard externe sur notre Système de Management de la Qualité.



Chiffres clé

En 2021, **76% des 94266** demandes et réclamations clôturées ont été traitées sous un délai moyen maximum de 5 jours (en 2020 : 76% sur un total clôturé de 85316) avec un respect du délai annoncé au client de **93%** comme en 2020 et 2019, **mais toutefois de +3 points** par rapport à l'objectif de 90%. Le volume total de demandes et réclamations a progressé de 10 % en 2021.



Chiffres clé

L'**Indice Recommandation Client (IRC stratégique CASA clients particuliers)** est un outil de mesure de satisfaction client commun à toutes les Caisses régionales. L'étude annuelle réalisée du 26 janvier au 12 mai 2021 par le **Crédit Agricole SA (délégué à l'institut BVA)** a permis d'interroger 1016 **clients particuliers** de notre territoire (412 clients du Crédit Agricole, 201 du Crédit-Mutuel, 201 de la Banque Postale et 202 de la Caisse d'épargne). Les résultats montrent **un IRC à +13 correspondant à une amélioration de 10 points par rapport à 2019 (IRC 2019 : + 3)**.

En ce qui concerne le sociétariat (IRC agences T4 2021), la recommandation continue à s'accroître avec un **Indice de Recommandation Sociétaire progresse de 2 points entre 2020 et 2021 en passant de +18.9 à +20.9**.

Ainsi, en 2021, l'IRC agences cumulé (sociétaires+ non sociétaires) **a progressé de 2 points en passant de +17.2 à +19.2**.

f. Assurer aux clients la prise en compte de leurs réclamations et le règlement rapide et de bonne foi des litiges

Une étude afin de mesurer et suivre l'Engagement Sociétal des Caisses Régionales de Crédit Agricole et de ses principaux concurrents au travers d'indicateurs clés.

Une étude réalisée du 2 novembre 2020 au 27 novembre 2020.

L'interrogation de nos clients tous marchés a été réalisée. Un total de 546 interviews de clients Crédit Agricole Anjou Maine, 306 Particuliers, 80 Professionnels, 130 Agriculteurs, avec une invitation à répondre au questionnaire a été envoyée par email par CSA.

L'engagement sociétal perçu par nos clients (notation sur 10) :

- Particuliers 6,3
- Professionnels 5,8
- Agriculteurs 6,3

Cette 1ère étude montre que l'engagement sociétal de notre Caisse régionale est globalement bien perçu par nos clients, cependant la notion de responsabilité sociétale de l'entreprise reste globalement méconnue.

Une nouvelle étude aura lieu au cours du 2ème semestre 2022.

IV. Contribuer au développement économique et sociétal des territoires

Etre créateur de liens et utile aux territoires et à ceux qui y vivent : cette ambition inscrite dans l'ADN du Crédit Agricole trouve une résonance nouvelle dans une période marquée par des défis sociétaux, environnementaux et technologiques cruciaux pour l'avenir de l'humanité. D'où la volonté de la Caisse régionale d'accompagner les transitions à l'œuvre partout sur ses 3 départements. Elle agit en se mobilisant autour de projets d'intérêt général et en répondant au besoin croissant de solidarité et d'inclusion bancaire.

a. Contribuer au développement socio-économique des territoires d'implantation

Emplois et compétences

Nous ne disposons pas à proprement parler d'une politique de contribution à la création d'emplois locaux mais nous le faisons naturellement au travers de nos recrutements par exemple.

Nous avons des relations privilégiées avec les écoles implantées sur le territoire, la chambre de commerce et d'industrie pour faciliter nos recrutements en alternance et en CDI. Nous réalisons régulièrement des présentations de l'entreprise

RAPPORT FINANCIER 2021

et de nos métiers dans ces mêmes écoles, accompagnons les étudiants dans leur démarche de recherche d'emploi et proposons des offres de stage.

En complément nous travaillons avec des organismes tels pôle emploi, Cap emploi, l'APEC, les missions locales implantées sur l'ensemble de nos territoires.

Ces actions sont partagées avec l'ensemble du personnel au travers de communications ciblées.

Notons un objectif de 5% de travailleurs handicapés fixé pour notre Caisse régionale et un partenariat avec l'APPELS pour faciliter le recrutement de jeunes publics prioritaires dans le cadre d'un contrat d'alternance d'un an.

b. Prévenir et gérer le risque de surendettement et favoriser l'accès aux produits et services bancaires

Soutenir tous nos clients, à tout moment est une raison d'être.

Une chose est immuable dans la relation qui nous unit à nos clients, c'est la nécessité d'être à leur côté dans les difficultés qu'ils peuvent rencontrer. Pour nous c'est une finalité, une raison d'être, pour eux c'est un besoin, une attente, une nécessité.

En 2021, la Caisse régionale a accompagné sa clientèle en situation de fragilité financière. Elle se veut ainsi proactive pour anticiper et accompagner cette population.

En premier lieu, prévenir l'apparition de signes de fragilité se fait au travers de la gestion du risque au quotidien. L'objectif est bien sûr d'identifier spontanément les événements de vie potentiellement générateurs de fragilité financière. Cette détection peut également se faire grâce à la connaissance de ses clients (exemple : clients avec des frais de dysfonctionnement importants).

Dans un second temps ce dispositif permet de contacter les clients présentant des signes avancés de fragilité. Cette détection est automatisée et se fait au travers de signes de dégradation de leur situation financière.

Enfin et également de manière automatisée, chaque conseiller disposera de la liste de ses clients en situation de fragilité financière avérée. Sont ainsi contactés les clients surendettés, les interdits bancaires, les clients avec frais de dysfonctionnement élevés sur le dernier mois ou dernier trimestre.

Pour ces clients, il est recommandé de les solliciter et d'étudier dans le cadre d'une approche globale toute solution intégrant notre panel d'offres dédiées (CAC module budget protégé, offre EKO, prêt coup de pouce, rétrocession de frais, points passerelle...)

A titre d'exemple, le CAC module budget protégé est à 1€/mois, les frais d'incidents bancaires plafonnés à 20€/mois et 200€/an. Pour ces clients fragiles disposant de Crédit agricole en ligne, des alertes sms gratuites leur sont adressées dès lors qu'ils sont à découvert....

Pour faciliter cette approche clientèle fragile, nos conseillers disposent d'outils dédiés

- Un fichier des clients à fort dysfonctionnement
- Une box dédiée comprenant
 - Les démarches relationnelles
 - Une FAQ (foire aux questions) et une cinématique de traitement
 - La description de l'offre et des frais plafonnés
 - Des outils d'aide à la vente CASA
 - Des points clés communs à l'ensemble des entretiens
 - Des éléments de lecture d'un budget

Nous accompagnons les personnes sous protection et disposons d'un pôle tutelles (5 collaborateurs) chargé d'accompagner plus de 6000 personnes protégées.

Il contribue à la relation au quotidien avec les organismes tutélaires et apporte en complément une expertise patrimoniale (un conseiller privé dédié). Cette unité soutient également les agences bancaires pour répondre aux éventuelles questions sur cette population fragilisée ou dépendante.

En complément de cette offre dédiée la Caisse régionale dispose depuis de longues années désormais de Points Passerelle qui ont pour objectif d'orienter, d'accompagner les personnes gravement fragilisées (clientes ou non), spécialement celles qui rencontrent des difficultés administratives ou financières en vue de leur rendre autonomie et dignité.

Les **Points Passerelle** en Anjou-Maine sont des **lieux d'accueil et de médiation** avec pour missions l'écoute, le diagnostic, l'orientation, et la mise en place de **solutions sociales et économiques**. Ils reçoivent les particuliers clients et non clients qui rencontrent des difficultés dans la vie. Ils sont implantés dans les quatre villes principales du territoire

RAPPORT FINANCIER 2021

(Angers, Cholet, Laval et Le Mans) et animés par six salariés du Crédit Agricole. En Caisse locale, les administrateurs jouent un rôle de détection de requérants potentiels potentiel au même titre que les organismes sociaux.



Chiffres clés

En 2021, **482** requérants rencontrés par le point passerelle (459 en 2020, 685 en 2019)

En 2021, **71** Ateliers budgétaires réunissant **642** participants (46 ateliers en 2020 pour 380 participants, 33 ateliers en 2019 pour 255 participants).

4 793 clients titulaires offre budget pour **28 566 clients en situation de fragilité financières**
Soit **16,8% de personnes équipées.**

Tutelle : **6 151 majeurs protégés** dont Famille 2560, Associations tutélaires 2798,
Mandataires judiciaires 793.

98,28 % de nos établissements sont accessibles aux PMR.

a. Participer à des initiatives d'intérêt général

Le Conseil d'Administration du fonds de dotation actions mutualistes établit son programme d'action pour l'année à venir

- Dons en faveur de l'association développement solidaire (Point passerelle)
- Dons à « CA initiatives locales »
- Trophée création-reprise pour soutenir les professionnels
- Prix de l'initiative pour soutenir les projets étudiants et les startups

Soutien financier et/ou soutien de communication à une « grande cause ». En 2021, il s'agit des jeunes et cela se traduit notamment par le mécénat de « Entreprendre pour Apprendre (EPA) », et de la Fondation de l'université d'Angers pour la mise en place d'une ligne d'écoute afin d'apporter un soutien psychologique aux étudiants des Pays de Loire.

- Soutien financier à des chaires universitaires (Ecole Supérieure d'Agriculture (ESA) et Université Catholique (UCO))
- Bourses d'études pour les étudiants en 1^{ère} année de médecine en Sarthe (CAP Santé)

La Direction Générale par le biais du service communication interne et externe initie en complément des actions sociétales diverses et variées.

C'est le cas notamment d'actions en faveur de la santé publique avec la réalisation de campagne de sensibilisation (semaine du handicap / Octobre rose / Téléthon ...)

Dans un cadre plus large d'assistance à des tiers, le CA a développé les Points Passerelles. Ils sont ouverts à tous les publics et sont gérés par l'association Développement Solidaire financée par le Fonds de Dotation CA.

Ces Point Passerelle ont pour but d'aider, d'orienter et d'accompagner des personnes (clientes ou non du Crédit Agricole) en difficulté passagère, confrontées à des accidents de la vie ayant entraîné une modification importante de leurs revenus. Au-delà de l'aide « professionnelle » l'objectif est de leur rendre autonomie et dignité.

Les Point Passerelle interviennent aussi dans les collèges, lycées, MFR.... afin de sensibiliser les jeunes à l'éducation budgétaire.

La Caisse régionale relaie sur son territoire les appels à projet de CA assurances et des Fondations nationales. Avec la Fondation Crédit Agricole Initiative Locale (CAIL), la Caisse régionale apporte son soutien aux Apprentis d'Auteuil, aux Cafés joyeux, à des Territoires aux grandes écoles Mayenne. Toutes les actions soutenues sont en faveur des jeunes.

Elle met également à disposition dans chaque point de vente un espace (mur d'affichage) dans lequel les associations sont libres de communiquer sur leurs initiatives locales.

Dans le domaine de l'innovation et du partage du savoir, nous accompagnons des startups dans nos villages by CA (Le Mans et Laval), apportons notre soutien à des colloques tels ceux organisés par l'ESEO, Agreenstartup..... Nous sommes présents au Comité de pilotage du concours « la Mayenne innove » Nous participons à des forums de l'enseignement et de la formation, favorisons les échanges et rencontres avec les acteurs de notre territoire.

Nous sommes membres du Cercles des mécènes des Quinconces dans le domaine culturel, présent au comité de pilotage du forum de l'enseignement et des métiers.

Dans le domaine agricole nous participons au conseil d'administration de l'IREO 53 (institut rural d'éducation et d'orientation), de la SAFER Pays de la Loire (société d'aménagement foncier et d'établissement rural), de SOLAAL

RAPPORT FINANCIER 2021

(solidarité des producteurs agricoles et des filières alimentaires), de l'AFDI 49 (agriculteurs français et développement international), nous sommes membres des chambres d'agriculture 49/53/72.

Dans le domaine de l'habitat nous sommes membre du Conseil d'administration du club Pégase Mayenne Logement, de l'ADIL 53 (association départementale information logement), de l'ADLJ (association départementale pour le logement des jeunes). Mais aussi de Soliha Pays de la Loire et Procivis Ouest.



Chiffres clé

Le fonds de dotation et le point passerelle sont dotés d'un budget de 1, 028 M€

V. Préserver l'environnement

a. Empreinte Carbone directe

Sur la thématique de l'environnement direct, nous devons nous améliorer de manière plus volontaire

Nous avons dans le cadre des engagements suite à la labellisation Lucie RSE, 4 axes d'améliorations :

- Mettre en place des indicateurs objectivés et mesurés dans un tableau de bord (Suivi émissions CO2, km, papier, conso énergétiques ...)
- Sensibiliser les collaborateurs et administrateurs sur « la banque verte » (jeu, quizz, fresque du climat...)
- Initier un dossier recyclage / déchets et le suivre avec indicateurs ad hoc
- Instruire un dossier numérique « green IT » en lien avec la charte INR et le suivre avec indicateurs ad hoc

Dans le cadre de notre projet d'entreprise, sur le levier de la banque verte, nous avons 4 axes d'améliorations :

- Photovoltaïque
- GTB
- Reforestation
- La dématérialisation

Le Photovoltaïque

C'est un axe de développement complémentaire dans la démarche RSE du Crédit Agricole Anjou Maine. Un moyen d'agir sur le bilan carbone de la Caisse régionale en travaillant cette fois-ci, non pas sur des dépenses énergétiques, mais sur de la production. Disposant de bâtiments et d'espaces pouvant accueillir des projets solaires, les équipes du service immobilier étudient les possibilités d'implantations et réalisent un premier projet sur la toiture du nouveau bâtiment en construction au Mans qui accueillera Cofilmo.

À la suite de cette réalisation, plusieurs projets sont à l'étude actuellement sur les sites d'Angers et de Laval pour implanter des panneaux solaires : les toits terrasses pourraient accueillir des panneaux solaires et des ombrières photovoltaïques pourraient recouvrir les parkings. Si les études sont validées, ces projets verront le jour dans les prochains mois...

La GTB

La GTB ou plus précisément la Gestion Technique des Bâtiments est un applicatif qui permet, d'un poste de travail, de piloter et de contrôler les équipements techniques d'une agence, comme le chauffage, la climatisation, l'enseigne, la VMC, l'eau chaude... Déjà déployée dans 29 agences de notre territoire, la GTB donne toute satisfaction aux agences qui l'utilisent et permet également aux équipes du service immobilier d'être très réactives en cas de panne, voire même de les anticiper pour au final réaliser des économies d'énergie.

Un des avantages de ce système, c'est qu'il n'est pas nécessaire d'attendre le passage d'un technicien pour passer du mode chauffage au mode climatisation, et inversement. De son poste de travail, le manager peut, d'un seul clic, passer de l'un à

RAPPORT FINANCIER 2021

l'autre. Il a même une vision précise de la température qu'il fait dans chaque bureau de l'agence et peut ainsi agir rapidement, simplement et en toute autonomie pour le plus grand confort des équipiers. La bascule, chauffage/climatisation en journée ou le mode de démarrage le matin peut se faire de façon automatique en fonction de la température extérieure.

Des économies d'énergies significatives avec des capteurs situés sur l'ensemble des appareils, la GTB permet de détecter la plupart des pannes en temps réel, comme par exemple, l'enseigne qui reste allumée en plein jour. Dans ce cas, le service immobilier reçoit une alerte sur son poste de travail et peut ainsi prendre les dispositions pour remédier au problème. De la même manière avec la GTB, quand on ferme l'agence le soir, cela coupe automatiquement l'eau, la ventilation, et le chauffage ou la clim se mettent en mode réduit de nuit. La GTB permet également de suivre en instantanée ses consommations d'énergie. Et le constat est très positif puisque l'estimation d'économie réalisée par les agences équipées, oscille entre 10 et 15 %. Un déploiement sur l'ensemble de nos agences. Compte tenu de l'impact RSE très important, il a été décidé de déployer la GTB sur les 110 points de vente de la Caisse régionale à l'horizon 2023. 35 devraient l'être fin 2021, puis le rythme sera de 40 à 50 agences en 2022 et en 2023.

La reforestation

C'était une idée issue du Projet d'Entreprise TEAM : agir sur la reforestation. C'est au travers de la signature d'une convention avec le fonds de dotation « Plantons pour l'avenir », le 9 novembre dernier, que le Crédit Agricole Anjou Maine s'est engagé pour le renouvellement des forêts au service de la croissance verte.

Un reboisement rendu possible par le mécénat Alors que la protection et la mise en valeur des forêts ainsi que le reboisement dans le cadre d'une gestion durable ont été reconnus d'intérêt général, plusieurs Caisses régionales du Crédit Agricole ainsi que la Coopérative Forestière Alliance Forêts Bois soutiennent le fonds de dotation « Plantons pour l'avenir », au titre du mécénat.

Par la signature de cette convention, le Crédit Agricole Anjou Maine s'implique donc à son tour dans ce cercle vertueux. Grâce aux dons d'entreprises et de particuliers, « Plantons pour l'avenir » apporte aux propriétaires forestiers, un financement pour leurs travaux de (re)boisement et d'entretien, sous forme d'une avance remboursable à taux 0 sur 30 ans. Par ses remboursements futurs, le bénéficiaire assurera le financement de nouveaux (re)boisements et donc la pérennité du fonds. Ce sont ainsi près de deux milles hectares de forêts mal-venantes ou inadaptées, qui ont pu être replantés depuis six ans, partout en

France, dont 24 projets pour 190 hectares dans les départements de la Sarthe, du Maine-et-Loire et de la Mayenne.

La dématérialisation

La consommation de papier dans les entreprises est un levier fort d'amélioration écologique et économique. C'est le cas aussi en Anjou Maine, notamment dans le cadre de l'ambition « Acteur sociétal durable » du projet d'entreprise TEAM et de la labélisation LUCIE qui en découle. Ce constat s'est transformé en projet d'amélioration et de dématérialisation. Il a démarré au printemps 2021 et est axé sur cinq chantiers qui commencent à produire leurs effets.

En Anjou Maine, quelques constats sont là aussi : 54,8 % de nos clients sont en e-relevés et 61,4 % des courriers de gestion sont dématérialisés. Il reste une marge de progression et d'économie puisque le budget d'édition et d'envoi de ces courriers représente 4 millions d'euros et 30 millions de feuilles sont consommées tous les ans par l'ensemble des collaborateurs et nos prestataires qui envoient nos courriers. La consommation de papier dans les entreprises est un levier fort d'amélioration écologique et économique. C'est le cas aussi en Anjou Maine, notamment dans le cadre de l'ambition « Acteur sociétal durable » du projet d'entreprise TEAM et de la labélisation LUCIE qui en découle. Ce constat s'est transformé en projet d'amélioration et de dématérialisation. Il a démarré au printemps 2021 et est axé sur cinq chantiers qui commencent à produire leurs effets.

Une feuille de route

Afin de réduire le nombre de courriers sortants et d'optimiser les process, 5 chantiers liés à la dématérialisation en Anjou Maine ont été identifiés :

- Améliorer le taux de clients en e-documents
- Dématérialiser les courriers envoyés par nos services supports de la relation client
- Identifier et dématérialiser les courriers envoyés par les filiales (CA-Titres, Pacifica, Prédica...)
- Accompagner l'ensemble des équipiers de la Caisse régionale
- Optimiser les navettes courrier

b. Empreinte carbone indirecte

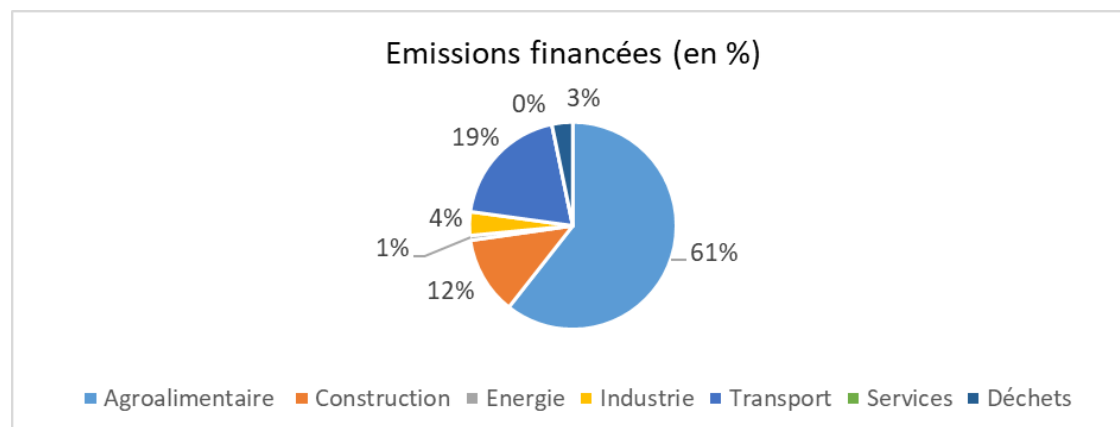
RAPPORT FINANCIER 2021

Accompagner la transition énergétique :

En tant qu'établissement bancaire, le **fléchage des investissements dans des projets bas-carbone** est un véritable enjeu pour la Caisse.

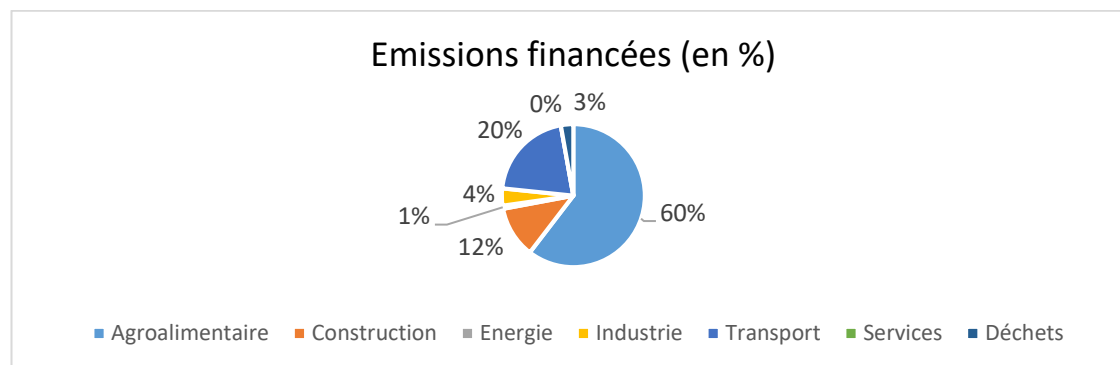
Afin de quantifier les émissions de gaz à effet de serre (GES) de ses financements, le Groupe Crédit Agricole a mis en place **une méthode d'estimation des émissions de GES** suite aux travaux réalisés par le Groupe Crédit Agricole, en collaboration avec la chaire Finance et Développement durable de Dauphine, et ainsi permettre une véritable robustesse de calcul. Elle permet de **rendre compte du poids carbone lié aux investissements financés en accord avec l'article 173**.

Pour la Caisse régionale, les émissions liées aux financements sont estimées comme suit en 2020 :



Au total, 1 195 kilotonnes de CO₂ ont été financées en 2020.

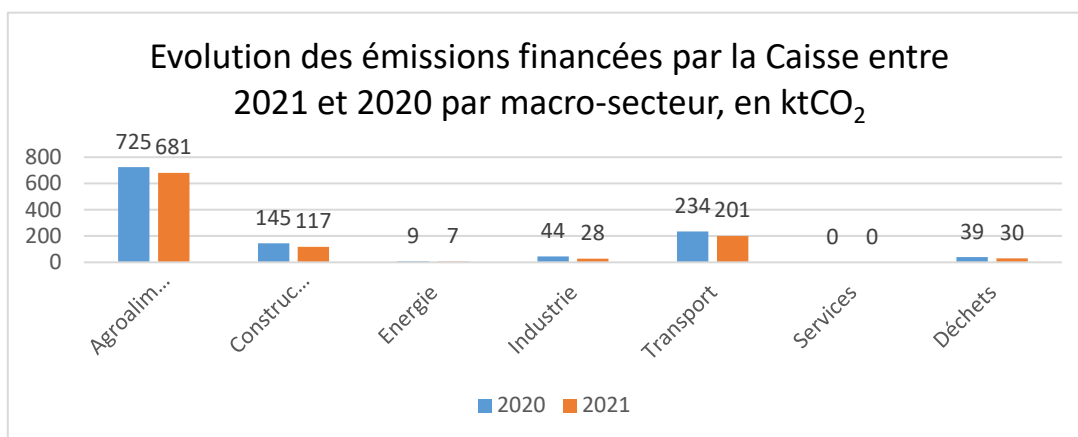
Pour la Caisse régionale, les émissions liées aux financements sont estimées comme suit en 2021 :



Au total, 1 163 kilotonnes de CO₂ ont été financées en 2021, soit une diminution de 2,75 % par rapport à 2020.

En tant que financeur de projets, nous portons la responsabilité d'accompagner le développement et la croissance de nos clients de tous secteurs d'activité. Cela nécessite pour la Caisse régionale de mener des arbitrages dans ses investissements et parfois de continuer à accompagner des secteurs clés du territoire malgré leurs émissions de gaz à effet de serre.

RAPPORT FINANCIER 2021



VI. Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion



EY & Associés
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière

A l'Assemblée Générale,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC (Accréditation COFRAC Inspection, n°3-1681, portée disponible sur www.cofrac.fr) et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de votre caisse régionale (ci-après « entité »), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur la conformité de la déclaration consolidée de performance extra-financière, pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 (ci-après la « Déclaration ») aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce et sur la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce (ci-après les « Informations »), préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), présentées dans le rapport de gestion en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration ou disponibles sur demande au siège de l'entité.



Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au conseil d'administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.



Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du Code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée)¹.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce et le Code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de quatre personnes et se sont déroulés entre octobre 2021 et février 2022 sur une durée totale d'intervention de trois semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené cinq entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration représentant notamment les directions des ressources humaines, de la gouvernance mutualiste, des marchés agricole et entreprises, et de la direction RSE.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;

¹ ISAE 3000 (révisée) - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information



- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices listées ci-après : la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine et les caisses locales affiliées, qui couvrent 100 % des effectifs ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Paris-La Défense, le 28 février 2022

L'Organisme Tiers Indépendant
EY & Associés

Caroline Delérable
Associée, Développement Durable

RAPPORT FINANCIER 2021



Annexe 1 : informations considérées comme les plus importantes

Informations sociales	
Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)	Informations qualitatives (actions ou résultats)
Part de la masse salariale consacrée à la formation (%).	Les résultats des politiques d'égalité de traitement des collaborateurs (égalité hommes/femmes, lutte contre les discriminations, insertion des personnes handicapées).
Informations environnementales	
Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)	Informations qualitatives (actions ou résultats)
Part des encours d'épargne et d'investissement responsable sur le portefeuille global (%).	<p>Les actions de développement des placements et offres responsables, tous marchés.</p> <p>Les actions en matière d'atténuation du changement climatique (certifications, moyens, postes significatifs d'émissions du fait de l'activité, mesures de réduction).</p> <p>Les actions d'accompagnement de la transition agricole.</p>
Informations sociétales	
Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)	Informations qualitatives (actions ou résultats)
<p>Part du personnel féminin dans l'encadrement de la Caisse régionale (%).</p> <p>Répartition des administrateurs des caisses locales par catégorie socio-professionnelle (%).</p> <p>Nombre de premiers rendez-vous Point Passerelle réalisés dans l'année (nb).</p>	Les actions d'accompagnement RSE et de prise en compte des critères ESG dans le financement des entreprises.

3 Gouvernement d'entreprise

3.1 Les Caisses locales, socle de l'organisation mutualiste

Les sociétaires et les parts sociales

Le Crédit Agricole Anjou Maine est une banque coopérative (« un sociétaire = une voix »). Il permet à ses clients sociétaires d'apporter du capital en souscrivant des parts sociales, rémunérées annuellement. Cet apport permet alors à la Caisse régionale d'investir pour soutenir l'activité et la croissance de son territoire : les sociétaires deviennent ainsi acteurs de ce développement.

Tout client majeur a vocation à devenir sociétaire en souscrivant des parts sociales d'une Caisse locale.

Chaque année, en Assemblée Générale, les sociétaires participent à la gouvernance des Caisses locales en votant les résolutions proposées et en élisant leurs représentants : les administrateurs de Caisse locale. A l'issue de l'Assemblée Générale, les administrateurs élus ou réélus se réunissent en Conseil d'Administration pour désigner le président et le(s) vice-président(s) de la Caisse locale.

La gouvernance des Caisses locales

Lieu d'échange avec les sociétaires, la Caisse locale regroupe l'ensemble des sociétaires de son territoire. Elle transmet à la Caisse régionale les informations sur l'environnement économique et humain de son périmètre. Au niveau local, elle assure la promotion des ambitions, de la stratégie et de l'activité du Crédit Agricole. Elle délègue aux professionnels de la banque les pouvoirs nécessaires à la prise de décisions sur des dossiers de prêts et à la gestion des risques. Elle dispose de moyens pour soutenir des actions locales sur le plan social, culturel, économique, etc., preuve la plus explicite de son engagement mutualiste. Les administrateurs, élus pour 3 ans, s'engagent dans la vie et la gestion des Caisses locales, en respectant les clauses du secret bancaire. Les Présidents de Caisse locale assurent la gestion et l'animation des Caisses locales en collaboration avec les secrétaires, qui sont en général Directeurs d'Agence. Le Président assume la responsabilité des actions du Conseil d'Administration de la Caisse locale et représente la Caisse régionale auprès des acteurs locaux, ainsi que dans différentes instances : commissions ou représentations extérieures par exemple.

3.2 La Caisse régionale, instance de gouvernance et de décision

Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de la Caisse régionale est composé de 21 membres, issus par tiers de chacun des départements du territoire de la Caisse (Maine-et-Loire, Mayenne et Sarthe) et élus pour des mandats de 3 ans renouvelables.

Chaque année, les sociétaires de la Caisse régionale (les Caisses locales représentées par leurs Présidents, les administrateurs de la Caisse régionale et la SACAM MUTUALISATION), réunis en assemblée générale ordinaire, procèdent au renouvellement d'un tiers du Conseil d'Administration (élection ou réélection des administrateurs de la Caisse régionale).

Le Conseil d'Administration se prononce sur les orientations stratégiques de l'entreprise, contrôle l'application des politiques décidées et nomme le Directeur Général, Dirigeant effectif de Caisse régionale qui exerce les responsabilités exécutives.

Le Conseil peut s'appuyer sur ses Comités spécialisés : Le Comité d'audit, composé de 4 administrateurs, le Comité des risques, composé de 4 administrateurs, et le Comité des nominations, composé des 3 Vice-présidents.



Sur la photo : 1. Guy GUILAUMÉ (Président de la Caisse régionale), 2. Annick JANVIER (Vice-président -72), 3. Hubert BERGUE (Vice-président -53), 4. Jean Denis LAMBERT (Vice-président-49), 5. Christophe BOUVET, 6. Jérôme DOLBEAU, 7. Xavier TESTARD, 8. Agnès TRUBERT, 9. Françoise BIGOT, 10. Marie Anne CLERC, 11. Luc CHAUVIN, 12. Nathalie BESSONNEAU, 13. Françoise PECULIER, 14. Annick COSME, 15. Raymond VINCENT, 16. Gontran LETOURNEUR, 17. Michel BLANCHARD, 18. Loïc MENARD, 19. Véronique LORIN, 20 Patrice BRIDIER, 21. Damien SOULARD

Le Comité de Direction de la Caisse Régionale

Le Directeur général et le Comité de direction proposent au Conseil d'administration la politique et la stratégie de la Caisse régionale.

Ils en assurent la mise en œuvre dans les limites définies par le Conseil d'administration, à qui ils rendent compte des résultats de leur gestion. Le Comité de Direction agit au plus près des managers et des collaborateurs, que ce soit en agence ou sur les sites d'Angers, du Mans et de Laval.

Le Comité de direction se compose du Directeur général, de deux Directeurs généraux adjoints et de sept Directeurs. Le Comité de direction se réunit en moyenne 2 fois par mois.



Sur la photo (de gauche à droite): Philippe LETRANCHANT (Développement des Marchés, des Agriculteurs et de l'Assurance Emprunteur - Délégation Maine et Loire), Frédéric NOET (Développement Grandes Clientèles Entreprises et Banque Privée), Fabrice BOUFFET (Directeur général adjoint), Olivier BENOIT (Développement de l'Épargne, des Assurances et des Paiements - Délégation Mayenne), Pascal BURG (Développement des Crédits aux Particuliers, de l'Immobilier, de la Logistique et des Coopérations - Délégation Sarthe), Hugues BRASSEUR (Directeur général), Hervé GOURDON (Excellence Relationnelle et Développement Commercial), Patricia GUILLOT (Développement des Ressources Humaines et la Transformation), Christophe VANDENKOORNHUYSE (Directeur général adjoint), Erwan DE VILLENEUVE (Finances, Risques et Pilotage)

4 Examen de la situation Financière et du résultat 2021

4.1 La situation économique

4.1.1 Environnement économique et financier global

Rétrospective 2021

Les performances économiques mondiales ont continué d'être largement conditionnées par la diffusion du virus et la réponse sanitaire (déploiement de la vaccination, stratégie de confinement), la structure des économies (poids relatifs de l'industrie et des services dont tourisme), et la contre-offensive budgétaire et monétaire (ampleur des soutiens à l'activité). **Tout comme l'étaient les récessions subies en 2020, les trajectoires de reprise sont demeurées hétérogènes. A la Chine dopée par son commerce extérieur et croissant à un rythme de 8,1%, aux Etats-Unis puis à la zone euro affichant de très belles performances, ont continué de s'opposer les reprises en demi-teinte ou les rebonds fragiles de nombreux pays émergents au sein desquels s'est nettement affirmée la tendance à la fragmentation.**

Par ailleurs, **longtemps oubliée, l'inflation est revenue au centre des préoccupations.** Son accélération très vive a résulté de la combinaison de plusieurs facteurs : pressions subies en amont avec de fortes hausses des prix des matières premières et des goulets d'étranglement, tensions en aval issues du fort rebond de la consommation des ménages soutenue par des aides financières substantielles et une épargne élevée héritée de la crise de 2020, effets de base après une inflation très faible en 2020. Alors que l'offre demeurait restreinte au sortir de la crise (manque de main-d'œuvre ou de biens), la normalisation de la demande a engendré des hausses de prix dans des secteurs spécifiques notamment ceux préalablement très pénalisés par la pandémie (hôtellerie, restauration ou automobile par exemple).

Aux États-Unis, après The Coronavirus Aid, Relief and Economic Security Act (CARES Act) de 2200 milliards de dollars de Donald Trump, le plus vaste plan de soutien de l'histoire américaine, puis le plan de décembre de 900 milliards de dollars (soit au total environ 14% du PIB), le plan de relance de Joe Biden (the American Rescue Plan) totalisant 1900 milliards de dollars, soit environ 9% du PIB, a été déployé à partir de mars. Les ménages, en particulier ceux à faible revenu, en ont été les grands bénéficiaires. Grâce à la reprise vigoureuse de la consommation, en outre dopée par la baisse rapide du chômage, la croissance s'est établie à 5,7% en 2021. En décembre, l'inflation totale sur douze mois a atteint 7% (une première depuis le début des années 1980) pour une inflation sous-jacente à 5,5%, son plus haut niveau depuis le début des années 1990. Outre l'impact des prix de l'énergie et des intrants industriels, certains postes spécifiques (véhicules neufs mais surtout d'occasion, par exemple) stimulés par une demande forte ont contribué à l'accélération de l'inflation.

La **zone euro** a bien résisté aux dernières phases de confinement en limitant, d'une part, les effets négatifs aux secteurs faisant l'objet de mesures de restriction ciblées et en profitant, d'autre part, de la réactivation de son secteur manufacturier. La bonne surprise est venue du dynamisme de l'investissement productif soutenu par la vigueur de la demande de biens manufacturés mais aussi par les fonds européens du plan de relance. Après s'être contracté de 6,5% en 2020, le PIB croîtrait de 5,2% en 2021. Si l'excès de demande et l'accélération des salaires sont bien moins patents qu'aux États-Unis, l'inflation totale s'est néanmoins sensiblement redressée pour atteindre 5% sur un an en décembre alors que l'inflation sous-jacente augmentait moins vigoureusement (2,6%).

Après avoir subi une récession de 8% en 2020, la **France** s'est dès le deuxième semestre 2020 engagée sur la voie d'une reprise vive qu'elle a poursuivie en 2021. La nouvelle vague épidémique et la diffusion du variant Omicron ont fait peser de nouvelles craintes sur la vigueur de la reprise à court terme mais l'absence de mesures très restrictives a permis d'en limiter l'impact. Après un rebond mécanique marqué au troisième trimestre, la croissance a ainsi ralenti au quatrième

RAPPORT FINANCIER 2021

trimestre, tout en restant soutenue, permettant au PIB de progresser de 7% en 2021. Portée par la hausse du prix des matières premières (en particulier de l'énergie, responsable de plus de la moitié de la hausse des prix), l'inflation a accéléré pour atteindre 2,8% sur 12 mois en décembre (1,6% en moyenne).

En dépit d'une inflexion dans le discours de la Réserve Fédérale suggérant une normalisation plus rapide de sa politique monétaire, un cap monétaire accommodant a été maintenu tant aux Etats-Unis qu'en zone euro.

Aux **Etats-Unis**, en début d'année, J. Powell insistait sur la situation toujours très dégradée du marché du travail et la faiblesse du taux d'emploi par rapport à son niveau pré-crise. Mais, les inquiétudes se sont progressivement déplacées de la croissance vers l'inflation, qui après avoir été jugée transitoire est devenue plus préoccupante. En parallèle, la Fed a annoncé sa stratégie de normalisation progressive : réduction progressive de ses achats mensuels d'actifs (USD 120 Mds alors en vigueur) ou tapering puis, sans ni calendrier préétabli, remontée de son taux directeur (fourchette cible du taux des Fed Funds [0%,0,25%]).

C'est lors de la réunion du Comité de politique monétaire de la Fed (FOMC) de juin qu'est intervenue la première inflexion consistant en une hausse des prévisions des taux des Fed Funds couplée à une révision à la hausse des prévisions de croissance et d'inflation. Afin de préparer les marchés, dès septembre, la Fed a indiqué qu'elle préciserait en novembre les modalités de son tapering. Début novembre, la Fed a annoncé qu'elle réduirait ses achats mensuels de USD 15 Mds suggérant leur fin en juin 2022 tout en se laissant la possibilité d'ajuster le rythme du tapering. Enfin, mi-décembre, avec un doublement de la vitesse du tapering prenant ainsi fin en mars 2022, la réunion du FOMC a confirmé l'accélération de sa normalisation monétaire. Une accélération justifiée par le caractère plus généralisé de l'inflation et les progrès rapides vers l'emploi maximum malgré quelques déceptions persistantes sur le taux de participation. J. Powell a également indiqué qu'une hausse de taux était possible avant que l'emploi maximum ne soit atteint si les pressions inflationnistes restaient préoccupantes. Enfin, le Dot Plot signalait une trajectoire de hausses du taux directeur plus agressive.

En **zone euro**, si la BCE a également pris acte en juin du raffermissement et révisé à la hausse ses prévisions de croissance et d'inflation, elle a confirmé l'orientation très accommodante et très flexible de sa politique monétaire. En décembre, la BCE a confirmé son scénario de croissance et d'inflation et présenté sa stratégie monétaire.

La prévision d'inflation de la BCE a été revue à la hausse pour 2022 (de 1,7% à 3,2%) ; la révision est bien plus modeste pour 2023 (de 1,5% à 1,8%) et sa projection 2024 (1,8%) reste inférieure à la cible de 2%. L'inflation demeurerait donc transitoire selon la BCE, essentiellement motivée par un choc d'offre ayant des effets limités sur l'inflation sous-jacente (à 1,9% en 2022, 1,7% en 2023). L'impact négatif sur la croissance (revue à la baisse de 4,6% à 4,2% en 2022) est supposé modéré et bref : l'inflation érode temporairement le pouvoir d'achat sans faire « dérailler » la croissance (revue à la hausse à 2,9% en 2023).

En termes de stratégie, la BCE a indiqué que le retrait du soutien d'urgence s'accompagnerait d'une présence significative et flexible sur le marché souverain. Il s'agit de prévenir, d'une part, une pentification trop forte de la courbe des taux et, d'autre part, tout risque de fragmentation. La BCE a rappelé que préalablement à une hausse de son taux directeur, trois conditions doivent être remplies : l'inflation doit atteindre l'objectif de 2% bien avant la fin de l'horizon de projection de la BCE ; cet objectif doit être atteint de manière durable jusqu'à la fin de l'horizon de projection ; les progrès réalisés en termes d'inflation sous-jacente doivent être suffisamment avancés pour être compatibles avec la stabilisation de l'inflation au niveau de son objectif à moyen terme. Au regard des prévisions actualisées, les conditions ne sont pas encore remplies.

Les marchés obligataires ont évolué au gré de quelques grands thèmes : un premier trimestre enthousiaste porté par le reflation trade, un deuxième trimestre plus maussade rattrapé par la réalité de la pandémie, un second semestre placé sous le sceau d'une croissance vive mais d'une inflation nettement plus préoccupante nourrissant un scénario de normalisation monétaire américaine plus rapide.

Aux **Etats-Unis**, les taux d'intérêt à 2 ans ont évolué au gré du scénario monétaire : ils sont restés bien ancrés à un niveau bas (0,17% en moyenne) pour ne se redresser lentement qu'à partir du moment où le resserrement monétaire a été évoqué (septembre) puis plus fermement à l'occasion de l'accélération du tapering en fin d'année, qu'ils ont terminée à 0,70% (soit une hausse de 60 points de base sur un an). Avec le « reflation trade » nourri par des perspectives de croissance et d'inflation plus soutenues, les progrès de la vaccination et des données économiques meilleures qu'anticipé, les taux longs ont nettement augmenté aux Etats-Unis et cette hausse s'est diffusée à la zone euro. Le taux américain à 10 ans (proche de 0,90% en début d'année) s'est redressé jusqu'à culminer fin mars vers 1,75%. Les mauvaises nouvelles du front sanitaire sont ensuite venues tempérer l'enthousiasme et les marchés obligataires ont adopté une position plus conservatrice. Puis, à partir de septembre, le thème de l'accélération de l'inflation motivant un resserrement monétaire américain plus vif qu'anticipé a de nouveau poussé les taux d'intérêt à la hausse. Le taux américain à 10 ans a fini l'année à 1,50% (soit une hausse de 60 points de base sur un an) : il n'a pas été impacté par l'attention portée par les marchés à l'inflation et la normalisation monétaire.

RAPPORT FINANCIER 2021

En **zone euro**, en sympathie avec la première phase de redressement des taux américains, le taux allemand à 10 ans (Bund) a augmenté, passant de près de -0,60% en début d'année à -0,10% en mai. Si la Fed s'est montrée tolérante au durcissement des conditions financières synonyme d'amélioration des perspectives économiques, la BCE s'est empressée de signaler qu'un tel durcissement était prématuré et injustifié. Le Bund est ensuite reparti à la baisse. Alors que le taux à 2 ans allemand est resté quasiment stable (à -0,60% fin 2021 contre -0,70% fin 2020), le Bund a clos l'année à -0,30% (soit une hausse de 40 points de base sur un an). A la faveur des déclarations de la BCE relatives aux modalités de ses achats de titres souverains, les primes de risque offertes par la France et l'Italie contre Bund se sont légèrement écartées (écartement des spreads de respectivement 13 et 24 points de base sur l'année) tout en restant serrées (spreads de respectivement 35 et 135 points de base). Alors que la perspective des élections en France ne semble pas affecter le spread français à ce stade, le spread italien est négativement impacté depuis novembre par la perspective des élections présidentielles.

Les **marchés actions**, toujours soutenus par des conditions financières accommodantes en dépit des normalisations à venir et des perspectives de croissance favorables tout au moins dans les pays avancés, ont enregistré de belles progressions (hausse moyenne annuelle des indices S&P 500, Eurostoxx 50, CAC 40, respectivement, +32%, +23%, +27%). Enfin, après avoir bien résisté, l'euro s'est replié contre le dollar en raison d'une normalisation monétaire plus avancée aux Etats-Unis qu'en Europe : l'euro s'apprécie en moyenne de 3,6% contre dollar mais se déprécie en fin d'année (à 1,14 en décembre 2021, il perd près de 7% sur un an).

Perspectives 2022

Notre scénario retient un ralentissement de la croissance, qui resterait soutenue, ainsi qu'une lente modération de l'inflation. Un tel schéma suppose que la demande se normalise et que les contraintes pesant sur l'offre se desserrent. Cette double normalisation permet que l'inflation (notamment sous-jacente) ralentisse et que les mesures exceptionnelles de soutien monétaire soient retirées sans précipitation et sans impact excessif sur les marchés obligataires.

On ne peut évidemment mésestimer le risque d'une inflation à la fois plus élevée et plus durable qu'anticipé. Si le risque d'accroissement sensible des salaires et d'installation de l'inflation sur un plateau durablement plus élevé est plus patent aux Etats-Unis, les craintes en zone euro émanent plutôt d'une érosion du pouvoir d'achat susceptible d'entamer la vigueur de la croissance : cela ne constitue cependant pas actuellement notre scénario central. Par ailleurs, tout au moins dans les économies avancées grâce à la couverture vaccinale, les variants éventuels du virus semblent pouvoir freiner temporairement l'activité sans provoquer de rupture ou de forte discontinuité dans les comportements. Le variant Omicron introduit ainsi un risque baissier sur le premier trimestre 2022 mais haussier sur le deuxième trimestre 2022 sans bouleverser les grandes lignes du scénario.

Aux États-Unis, la croissance resterait donc vigoureuse (3,8% en 2022) avant de converger graduellement vers sa tendance de long terme (2,3% en 2023). Elle profiterait d'une consommation solide portée par l'amélioration du marché du travail, la progression élevée des salaires – mais circonscrite aux secteurs les plus affectés par les pénuries de main-d'œuvre sans générer une boucle prix-salaires – et le réservoir non encore entamé d'épargne, filet de sécurité permettant d'amortir l'accélération vive de l'inflation. Un scénario favorable sur la consommation mais aussi sur l'investissement : les entreprises restent optimistes malgré les problèmes de perturbation des chaînes d'approvisionnement et de manque de main-d'œuvre persistants bien qu'en repli.

Les moteurs qui ont le plus vigoureusement contribué à l'accélération de l'inflation en 2021 continueront à tourner, tant aux Etats-Unis qu'ailleurs, au moins durant le premier semestre de 2022 : inflation énergétique élevée avec notamment la poursuite de la crise du gaz naturel (dont les prix sont extrêmement volatils mais se sont, en quelque sorte « stabilisés » depuis octobre), répercussions sur les prix de détail des hausses de coûts subies sur les intrants (effets de second tour avec un impact maximal intervenant environ quatre trimestres après le choc sur les prix en amont), problèmes d'approvisionnement (dont semi-conducteurs et conteneurs) et de goulets d'étranglement susceptibles de se prolonger sur la majeure partie de 2022 tout en étant moins « mordants ». Au second semestre 2022, sous réserve d'une stabilisation des prix de l'énergie, les effets de base deviendraient alors très favorables (forte baisse sur un an des prix de l'énergie puis des biens) et les perturbations sur les chaînes de valeur seraient en voie de résolution graduelle.

Aux **Etats-Unis**, dopée par des composantes spécifiques très dynamiques (composante logement « Owners' Equivalent Rent » qui n'existe pas en zone euro, voitures d'occasion notamment, salaires plus dynamiques faisant anticiper des effets de « troisième tour »), l'inflation resterait très élevée au premier trimestre avec un pic prévu vers 7,5% en glissement annuel pour une inflation sous-jacente approchant près de 6,5%. L'inflation totale se replierait ensuite (vers 3% sur 12 mois fin 2022) portant la moyenne annuelle à 5,4% contre 4,7% en 2021.

En **zone euro**, la vigueur de la reprise n'a pas encore permis de combler l'écart de production négatif et le choc inflationniste exogène ne semble pas à même d'altérer le scénario d'une croissance décélérant tout en restant robuste :

RAPPORT FINANCIER 2021

elle s'établirait à 4,3% en 2022 puis à 2,5% en 2023. Si elle se heurte à la faiblesse de l'offre (blocages logistiques, chaînes d'approvisionnement tendues, pénuries d'intrants et de main-d'œuvre), la demande agrégée est encore faible malgré son rebond : c'est précisément cette faiblesse qui permet d'anticiper des hausses de salaires encore contenues et une hausse de l'inflation plus persistante mais temporaire. Tout comme aux États-Unis, la remontée de l'inflation au-delà de nos anticipations constitue évidemment le principal risque : elle dégraderait la croissance via l'érosion du pouvoir d'achat, plutôt que via une éventuelle spirale prix-salaires.

L'éventualité d'une spirale prix-salaire constitue actuellement une préoccupation aux yeux des investisseurs qui semble exagérée.

Outre les facteurs de hausse déjà évoqués, l'inflation en zone euro sera volatile mais largement influencée par des facteurs techniques (tels, par exemple, les pondérations des composantes de l'indice des prix, la fin de l'effet de la TVA en Allemagne, les révisions selon des modalités nationales des prix des contrats énergétiques, etc.). Les inflations totale et sous-jacente s'établiraient en moyenne, respectivement, à 4,1% (2,4% en décembre sur un an) et 2,4% (1,9% en décembre).

En **France**, la consommation devrait bénéficier d'un pouvoir d'achat en hausse malgré les tensions inflationnistes. Des créations d'emplois dynamiques et des taux de chômage au plus bas devraient rassurer les ménages confortés, par ailleurs, par l'accumulation pendant la crise d'un surplus d'épargne évalué à €150Mds. L'investissement bénéficiera du soutien du plan de relance présenté à l'automne 2020 et renforcé depuis par le plan France 2030. La croissance se situerait vers 3,9% en 2022. Quant à l'inflation, élevée en début d'année, elle repasserait sous 2% en fin d'année et atteindrait en moyenne 2,6% en 2022.

Notre scénario retient des normalisations monétaires (encore préférées à des resserrements monétaires) très variées. Selon la vigueur de l'inflation avérée ou redoutée et la résistance anticipée de la croissance de leurs territoires respectifs, les banques centrales s'engagent à des cadences très diverses sur la voie du retrait de leur accommodation aussi exceptionnelle que généreuse.

Aux **États-Unis**, considérant l'inflation comme un risque majeur, les responsables de la Réserve fédérale ont insisté mi-janvier sur la reprise de l'activité et de l'emploi, tout en estimant que le risque de mise en place d'une boucle prix-salaires était faible. Selon la Fed, l'inflation devrait ralentir à partir du second semestre. La Fed a débuté son tapering et les marchés tablent désormais sur quatre hausses du taux des Fed Funds en 2022, dont 50 points de base dès la réunion de mars. Nous tablons sur un taux cible à 1% fin 2022.

En **zone euro**, à une Fed bien avancée s'oppose une BCE pour laquelle rien ne presse et qui s'engage à rester accommodante et flexible encore longtemps comme l'indiquent les axes de sa politique monétaire annoncés en décembre.

Les normalisations monétaires ne s'accompagneraient pas de fortes tensions obligataires. L'année 2022 se diviserait en deux séquences. À un premier semestre encore placé sous le sceau d'une croissance et d'une inflation toutes deux fortes, propices à un mouvement de hausse des taux d'intérêt, succéderait le thème de la décélération favorable à leur recul.

Aux **États-Unis**, les chiffres de l'inflation n'ont jusqu'à présent pas suscité de sur-réaction sur les taux d'intérêt. Le taux gouvernemental à dix ans pourrait ainsi se redresser avant d'amorcer un repli pour se situer à 1,35% fin 2022. En zone euro, l'appréciation du risque inflationniste par la BCE et les marchés, d'une part, et la crédibilité du diagnostic de la BCE aux yeux des marchés, d'autre part, seront déterminantes. La montée de l'inflation et de sa volatilité devrait se traduire par une hausse de la prime de terme au cours du premier semestre 2022. En sympathie avec le reflux de la croissance et des tensions sur les prix, les taux s'inscriraient sur une tendance baissière au second semestre. Le taux à dix ans allemand redeviendrait nul (voire très légèrement positif) pour se replier vers -0,25% fin 2022. Alors que les perspectives de nouvelles mesures de relance de la BCE s'estompent, la communication de la BCE devra être aussi subtile que convaincante pour prévenir un écartement des spreads périphériques : ceux-ci pourraient néanmoins s'élargir légèrement et temporairement. Les primes de risque offertes par la France et l'Italie se situeraient, respectivement, à 35 et 130 points de base au-dessus du Bund fin 2022.

4.1.2 Environnement local et positionnement de la Caisse régionale sur son marché

La Caisse régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine est une banque coopérative et mutualiste couvrant 3 départements de la région Pays de Loire avec le Maine-et-Loire, la Mayenne et la Sarthe.

La croissance démographique de notre territoire, peu impactée par la pandémie, reste positive avec une hausse modérée de +0,10% de la population au 1^{er} janvier 2022. Notons que c'est principalement le département du Maine et Loire qui profite de cette embellie avec une croissance de +0,33%, tandis que les départements de la Mayenne et de la Sarthe enregistrent des baisses de leur population (respectivement de -0,12% et -0,13%).

RAPPORT FINANCIER 2021

L'évolution du nombre d'emplois salariés a confirmé son amélioration initiée au cours du 2^{ème} semestre 2020. Ainsi, à la fin du 3^{ème} trimestre 2021, dans un contexte de croissance économique relativement élevé, chacun des 3 départements du territoire enregistre des variations annuelles importantes avec +2,4% pour le Maine et Loire, +1,9% pour la Mayenne et +1,7% pour la Sarthe pour une moyenne nationale de +2,2 %.

Passant de 8,0% à fin septembre 2020 à 6,7% à fin septembre 2021, le taux de chômage de la région Pays de Loire reste l'un des plus bas des régions françaises. Sa baisse de -1,3% est plus importante que celle calculée au niveau national dont le taux est passé de 9,1% à 8,1%.

Cette baisse du taux de chômage concerne les 3 départements du territoire. Ceux-ci affichent ainsi des taux de 7,2% pour le Maine et Loire (8,5% au 30 septembre 2020), 5,3% pour la Mayenne (6,5% au 30 septembre 2020) et 8,0% pour la Sarthe (9,3% au 30 septembre 2020).

A fin septembre 2021, les créations d'entreprises sont sur des niveaux exceptionnels. L'évolution annuelle des créations pour la région atteint 32,4% et dépasse de 9,4 points l'évolution nationale. Au niveau de nos 3 départements, le nombre de créations d'entreprises s'élève à 16.085 alors qu'il n'était que de 12.086 au 30 septembre 2020 et de 11.411 au 30 septembre 2019.

Les mesures de soutien portées par les pouvoirs publics pour accompagner les entreprises pendant la crise sanitaire ont largement contribué à en limiter les défaillances. Celles-ci sont en baisse sur nos 3 départements de 27,5% à fin septembre 2021. La région enregistre pour sa part une baisse de 26,2% et le territoire national de 24,6%.

A fin septembre 2021, les départements du Maine et Loire, de la Mayenne et de la Sarthe comptabilisaient 467 défaillances d'entreprises contre 644 un an plus tôt et 968 à fin septembre 2019.

L'effervescence du secteur de l'immobilier conduit à une forte hausse des transactions qui elles-mêmes génèrent des demandes de financements de niveaux encore jamais atteints. Ainsi sur 2021, notre Caisse Régionale aura octroyé plus de 2,2 milliards d'euros de crédits Habitat. C'est 15% de plus qu'en 2020 qui était déjà une année record.

Cette situation est directement en lien avec la progression de 25,2% à fin septembre 2021 du nombre de logements autorisés à la construction sur nos 3 départements.

Les demandes de financement des entreprises et des collectivités publiques sont également sur de hauts niveaux et progressent respectivement de 37,7% et 44,6% démontrant ainsi notre engagement auprès des acteurs économiques de notre territoire dans la reprise qui se confirme.

Ces niveaux records de nouveaux financements confirment notre position de leader sur notre territoire et nous permettent de maintenir ou améliorer nos parts de marché qui s'établissent à fin septembre 2021 à :

- 33,29 % sur les encours de la collecte bilancielle (+0,02% sur un an)
- 35,69 % sur les encours de crédits globaux (+0,81% sur un an)
- 33,20% sur les encours crédits à l'habitat (+0,55% sur un an)
- 43,43% sur les encours crédits liés aux financements des professionnels, agriculteurs, entreprises et collectivités publiques (+1,05% sur un an).

4.1.3 Activité de la Caisse régionale au cours de l'exercice

Nous continuons d'affirmer notre volonté de demeurer une banque de proximité à la fois 100% humaine et 100% digitale pour chacun de nos clients.

Le fonds de commerce :

Dans le contexte de la crise sanitaire, l'ensemble des collaborateurs de la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine est resté mobilisé pour accompagner et répondre aux attentes de nos désormais 802 251 clients et 366 387 sociétaires.

La proximité et la compétence de nos conseillers sont de réels atouts, c'est ainsi qu'en 2021, 35 701 particuliers et professionnels nous ont fait confiance et sont devenus clients du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine.

La collecte :

La Caisse régionale de l'Anjou et du Maine continue à servir l'économie locale en exerçant son cœur de métier à savoir dédier sa collecte au financement de son territoire.

L'encours de collecte confié progresse pour atteindre **26 997 M€** soit une progression de nos encours de collecte de **5,9%** sur un an.

RAPPORT FINANCIER 2021

Encours Collecte

(en millions d'euros)	déc.-20	déc.-21	Variations	
			Montants	%
Collecte Monétaire	6 169	6 727	557	9,0%
Collecte Epagne	10 541	11 044	503	4,8%
Collecte Hors Bilan	8 776	9 226	451	5,1%
Collecte Globale	25 486	26 997	1 511	5,9%

- La collecte monétaire (composée des Dépôts à Vue, Comptes à Terme, Bons de Caisse et Certificats de Dépôts Négociables) augmente de 9,0% à **6 727 M€** (soit **+557 M€** sur 1 an), soutenue par la forte progression des Dépôts à vue (**+560 M€, soit +11,1%** sur 1 an) impactés par la continuité des mesures gouvernementales (Prêts Garantie par l'Etat).
- La collecte épargne qui représente 41% de l'encours global s'établit à **11 044 M€** soit **+4,8%** sur 1 an (+503 M€) et progresse principalement grâce à l'évolution des encours du Livret A (+165,4 M€) et un maintien de l'Épargne Logement (+80,3 M€).
- La collecte hors-bilan (placements des clients sur les produits dont les encours sont gérés par les centrales titres ou les sociétés d'assurance-vie) marquée par la bonne évolution des marchés financiers due à une reprise économique, enregistre une évolution de **+5,1%** sur 1 an. Son encours s'élève à 9 226 M€.

Les crédits :

Boostés par des volumes de réalisations élevés et par l'octroi des Prêts Garantis par l'Etat (PGE) octroyés dans le cadre des mesures gouvernementales mises en œuvre pendant la crise sanitaire et visant à accompagner les professionnels en difficulté, nos volumes de crédits sont en progression de **+6,8%** sur un an pour atteindre **18 704 M€** à fin décembre 2021.

Encours Crédits

(en millions d'euros)	déc.-20	déc.-21	Variations	
			Montants	%
Encours en principal	17 486	18 668	1 182	6,8%
Trésorerie	1 522	1 524	3	0,2%
Équipement	5 866	6 102	236	4,0%
Habitat	9 707	10 612	905	9,3%
Export et autres	391	429	38	9,7%
Créances rattachées et accessc	33	36	2	6,4%
Encours Crédits	17 519	18 704	1 184	6,8%

L'application des mesures d'aides, mises en place par le gouvernement, pour accompagner notre clientèle professionnelle dans ce contexte de crise, nous a conduit à répondre à de nombreuses sollicitations.

Ainsi au 31 décembre 2021 :

- 3 841 demandes de Prêts Garantis par l'Etat ont été traitées, pour un montant global de 447 M€, dont 43 M€ ont été réalisés en 2021. A fin décembre 2021, 72,4% des prêts Court Terme éligibles, soit près de 293 M€, ont été transformés en prêts Moyen Terme et 27,6% ont été remboursés.

RAPPORT FINANCIER 2021

Réalisations Crédits

(en millions d'euros)	déc.-20	déc.-21	Variations	
			Montants	%
Consommation Particuliers	239	261	22	9,2%
Habitat (yc PIM)	1 913	2 196	282	14,8%
Agriculture	441	477	36	8,3%
Professionnels et Entreprises	545	696	151	27,7%
Collectivités publiques	143	206	64	44,6%
Total Réalisations	3 281	3 836	555	16,9%

En 2021, la dynamique de développement de la Caisse régionale a été soutenue. Ainsi, nos volumes de réalisations crédits ont progressé de +16,9% par rapport à 2020 et atteignent le niveau record de **3 836 M€** avec :

- Un volume de réalisations des crédits à la consommation en hausse suite à la reprise économique qui a engendré plus de demandes clients. Au total sur 2021, la Caisse a octroyé **261 M€** de crédits à la consommation, soit +22 M€ sur 1 an.
- Un fort développement des volumes sur le secteur de l'habitat (yc Promotions Immobilières) qui progressent de +14,8% sur 1 an à **2 196 M€**, ce qui représente plus de 57% du montant global des réalisations.
- La Caisse régionale a poursuivi son investissement dans l'économie locale en finançant **477 M€** de projets sur le marché des agriculteurs, **696 M€** sur les marchés des Professionnels et des Entreprises et **206 M€** sur le marché des Collectivités Publiques.

Malgré le contexte de taux bas, le volume des demandes de réaménagements crédits a diminué, pour s'établir à **345,7 M€**, soit -16,3% par rapport à 2020.

Les services bancaires :

Notre large gamme de produits est en constante évolution afin de répondre le plus favorablement possible aux attentes de nos clients et sociétaires. Nous nous devons d'être agile dans la constitution de nos offres afin de nous adapter au plus vite aux contraintes règlementaires ou économiques avec pour objectif la très grande satisfaction de notre clientèle.

Ces offres ainsi proposées à notre clientèle couvrent tous les besoins en matière de service, tels que les comptes à composer, la nouvelle offre banque au quotidien, les cartes, mais aussi les assurances des biens et des personnes.

Au 31 décembre 2021, nous détenons plus de **1 348 000 contrats**, en évolution de **+3,1%** sur un.

Services & Equipement

En nombre de contrats	déc.-20	déc.-21	Variations	
			Montants	%
Comptes à Composer	334 399	332 581	-1 818	-0,5%
Nouvelle Banque au quotidien	3 956	11 490	7 534	NS
Cartes	454 108	467 133	13 025	2,9%
Assurance des biens	254 939	265 709	10 770	4,2%
Assurance des personnes	259 853	271 120	11 267	4,3%
Total	1 307 255	1 348 033	40 778	3,1%

Les moyens humains et techniques :

En 2021, dans un contexte sanitaire toujours mouvementé, la Caisse régionale Anjou Maine a continué à investir dans le domaine de la formation, pour permettre à ses équipiers d'avoir un haut niveau de professionnalisme dans la relation avec leurs clients.

Cela représente un investissement de près de 13 050 Jours Hommes, soit en moyenne 6 jours de formation par équipier. Au-delà de l'aspect réglementaire réalisé sous forme d'E-Learning, les formations assurées touchent à la fois aux Savoirs, Savoirs faire, et Savoir être.

RAPPORT FINANCIER 2021

Nous avons notamment mis l'accent en 2021 sur la formation des nouveaux embauchés, les ateliers dynamiques assurances, les formations conseil Fiscal, et la formation sur les travaux de rénovation énergétique.

Effectif salarié fin de mois payé

En nombre	déc.-20	déc.-21	Variations	
			Montants	%
TOTAL	2 081	2 086	5	0,2%

La Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine relève de la convention collective nationale des Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel.

Les principales caractéristiques de la politique salariale sur l'année 2021 sont les suivantes :

- Stabilité des effectifs en 2021, 554 mobilités dont 337 promotions.
- Le Crédit Agricole Anjou Maine compte 281 recrutements menés en 2021, soit 18,1% de plus qu'en 2020, dont 130 en CDI, 76 en CDD et 75 en alternance.

La densité de notre réseau d'agences, composé de 96 agences de proximité regroupant 176 points de vente permet un maillage équilibré de notre territoire, dont une e-agence ANJOU MAINE Direct créée en 2016 en réponse à l'évolution des habitudes de nos clients, usagés des nouveaux canaux de communications.

Quatre agences dédiées aux entreprises sont présentes dans les principales agglomérations (Angers, Cholet, Laval et Le Mans), ainsi que 4 agences « Espace Pro ».

Neuf agences « Banque Privée » destinées plus spécifiquement à notre clientèle patrimoniale, nous permettent d'associer relation de proximité et d'expertise.

Quatre agences « Habitat Conseil » et l'agence spécialisée en assurance « AAEL » viennent compléter la diversité de notre offre de distribution afin que chacun de nos clients trouve le point d'accueil qui lui sera le plus favorable.

Le patrimoine immobilier :

Le patrimoine immobilier de la Caisse Régionale est constitué :

- Du siège social, situé au Mans (Sarthe), ainsi que de 2 sites départementaux situés à Angers (Maine et Loire) et à Laval (Mayenne),
- Des agences réparties sur les 3 départements du Maine et Loire, de la Mayenne et de la Sarthe.

4.1.4 Les faits marquants 2021

Les risques

- Le taux de CDL (hors créances titrisées) passe de 1,92% au 31/12/2020 à 1,73% au 31/12/2021 et le taux de couverture de 61,93 % à 58,67% (hors encours des 4 Sociétés Techniques de Titrisation).
- Le coût du risque crédits individualisé (hors désactualisation) augmente passant de 3,9 M€ au 31 décembre 2020 à 6,4 M€ au 31 décembre 2021.
- L'impact des provisions non affectées s'élève à 20,1 M€ pour 2021.
- Le montant des créances provisionnées au titre du nouveau défaut et non déductible est de 2,4 M€.

Le financier

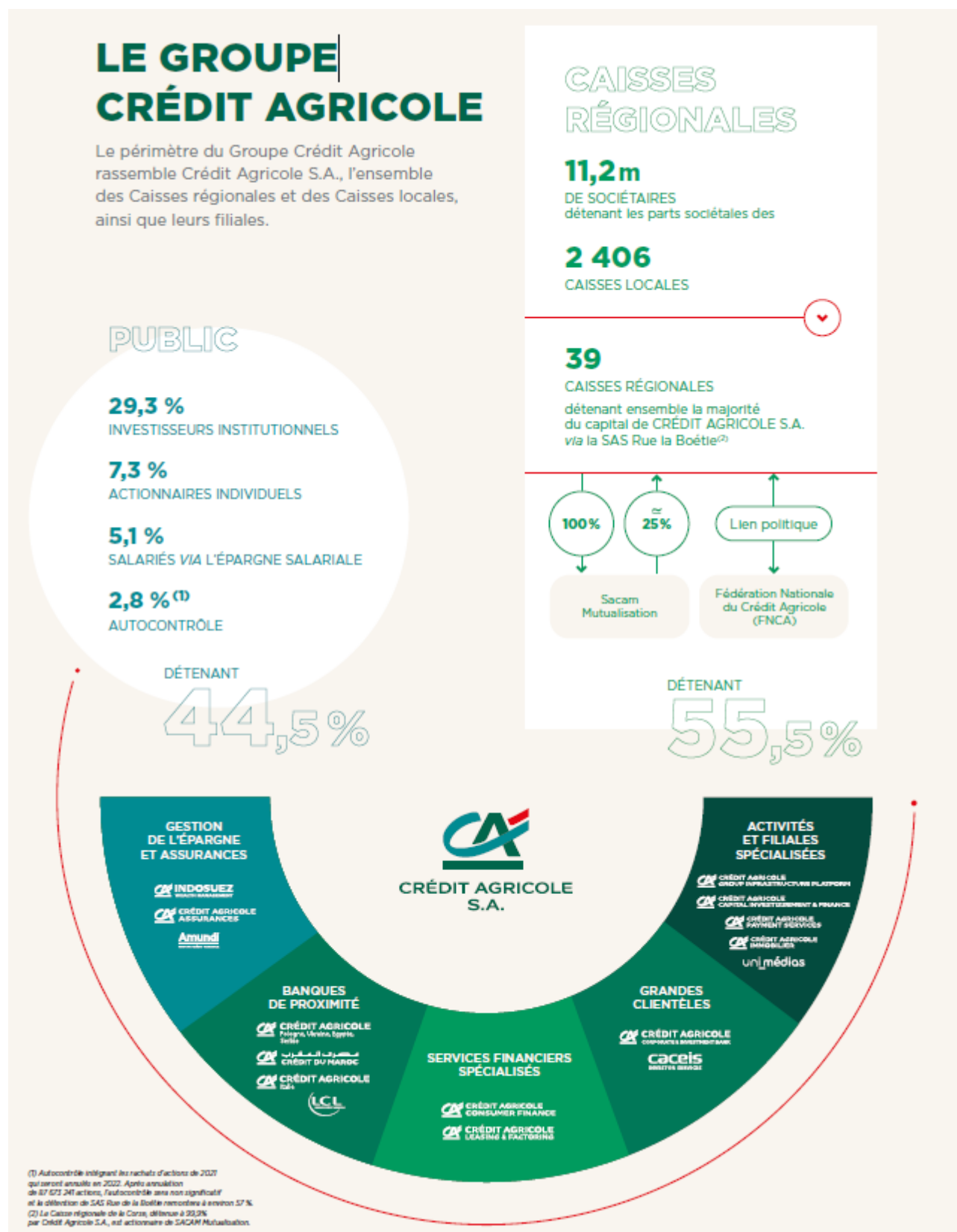
- **Provision Epargne Logement** : L'incidence de la mise à jour de la Provision Epargne Logement s'est traduite par une reprise de -3,3 M€ en 2021 contre une dotation de 3,6 M€ en 2020.
- **Démantèlement du Switch assurances** : résiliations anticipées partielle du switch (35 %) en mars et totale en novembre 2021 se traduisant par le remboursement du dépôt de garantie à hauteur de 79 M€ et la réduction de la garantie donnée de 233 M€ sur l'année 2021. Les intérêts sur le dépôt et la garantie switch sont en baisse de 2,9 M€ par rapport au 31 décembre 2020.
- **TLTRO** : conformément aux préconisations du Groupe, la sur-bonification de -50 bps a été étalée linéairement sur un an pour chaque tirage. Le montant des intérêts enregistrés sur 2021 est de 22,6 M€, dont 11,2 M€ au titre de la sur-bonification. CASA a imposé à la Caisse Régionale de placer 50% des montants perçus sur le compte cash BCE, rémunéré à -50 bp ce qui s'est traduit par une charge d'un montant de 3,5 M€ sur l'exercice comprenant également le coût de la gestion du ratio LCR.

RAPPORT FINANCIER 2021

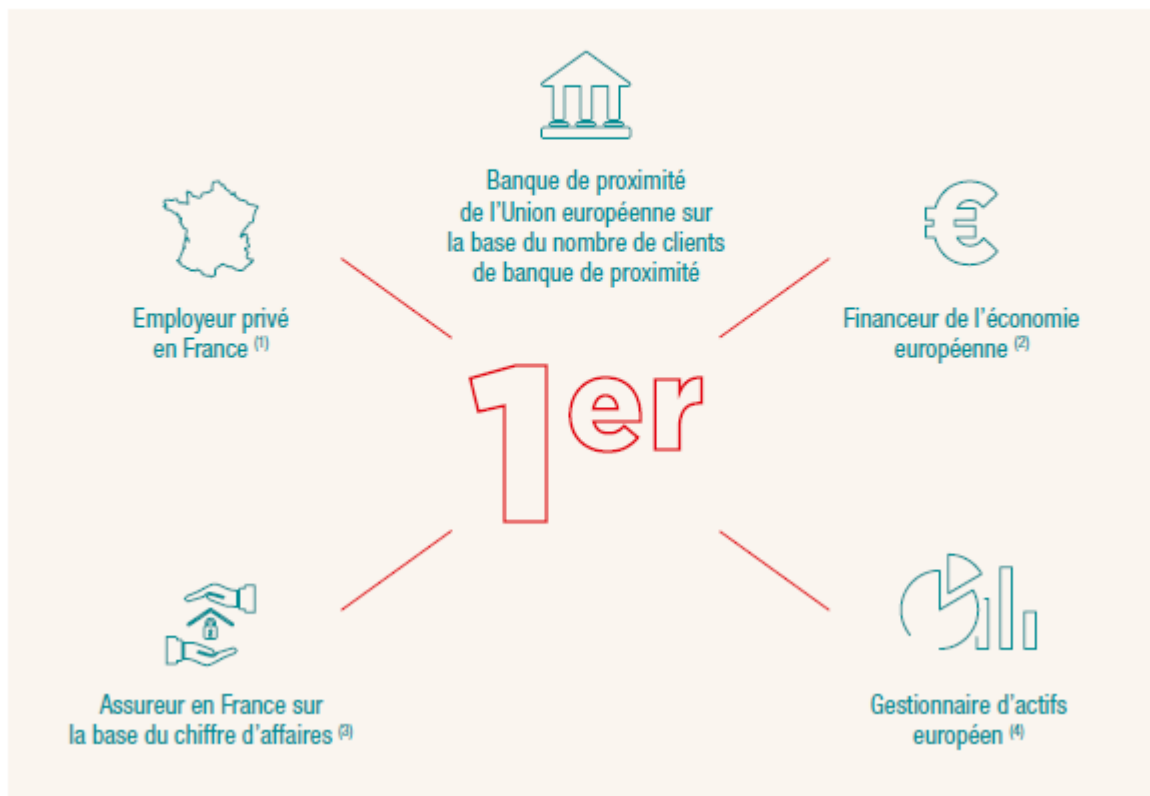
- **Restructuration de la dette, netting de swaps, avances et emprunts (gestion de l'actif financier de la Caisse Régionale) :** Dans le cadre d'optimisation future des coûts de refinancement, des opérations de remboursements anticipés d'avances, d'emprunt et de swaps ont été effectuées en 2021 pour un montant de 628,3 M€ ayant engendré le paiement d'une soulte de 23,2 M€ (contre 22 M€ en 2020), comptabilisée flat dans les comptes sociaux et étalée les comptes consolidés.
- **Traitement des indemnités de remboursements anticipés (IRA), des frais de réaménagements (IRE) et des frais de dossiers :** Une nouvelle accélération sur les remboursements anticipés, qui s'élèvent à 606,6 M€ dont 487,1 M€ de prêts habitat à fin 2021, soit une progression de 7,5% sur 1 an et qui ont entraîné la comptabilisation de 2,4 M€ d'Indemnités de Remboursements Anticipés contre 2,7 M€ en 2020. Des opérations de compactage de crédits qui ont généré 1,0 M€ d'Indemnités de Remboursements Anticipés contre 3,0 M€ en 2020. Une diminution de 16,3% sur 1 an du volume de crédits réaménagés qui passe de 413 M€ au 31/12/2020 à 346 M€ au 31/12/2021, entraînant une baisse de 18,5% des indemnités de réaménagement qui sont passées de 1,7 M€ au 31/12/2020 à 1,4 M€ au 31/12/2021 (en comptes sociaux). La Caisse Régionale procède de façon prospective à l'étalement des frais de dossiers depuis le 1er janvier 2014. Au 31 décembre 2021, 9,1 M€ ont été constatés en résultat dans le cadre de l'étalement contre 8,9 M€ l'an dernier.
- **Engagements sociaux :** La modification de la recommandation 2013-02 de l'ANC du 7 novembre 2013 portant sur le calcul des engagements de retraite et avantages similaires permet l'alignement du traitement comptable dans les comptes individuels sur celui appliqué dans les comptes consolidés consécutivement à la décision de l'IFRS IC du 21 avril 2021 portant sur le calcul des engagements relatifs à certains régimes à prestations définies. Ce choix d'alignement a été retenu par la Caisse régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine et a pour conséquence de réduire la dette actuarielle présentée au 1er janvier 2021, faisant ressortir une position active de 217 milliers d'euros, et d'augmenter les capitaux propres au 1er janvier 2021 par le biais du report à nouveau de 312 milliers d'euros.

4.2 Analyse des comptes consolidés

4.2.1 Organigramme du groupe Crédit Agricole SA



CLASSEMENTS ET CHIFFRES CLÉS



53 millions
DE CLIENTS

10^e
par la taille
de son bilan ⁽⁵⁾

47 Pays



9 500
agences
dont 7 400 en France
(Caisses régionales et LCL)

(1) Source : Challenge 2021, périmètre Groupe Crédit Agricole.

(2) Source Interne : ECO 31 décembre 2021.

(3) L'Argus de l'Assurance 2021.

(4) Source : IPE "Top 500 Asset Managers" Juin 2021.

(5) Source : The Banker 2021.

Un Groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un Groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités.

RAPPORT FINANCIER 2021

Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 11.2 millions de sociétaires qui élisent quelques 28 536 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice.

La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales.

Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue la Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32), à la cohésion du réseau Crédit Agricole, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. peut prendre toute mesure nécessaire, notamment pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

4.2.2 Présentation de la Caisse régionale

La Caisse régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine présente des comptes consolidés en appliquant les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

En accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle régionale constitué de la Caisse régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Le périmètre de consolidation de la Caisse régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine a évolué au cours de l'année 2021, ainsi, au 31 décembre 2021, le groupe est constitué de :

- La Caisse régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine,
- 91 Caisses locales Caisses locales de Crédit Agricole affiliées à la Caisse régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine
- Le Fond Dédié Anjou Maine Gestion
- Le Fond Dédié CPR Anjou-Maine
- Uni-Invest
- La Foncière du Maine
- 4 Sociétés Techniques de Titrations FCT CA Habitat mis en place successivement en 2017, 2018, 2019 et 2020

Ces sociétés sont toutes consolidées selon la méthode de l'intégration totale.

4.2.3 Contribution des entités de la Caisse régionale

Contribution des entités de la Caisse Régionale

En milliers d'€	Contribution au PNB consolidé de la CR	Contribution au résultat Brut d'exploitation consolidé de la CR	Contribution au résultat net consolidé de la CR
Caisse régionale	414 240	124 146	97 953
Caisses locales	3 752	3 179	2 726
Fonds Dédiés	165	165	122
Uni Invest	1 551	1 210	1 130
Foncière du Maine	-705	-717	-531
4 STT	1 453	882	650

La principale contribution aux résultats consolidés du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine provient de la Caisse régionale.

4.2.4 Résultats consolidés

Les comptes consolidés ont été établis selon les normes IFRS.

Concernant l'analyse de l'évolution des chiffres, il est souhaitable de se reporter aux Annexes des Comptes Consolidés.

Résultats consolidés

(en milliers d'euros)	déc.-20	déc.-21	Variations	
			Montants	%
PNB	408 647	420 456	11 809	2,9%
Charges générales d'exploitation	-262 646	-264 825	-2 179	0,8%
Résultat brut d'exploitation	146 001	155 631	9 630	6,6%
Coût du risque	-43 895	-26 766	17 129	-39,0%
Résultat d'Exploitation	102 106	128 865	26 759	26,2%
Résultat avant impôt	102 518	130 936	28 418	27,7%
Impôt sur les bénéfices	-29 871	-28 886	985	-3,3%
Résultat net	72 647	102 050	29 403	40,5%
Résultat net part du groupe	72 647	102 050	29 403	40,5%

Le produit net bancaire progresse sur 1 an de **2,9%** à **420,5 M€**.

Le passage aux normes consolidées intègre plusieurs opérations significatives dont

- Le PNB des Caisses Locales pour +7,4 M€
- Le retraitement des soultes pour -12,7 M€
- Le PNB d'UNI INVEST pour +1,6 M€

Les **charges générales d'exploitation** augmentent de **0,8%** à **264,8 M€**.

La différence de -0,9 M€ constatée entre les comptes sociaux et les comptes consolidés s'explique principalement par les reclassements.

Le **résultat brut d'exploitation** s'améliore de 6,6% à **155,6 M€**.

Le coefficient d'exploitation s'améliore par rapport à 2020 et passe de 64,3% à **63,0%**.

Le **coût du risque** s'établit à **26,8 M€** à fin 2021 alors qu'il s'élevait à 43,9 M€ en 2020. Cette forte diminution est justifiée par la stabilité de la situation économique de nos Entreprises qui n'ont pas connu de défaillances particulières sur l'exercice 2021.

RAPPORT FINANCIER 2021

Après la déduction de l'impôt sur les sociétés de **28,9 M€**, le Résultat Net consolidé de la Caisse Régionale s'établit à **102,1 M€** au 31 décembre 2021, en évolution de **40,5%** par rapport à l'exercice 2020.

4.2.5 Bilan consolidé et variation des capitaux propres

Un total du bilan consolidé de la Caisse régionale progresse de **2 318 M€** et atteint **25 513 M€** à fin 2021, soit une progression de **+10,0%** sur 1 an.

Bilan ACTIF

(en milliers d'euros)	déc.-20	déc.-21	Variations	
			Montants	%
Caisse, banques centrales	54 288	50 129	-4 159	-7,66%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	389 746	243 671	-146 075	-37,48%
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	6 451	4 899	-1 552	-24,06%
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	383 295	238 772	-144 523	-37,71%
Instruments dérivés de couverture	9 977	52 921	42 944	430,43%
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 632 506	2 008 603	376 097	23,04%
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>	1 632 506	2 008 603	376 097	23,04%
Actifs financiers au coût amorti	20 127 404	22 476 388	2 348 984	11,67%
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>	1 948 556	3 289 828	1 341 272	68,83%
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>	17 311 136	18 460 020	1 148 884	6,64%
<i>Titres de dettes</i>	867 712	726 540	-141 172	-16,27%
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	194 775	62 446	-132 329	-67,94%
Actifs d'impôts courants et différés	65 660	60 486	-5 174	-7,88%
Comptes de régularisation et actifs divers	591 981	440 605	-151 376	-25,57%
Immubles de placement	843	1 389	546	64,77%
Immobilisations corporelles	127 915	116 616	-11 299	-8,83%
Immobilisations incorporelles	13	2	-11	-84,62%
TOTAL DE L'ACTIF	23 195 108	25 513 256	2 318 148	9,99%

A l'actif, les variations concernent principalement les éléments suivants :

- **Actifs financiers à la juste valeur par résultat** : baisse de **37,5%** des encours comprenant notamment les fonds HQLA
- **Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres** : hausse de **23,0%** des encours liée à la revalorisation des titres des instruments de capitaux propres comptabilisé à la juste valeur pour **+376,1 M€**, dont **+104,8 M€** pour SACAM Mutualisation et **+240,8 M€** pour SAS Rue la Boétie.
- **Actifs financiers au coût amorti**, qui représentent 88,1% du bilan à l'actif, évoluent de 11,7% soit **+ 2 349 M€** sur 1 an, dont :
 - +438,3 M€ de prise en pension de titres,
 - +780,0 M€ de hausse des réserves LCR (variation des avances TLTRO III),
 - +1 149 M€ sur les prêts et créances sur la clientèle (hausse des encours en lien direct avec le volume élevé des réalisations crédits sur l'année).
- **Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux** : baisse de **- 132,3 M€** à **62,4 M€**
- **Compte de régularisation et actifs divers** : baisse de **-151,4 M€** à **440,6 M€** du fait de la baisse de nos dépôts versés à CACIB en fonction du mark-to-market de nos swaps.

RAPPORT FINANCIER 2021

Bilan PASSIF

(en milliers d'euros)	déc.-20	déc.-21	Variations	
			Montants	%
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	10 713	6 282	-4 431	-41,36%
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	10 713	6 282	-4 431	-41,36%
Instruments dérivés de couverture	247 240	121 593	-125 647	-50,82%
Passifs financiers au coût amorti	19 026 241	21 033 399	2 007 158	10,55%
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>	12 370 977	13 472 157	1 101 180	8,90%
<i>Dettes envers la clientèle</i>	6 172 940	6 707 794	534 854	8,66%
<i>Dettes représentées par un titre</i>	482 324	853 448	371 124	76,94%
Passifs d'impôts courants et différés	798	772	-26	-3,26%
Comptes de régularisation et passifs divers	437 025	452 387	15 362	3,52%
Provisions	84 585	83 022	-1 563	-1,85%
Total dettes	19 806 602	21 697 455	1 890 853	9,55%
Capitaux propres	3 388 506	3 815 801	427 295	12,61%
Capitaux propres part du Groupe	3 388 494	3 815 788	427 294	12,61%
Capital et réserves liées	847 624	875 948	28 324	3,34%
Réserves consolidées	2 261 538	2 319 717	58 178	2,57%
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	206 684	518 073	311 389	150,66%
Résultat de l'exercice	72 647	102 050	29 403	40,47%
Participations ne donnant pas le contrôle	12	13	1	8,31%
TOTAL DU PASSIF	23 195 108	25 513 256	2 318 148	9,99%

Au passif, les variations concernent principalement les éléments suivants :

- **Instruments dérivés de couverture** : baisse de **-125,6 M€** (baisse du mark-to-market)
- **Passifs financiers au coût amorti**, qui représentent 82,4% du bilan passif, évoluent de 10,6% soit **+ 2 007 M€** sur 1 an, dont :
 - +247,7 M€ sur titres donnés en pension,
 - + 831,3 M€ sur les avances,
 - +537,3 M€ sur des comptes ordinaires créditeurs de la clientèle,
 - +371,1 M€ sur les dettes représentées par un titre (dont +374 M€ sur les titres des créances négociables),
- **Compte de régularisation et passifs divers** : hausse de +15,4 M€ à 452,4 M€,
- **Capitaux propres** s'élèvent à **3 816 M€** au 31 décembre 2021, en progression de **+12,6%** sur 1 an.

4.2.6 Activité et résultat des filiales

Tableau de présentation de l'endettement des entités consolidées (hors Caisse régionale et STT)

Filiales (en milliers d'euros)	Total des dettes (A)	Dont dettes contractualisées avec une entité consolidée (Caisse régionale)	Capitaux Propres (B)	Taux d'endettement (A) / (B)
Fond dédié Anjou Maine	0	0	69 612	0
Fond dédié CR CAM Gestion			30 111	
Uni Invest	0	0	11 487	0
Foncière du Maine	0	0	39 538	0
Caisses locales	0	0	467 202	0

4.3 Analyse des comptes individuels

4.3.1 Résultat financier sur base individuelle

Résultats sociaux

(en milliers d'euros)	déc.-20	déc.-21	Variations	
			Montants	%
PNB	434 054	423 296	-10 758	-2,5%
Charges générales d'exploitation	-263 071	-265 683	-2 612	1,0%
Résultat brut d'exploitation	170 983	157 612	-13 370	-7,8%
Coût du risque	-42 295	-25 261	17 034	-40,3%
Résultat d'Exploitation	128 688	132 351	3 663	2,8%
Résultat net sur l'actif immobilisé	-7 651	2 461	10 112	-132,2%
Résultat avant impôt	121 037	134 812	13 775	11,4%
Impôt sur les bénéficiaires	-39 229	-36 527	2 702	-6,9%
Résultat exceptionnel + Dotation/rep FRBG	199	0	-199	-100,0%
Résultat net	82 007	98 285	16 278	19,8%
Résultat net part du groupe	82 007	98 285	16 278	19,8%

Le **Produit Net Bancaire** (PNB) régresse de **-2,5 %** par rapport à l'exercice 2020 et s'élève à **423,3 M€** (soit -10,8 M€ sur 1 an).

Le PNB d'activité clientèle s'établit à **375,4 M€** (+3,2 % sur 1 an) et forme 89% du PNB total. Cette évolution s'explique principalement par :

- La hausse de la **Marge d'Intermédiation Globale (MIG)** qui progresse de **8,5%** sur un an (+14,8 M€) et s'établit à **189,7 M€**, elle-même impactée par 2 facteurs majeurs :
 - Les impacts favorables liés aux opérations de refinancement issus de la mise en place de l'enveloppe TLTRO qui nous permettent une économie de **14,4 M€** par rapport à 2020.
 - La baisse des provisions pour l'épargne logement qui passe d'une dotation de +3,6 M€ en 2020 à une reprise de -3,3 M€ en 2021,
- La **marge des commissions**, qui regroupe notamment les commissions d'assurances et la tarification des services bancaires, progresse de 3,7 M€ et s'établit à **193,4 M€**.

Le PNB Portefeuille diminue de 42,1% sur 1 an et s'élève à **40,1 M€**.

Les **charges générales d'exploitation** s'élèvent à **265,7 M€** en hausse de **1,0%** (+2,6 M€) par rapport à l'exercice 2020, Les charges de personnel augmentent quant à elles de 2,5% à 159,3 M€.

Le **Résultat Brut d'Exploitation (RBE)** régresse de **7,8%** sur 1 an et atteint **157,6 M€**.

Le coefficient d'exploitation qui mesure le poids des charges par rapport au chiffre d'affaires s'améliore en passant de 60,6% en 2020 à 62,8% en 2021.

Le **coût du risque** s'établit à **25,3 M€** à fin 2021 contre 42,3 M€ en 2020. Cette forte diminution s'explique par la baisse des dotations nettes de 20,1 M€ des provisions non affectées.

Après prise en compte du coût du risque (crédits et incidence provisions risques), le résultat d'exploitation augmente de **2,8%** sur 1 an et s'établit à **132,4 M€**.

Après la prise en considération du résultat net sur actif immobilisé (+2,5 M€) et de l'impôt sur les sociétés (36,5 M€ avec un taux d'imposition de 27,5%), le Résultat Net social (RN) de la Caisse Régionale s'établit à **98,3 M€** au 31 décembre 2021, en hausse de **19,8%** par rapport à celui de l'année précédente.

RAPPORT FINANCIER 2021

4.3.2 Bilan et variations des capitaux propres sur base individuelle

Le total du bilan social du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine progresse de 2 163 M€ et s'élève à **24 985 M€** au 31 décembre 2021, soit une évolution de **9,4%** par rapport à 2020 (voir Annexes des Comptes Individuels – Bilan).

Bilan ACTIF

(en milliers d'euros)	déc.-20	déc.-21	Variations	
			Montants	%
Opérations interbancaires et assimilées	1 074 739	1 459 237	384 499	35,8%
Opérations internes au Crédit Agricole	1 685 481	2 610 129	924 648	54,9%
Opérations avec la clientèle	16 946 999	18 151 205	1 204 205	7,1%
Opérations sur titres	847 779	571 992	-275 788	-32,5%
Valeurs immobilisées	1 624 628	1 687 964	63 336	3,9%
Comptes de régularisation et actifs divers	666 736	504 357	-162 379	-24,4%
TOTAL DE L'ACTIF	22 846 362	24 984 884	2 138 522	9,36%

Les éléments significatifs de la structure du bilan sont les suivants :

A l'actif

- **Les opérations internes au Crédit Agricole** progressent de **925 M€** pour un encours à fin 2021 de **2 610 M€**. Les principales variations étant liées principalement à l'opération TLTRO III.
- Portées par une activité crédits soutenue, **les opérations avec la clientèle** représentent **18 151 M€** (soit 72,6% de l'actif du bilan). Leur augmentation de **7,1%** en 2021 est liée directement à la progression des créances sur la clientèle : + 914 M€ de crédits à l'habitat.
- **Opérations sur titres** s'élèvent à **572 M€**, en baisse de 276 M€ sur 1 an (essentiellement liée à la baisse de 206 M€ des encours d'OPCVM).
- Les valeurs immobilisées, essentiellement composées d'**immobilisations financières**, s'élèvent à 1 688 M€ (soit 6,8% de l'actif), dont
 - 746,1 M€ de titres de participations dans la SAS Rue la Boétie après souscription aux augmentations de capital
 - 623,8 M€ de titres de participation de la SACAM Mutualisation acquis en 2016 dans le cadre de l'opération Euréka de simplification de la structure capitalistique du groupe Crédit Agricole.

Bilan PASSIF

(en milliers d'euros)	déc.-20	déc.-21	Variations	
			Montants	%
Opérations interbancaires et assimilées	564 178	809 457	245 278	43,5%
Opérations internes au Crédit Agricole	11 939 847	12 741 463	801 616	6,7%
Comptes créditeurs de la clientèle	6 176 678	6 732 811	556 133	9,0%
Dettes représentées par un titre	421 150	795 300	374 150	88,8%
Comptes de régularisation et passifs divers	492 369	496 629	4 260	0,9%
Provisions et dettes subordonnées	461 063	530 810	69 747	15,1%
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	158 465	158 465	0	0,0%
Capitaux propres hors FRBG	2 632 611	2 719 950	87 339	3,3%
TOTAL DU PASSIF	22 846 362	24 984 884	2 138 522	9,36%

RAPPORT FINANCIER 2021

Au passif

- **Les opérations internes au Crédit Agricole**, composées principalement des avances accordées par Crédit agricole SA progressent de 6,7% à **12 741 M€**. Elles représentent 51% du passif du bilan. Les principales variations sont liées à l'opération TLTRO III (+ 789 M€) et l'augmentation des encours des avances globales (+277 M€)
- **Les comptes créditeurs à la clientèle** progressent de 9% à **6 733 M€**, dont +556 M€ sont liés à la hausse des encours des dépôts à vue de la clientèle du fait principal de la forte baisse de la consommation des ménages du fait de la crise sanitaire.
- **Les dettes représentées par un titre** augmentent de **374 M€** (Certificats de Dépôt Négociables (CDN) du fait de la hausse de nos besoins de refinancement).
- Les **capitaux propres** (hors Fonds pour Risques Bancaires Généraux) sont en évolution de +3,3% à **2 720 M€**. Ils sont composés principalement du capital social qui s'élève à 211 M€, des primes et réserves pour 2 339 M€ et du résultat de l'exercice pour 98,3 M€.

4.3.3 Hors-bilan sur base individuelle

Engagements donnés hors-bilan publiable

(en milliers d'euros)	déc.-20	déc.-21	Variations	
			Montants	%
Engagements donnés	2 479 180	2 377 410	-101 770	-4,10%
Engagements de financement	1 831 892	1 902 045	70 153	3,8%
Engagements de garantie	645 434	473 064	-172 370	-26,7%
Engagements sur titres	1 854	2 301	447	24,1%

Les engagements donnés en hors-bilan s'élèvent à **2 377 M€** au 31 décembre 2021, soit une baisse de 4,1% sur 1 an (- 102 M€). Les principales variations s'opèrent sur les postes suivants :

- Les engagements de financement s'établissent à **1 902 M€**, soit + **70 M€** sur 1 an, dont +88 M€ des encours de prêts acceptés en attente de déblocage.
- Les engagements de garantie s'élèvent à **473 M€** et diminuent de **172 M€** sur 1 an, dont :
 - -233 M€ des engagements garanties données suite au remboursement du switch
 - +29 M€ des engagements d'ordre de la clientèle (cautions immobilières, garanties de remboursement sur crédits distribuées par d'autres établissements)

Engagements reçus hors-bilan publiable

(en milliers d'euros)	déc.-20	déc.-21	Variations	
			Montants	%
Engagements reçus	5 295 541	5 825 140	529 599	10,00%
Engagements de financement	25 083	22 458	-2 625	-10,5%
Engagements de garantie	5 268 603	5 800 381	531 777	10,1%
Engagements sur titres	1 854	2 301	447	24,1%

Les engagements reçus en hors-bilan s'élèvent à **5 825 M€** au 31 décembre 2021 et enregistrent une progression de 10,0% sur 1 an (+ 530 M€), dont principalement :

Les engagements de garantie, qui représentent 99,6% du total des engagements reçus, s'élèvent à 5 800 M€ et progressent sur 1an de **532 M€**, dont principalement :

- -38 M€ sur des contre garanties reçues du Crédit Agricole (garantie Foncaris)
- -70 M€ sur des garanties Etat COVID-19 (Prêts garantie par l'Etat)
- +578 M€ sur des garanties reçues de CAMCA

4.4 Capital social et sa rémunération

Le capital social est composé de 9 565 922 parts sociales d'un montant nominal de 15,25€ chacune et de 4 283 975 certificats coopératifs d'associés d'un montant nominal de 15,25€ chacun.

Le capital social s'élève à 211,211 M€ au 31 décembre 2021.

La répartition du capital est la suivante :

Répartition du capital social au 31/12/2021

	Nombre	Montant nominal en €	% dans le capital
Parts sociales	9 565 922	145 880 310,50	69,1%
<i>Caisses Locales</i>	9 565 898	145 879 944,50	69,1%
<i>Administrateurs de la Caisse régionale Personnes Physiques</i>	23	350,75	ns
<i>Administrateurs de la Caisse régionale SACAM Mutualisation</i>	1	15,25	ns
Certificats Coopératifs d'Associés	4 283 975	65 330 618,75	30,9%
<i>dont SACAM Mutualisation</i>	3 462 475	52 802 743,75	25,0%
<i>dont Public</i>	821 500	12 527 875,00	5,9%
TOTAL	13 849 897	211 210 929,25	100%

Le nombre total des droits de vote est de 1 163 pour l'exercice 2021 dont 1 141 droits de vote collectifs attachés aux Caisses locales, 21 droits de vote attachés au mandat d'administrateurs de la Caisse régionale et 1 voix pour la structure SACAM Mutualisation.

Aucun droit de vote n'est attaché aux Certificats Coopératifs d'Associés. Cependant, la qualité de sociétaire doit être préalablement reconnue à toute personne désirant souscrire des CCA. Suite à l'opération Eurêka de simplification de la structure capitalistique du groupe Crédit Agricole, Crédit Agricole S.A. a procédé à la vente de sa part sociale de la Caisse Régionale à SACAM Mutualisation en août 2016.

Au 31 décembre 2021 en conséquence, l'Associé le plus important, en termes de détention de capital, était SACAM Mutualisation qui détenait 3 462 475 CCA, représentant 25% du capital, et disposait d'un droit de vote, le second sociétaire le plus important était la Caisse locale de Laval Est qui détenait 322 644 parts sociales, ce qui représentait 2,3% du capital global et 16 droits de vote, soit 1,36 % du total des droits de vote.

Aucune personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, ne contrôle le capital de la Caisse régionale. Par ailleurs, il n'existe aucun pacte d'actionnaires.

La rémunération des titres, composant le capital social de la Caisse régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine, sur les trois derniers exercices, est présentée dans les deux points qui suivent.

4.4.1 Les parts sociales

Parts sociales

(en euros)	Intérêts aux parts	Montant global
Exercice 2020	0,38	3 632 419,73 €
Exercice 2019	0,43	4 099 236,72 €
Exercice 2018	0,45	4 259 705,07 €

Les intérêts aux parts sociales ainsi que les dividendes afférents aux CCA sont soumis au prélèvement forfaitaire unique de 30% (impôt sur le revenu + prélèvements sociaux). Toutefois, si leurs détenteurs exercent une option globale pour l'imposition des revenus de capitaux mobiliers au barème progressif, ils pourront bénéficier de l'abattement de 40%.

4.4.2 Les certificats coopératifs d'associés

Certificats Coopératifs d'Associés

(en euros)	Dividende unitaire	Montant global
Exercice 2020	1,78	7 625 475,50 €
Exercice 2019	2,08	8 910 668,00 €
Exercice 2018	2,11	9 039 187,25 €

Les intérêts aux parts sociales ainsi que les dividendes afférents aux CCA sont soumis au prélèvement forfaitaire unique de 30% (impôt sur le revenu + prélèvements sociaux). Toutefois, si leurs détenteurs exercent une option globale pour l'imposition des revenus de capitaux mobiliers au barème progressif, ils pourront bénéficier de l'abattement de 40%.

4.5 Autres filiales et participations

Cf paragraphe 13 des annexes aux comptes consolidés et note 6 des annexes aux comptes individuels.

4.5.1 Filiales non consolidées

Néant

4.5.2 Participations

Principales participations

Noms des participations	Résultat (en K€)	Valeur d'acquisition (en K€)	Capital détenu (en %)
SAS RUE LA BOETIE	-3 980	746 090	3,43%
SACAM MUTUALISATION	271 332	623 802	3,36%
FONCIERE DU MAINE	-653	40 000	100,00%
UNEXO	6 089	36 228	13,90%
SACAM DEVELOPPEMENT	61 185	25 109	3,44%
SACAM INTERNATIONAL	-102 179	30 905	3,43%
SACAM AVENIR	-232	12 322	3,25%
FONDS DE GARANTIE DES DEPOTS	NA	6 340	0,13%
SACAM IMMOBILIER	5 309	5 615	3,09%
CREDIT AGRICOLE REGIONS DEVELOPPEMENT	-30 546	3 988	1,45%
SAS DELTA	-28	2 563	3,22%
UNI INVEST	753	2 657	100,00%

RAPPORT FINANCIER 2021

Principaux mouvements

En milliers d'euros	Taux de détention avant l'acquisition	Acquisitions	Taux de détention après l'acquisition	Activités
SAS RUE LA BOETIE	3,43%	30 461	3,43%	

En milliers d'euros	Taux de détention avant cession	Cessions	Taux de détention après cession	Activités
SP SOFIAL 2 N°8G TP	6,67%	424	3,20%	

4.6 Tableau des 5 derniers exercices

	déc.-17	déc.-18	déc.-19	déc.-20	déc.-21
1- Situation Financière (en milliers d'euros)					
Capital social	211 211	211 211	211 211	211 211	211 211
Nbre de parts sociales	9 565 922	9 565 922	9 565 922	9 565 922	9 565 922
Nbre de CCA	4 283 975	4 283 975	4 283 975	4 283 975	4 283 975
2- Résultat global des opérations (en milliers d'euros)					
Produit Net Bancaire	427 946	426 601	425 950	434 054	423 296
Résultat Brut d'exploitation	160 726	163 804	160 384	170 983	157 612
Impôt sur les bénéfices	-23 548	-38 839	-42 419	-39 229	-36 527
Bénéfice après impôt, amortissement et provisions	90 553	97 289	96 226	82 007	98 285
Bénéfices distribués	12 700	13 299	13 010	11 258	12 421
3- Résultat des opérations réduit à 1 titre (en €)					
Résultat Brut d'exploitation	11,6	11,8	11,6	12,3	11,4
Bénéfice après impôt, amortissement et provisions	6,5	7,0	6,9	5,9	7,1
Intérêt net versé à chaque Part Sociale	0,45	0,45	0,43	0,38	0,34
Dividende Net versé à chaque Certificat Coopératif d'associé	1,96	2,11	2,08	1,78	2,14
4- Personnel					
Effectif moyen des salariés employés durant l'exercice *	2 052	2 044	2 053	2 044	2 043
Montant de la masse salariale de l'exercice **	136 342	135 169	138 436	137 759	141 008
Montant versé au titre des charges sociales et assimilées de l'exercice	42 653	42 588	43 237	43 468	44 530

(*) effectif équivalent temps plein payé

(**) hors intéressement et participation

4.7 Evénements postérieurs à la clôture et perspectives pour la Caisse Régionale

4.7.1 Evénements postérieurs à la clôture

Néant

4.7.2 Perspectives 2022

Dans notre Caisse régionale, nous co-construisons l'avenir avec nos équipiers et administrateurs au travers de notre nouveau projet d'entreprise TEAM 2020-2022 (*Transformer Ensemble Anjou Maine*), qui s'appuie sur 4 axes majeurs :

RAPPORT FINANCIER 2021

- Etre le banquier préféré des clients.
- Etre l'employeur préféré de notre territoire
- Etre financièrement solide
- Etre un acteur sociétal durable

Nous continuons d'affirmer notre volonté de demeurer une banque proche de ses clients et avons ainsi initié plusieurs actions envers les clients les plus fragilisés par la crise sanitaire.

Nous intensifions également notre démarche envers les jeunes avec pour exemple le déploiement de la plateforme Youzful pour leur recrutement.

Nous souhaitons afficher notre volonté de rester un acteur incontournable au développement de notre territoire avec un engagement sociétal fort.

Ainsi, en 2021, nous avons ainsi obtenu le label LUCIE. Cette certification doit répondre aux normes internationales ISO 26000 et nous conduira à transformer en profondeur notre entreprise dans plusieurs de ses dimensions, dont les Ressources Humaines, la gouvernance, les relations client-fournisseur...

Le projet MobiliT sera également au cœur de notre futur plan d'entreprise. C'est un projet global sur la modernisation des modalités de travail via l'étude sur la mise en place du télétravail et du travail déplacé, le développement et la promotion de la mutualisation des transports, des innovations dans les parcours professionnels et l'évolution de nos processus de mobilité.

4.8 Informations diverses

4.8.1 Informations sur les délais de paiement

L'article L. 441-6-1 du Code de Commerce impose aux sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un commissaire aux comptes de publier dans leur rapport de gestion le solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance ainsi que les délais de paiement des clients suivant les modalités du décret n° 2008-1492 article D. 441-4.

Ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes.

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4)

Montants en K€	Article D. 441 I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I.-1° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	28					23	23					45
Montant total des factures concernées (TTC)	231,72	113,46	2,02	0,00	8,71	124,19	119,13	120,48	52,05	0,71	105,81	279,06
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	0,24%	0,12%	NS	NS	NS	0,12%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)							0,01%	0,01%	NS	NS	NS	0,03%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues			5								0	
Montant total des factures exclues (TTC)			30,89								0,00	
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou L. 443-1 du code de commerce)												
délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux : article L. 441-6 du code de commerce						Délais légaux : article L. 441-6 du code de commerce					

RAPPORT FINANCIER 2021

Factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice (tableau prévu au I de l'article D. 441-4)

Montants en K€	Article D. 441 II: Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						Article D. 441 II: Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	11 353					2413	522					79
Montant total des factures concernées (TTC)	78 853,55	17 222,13	989,92	932,66	183,72	19 328,44	32 765,03	981,88	517,23	193,13	50,48	1 742,73
Pourcentage du montant total des factures reçues dans l'année	77,91%	17,01%	0,98%	0,92%	0,18%	19,10%						
Pourcentage du montant total TTC des factures émises dans l'année							94,94%	2,85%	1,50%	0,56%	0,15%	5,06%
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou L. 443-1 du code de commerce)												
délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux : article L. 441-6 du code de commerce						Délais légaux : article L. 441-6 du code de commerce					

4.8.2 Informations relatives aux comptes inactifs

Loi Eckert : informations sur les comptes inactifs

Loi n° 2014-617 du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance vie en déshérence est entrée en vigueur le 1er janvier 2016.

Elle a pour but d'inviter les banques à détecter l'inactivité des comptes (ou coffre-fort) bancaires ouverts en leurs livres, à rechercher la cause de cette inactivité qui peut résulter d'un oubli ou du décès du titulaire, et à informer les personnes intéressées des conséquences potentielles de cette inactivité.

Données Caisse Régionale à fin décembre 2021 :

- Nombre de comptes inactifs : 25 724
- Montant des dépôts sur compte Inactifs : 7 647 337,37 €
- Nombre de comptes envoyés à la Caisse des Dépôts et Consignations : 360
- Montant des dépôts envoyés à la Caisse des Dépôts et Consignations : 50 524,66 €

4.8.3 Charges non fiscalement déductibles

Pour se conformer à la législation, nous vous informons que les dépenses, comptabilisées dans les comptes sociaux, non déductibles au titre de l'article 39-4 du Code Général des Impôts s'élèvent à 38 396,14 d'euros.

4.8.4 Rémunération des Dirigeants

Opérations avec les dirigeants de la Caisse régionale :

Par principaux dirigeants, l'entité comprendra l'ensemble des membres du conseil d'administration et des membres du comité exécutif (ou comité de direction).

Le montant global des rémunérations allouées pendant l'exercice 2021 à l'ensemble des membres des organes de direction est de 2 341 K€ (rémunérations brutes, base fiscale).

4.8.5 Activité en matière de recherche et développement

Néant

5 Facteurs de risques et informations prudentielles

5.1 Informations prudentielles

Composition et pilotage du capital

Dans le cadre des accords de Bâle 3, le règlement (UE) n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (*Capital Requirements Regulation*, dit "CRR") tel que modifié par CRR n°2019/876 (dit "CRR 2") impose aux établissements assujettis (incluant notamment les établissements de crédit et les entreprises d'investissement) de publier des informations prudentielles. Ces informations sont à disposition sur le site internet suivant dans le document « Informations au titre du Pilier 3 » : Crédit Agricole Anjou Maine.

Situation au 31 décembre 2021

L'adéquation du capital en vision réglementaire porte sur les ratios de solvabilité et sur le ratio de levier. Chacun de ces ratios rapporte un montant de fonds propres prudentiels à une exposition en risque ou en levier.

Fonds propres prudentiels phasés simplifiés (en millions d'euros) et ratios de solvabilité (en %)	31/12/2021	31/12/2020
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)	2 244	2 133
dont Instruments de capital et réserves	3 800	3 375
dont Filtres prudentiels et autres ajustements réglementaires	(1 556)	(1 242)
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1	-	-
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 (TIER 1)	2 244	2 133
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 2	22	24
FONDS PROPRES TOTAUX	2 266	2 157
TOTAL DES EMPLOIS PONDÉRÉS (RWA)	7 165	7 830
RATIO CET1	31,31%	27,25%
RATIO TIER 1	31,31%	27,25%
RATIO TOTAL CAPITAL	31,62%	27,55%
TOTAL DE L'EXPOSITION EN LEVIER	21 682	21 052
RATIO DE LEVIER	10,35%	10,13%

Au 31 décembre 2021, les ratios de solvabilité de la Caisse régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine sont au-dessus des exigences minimales qui s'imposent.

5.2 Facteurs de risques

Les risques propres à l'activité de la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine sont présentés dans la présente section sous les six catégories suivantes :

- Risques de crédit et de contrepartie,
- Risques financiers,
- Risques opérationnels et risques connexes,
- Risques liés à l'environnement dans lequel la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine évolue,
- Risques liés à la stratégie et aux opérations du Groupe Crédit Agricole et (vi) risques liés à la structure de la Caisse régionale

Au sein de chacune de ces six catégories, les risques que la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine considère actuellement comme étant les plus importants, sur la base d'une évaluation de leur probabilité de survenance et de leur impact potentiel, sont présentés en premier. Toutefois, même un risque actuellement considéré comme moins important, pourrait avoir un impact significatif sur la Caisse régionale s'il se concrétisait à l'avenir.

Ces facteurs de risque sont détaillés ci-dessous

5.2.1 Risques de crédit et de contrepartie

La Caisse régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine est exposée au risque de crédit de ses contreparties

Le risque d'insolvabilité de ses clients et contreparties est l'un des principaux risques auxquels la Caisse régionale est exposé. Le risque de crédit affecte les comptes consolidés de la Caisse régionale lorsqu'une contrepartie n'est pas en mesure d'honorer ses obligations et que la valeur comptable de ces obligations figurant dans les livres de la banque est positive. Cette contrepartie peut être une banque, un établissement financier, une entreprise industrielle ou commerciale, un État ou des entités étatiques, un fonds d'investissement ou une personne physique. Le taux de défaut des contreparties pourrait augmenter par rapport aux taux récents historiquement bas, la Caisse régionale pourrait avoir à enregistrer des charges et provisions significatives pour créances douteuses ou irrécouvrables, ce qui affecterait alors sa rentabilité.

Bien que la Caisse régionale cherche à réduire son exposition au risque de crédit en utilisant des méthodes d'atténuation du risque telles que la constitution de collatéral, l'obtention de garanties, la conclusion de contrats de dérivés de crédit et d'accords de compensation, il ne peut être certain que ces techniques permettront de compenser les pertes résultant des défauts des contreparties. En outre, la Caisse régionale est exposée au risque de défaut de toute partie qui lui fournit la couverture du risque de crédit (telle qu'une contrepartie au titre d'un instrument dérivé) ou au risque de perte de valeur du collatéral. Par ailleurs, seule une partie du risque de crédit supporté par la Caisse régionale est couverte par ces techniques. En conséquence, la Caisse régionale est exposée de manière significative au risque de défaut de ses contreparties.

Au 31 décembre 2021, les données extraites du Pilier 3 indiquent que l'exposition au risque de crédit et de contrepartie (y compris risque de dilution et risque de règlement livraison) de la Caisse régionale s'élevait à 6,3 milliards d'euros avant prise en compte des méthodes d'atténuation du risque.

Toute augmentation substantielle des provisions pour pertes sur prêts ou toute évolution significative du risque de perte estimé par la Caisse régionale lié à son portefeuille de prêts et de créances pourrait peser sur ses résultats et sa situation financière

Dans le cadre de ses activités de prêt, la Caisse régionale comptabilise périodiquement, lorsque cela est nécessaire, des charges pour créances douteuses afin d'enregistrer les pertes réelles ou potentielles de son portefeuille de prêts et de créances, elles-mêmes comptabilisées dans son compte de résultat au poste "Coût du risque". Le niveau global des provisions de la Caisse régionale est établi en fonction de l'historique de pertes, du volume et du type de prêts accordés, des normes sectorielles, des arrêtés des prêts, de la conjoncture économique et d'autres facteurs liés au taux de recouvrement des divers types de prêts, ou à des méthodes statistiques basées sur des scénarios collectivement applicables à tous les actifs concernés. Bien que la Caisse régionale s'efforce de constituer des provisions adaptées, il pourrait être amené à l'avenir à augmenter les provisions pour créances douteuses en réponse à une augmentation des actifs non performants ou pour d'autres raisons, comme la dégradation des conditions de marché ou des facteurs affectant certains pays ou industries. L'augmentation significative des provisions pour créances douteuses, la modification substantielle du risque de perte, tel qu'estimé, inhérent à son portefeuille de prêts non douteux, ou la réalisation de pertes sur prêts supérieures aux montants provisionnés, pourraient avoir un effet défavorable sur les résultats et la situation financière de la Caisse régionale.

Au 31 décembre 2021, le montant brut des prêts et créances sur la clientèle de la Caisse régionale s'élevait selon le bilan comptable à 18,7 milliards d'euros. Au titre du risque de crédit, les montants de provisions, dépréciations cumulées, et des ajustements s'y rapportant s'élevaient à 319 millions d'euros (cf note 6.5 des états financiers).

Une détérioration de la qualité de crédit des entreprises industrielles et commerciales pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats de la Caisse régionale.

La qualité du crédit des emprunteurs corporates pourrait être amenée à se détériorer de façon significative, principalement en raison d'une augmentation de l'incertitude économique et, dans certains secteurs, aux risques liés aux politiques commerciales des grandes puissances économiques. Les risques pourraient être amplifiés par des pratiques récentes ayant consisté pour les prêteurs à réduire leur niveau de protection en termes de covenants bancaires inclus dans leur documentation de prêt, ce qui pourrait réduire leurs possibilités d'intervention précoce pour protéger les actifs sous-jacents et limiter le risque de non-paiement. Si une tendance de détérioration de la qualité du crédit devait apparaître, la Caisse régionale pourrait être contrainte d'enregistrer des charges de dépréciation d'actifs ou déprécier la valeur de son portefeuille de créances, ce qui pourrait se répercuter de manière significative sur la rentabilité et la situation financière de la Caisse régionale.

La Caisse régionale pourrait être impactée de manière défavorable par des événements affectant les secteurs auxquels elle est fortement exposée

Les expositions crédit de la Caisse régionale sont très diversifiées du fait de ses activités complètes de banque universelle de proximité. La Caisse régionale est principalement exposée à la banque de détail. Les emprunteurs du secteur public pourraient être affectés par les politiques budgétaires nationales et locales et l'affectation des dépenses publiques. Les emprunteurs du secteur de l'énergie sont exposés à la volatilité des prix de l'énergie. Si ces secteurs ou d'autres secteurs représentant une part significative du portefeuille de la Caisse régionale devaient être frappés par une conjoncture défavorable, la rentabilité et la situation financière de la Caisse régionale pourraient en être affectées.

La Caisse régionale est exposée au risque-pays et au risque de contrepartie concentré dans les pays et territoires où il exerce ses activités

Au titre de ses activités, la Caisse régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine est essentiellement exposée au risque-pays sur la France. Le montant de ces expositions est au 31 décembre 2021 de 20.9 milliards d'euros en crédit dont 99.8% réalisé en France, et sur la partie placements souverains, 723,5 millions d'euros dont 73% sur la France.

La solidité et le comportement des autres institutions financières et acteurs du marché pourraient avoir un impact défavorable sur la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine

La capacité de la Caisse régionale à effectuer des opérations de financement ou d'investissement et à conclure des transactions portant sur des produits dérivés pourrait être affectée défavorablement par la solidité des autres institutions financières ou acteurs du marché. Les établissements financiers sont interconnectés en raison de leurs activités de trading, de compensation, de contrepartie, de financement ou autres. Par conséquent, les défaillances d'un ou de plusieurs établissements financiers, voire de simples rumeurs ou interrogations concernant un ou plusieurs établissements financiers, ou la perte de confiance dans l'industrie financière de manière générale, pourraient conduire à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché et pourraient à l'avenir entraîner des pertes ou défaillances supplémentaires. La Caisse régionale est exposée à de nombreuses contreparties financières, y compris des courtiers, des banques commerciales, des banques d'investissement, des fonds communs de placement et de couverture ainsi que d'autres clients institutionnels, avec lesquels il conclut de manière habituelle des transactions. Nombre de ces opérations exposent le Groupe Crédit Agricole à un risque de crédit en cas de défaillance ou de difficultés financières. En outre, le risque de crédit de la Caisse régionale serait exacerbé si les actifs détenus en garantie par la Caisse régionale ne pouvaient pas être cédés ou si leur prix ne leur permettait pas de couvrir l'intégralité de l'exposition de la Caisse régionale au titre des prêts ou produits dérivés en défaut.

La Caisse régionale est soumise à un risque de contrepartie dans la conduite de ses activités de marché

La Caisse régionale pourrait subir des pertes en cas de défaillance d'une contrepartie dans le cadre de ses activités sur titres, devises, matières premières et autres activités de marché. Lorsque la Caisse régionale détient des portefeuilles de titres de créance, y compris dans le cadre de ses activités de tenue de marché, il est soumis au risque de détérioration de la qualité du crédit des émetteurs ou de défaut de paiement. Dans le cadre de ses activités de trading, la Caisse régionale est exposée au risque de défaillance d'une contrepartie dans l'exécution de ses obligations de dénouement des transactions. Les activités de dérivés de la Caisse régionale sont également soumises au risque de défaillance d'une contrepartie, ainsi qu'à des incertitudes significatives concernant les montants dus en cas d'une telle défaillance.

5.2.2 Risques financiers

La prolongation ou la fin de l'environnement actuel de taux d'intérêt bas pourrait impacter la rentabilité et la situation financière de la Caisse régionale

Ces dernières années, les marchés mondiaux ont été caractérisés par des taux d'intérêt bas. Si cet environnement de taux bas devait perdurer, la rentabilité de la caisse régionale pourrait continuer à être affectée de manière significative. Durant des périodes de taux d'intérêt bas, les différentiels des taux d'intérêt tendent à se resserrer, et la caisse régionale pourrait alors ne pas être en mesure d'abaisser suffisamment son coût de financement pour compenser la baisse de revenus liée à l'octroi de prêts à des taux de marché plus bas. Les efforts déployés pour réduire le coût des dépôts pourraient être contrecarrés par la prédominance, notamment en France, des produits d'épargne réglementés (tels que le plan d'épargne logement (PEL)) rémunérés par des taux d'intérêt fixés au-dessus des taux de marché actuels.

Sur l'année 2021, la part des activités d'assurance dans le produit net bancaire de 113,5 M€ représentait 26,8% du PNB global. Des taux bas pourraient également affecter les commissions facturées sur les produits de gestion d'actifs sur le marché monétaire et d'autres produits à revenu fixe. Sur l'année 2021, les commissions tirées des produits de gestion d'actifs dans le produit net bancaire de la caisse régionale s'élevait à 11,1 %. En outre, en raison de la baisse des taux, il a pu se matérialiser une hausse des remboursements anticipés et des refinancements de prêts hypothécaires et autres prêts à taux fixe consentis aux particuliers et aux entreprises, les clients cherchant à tirer parti de la baisse des coûts d'emprunt. Au 31 décembre 2021, les encours de crédit à l'habitat de la caisse régionale s'établissent à 10,6 Mds d'euros. La survenance d'une nouvelle vague de remboursements anticipés ne peut être exclue. Ceci, conjugué avec l'octroi de nouveaux prêts aux faibles taux d'intérêt en vigueur sur le marché, pourrait entraîner une diminution globale du taux d'intérêt moyen des portefeuilles de prêts. Une réduction des spreads de crédit et une diminution des revenus résultant de la baisse des taux d'intérêt des portefeuilles de créances pourraient affecter de manière significative la rentabilité des activités de banque de détail et la situation financière globale de la caisse régionale.

Un environnement persistant de taux d'intérêt bas pourrait également avoir pour effet d'aplanir la courbe des taux sur le marché en général, ce qui pourrait réduire significativement les revenus générés par la caisse régionale dans le cadre des activités de financement et affecter défavorablement leur rentabilité et leur situation financière. Un tel aplanissement de la courbe des taux pourrait également inciter les institutions financières à s'engager dans des activités plus risquées en vue d'obtenir le niveau de taux escompté, ce qui pourrait être de nature à accroître le risque et la volatilité du marché de manière globale. En conséquence, les opérations de la caisse régionale pourraient être perturbées de manière significative, et ses activités, ses résultats et sa situation financière pourraient de ce fait subir un impact défavorable significatif.

Toute évolution défavorable de la courbe des taux pèse ou est susceptible de peser sur les revenus consolidés ou la rentabilité de la Caisse régionale

La caisse régionale par son activité de banque de détail est exposée aux variations de taux d'intérêts. Le montant de marge nette d'intérêts encaissés par la caisse régionale sur une période donnée impacte de manière significative ses revenus consolidés et sa rentabilité pour cette période.

Les résultats de la Caisse régionale Anjou-Maine pourraient être également affectés par une variation des taux aussi bien à la hausse qu'à la baisse en cas d'inefficacité comptable des couvertures. De façon plus générale, la fin des politiques monétaires accommodantes pourrait conduire à des corrections importantes sur certains marchés ou catégories d'actifs, et à une hausse de la volatilité sur les marchés.

Des ajustements apportés à la valeur comptable des portefeuilles de titres et d'instruments dérivés de la Caisse régionale, ainsi que de la dette de la Caisse régionale, pourraient impacter son résultat net et ses capitaux propres

La valeur comptable des portefeuilles de titres, d'instruments dérivés et de certains autres actifs de la Caisse régionale, ainsi que de sa dette propre inscrite dans son bilan, est ajustée à chaque date d'établissement de ses états financiers. Les ajustements de valeur effectués reflètent notamment le risque de crédit inhérent à la dette propre de la Caisse régionale. La plupart de ces ajustements sont effectués sur la base de la variation de la juste valeur des actifs et des passifs de la Caisse régionale au cours d'un exercice comptable, cette variation étant enregistrée au niveau du compte de résultat ou directement dans les capitaux propres. Les variations comptabilisées dans le compte de résultat, si elles ne sont pas compensées par des variations inverses de la juste valeur d'autres actifs, ont un impact sur le résultat net consolidé de la Caisse régionale. Tout ajustement à la juste valeur affecte les capitaux propres et, par conséquent, le ratio d'adéquation des fonds propres de la Caisse régionale. Le fait que les ajustements à la juste valeur soient comptabilisés pour un exercice comptable donné ne signifie pas que des ajustements complémentaires ne seront pas nécessaires pour des périodes ultérieures.

La Caisse régionale peut subir des pertes liées à la détention de titres de capital

La valeur des titres de capital détenus par La Caisse régionale pourrait décliner, occasionnant ainsi des pertes à la Caisse régionale. La Caisse régionale de l'Anjou et du Maine supporte le risque d'une baisse de valeur des titres de capital qu'il détient dans l'exercice de ses activités de tenue de marché et de trading, principalement dans le cadre de la détention d'actions cotées, dans l'exercice d'activités de private equity et dans le cadre de prises de participations stratégiques dans le capital de sociétés en vue d'exercer le contrôle et d'influencer la stratégie de l'émetteur. Dans l'hypothèse de participations stratégiques, le degré de contrôle de la Caisse régionale peut être limité et tout désaccord avec d'autres actionnaires ou avec la Direction de l'entité concernée pourrait avoir un impact défavorable sur la capacité de la Caisse régionale à influencer les politiques de cette entité. Si la valeur des titres de capital détenus par la Caisse régionale venait à diminuer de manière significative, la Caisse régionale pourrait être contraint de réévaluer ces titres à leur juste valeur ou de comptabiliser des charges de dépréciation dans ses états financiers consolidés, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur ses résultats et sa situation financière.

Au 31 décembre 2021, la Caisse régionale détenait selon le bilan comptable près de 2,014 milliards d'euros d'instruments de capitaux propres dont 0,005 milliard d'euros étaient comptabilisés à la juste valeur par résultat et 2,009 milliards d'instruments de capitaux propre comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres.

La Caisse régionale doit assurer une gestion actif-passif adéquate afin de maîtriser le risque de perte, néanmoins des replis prolongés du marché pourraient réduire la liquidité, rendant plus difficile la cession d'actifs et pouvant engendrer des pertes significatives

La Caisse régionale est exposée au risque que la maturité, le taux d'intérêt ou la devise de ses actifs ne correspondent pas à ceux de ses passifs. L'échéancier de paiement d'un certain nombre d'actifs de la Caisse régionale est incertain, et si la Caisse régionale perçoit des revenus inférieurs aux prévisions à un moment donné, il pourrait avoir besoin d'un financement supplémentaire provenant du marché pour faire face à ses obligations. Bien que la Caisse régionale s'impose des limites strictes concernant les écarts entre ses actifs et ses passifs dans le cadre de ses procédures de gestion des risques, il ne peut être garanti que ces limites seront pleinement efficaces pour éliminer toute perte potentielle qui résulterait de l'inadéquation entre ces actifs et passifs.

L'objectif en matière de gestion de sa liquidité est d'être en situation de pouvoir faire face à tout type de situation de crise de liquidité sur des périodes de temps prolongées. Au 31 décembre 2021, la Caisse régionale affichait un ratio LCR (Liquidity Coverage Ratio – ratio prudentiel destiné à assurer la résilience à court terme du profil de risque de liquidité) de 193,94% supérieur au plancher réglementaire de 100 %.

L'évolution des prix, la volatilité ainsi que de nombreux paramètres exposent la Caisse régionale à des risques de marché

Les activités de la Caisse régionale sont impactées de manière significative par les conditions des marchés financiers qui sont, à leur tour, affectées par la conjoncture économique, actuelle et à venir, en France, en Europe et dans les autres régions du monde au sein desquelles de la Caisse régionale opère. Une évolution défavorable des conditions du marché, de la conjoncture économique ou du contexte géopolitique pourrait à l'avenir mettre les établissements financiers à l'épreuve en complexifiant l'environnement au sein duquel ils opèrent. La Caisse régionale est ainsi fortement exposée aux risques suivants : les fluctuations des taux d'intérêt, des cours des titres, des taux de change, de la prime applicable à ses émissions obligataires ainsi que des prix du pétrole, des métaux précieux et autres matières premières.

La Caisse régionale réalise également des stress tests afin de quantifier son exposition potentielle dans des scénarios extrêmes. Toutefois, ces techniques reposent sur des méthodologies statistiques basées sur des observations historiques qui peuvent s'avérer peu représentatives des conditions de marché futures. En conséquence, l'exposition de la Caisse régionale aux risques de marché dans des scénarios extrêmes pourrait être plus importante que les expositions anticipées par ces techniques de quantification.

Le montant des actifs pondérés par les risques (RWAs) relatifs au risque de marché auquel est exposé la Caisse régionale s'élevait à 6,3 milliards d'euros au 31 décembre 2021.

Les événements futurs pourraient s'écarter des hypothèses et estimations retenues par l'équipe de Direction de la Caisse régionale dans le cadre de la préparation des états financiers, ce qui pourrait engendrer des pertes imprévues

Conformément aux normes et interprétations IFRS en vigueur à la date du 31 décembre 2021, la Caisse régionale est tenue de prendre en compte certaines estimations dans la préparation de ses états financiers, y compris notamment des estimations comptables pour déterminer les provisions pour pertes sur prêts, les provisions pour litiges futurs et la juste

valeur de certains actifs et passifs. Si les estimations ainsi déterminées par la Caisse régionale s'avéraient substantiellement inexactes, ou si les méthodes permettant de déterminer ces estimations étaient modifiées dans les normes ou interprétations IFRS, la Caisse régionale pourrait enregistrer des pertes imprévues.

Les stratégies de couverture mises en place par la Caisse régionale pourraient ne pas écarter tout risque de pertes

Si l'un quelconque des instruments ou stratégies de couverture utilisés par la Caisse régionale pour couvrir différents types de risques auxquels il est exposé dans la conduite de ses activités s'avérait inopérant, la Caisse régionale pourrait subir des pertes. Nombre de ses stratégies sont fondées sur l'observation du comportement passé du marché et l'analyse des corrélations historiques. Par exemple, si la Caisse régionale détient une position longue sur un actif, il pourra couvrir le risque en prenant une position courte sur un autre actif dont le comportement permet généralement de neutraliser toute évolution de la position longue. Toutefois, la couverture mise en place par la Caisse régionale pourrait n'être que partielle ou les stratégies pourraient ne pas permettre une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché ou ne pas couvrir tous les types de risques futurs. Toute évolution inattendue du marché pourrait également diminuer l'efficacité des stratégies de couverture de la Caisse régionale. En outre, la manière dont les gains et les pertes résultant des couvertures inefficaces sont comptabilisés peut accroître la volatilité des résultats publiés par la Caisse régionale.

5.2.3 Risques opérationnels et risques connexes

Le risque opérationnel de la Caisse régionale inclut le risque de non-conformité, le risque juridique et également les risques générés par le recours à des prestations externalisées.

La Caisse régionale est exposée au risque de fraude externe et interne

La fraude se définit comme un acte intentionnel effectué dans l'objectif d'obtenir un avantage matériel ou immatériel au détriment d'une personne ou d'une organisation perpétré en contrevenant aux lois, règlements ou règles internes ou en portant atteinte aux droits d'autrui ou encore en dissimulant tout ou partie d'une opération ou d'un ensemble d'opérations ou de leurs caractéristiques.

Dans un contexte d'augmentation des tentatives de fraude externe et de complexification de leurs modes opératoires (via notamment la cyber-criminalité), les principaux enjeux résident désormais dans la proactivité des acteurs bancaires. La prévention de la fraude vise ainsi à préserver les intérêts de la Banque et à protéger les clients. Les conséquences de ces risques de fraude pourraient s'avérer significatives.

La Caisse régionale est exposée aux risques liés à la sécurité et à la fiabilité de ses systèmes informatiques et de ceux des tiers

La technologie est au cœur de l'activité des banques en France, et la Caisse régionale continue à déployer son modèle multicanal dans le cadre d'une relation durable avec ses clients. Dans ce contexte, Le Groupe Crédit Agricole est confronté au cyber risque, c'est-à-dire au risque causé par un acte malveillant et/ou frauduleux, commis virtuellement, avec pour intention de manipuler des informations (données personnelles, bancaires/assurantielles, techniques ou stratégiques), processus et utilisateurs dans le but de porter significativement préjudice aux sociétés, leurs employés, partenaires et clients. Le cyber risque est devenu une priorité en matière de risques opérationnels. Le patrimoine informationnel des entreprises est exposé à de nouvelles menaces complexes et évolutives qui pourraient impacter de manière significative, en termes financiers comme de réputation, toutes les entreprises et plus spécifiquement les établissements du secteur bancaire. La professionnalisation des organisations criminelles à l'origine des cyber-attaques a conduit les autorités réglementaires et de supervision à investir le champ de la gestion des risques dans ce domaine.

Comme la plupart des banques, la Caisse régionale dépend étroitement de ses systèmes de communication et d'information dans la conduite de l'ensemble de ses métiers. Toute panne, interruption ou défaillance dans la sécurité dans ces systèmes pourrait engendrer des pannes ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion des fichiers clients, de comptabilité générale, des dépôts, de service et/ou de traitement des prêts. Si, par exemple, les systèmes d'information de la Caisse régionale devenaient défaillants, même sur une courte période, la Caisse régionale se trouverait dans l'incapacité de répondre aux besoins de certains de ses clients dans les délais impartis et pourrait ainsi perdre des opportunités commerciales. De même, une panne temporaire des systèmes d'information de la Caisse régionale, en dépit des systèmes de sauvegarde et des plans d'urgence qui pourraient être déployés, pourrait engendrer des coûts significatifs en termes de récupération et de vérification d'information. La Caisse régionale ne peut assurer que de telles défaillances ou interruptions ne se produiront pas ou, si elles se produisaient, qu'elles seraient traitées d'une

manière adéquate. La survenance de toute défaillance ou interruption pourrait en conséquence impacter sa situation financière et ses résultats.

La Caisse régionale est aussi exposée au risque d'interruption ou de dysfonctionnement opérationnel d'un agent compensateur, de marchés des changes, de chambres de compensation, de banques dépositaires ou de tout autre intermédiaire financier ou prestataire externe de services auxquels la Caisse régionale a recours pour exécuter ou faciliter ses transactions sur instruments financiers. La Caisse régionale est également exposé au risque de défaillance des fournisseurs de service informatique externes, telles que les entreprises offrant des espaces de stockage de données "cloud". En raison de son interconnexion grandissante avec ses clients, la Caisse régionale pourrait également voir augmenter son exposition au risque de dysfonctionnement opérationnel des systèmes d'information de ses clients. Les systèmes de communication et d'information de la Caisse régionale, et ceux de ses clients, de ses prestataires de services et de ses contreparties, pourraient également être sujets à des dysfonctionnements ou interruptions en conséquence d'un cyber-crime ou d'un acte de cyber-terrorisme. La Caisse Régionale ne peut garantir que de tels dysfonctionnements ou interruptions dans ses propres systèmes ou dans ceux de tiers ne se produiront pas ou, s'ils se produisent, qu'ils seront résolus de manière adéquate. Sur la période allant de 2019 à 2021, les pertes opérationnelles au titre du risque de dysfonctionnement de l'activité et des systèmes ont représenté 9,8% des pertes opérationnelles.

Les politiques, procédures et méthodes de gestion des risques mises en œuvre par la Caisse régionale pourraient l'exposer à des risques non identifiés ou non anticipés, susceptibles d'engendrer des pertes significatives

Les techniques et stratégies de gestion des risques utilisées par la Caisse régionale pourraient ne pas garantir une diminution effective de son exposition au risque dans tous les environnements de marché ou de son exposition à tout type de risques, y compris aux risques qu'il ne saurait pas identifier ou anticiper. Par ailleurs, les procédures et politiques de gestion des risques utilisées par la Caisse régionale ne permettent pas non plus de garantir une diminution effective de son exposition dans toutes les configurations de marché. Ces procédures pourraient également s'avérer inopérantes face à certains risques, en particulier ceux que la Caisse régionale n'a pas préalablement identifiés ou anticipés. Certains des indicateurs et outils qualitatifs que la Caisse régionale utilise dans le cadre de la gestion des risques s'appuient sur des observations du comportement passé du marché. Pour évaluer son exposition, la Caisse régionale applique des outils statistiques et autres à ces observations. Ces outils et indicateurs pourraient toutefois ne pas prédire efficacement l'exposition au risque de la Caisse régionale. Cette exposition pourrait, par exemple, naître de facteurs qu'il n'aurait pas anticipés ou correctement évalués dans ses modèles statistiques ou de mouvements de marché sans précédent. Ceci diminuerait sa capacité à gérer ses risques et pourrait impacter son résultat. Les pertes subies par la Caisse régionale pourraient alors s'avérer être nettement supérieures aux pertes anticipées sur la base des mesures historiques. Par ailleurs, certains des processus que la Caisse régionale utilise pour évaluer son exposition au risque sont le résultat d'analyses et de facteurs complexes qui pourraient se révéler incertains. Les modèles tant qualitatifs que quantitatifs utilisés par la Caisse régionale pourraient ne pas s'avérer exhaustifs et pourraient exposer la Caisse régionale à des pertes significatives ou imprévues. En outre, bien qu'aucun fait significatif n'ait à ce jour été identifié à ce titre, les systèmes de gestion du risque sont également soumis à un risque de défaut opérationnel, y compris la fraude.

Au 31 décembre 2021, la Caisse régionale a indiqué, dans son Pilier 3, une exigence de fonds propres prudentiels de 70 millions d'euros au titre de la couverture de la perte extrême estimée relative à ses risques opérationnels.

Tout préjudice porté à la réputation de la Caisse régionale pourrait avoir un impact défavorable sur son activité

Les activités de la Caisse régionale dépendent en grande partie du maintien d'une réputation solide en matière de conformité et d'éthique. Toute procédure judiciaire ou mauvaise publicité visant la Caisse régionale sur des sujets tels que la conformité ou d'autres questions similaires pourrait porter préjudice à sa réputation, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur ses activités. Ces questions englobent une gestion inadéquate de conflits d'intérêts potentiels ou d'exigences légales et réglementaires ou des problématiques en matière de concurrence, de déontologie, de blanchiment, de sécurité de l'information et de pratiques commerciales. La Caisse régionale est exposée à tout manquement d'un salarié, ainsi qu'à toute fraude ou malversation commise par des intermédiaires financiers, ce qui pourrait également nuire à sa réputation. Tout préjudice porté à la réputation de la Caisse régionale pourrait entraîner une baisse d'activité, susceptible de peser sur ses résultats et sa situation financière. Une gestion inadéquate de ces problématiques pourrait également engendrer un risque juridique supplémentaire, ce qui pourrait accroître le nombre de litiges et exposer la Caisse régionale à des amendes ou des sanctions réglementaires.

Le risque de réputation est significatif pour la Caisse régionale et géré par la Direction de la conformité de la Caisse régionale qui assure notamment la prévention et le contrôle des risques de non-conformité avec dans ce cadre, la prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, la prévention de la fraude et de la corruption, le respect des embargos et des obligations de gel des avoirs.

La Caisse régionale est exposée au risque de payer des dommages-intérêts ou des amendes élevés résultant de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives qui pourraient être engagées à son encontre

Le Service Juridique de la Caisse régionale a notamment pour objectif la maîtrise du risque juridique, potentiellement générateur de litiges et de responsabilités, tant civiles que disciplinaires ou pénales.

Au 31 décembre 2021, il n'existe aucun fait exceptionnel ou litige susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité, les résultats ou le patrimoine du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine.

Les principales procédures judiciaires et fiscales en cours impliquant le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine portent sur des redressements fiscaux contestés.

Dépendances éventuelles : le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine n'est dépendant d'aucun brevet ou licence ni contrat d'approvisionnement industriel, commercial ou financier.

Comme tout établissement de crédit, la Caisse régionale pourrait faire à l'avenir, l'objet de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives, dont notamment des actions de groupe. Si elles devaient connaître une issue défavorable pour la Caisse régionale, ces procédures seraient susceptibles de donner lieu au paiement de dommages et intérêts, d'amendes ou de pénalités élevés.

Par ailleurs, les notes aux états financiers indiquent que les provisions pour litiges représentent 11,693 M€ au 31 décembre 2021.

5.2.4 Risques liés à l'environnement dans lequel la Caisse régionale évolue

Les résultats d'exploitation et la situation financière de la Caisse régionale peuvent être affectés par les perturbations de la situation économique mondiale et des marchés financiers résultant du conflit entre la Russie et l'Ukraine.⁴

Le conflit entre la Russie et l'Ukraine, ainsi que les mesures de sanctions économiques contre la Russie adoptées en réponse par un certain nombre de pays peuvent avoir des répercussions économiques et financières importantes, dont une hausse des prix des matières premières. Celles-ci pourraient avoir des effets négatifs sur la Caisse régionale Anjou Maine et ses clients. Ces conditions peuvent évoluer au fur et à mesure de l'évolution du conflit.

La pandémie de coronavirus (COVID-19) en cours pourrait affecter défavorablement l'activité, les opérations et les performances financières de la Caisse régionale

Les incertitudes perdurent sur les évolutions de la situation sanitaire en Europe, du fait d'une certaine difficulté à continuer à faire augmenter le niveau de vaccination et de rappel de la vaccination de la population, ainsi que du fait du développement de variants plus contagieux. De nouvelles mesures restrictives ont été mises en place dans certains pays européens (« jauges », couvre-feux, fermeture des frontières, reconfinements, etc.), qui pourraient freiner l'activité économique et peser sur la confiance des agents économiques, et il ne peut être exclu que d'autres mesures soient mises en œuvre par la suite, même dans des pays où le taux de vaccination est élevé. Par ailleurs, des incertitudes fortes subsistent quant aux dommages effectifs causés par la crise sur l'appareil productif (défaillances d'entreprises, goulots d'étranglement sur les chaînes d'approvisionnement mondiales) et le marché du travail (chômage), aujourd'hui limités par les mesures de soutien budgétaires et monétaires à l'économie. Le pilotage et le ciblage de la sortie de ces mesures par les États (notamment États français et italien) et les banques centrales (notamment Banque centrale européenne) sont des étapes clés.

De plus, les évolutions très inégales de l'épidémie et de la vaccination à travers le monde, en particulier dans certains pays émergents qui peinent à contrôler le virus, conduisent au maintien de mesures gouvernementales restrictives et continuent à perturber le commerce mondial et les chaînes d'approvisionnement ainsi que la mobilité internationale. Cela pourrait fragiliser certains pays et peser plus particulièrement sur certains secteurs (tourisme, transport aérien), freinant ainsi l'activité économique mondiale.

Dans ce contexte la Commission européenne a revu à la hausse ses prévisions de croissance pour l'année 2022 à 4,3% pour la zone euro et 3,8% pour la France.

En dépit de l'effet des mesures de soutien mises en œuvre dans de nombreux pays, les effets de la pandémie sur l'économie et les marchés financiers à l'échelle internationale ont eu et sont susceptibles de continuer à avoir un impact défavorable significatif sur les résultats des métiers et la situation financière de la Caisse régionale. Cet impact incluait et pourrait inclure à l'avenir :

⁴ « Suite aux évolutions récentes liées à la crise russo-ukrainienne depuis l'arrêté des comptes présenté au Conseil d'Administration du 25/02/2022, cette partie a été intégrée en complément du rapport de gestion. »

RAPPORT FINANCIER 2021

- une baisse des revenus notamment imputable à un ralentissement de la production dans certaines activités, liée à une baisse des revenus de commissions et de frais, conséquence notamment de la moindre collecte en gestion d'actifs dans un contexte d'aversion au risque et d'une baisse des commissions bancaires et d'assurance, et liée à une baisse des revenus dans la gestion d'actifs et l'assurance,
- une augmentation du coût du risque résultant d'une dégradation des perspectives macroéconomiques et de la détérioration des capacités de remboursement des entreprises et des consommateurs, notamment dans la perspective de la levée de mesures de soutien dans certains pays,
- un risque accru de dégradation des notations suite aux revues sectorielles de certaines agences de notation et suite aux revues internes des modèles de Crédit Agricole S.A.,
- des actifs pondérés par les risques (risk weighted assets ou RWAs) plus élevés en raison de la détérioration des paramètres de risque, qui pourraient à leur tour affecter la situation de capital de la Caisse régionale (et notamment son ratio de solvabilité) et
- une dégradation de la liquidité du Groupe Crédit Agricole (affectant son ratio de liquidité à court terme (LCR)) due à divers facteurs comprenant notamment une augmentation des tirages des clients corporate sur les lignes de crédit.

Ainsi, le coût du risque pourrait continuer à être affecté en 2022 par l'évolution de la situation sanitaire et macroéconomique mondiale, ainsi que par la détérioration des capacités de remboursement des entreprises (entreprises fragiles, fraudes révélées par la crise) et des consommateurs, par la dégradation des notations des contreparties dont les encours passent des "Stage 1" à "Stage 2", et par la sensibilité de certains secteurs, notamment :

- liés au maintien de restrictions à la circulation ou aux rassemblements des personnes, pour ce qui concerne le transport aérien, la croisière, la restauration, le tourisme international, l'événementiel ;
- touchés par les ralentissements voire par les ruptures des chaînes d'approvisionnement mondiales (automobile) ;
- dont le niveau de demande demeurerait durablement en dessous de la normale ou enfin ;
- qui demeurent fragilisés par des changements structurels des habitudes de consommateurs induites par la crise sanitaire, par exemple dans les secteurs de la distribution de biens non alimentaires. En outre, le secteur de l'immobilier commercial est un secteur à surveiller, la crise sanitaire ayant accéléré les menaces préexistantes dans certains segments, tels que les centres commerciaux mis à mal par les achats en ligne et le segment des bureaux confronté à des changements structurels si les tendances de télétravail se confirment.

Au 31 décembre 2021, les expositions de la Caisse régionale aux secteurs considérés comme "sensibles" sont les suivantes :

- (a) l'automobile avec 248.5 millions d'euros en EAD dont 6 % en défaut,
- (b) le tourisme, l'hôtellerie, la restauration avec 228.6 millions d'euros en EAD dont 5.9 % en défaut,
- (c) le pétrole et le gaz (Oil & Gas) (ENERGIE) avec 103.4 millions d'euros en EAD dont 1.24 % en défaut,

Ces secteurs ont fait l'objet d'un provisionnement additionnel en 2020 pour tenir compte de leur sensibilité accrue.

Sur l'année 2021, les scénarios économiques du premier semestre 2021, plus favorable pour 2021 par rapport à la référence utilisée en 2020, ont généré un moindre provisionnement lié au scénario économique en Stage 1 et Stage 2, voire des reprises de provisions sur certains portefeuilles.

Sur l'année 2021, les scénarios économiques du premier semestre 2021, plus favorable pour 2021 par rapport à la référence utilisée en 2020, ont généré un moindre provisionnement lié au scénario économique en Stage 1 et Stage 2. Enfin, en termes de solvabilité, une hausse mesurée des emplois pondérés pendant la crise pandémique associée à un résultat net à la hausse ont significativement renforcé le ratio CET1. De fait, le ratio CET1 non phasé de la Caisse régionale s'établit ainsi à 31,3% au 31 décembre 2021 versus 28,0% au 30 juin 2021, et 26,8% au début de la crise au 31 mars 2020. Cette évolution ne préjuge en rien du niveau qu'atteindra le ratio CET1 sur les prochains trimestres.

En particulier, l'incertitude reste forte sur l'évolution du taux de chômage, l'utilisation de l'épargne accumulée, le scénario sanitaire et l'agenda du déploiement puis du retrait des mesures publiques, et, plus généralement, sur les conséquences de l'évolution de l'activité économique sur le résultat conservé, les emplois pondérés, les décisions des autorités publiques et les évolutions réglementaires.

Des conditions économiques et financières défavorables ont eu par le passé, et pourraient avoir à l'avenir, un impact sur la Caisse régionale et les marchés sur lesquels il opère

Dans l'exercice de ses activités la Caisse régionale est spécifiquement exposé de manière significative à l'évolution des marchés financiers et à l'évolution de la conjoncture économique en France, en Europe et dans le reste du monde. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, près de la totalité du produit net bancaire de la Caisse régionale a été réalisé en France. Une détérioration des conditions économiques sur les principaux marchés sur lesquels la Caisse régionale intervient pourrait notamment avoir une ou plusieurs des conséquences suivantes :

- un contexte économique défavorable affecterait les activités et les opérations des clients de la Caisse régionale, ce qui pourrait réduire les revenus et accroître le taux de défaut sur les emprunts et autres créances clients ;
- une baisse des cours des titres obligataires, actions et matières premières pourrait impacter une part importante des activités de la Caisse régionale, y compris notamment la rentabilité de ses activités de *trading*, de banque d'investissement
- les politiques macroéconomiques adoptées en réponse aux conditions économiques, réelles ou anticipées, pourraient avoir des effets imprévus, et potentiellement des conséquences sur les paramètres de marché tels que les taux d'intérêt et les taux de change, lesquels pourraient à leur tour impacter les activités de la Caisse régionale les plus exposées au risque de marché ;
- la perception favorable de la conjoncture économique, globale ou sectorielle, pourrait favoriser la constitution de bulles spéculatives, ce qui pourrait, en conséquence, exacerber l'impact des corrections qui pourraient être opérées lorsque la conjoncture se détériorera ;
- une perturbation économique significative (à l'image de la crise financière de 2008 ou de la crise de la dette souveraine en Europe en 2011) pourrait avoir un impact significatif sur toutes les activités de la Caisse régionale, en particulier si la perturbation était caractérisée par une absence de liquidité sur les marchés, qui rendrait difficile la cession de certaines catégories d'actifs à leur valeur de marché estimée, voire empêcherait toute cession.

À ce titre, une détérioration supplémentaire des conditions économiques accroîtrait les difficultés et les défaillances d'entreprises et le taux de chômage pourraient repartir à la hausse, augmentant la probabilité de défaut des clients. L'accroissement de l'incertitude pourrait avoir un impact négatif fort sur la valorisation des actifs risqués, sur les devises des pays en difficulté et sur le prix des matières premières.

- Le contexte politique et géopolitique, plus conflictuel et tendu, induit une incertitude plus forte et augmente le niveau global de risque. Cela qui peut conduire, en cas de hausse de tensions ou de matérialisation de risques latents, à des mouvements de marché importants et peser sur les économies : *Brexit*, crises sociales ou politiques à travers le monde,
- En France peut également s'opérer une baisse de confiance sensible dans le cas d'une dégradation plus marquée du contexte social qui conduirait les ménages à moins consommer et à épargner par précaution, et les entreprises à retarder leurs investissements, ce qui serait dommageable à la croissance et à la qualité d'une dette privée qui a davantage progressé que dans le reste de l'Europe.
- Le niveau très bas des taux conduit les investisseurs, à la recherche de rendement, à s'orienter vers des actifs plus risqués et peut entraîner la formation de bulles d'actifs financiers et sur certains marchés immobiliers. Il conduit également les agents économiques privés et les États à s'endetter et les niveaux de dette sont parfois très élevés. Cela renforce les risques en cas de retournement de marché.

Il est difficile d'anticiper le repli de la conjoncture économique ou des marchés financiers, et de déterminer quels marchés seront les plus touchés. Si la conjoncture économique ou les conditions de marché en France ou ailleurs en Europe, ou les marchés financiers dans leur globalité, venaient à se détériorer ou devenaient plus volatils de manière significative, les opérations de la Caisse régionale pourraient être perturbées et ses activités, ses résultats et sa situation financière pourrait en conséquence subir un impact défavorable significatif.

La Caisse régionale intervient dans un environnement très réglementé et les évolutions législatives et réglementaires en cours pourraient impacter de manière importante sa rentabilité ainsi que sa situation financière

La Caisse régionale est soumise à une réglementation importante et à de nombreux régimes de surveillance dans les juridictions où elle exerce ses activités.

Cette réglementation couvre notamment, à titre d'illustration :

- les exigences réglementaires et prudentielles applicables aux établissements de crédit, en ce compris les règles prudentielles en matière d'adéquation et d'exigences minimales de fonds propres et de liquidité, de diversification des risques, de gouvernance, de restriction en terme de prises de participations et de rémunérations telles que définies notamment par (i) le Règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement

RAPPORT FINANCIER 2021

(tel que modifié, notamment, par le Règlement (UE) 2019/876 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 et par le Règlement (UE) 2020/873 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2020) et (ii) la Directive 2013/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (telle que modifiée, notamment, par la Directive (UE) 2019/878 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019) telle que transposée en droit interne ; aux termes de ces réglementations, les établissements de crédit tels que la Caisse régionale doivent notamment se conformer à des exigences de ratio de fonds propres minimum, de diversification des risques et de liquidité, de politique monétaire, de *reporting*/déclarations, ainsi qu'à des restrictions sur les investissements en participations. Ainsi au 31 décembre 2021, le ratio CET1 non phasé de la Caisse régionale atteint 31,3% et le ratio global non phasé 31,6% ;

- les règles applicables au redressement et à la résolution bancaire telles que définies notamment par (i) la Directive 2014/59/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (telle que modifiée notamment par la Directive (UE) 2019/879 du Parlement et du Conseil du 20 mai 2019 en ce qui concerne la capacité d'absorption des pertes et de recapitalisation des établissements de crédit et des entreprises d'investissement) [(la "DRRB"), telle que transposée en droit interne] et (ii) le Règlement (UE) n° 806/2014 du Parlement européen et du Conseil du 15 juillet 2014 établissant des règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit et certaines entreprises d'investissement dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique (tel que modifié, notamment, par le Règlement (UE) 2019/877 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019) ; dans ce cadre, Crédit Agricole S.A. est placé sous la surveillance de la BCE à laquelle, notamment, un plan de redressement du Groupe Crédit Agricole est soumis chaque année conformément à la réglementation applicable. En outre, la contribution de la Caisse régionale au financement annuel du Fonds de résolution bancaire unique peut être significative. Ainsi, en 2021, la contribution de la Caisse régionale au Fonds de résolution unique s'établit à 1,7 millions d'euros soit une variation de -46% par rapport à 2020 ;
- les réglementations applicables aux instruments financiers (en ce compris les actions et autres titres émis par la Caisse régionale), ainsi que les règles relatives à l'information financière, à la divulgation d'informations et aux abus de marché (Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché) qui accroît notamment les obligations du Groupe Crédit Agricole en matière de transparence et de reporting ;
- les politiques monétaires, de liquidité et de taux d'intérêt et autres politiques des banques centrales et des autorités de régulation ;
- les réglementations encadrant certains types de transactions et d'investissements, tels que les instruments dérivés et opérations de financement sur titres et les fonds monétaires (Règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux) ;
- les réglementations des infrastructures de marché, telles que les plateformes de négociation, les contreparties centrales, les dépositaires centraux et les systèmes de règlement-livraison de titres ;
- la législation fiscale et comptable dans les juridictions où le Groupe Crédit Agricole exerce ses activités ; et
- les règles et procédures relatives au contrôle interne, à la lutte anti-blanchiment et au financement du terrorisme, à la gestion des risques et à la conformité.

En conséquence de certaines de ces mesures, la Caisse régionale a notamment été contraint de réduire la taille de certaines de ses activités afin de se conformer aux nouvelles exigences créées par ces dernières. Ces mesures ont également accru les coûts de mise en conformité et il est probable qu'elles continueront de le faire. En outre, certaines de ces mesures pourraient accroître de manière importante les coûts de financement la Caisse régionale, notamment en obligeant la Caisse régionale à augmenter la part de son financement constituée de capital et de dettes subordonnées, dont les coûts sont plus élevés que ceux des titres de créance senior.

Le non-respect de ces réglementations pourrait avoir des conséquences importantes pour la Caisse régionale : un niveau élevé d'intervention des autorités réglementaires ainsi que des amendes, des sanctions internationales politiques, des blâmes publics, des atteintes portées à la réputation, une suspension forcée des opérations ou, dans des cas extrêmes, le retrait de l'autorisation d'exploitation. Par ailleurs, des contraintes réglementaires pourraient limiter de manière importante la capacité de la Caisse régionale à développer ses activités ou à poursuivre certaines de ses activités.

De surcroît, des mesures législatives et réglementaires sont entrées en vigueur ces dernières années ou pourraient être adoptées ou modifiées en vue d'introduire ou de renforcer un certain nombre de changements, dont certains permanents, dans l'environnement financier global. Même si ces nouvelles mesures visent à prévenir la survenance d'une nouvelle crise financière mondiale, elles ont modifié de manière significative, et sont susceptibles de continuer à modifier, l'environnement dans lequel la Caisse régionale et d'autres institutions financières opèrent. À ce titre, ces mesures qui ont été ou qui pourraient être adoptées à l'avenir incluent un renforcement des exigences de fonds propres et de liquidité, des taxes sur les transactions financières, des plafonds ou taxes sur les rémunérations des salariés dépassant certains

RAPPORT FINANCIER 2021

niveaux déterminés, des limites imposées aux banques commerciales concernant les types d'activités qu'elles sont autorisées à exercer (interdiction ou limitation des activités de *trading* pour compte propre, des investissements et participations dans des fonds de capital-investissement et des *hedge funds*), l'obligation de circonscrire certaines activités, des restrictions sur les types d'entités autorisées à réaliser des opérations de swap, certains types d'activités ou de produits financiers tels que les produits dérivés, la mise en place d'une procédure de dépréciation ou de conversion obligatoire de certains instruments de dette en titres de capital en cas de procédure de résolution, et plus généralement des dispositifs renforcés de redressement et de résolution, de nouvelles méthodologies de pondération des risques (notamment dans les activités d'assurance), des tests de résistance périodiques et le renforcement des pouvoirs des autorités de supervision et de nouvelles règles de gestion des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

- Certaines des nouvelles mesures adoptées après la crise financière devraient ainsi être modifiées, affectant la prévisibilité des régimes réglementaires auxquels la Caisse régionale est soumise et nécessitant une mise en œuvre rapide susceptible de mobiliser d'importantes ressources au sein de la Caisse régionale. En outre, l'adoption de ces nouvelles mesures pourrait accroître les contraintes pesant sur la Caisse régionale et nécessiter un renforcement des actions menées par la Caisse régionale présentées ci-dessus en réponse au contexte réglementaire existant.
- Par ailleurs, l'environnement politique global a évolué de manière défavorable pour les banques et le secteur financier, ce qui s'est traduit par une forte pression politique pesant sur les organes législatifs et réglementaires favorisant l'adoption de mesures réglementaires renforcées, bien que celles-ci puissent également impacter le financement de l'économie et d'autres activités économiques.

Parallèlement, dans le contexte de la crise sanitaire liée à la COVID-19, un certain nombre d'ajustements et de nouveautés réglementaires (ainsi que des reports quant à la date d'application de certaines règles notamment liées aux exigences prudentielles) ont été mises en place par les autorités nationales et européennes. Le caractère pérenne ou temporaire de ces ajustements et nouveautés, ainsi que l'évolution de la réglementation prise en lien avec ladite situation sanitaire, sont encore pour partie incertains, de sorte qu'il demeure difficile de déterminer ou de mesurer avec certitude leurs impacts réels sur la Caisse régionale à ce stade.

5.2.5 Risques liés à la stratégie et aux opérations du groupe Crédit Agricole

La Caisse régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine, bien que référencée comme banque de plein exercice, se trouve indirectement exposée aux risques liés à la stratégie du Groupe.

Le Groupe Crédit Agricole pourrait ne pas être en mesure d'atteindre les objectifs fixés dans son Plan moyen terme

Le 6 juin 2019, le Groupe Crédit Agricole a annoncé son plan à moyen terme à horizon 2022 (le "Plan moyen terme").

Le Plan moyen terme prévoit plusieurs initiatives, dont une ambition stratégique qui repose sur trois leviers

- la croissance sur tous les marchés du Groupe Crédit Agricole, avec pour objectif d'être premier en conquête clients,
- les synergies de revenus pour atteindre 10 milliards d'euros en 2022,
- la transformation technologique pour une efficacité renforcée des dépenses informatiques cumulées de 15 milliards d'euros sur quatre ans.

Le Plan moyen terme comprend un certain nombre d'objectifs financiers liés notamment aux revenus, aux dépenses, au revenu net et aux ratios d'adéquation des fonds propres. Ces objectifs financiers ont été établis principalement à des fins de planification interne et d'affectation des ressources, et reposent sur un certain nombre d'hypothèses relatives à la conjoncture économique et à l'activité des métiers du Groupe Crédit Agricole. Ces objectifs financiers ne constituent ni des projections ni des prévisions de résultats. Les résultats actuels de Crédit Agricole SA sont susceptibles de s'écarter (et pourraient s'écarter sensiblement), à plusieurs titres, de ces objectifs, notamment en raison de la réalisation d'un ou de plusieurs des facteurs de risque décrits dans la présente section. À titre d'exemple, Crédit Agricole SA prévoit, à fin 2022, de réaliser un résultat net supérieur à 5 milliards d'euros, de ramener le coefficient d'exploitation sous la barre des 60 %, d'afficher un Return on Tangible Equity (RoTE) supérieur à 11 %, d'avoir une solvabilité à 11 % et de démanteler 50 % du Switch.

Le succès de ce plan repose sur un très grand nombre d'initiatives (à l'ampleur significative comme plus réduite) devant être déployées au sein des différentes entités de Crédit Agricole SA. Bien qu'un grand nombre de ces objectifs puissent être atteints, il est peu probable qu'ils le soient tous et il n'est pas possible de prédire, parmi ces objectifs, lesquels seront atteints et lesquels ne le seront pas. Le Plan moyen terme prévoit également des investissements importants, mais si les objectifs du plan ne sont pas atteints, le rendement de ces investissements sera inférieur aux prévisions.

RAPPORT FINANCIER 2021

Si Crédit Agricole SA ne réalise pas les objectifs définis dans son Plan moyen terme 2022, sa situation financière et ses résultats pourraient être affectés de manière significative.

Crédit Agricole SA s'est engagé dans une démarche globale de sa politique Responsabilité Sociale et Environnementale dans le Plan moyen terme avec, entre autres, le financement d'un projet d'énergie renouvelable sur trois en France, ainsi que l'ambition de développer une gamme d'offres de leasing vert, le doublement de la taille du portefeuille de green loans à 13 milliards d'euros d'encours, le renforcement du mécanisme Green Liquidity Factor au sein du Groupe Crédit Agricole, l'attribution à chaque client grande entreprise une note de transition, l'intégration des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans 100 % des financements aux grandes entreprises et progressivement aux petites et moyennes entreprises et, enfin, l'alignement de la politique sectorielle sur l'Accord de Paris (sortie programmée du charbon thermique à dans l'Union européenne et l'OCDE, avec un seuil à 25 % dès 2019). À travers le Plan moyen terme et sa stratégie climat, le Groupe Crédit Agricole s'est engagé à sortir totalement du charbon thermique en 2030, pour les pays de l'Union européenne et de l'OCDE, et en 2040 pour le reste du monde. En décembre 2021, le groupe Crédit Agricole a renforcé son engagement ESG avec un plan programme décliné en dix marqueurs. Ce plan programme s'axe autour d'engagements environnementaux (atteindre la neutralité carbone sur notre empreinte propre et sur nos portefeuilles d'investissement et de financement d'ici 2050 ; proposer à 100 % des clients une offre de conseil et d'accompagnement concernant les enjeux d'adaptation aux transitions écologiques et au changement climatique ; intégrer des critères de performance extra-financière dans 100 % des financements aux entreprises et agriculteurs)), en matière de cohésion et d'inclusion sociale (proposer une gamme d'offres qui n'exclut aucun client pour favoriser l'inclusion sociale et numérique ; contribuer à la redynamisation des territoires les plus fragilisés ; favoriser l'insertion des jeunes par l'emploi et la formation ; amplifier la mise en œuvre des principes de mixité et de diversité au sein des politiques sociales dans toutes les entités du Crédit Agricole, ainsi qu'au sein de sa gouvernance) et en matière de transition agricole et agro-alimentaire (accompagner l'évolution des techniques vers un système agro-alimentaire compétitif et durable par le lancement d'un fonds dédié ; permettre à l'agriculture française de contribuer pleinement à la lutte contre le changement climatique ; contribuer à renforcer la souveraineté alimentaire en facilitant l'installation des nouvelles générations d'agriculteurs). Le non-respect de ces engagements peut porter préjudice à la réputation de Crédit Agricole SA, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur ses activités et engendrer un risque juridique, pouvant se matérialisant par des litiges.

Le commissionnement en assurance dommages pourrait être affecté par une dégradation élevée de la sinistralité

Une dégradation élevée de la sinistralité en assurance dommages pourrait avoir pour conséquence une réduction des commissions que la Caisse régionale perçoit sur cette activité.

Des événements défavorables pourraient affecter simultanément plusieurs activités du Groupe Crédit Agricole

Bien que les principales activités de la Caisse régionale soient chacune soumise à des risques propres et à des cycles de marché différents, il est possible que des événements défavorables affectent simultanément plusieurs activités de la Caisse régionale. Par exemple, une baisse des taux d'intérêts pourrait impacter simultanément la marge d'intérêt sur les prêts, le rendement et donc la commission réalisée sur les produits de gestion d'actif, assurance.

Dans une telle situation, la Caisse régionale pourrait ne pas tirer avantage de la diversification de ses activités dans les conditions escomptées. Par exemple, des conditions macroéconomiques défavorables pourraient impacter la Caisse régionale à plusieurs titres, en augmentant le risque de défaut dans le cadre de ses activités de prêt, en réduisant la valeur de ses portefeuilles de titres et les revenus dans ses activités générant des commissions.

Lorsqu'un événement affecte défavorablement plusieurs activités, son impact sur les résultats et la situation financière de la Caisse régionale est d'autant plus important.

Le Groupe Crédit Agricole est exposé aux risques climatiques et environnementaux

La Caisse régionale est directement exposée aux risques climatiques à travers ses outils d'exploitation, pour des impacts qui ne pourraient être que marginaux à l'échelle du Groupe. Les contreparties de ses filiales peuvent en revanche être directement affectées par des facteurs environnementaux, dont les impacts négatifs peuvent être significatifs, et, de fait, indirectement, affecter la Caisse régionale. Cela conduit à considérer les risques environnementaux comme des facteurs de risques influençant les autres risques existants, notamment de crédit. À titre d'exemple, lorsque la Caisse régionale prête à des entreprises dont les activités émettent des gaz à effet de serre, il se retrouve exposé au risque qu'une réglementation, ou des limitations plus strictes soient imposées à son emprunteur, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur la qualité de crédit de ce dernier (réduction soudaine du chiffre d'affaire ...). De telles conséquences peuvent aussi naître des changements technologiques accélérant la transition vers une économie plus sobre en carbone, ou de changements de comportements des clients finaux (hausse des ratios de levier pour financer la transition). De la même manière, ces impacts défavorables peuvent être liés à des événements de risque physique – de type catastrophe

naturelle, mais aussi changement sur le long terme des modèles climatiques (hausse des fréquences et des incidences d'évènements de type sécheresse, inondation, élévation du niveau de la mer ...) – impactant négativement les contreparties de la Caisse régionale dans l'exercice de leurs activités. Enfin, les impacts négatifs des contreparties sur d'autres facteurs environnementaux notamment de réduction/perte de biodiversité, ou usage des ressources peuvent dégrader la qualité de la contrepartie ou entraîner des risques de réputation.

Avec l'accélération des contraintes de transition pour lutter contre les changements climatiques, l'intensification des phénomènes climatiques aigus et l'enjeu de préservation des ressources, la Caisse régionale devra adapter ses activités et la sélection de ses contreparties de manière appropriée afin d'atteindre ses objectifs stratégiques et éviter de subir des pertes.

À travers le Plan moyen terme et sa stratégie climat, le Groupe Crédit Agricole s'est engagé à sortir totalement du charbon thermique en 2030, pour les pays de l'Union européenne et de l'OCDE, et en 2040 pour le reste du monde. Des engagements complémentaires ont été pris sur le pétrole et le gaz de schiste. Enfin, le Groupe Crédit Agricole a récemment rejoint l'initiative Net Zero Banking Alliance, pour confirmer son implication dans l'accompagnement de l'économie vers un objectif de neutralité carbone en 2050, avec des jalons contraignants intermédiaires.

Le Groupe Crédit Agricole, ainsi que sa filiale de banque de financement et d'investissement, doivent maintenir des notations de crédit élevées, au risque de voir leurs activités et leur rentabilité défavorablement affectées

Les notations de crédit ont un impact important sur la liquidité du Groupe Crédit Agricole et de chacun de ses membres pris individuellement intervenant sur les marchés financiers (principalement sa filiale de banque de financement et d'investissement, Crédit Agricole CIB). Une dégradation importante de leurs notations pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la liquidité et la compétitivité du Groupe Crédit Agricole ou de Crédit Agricole CIB, augmenter leur coût de financement, limiter leur accès aux marchés de capitaux, déclencher des obligations au titre du programme d'émission de covered bonds du Groupe Crédit Agricole ou de stipulations contractuelles de certains contrats de trading, de dérivés et de couverture ou encore affecter la valeur des obligations qu'ils émettent sur le marché.

Le coût de financement à long terme non garanti du Groupe Crédit Agricole auprès des investisseurs et celui de Crédit Agricole CIB sont directement liés à leurs spreads de crédit (correspondant au montant excédant le taux d'intérêt des titres souverains de même maturité payé aux investisseurs dans des instruments de dette) qui dépendent à leur tour dans une certaine mesure de leur notation de crédit. Une augmentation des spreads de crédit peut augmenter de manière importante le coût de financement du Groupe Crédit Agricole ou de Crédit Agricole CIB. Les spreads de crédit changent en permanence en fonction du marché et connaissent des évolutions imprévisibles et hautement volatiles. Les spreads de crédit sont également influencés par la perception qu'a le marché de la solvabilité de l'émetteur. En outre, les spreads de crédit peuvent être influencés par les fluctuations des coûts d'acquisition des swaps de crédit indexés sur les titres de créance du Groupe Crédit Agricole ou de Crédit Agricole CIB, qui sont influencés à la fois par la notation de ces titres et par un certain nombre de facteurs de marché échappant au contrôle du Groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole CIB. Sur les trois agences de notations sollicitées par le Groupe Crédit Agricole, la perspective est stable selon Moody's et est passée à négative selon S&P Global Ratings et Fitch Ratings, dans le contexte de la crise sanitaire. Pour rappel, les notations du Groupe Crédit Agricole selon Moody's, S&P Global Ratings et Fitch Ratings sont respectivement de Aa3, A+ et A+.

Le Groupe Crédit Agricole est confronté à une forte concurrence

Le Groupe Crédit Agricole est confronté à une concurrence forte, sur tous les marchés des services financiers, pour tous les produits et services qu'il offre, y compris dans le cadre de ses activités de banque de détail. Les marchés européens des services financiers sont matures et la demande de services financiers est, dans une certaine mesure, corrélée au développement économique global. Dans ce contexte, la concurrence repose sur de nombreux facteurs, notamment les produits et services offerts, les prix, les modalités de distribution, les services proposés aux clients, la renommée de la marque, la solidité financière perçue par le marché et la volonté d'utiliser le capital pour répondre aux besoins des clients. Le phénomène de concentration a donné naissance à un certain nombre de sociétés qui, à l'instar du Groupe Crédit Agricole, ont la capacité d'offrir une large gamme de produits, allant de l'assurance, des prêts et dépôts aux services de courtage, de banque d'investissement et de gestion d'actifs.

En outre, de nouveaux concurrents compétitifs (y compris ceux qui utilisent des solutions technologiques innovantes), qui peuvent être soumis à une réglementation distincte ou plus souple, ou à d'autres exigences en matière de ratios prudentiels, émergent également sur le marché. Les avancées technologiques et la croissance du commerce électronique ont permis à des institutions n'étant pas des banques d'offrir des produits et services qui étaient traditionnellement des produits bancaires, et aux institutions financières et à d'autres sociétés de fournir des solutions financières électroniques, reposant sur la technologie de l'Internet, incluant la négociation électronique d'instruments financiers. Ces nouveaux entrants exercent des pressions à la baisse sur les prix des produits et services offerts par le Groupe Crédit Agricole et parviennent à conquérir des parts de marché dans un secteur historiquement stable entre les acteurs financiers

traditionnels. De surcroît, de nouveaux usages, notamment de paiements et de banque au quotidien, des nouvelles devises, tels que le bitcoin, et de nouvelles technologies facilitant le traitement des transactions, comme la blockchain, transforment peu à peu le secteur et les modes de consommation des clients. Il est difficile de prédire les effets de l'émergence de ces nouvelles technologies, dont le cadre réglementaire est toujours en cours de définition, mais leur utilisation accrue pourrait redessiner le paysage concurrentiel du secteur bancaire et financier. Le Groupe Crédit Agricole doit donc s'attacher à maintenir sa compétitivité en France ou sur les autres grands marchés sur lesquels il intervient, adapter ses systèmes et renforcer son empreinte technologique pour conserver ses parts de marché et son niveau de résultats.

5.2.6 Risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole

Si l'un des membres du Réseau rencontrait des difficultés financières, Crédit Agricole S.A. serait tenue de mobiliser les ressources du Réseau (en ce compris ses propres ressources) au soutien de l'entité concernée

Crédit Agricole S.A. est l'organe central du Réseau Crédit Agricole composé de Crédit Agricole S.A., des Caisses régionales et des Caisses locales, en application de l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier, ainsi que de Crédit Agricole CIB et BforBank en tant que membres affiliés (le "Réseau").

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chacun des établissements membres du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau bénéficie de cette solidarité financière interne et y contribue. Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité financière interne. En particulier, ceux-ci ont institué un Fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des membres du Réseau qui viendraient à connaître des difficultés.

Bien que Crédit Agricole S.A. n'ait pas connaissance de circonstances susceptibles d'exiger à ce jour de recourir au FRBLS pour venir au soutien d'un membre du Réseau, rien ne garantit qu'il ne sera pas nécessaire d'y faire appel à l'avenir. Dans une telle hypothèse, si les ressources du FRBLS devaient être insuffisantes, Crédit Agricole S.A., en raison de ses missions d'organe central, aura l'obligation de combler le déficit en mobilisant ses propres ressources et le cas échéant celles des autres membres du Réseau.

En raison de cette obligation, si un membre du Réseau venait à rencontrer des difficultés financières majeures, l'événement sous-jacent à ces difficultés financières pourrait alors impacter la situation financière de Crédit Agricole S.A. et celle des autres membres du Réseau ainsi appelés en soutien au titre du mécanisme de solidarité financière.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires a été adopté au cours de l'année 2014 par la directive (UE) 2014/59 (dite "BRRD"), transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français aux dispositions du Règlement européen 806/2014 du 15 juillet 2014 ayant établi les règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique. La directive (UE) 201/879 du 20 mai 2019 dite "BRRD2" est venue modifier la BRRD et a été transposée par ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Pour les groupes bancaires coopératifs, c'est la stratégie de résolution de "point d'entrée unique élargi" (*extended SPE*) qui est privilégiée par les autorités de résolution, par laquelle l'outil de résolution serait appliqué simultanément au niveau de Crédit Agricole S.A. et des entités affiliées. À ce titre et dans l'hypothèse d'une mise en résolution du Groupe Crédit Agricole, c'est le périmètre composé de Crédit Agricole S.A. (en sa qualité d'organe central) et des entités affiliées qui serait considéré dans son ensemble comme le point d'entrée unique élargi. Compte tenu de ce qui précède et des mécanismes de solidarité existant au sein du réseau, un membre du réseau Crédit Agricole ne peut pas être mis en résolution de manière individuelle.

Les autorités de résolution peuvent ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elle considère que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

Les autorités de résolution peuvent utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution devraient être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (actions, parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve qu'ils ne soient pas exclus du renflouement interne par la réglementation ou sur décision des autorités de résolution. La Loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesures de résolution sont mis en œuvre, tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire régie par le Code de commerce (principe NCWOL visé à l'article L. 613-57-I du CMF). Ainsi les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

Dans l'hypothèse où les autorités de résolution décideraient d'une mise en résolution sur le Groupe Crédit Agricole, elles procèderaient au préalable à la réduction de la valeur nominale des instruments de Fonds propres du compartiment CET1 (actions, parts sociales, CCI et CCA), instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2, afin d'absorber les pertes puis éventuellement à la conversion en titres de capital des instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2⁵. Ensuite, si les autorités de résolution décidaient d'utiliser l'outil de résolution qu'est le renflouement interne, elles pourraient mettre en œuvre cet outil de renflouement interne sur les instruments de dette⁶, c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes.

Les autorités de résolution pourraient décider de mettre en œuvre de façon coordonnée, à l'égard de l'organe central et de l'ensemble des entités affiliées, des mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant de renflouement interne. Dans ce cas, ces mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant ces mesures de renflouement interne s'appliqueraient à toutes les entités du réseau du Crédit Agricole et ce, quelle que soit l'entité considérée et quelle que soit l'origine des pertes.

La hiérarchie des créanciers en résolution est définie par les dispositions de l'article L. 613-55-5 du CMF en vigueur à la date de mise en œuvre de la résolution.

Les détenteurs de titres de capital et les créanciers de même rang ou jouissant de droits identiques en liquidation seraient alors traités de manière égale quelle que soit l'entité du Groupe dont ils sont créanciers.

L'étendue de ce renflouement interne, qui vise aussi à recapitaliser le Groupe Crédit Agricole, s'appuie sur les besoins de fonds propres au niveau consolidé.

L'investisseur doit donc être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs d'actions, de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette d'un membre du réseau de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe quelle que soit l'entité dont il est créancier.

Les autres outils de résolution bancaire dont disposent les autorités de résolution sont pour l'essentiel la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du CMF, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au Groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités du réseau, et donc du réseau dans son ensemble.

L'avantage pratique de la Garantie de 1988 émise par les Caisses régionales peut être limité par la mise en œuvre du régime de résolution qui s'appliquerait avant la liquidation

Le régime de résolution prévu par la DRRB pourrait limiter l'effet pratique de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, à hauteur de leur capital, réserves et report à nouveau (la "Garantie de 1988").

Ce régime de résolution n'a pas d'impact sur le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau, ce mécanisme devant s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

Cependant, l'application au Groupe Crédit Agricole des procédures de résolution pourrait limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la Garantie de 1988, étant précisé que ladite Garantie de 1988 ne peut être appelée que

si les actifs de Crédit Agricole S.A. s'avéraient être insuffisants pour couvrir ses obligations à l'issue de sa liquidation ou dissolution. Du fait de cette limitation, les porteurs de titres obligataires et les créanciers de Crédit Agricole S.A. pourraient ne pas pouvoir bénéficier de la protection qu'offrirait cette Garantie de 1988.

5.3 Gestion des risques

Cette partie du rapport de gestion présente l'appétence au risque du Groupe, la nature des principaux risques auxquels la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine est exposée, leur ampleur et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer.

L'information présentée au titre de la norme IFRS 7 relative aux informations à fournir sur les instruments financiers couvre les principaux types de risques suivants ⁽⁷⁾ :

- les risques de crédit ;
- les risques de marché ;
- les risques structurels de gestion de bilan : risque de taux d'intérêt global, risque de change et risque de liquidité, y compris les risques du secteur de l'assurance.

Afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, des informations complémentaires sont fournies concernant :

- les risques opérationnels ;
- les risques juridiques ;
- les risques de non-conformité.

Conformément aux dispositions réglementaires et aux bonnes pratiques de la profession, la gestion des risques au sein de la Caisse régionale se traduit par une gouvernance dans laquelle le rôle et les responsabilités de chacun sont clairement identifiés, ainsi que par des méthodologies et procédures de gestion des risques efficaces et fiables permettant de mesurer, surveiller et gérer l'ensemble des risques encourus à l'échelle de la Caisse régionale.

5.3.1 Appétence au risque, gouvernance et organisation de la gestion des risques

Brève déclaration sur les risques

(Déclaration établie en conformité avec l'article 435(1)(f) du règlement UE n° 575/2013)

Le Conseil d'administration de la Caisse régionale exprime annuellement son appétence au risque par une déclaration formelle. La déclaration d'appétence au risque du Groupe est élaborée en cohérence avec le processus d'identification des risques. Cette déclaration est une partie intégrante et directrice du cadre de référence de la gouvernance englobant la stratégie, les objectifs commerciaux, le pilotage des risques et la gestion financière globale de la Caisse régionale. Les orientations stratégiques du Plan Moyen Terme (TEAM), de la déclaration d'appétence, du processus budgétaire et de l'allocation des ressources aux différents métiers sont cohérentes entre elles.

L'appétence au risque (*Risk Appetite*) de la Caisse régionale est le type et le niveau agrégé de risque que la Caisse régionale est prêt à assumer, dans le cadre de ses objectifs stratégiques.

La détermination de l'appétence au risque de la Caisse régionale s'appuie en particulier sur la politique financière et la politique de gestion des risques qui sont fondées sur :

- une politique de financement sélective et responsable articulée entre une politique d'octroi prudent encadrée par les stratégies risques, la politique de responsabilité sociétale d'entreprise et le système de délégations ;
- l'objectif de maintenir une exposition réduite au risque de marché ;
- l'encadrement strict de l'exposition au risque opérationnel avec une appétence nulle au risque juridique et un cadre de gestion des risques informatiques et cyber rigoureux ;
- la limitation du risque de non-conformité au risque subi, lequel est strictement encadré ;

⁽⁷⁾ Cette information fait partie intégrante des comptes consolidés au 31 décembre 2021 et, à ce titre, elle est couverte par le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.

RAPPORT FINANCIER 2021

- la maîtrise de l'accroissement des emplois pondérés ;
- la maîtrise des risques liés à la gestion actif-passif.

La formalisation de l'appétence au risque permet à la Direction générale et au Conseil d'administration de définir la trajectoire de développement de la Caisse régionale en cohérence avec le Plan Moyen Terme TEAM et de la décliner en stratégies opérationnelles. Elle résulte d'une démarche coordonnée et partagée entre les Directions finances, risques et conformité.

La déclaration d'appétence au risque est coordonnée avec les Directions opérationnelles des différentes entités et vise notamment à :

- engager les administrateurs et la Direction dans une réflexion et un dialogue sur la prise de risque ;
- formaliser, normer et expliciter le niveau de risque acceptable en lien avec une stratégie donnée ;
- intégrer pleinement la dimension risque/rentabilité dans le pilotage stratégique et les processus de décision ;
- disposer d'indicateurs avancés et de seuils d'alertes permettant d'améliorer la résilience en activant des leviers d'action en cas d'atteinte de niveaux d'alerte par rapport à la norme d'appétence pour le risque ;
- améliorer la communication externe vis-à-vis des tiers sur la solidité financière et la maîtrise des risques.

L'appétence au risque de la Caisse régionale reprend les grands indicateurs stratégiques définis dans le Plan Moyen Terme et forme le cadre de gestion des risques dans lequel s'inscrit la stratégie. Les objectifs PMT que la Caisse régionale se fixe sont ensuite déclinés annuellement dans la cadre du budget. Elle s'exprime ainsi annuellement dans la déclaration et la matrice d'appétence. Celles-ci s'appuient sur un ensemble d'indicateurs stratégiques encadrés par des zones d'appétence, de tolérance, et, pour les indicateurs pour lesquels il existe des seuils réglementaires, des seuils de capacité.

Outre la déclaration annuelle, la Caisse régionale exprime également son appétence tout au long de l'année dans des stratégies risques approuvées par le Conseil d'administration, après avis du Comité des risques du Conseil.

La déclaration synthétique et la matrice sont complétées par le tableau de bord des risques et limites internes et réglementaires de la Caisse régionale qui permet de suivre des indicateurs plus opérationnels représentatifs des risques majeurs et constitués d'une sélection de limites ou seuils d'alerte fixés dans ces stratégies risques. Ce tableau de bord est présenté trimestriellement au Comité de Contrôle interne et semestriellement au Comité des risques du Conseil et au Conseil d'administration de la Caisse régionale.

L'appétence au risque de la Caisse régionale s'exprime au moyen :

- **des indicateurs clés portant sur :**

la notation externe de Crédit Agricole S.A., car elle a un impact direct sur les conditions de refinancement, l'image du Groupe dans le marché ;

- la solvabilité qui garantit la pérennité du Groupe en assurant un niveau de fonds propres suffisants au regard des risques pris par l'établissement ;
- la liquidité dont la gestion vise à éviter un assèchement des sources de financement du Groupe pouvant conduire à un défaut de paiement, voire à une mise en résolution ;
- le risque d'activité ou « business risk », dont le suivi permet d'assurer l'atteinte de la stratégie définie par le Groupe et ainsi de garantir sa pérennité à long terme ;
- le résultat, car il nourrit directement la solvabilité future et la capacité de distribution aux actionnaires, et constitue donc un élément clé de la communication financière du Groupe ;
- le risque de crédit du groupe Crédit Agricole qui constitue son principal risque, compte tenu de son positionnement commercial et de sa stratégie de développement. Une vigilance toute particulière lui est dédiée dans le contexte lié à la crise sanitaire ;
- et des risques clé que sont les risques de taux et d'inflation, le risque de marché et plus spécifiquement de CACIB, le risque opérationnel du Groupe, le risque de non-conformité, le risque assurances .

- **des limites et seuils d'alerte sur les risques définis en cohérence avec ces indicateurs**

- **d'axes qualitatifs**, inhérents à la stratégie et aux activités de la Caisse régionale. Les critères qualitatifs s'appuient notamment sur la politique de Responsabilité Sociétale d'entreprise qui traduit la préoccupation de la Caisse régionale de contribuer à un développement durable et de maîtriser l'ensemble des risques y compris extra financiers.

Les indicateurs clés sont déclinés en trois niveaux de risques :

RAPPORT FINANCIER 2021

- **L'appétence correspond à une gestion normale et courante des risques, et à des indicateurs dont le niveau est au-dessus du seuil de tolérance ; le budget s'inscrit dans la zone d'appétence**
- **La tolérance correspond à un niveau de pilotage plus rapproché du Conseil d'Administration. Le dépassement des seuils de tolérance sur des indicateurs ou limites clés déclenche une information du Comité des Risques ou du Conseil d'administration. Les actions correctrices adaptées doivent alors être présentées.**
- **La capacité** définie uniquement pour les indicateurs pour lesquels il existe un seuil réglementaire, commence lors du franchissement de ce seuil réglementaire. L'entrée dans la zone de capacité conduit à un dialogue rapproché avec les superviseurs.

Le dispositif d'appétence au risque de la Caisse régionale s'appuie sur le processus d'identification des risques qui vise à recenser de la manière la plus exhaustive possible les risques majeurs de la Caisse régionale et à les classer par catégorie et sous catégories selon une nomenclature homogène.

Profil de risque global :

L'activité de la Caisse régionale est centrée sur l'activité de Banque universelle de proximité en France avec un stock de défaut faible et un taux de provisionnement prudent.

Le profil de risque du Groupe est suivi et présenté a minima semestriellement en Comité des risques et en Conseil d'administration. Le franchissement des niveaux tolérés des indicateurs ou des limites centrales du dispositif conduit à l'information et à la proposition d'actions correctrices au Conseil d'administration. Les dirigeants effectifs et l'organe de surveillance sont ainsi régulièrement informés de l'adéquation du profil de risque avec l'appétence au risque.

Les principaux éléments du profil de risque du Groupe au 31 décembre 2021 sont détaillés respectivement dans les sections "Gestion des risques et Pilier 3" du présent document :

- Risque de crédit : partie 3.4 (Gestion des risques) et partie 4.2 (Pilier 3) ;
- Risque de marché : partie 3.5 (Gestion des risques) et partie 4.4 (Pilier 3) ;
- Risques financiers (taux, change, liquidité et financement) : partie 5 (Gestion des risques) et parties 5 et 6 (Pilier 3) ;
- Risque Opérationnels : partie 3.8 (Gestion des risque) et partie 4.6 (Pilier 3).

Un échantillon des indicateurs clefs de la déclaration d'appétence au risque est repris dans le tableau ci-dessous :

	ratio CET1	ratio LCR (niveau de fin d'année)	Coût du risque (en K€)	Résultat net (en K€)	Taux de créances dépréciées sur encours
31 décembre 2021	31,31%	193,54%	-25 261	98 285	1,70%
31 décembre 2020	27,25%	192,67%	-42 295	82 007	1,88%

Au 31 décembre 2021, les indicateurs d'appétence au risque du Groupe de solvabilité, résultat, coût du risque et dépréciations de créances se situent dans la zone d'appétence définie par le Groupe. Ils n'ont pas atteint les seuils exprimant son niveau de tolérance. L'indicateur KYC lié au risque de non-conformité a été franchi et un plan d'actions a été mis en œuvre validé par la Direction générale.

Adéquation aux risques des dispositifs de l'établissement l'article 435.1 (e) du règlement de l'Union européenne n°575/2013.

Le Conseil d'administration de la Caisse régionale exprime annuellement son appétence au risque par une déclaration formelle. La déclaration d'appétence au risque est élaborée en cohérence avec le processus d'identification des risques. Cette déclaration est une partie intégrante et directrice du cadre de référence de la gouvernance englobant la stratégie, les objectifs commerciaux, le pilotage des risques et la gestion financière globale du Groupe. Les orientations stratégiques du Plan à moyen terme, de la déclaration d'appétence, du processus budgétaire et de l'allocation des ressources aux différents métiers sont cohérentes entre elles.

Organisation de la gestion des risques

La gestion des risques, inhérente à l'exercice des activités bancaires, est au cœur du dispositif de contrôle interne de la Caisse régionale, mis en œuvre par tous les acteurs intervenant de l'initiation des opérations jusqu'à leur maturité finale.

RAPPORT FINANCIER 2021

La responsabilité de la mesure des risques et de leur surveillance est assurée par une fonction dédiée, la fonction gestion des risques (pilotée par la DRG – Direction des risques Groupe), indépendante des métiers et rapportant directement à la Direction générale.

Si la maîtrise des risques relève en premier lieu de la responsabilité des pôles métiers qui assurent le développement de leur activité, la fonction gestion des risques a pour mission de garantir que les risques auxquels est exposé la Caisse régionale sont conformes aux stratégies risques définies par les métiers (limites globales et individualisées, critères de sélectivité) et compatibles avec les objectifs de croissance et de rentabilité de la Caisse régionale.

La DRG assure un suivi consolidé des risques à l'échelle du Groupe, s'appuyant sur un réseau de responsables des Risques et des contrôles permanents, rattachés hiérarchiquement au Directeur des risques et des contrôles permanents et fonctionnellement à l'organe exécutif de l'entité ou du pôle métier.

Afin d'assurer une vision homogène des risques au sein de la Caisse régionale, la fonction gestion des risques assure les missions suivantes :

- coordonner le processus d'identification des risques et la mise en œuvre du cadre d'appétence au risque de la Caisse régionale en collaboration avec les fonctions Finances, Stratégie et Conformité et les lignes métiers ;
- définir et/ou valider les méthodes et les procédures d'analyse, de mesure et de suivi des risques de crédit, de marché et des risques opérationnels ;
- contribuer à l'analyse critique des stratégies commerciales de développement des pôles métiers, en s'attachant aux impacts de ces stratégies en termes de risques encourus ;
- fournir des avis indépendants à la Direction générale sur l'exposition aux risques induite par les prises de position des pôles métiers (opérations de crédit, fixation des limites des risques de marché) ou anticipées par leur stratégie risques ;
- assurer le recensement et l'analyse des risques des entités collectés dans les systèmes d'informations risques. La gestion des risques structurels de gestion de bilan (taux, change, liquidité) ainsi que la politique de refinancement et le pilotage des besoins en capital sont assurés par la Direction Finances Risques et Pilotage.

La surveillance de ces risques par la Direction générale s'exerce dans le cadre des Comités de trésorerie et de gestion actif-passif, auxquels participe la Fonction Gestion des Risques.

La Fonction Gestion des risques tient informés les dirigeants effectifs et l'organe de surveillance du degré de maîtrise du risque dans la Caisse régionale, leur présente les diverses stratégies risques des grands métiers de la Caisse régionale pour validation et les alerte de tout risque de déviation par rapport aux politiques risques validées par les organes exécutifs. Elle les informe des performances et des résultats du dispositif de prévention, dont ils valident les principes d'organisation. Elle leur soumet toute proposition d'amélioration du dispositif rendue nécessaire par l'évolution des métiers et de leur environnement.

Cette action s'inscrit au niveau consolidé dans le cadre des instances de gouvernance tout particulièrement :

- le Comité des risques (émanation du Conseil d'administration, six réunions par an) : analyse des facteurs clés de la déclaration d'appétence au risque de la Caisse régionale définie par la Direction générale, examen régulier des problématiques de gestion des risques et de contrôle interne de la Caisse régionale, revue de l'information semestrielle et du Rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques ;
- le Comité de contrôle interne (CCI, présidé par le Directeur général de la Caisse régionale, quatre réunions par an) : examine des problématiques de contrôle interne communes à l'ensemble de la Caisse régionale, impulse des actions à caractère transverse à mettre en œuvre au sein de la Caisse régionale, valide l'information semestrielle et du Rapport annuel sur le contrôle interne, instance de coordination des trois fonctions de contrôle ;
- le Comité de pilotage des risques Crédits présidé par le Directeur général de la Caisse régionale. : valide les stratégies risques et les décisions d'engagement de la caisse régionale. sur avis de la ligne métier Risques dans le cadre d'appétence validé par le Conseil d'administration, revoit les principaux grands risques et les dossiers sensibles, restitutions relatives au fonctionnement des processus et les modèles de notation des entités du Groupe ;
- Comité actif/passif et liquidité - fonds propres de la Caisse régionale (Comité ALM présidé par le Directeur général de la Caisse régionale six réunions par an) : Analyse les risques financiers de la Caisse régionale (taux, change, liquidité) et valide les orientations de gestion permettant de les maîtriser ;
- le Comité de Management de la Conformité (CMC présidé par le Directeur général adjoint : quatre réunions par an au minimum) : définit la politique de la Caisse régionale en matière de Conformité, examine avant leur application, tous les projets de dispositifs de normes et procédures relatifs à la conformité, examine tous les dysfonctionnements significatifs et valide les mesures correctives, prend toute décision sur les mesures à prendre pour remédier aux

RAPPORT FINANCIER 2021

défaillances éventuelles, prend connaissance des principales conclusions formulées par les missions d'inspection se rapportant à la conformité, valide le rapport annuel de conformité ;

- le Comité sécurité de la Caisse régionale présidé par le Directeur général adjoint en charge du Pôle Fonctionnement et Transformation est un Comité décisionnaire qui définit la stratégie et apprécie le niveau de maîtrise du Groupe dans les quatre domaines suivants : plans de continuité d'activités, protection des données, sécurité des personnes et des biens et sécurité des Systèmes d'information. Il rapporte au Comité Exécutif ;

Principaux Comités de niveau Groupe traitant des risques

La gestion des risques au sein de la Caisse régionale repose également sur un certain nombre d'outils qui permettent à la Fonction Gestion des risques et aux organes dirigeants du Groupe d'appréhender les risques encourus dans leur globalité :

- un système d'information et de consolidation globale des risques robuste et s'inscrivant dans la trajectoire définie par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire pour les établissements de nature systémique globale (BCBS 239) ;
- une utilisation généralisée des méthodologies de *stress test* dans les procédures Groupe sur le risque de crédit, les risques financiers ou le risque opérationnel ;
- des normes et des procédures de contrôle formalisées et à jour, qui définissent les dispositifs d'octroi, sur la base d'une analyse de la rentabilité et des risques, de contrôle des concentrations géographiques, individuelles ou sectorielles, ainsi que de limites en risques de taux, de change et de liquidité ;
- un plan de redressement est mis à jour à fréquence annuelle, en conformité avec les dispositions de la directive 2014/59 UE du 15 mai 2014 qui établit un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit.

Culture risque

La culture risque est diffusée de manière transverse dans l'ensemble de la Caisse régionale au moyen de canaux diversifiés et efficaces :

- des Comités carrières et talents au sein de la ligne métier Risques, qui permettent de planifier le renouvellement des "postes clés", de favoriser la mobilité des hommes et des femmes relevant de cette expertise et ainsi d'enrichir les trajectoires en diversifiant les portefeuilles de compétences ;
- des carrières valorisées et une expérience recherchée par les autres filières grâce à un passage dans la ligne métier Risques ;
- une offre de formations risques proposant des modules adaptés aux besoins des collaborateurs intra et hors Ligne Métier Risques. Ce dispositif inclut des formations de sensibilisation destinées à l'ensemble des collaborateurs du Groupe avec notamment un e-learning, permettant de mieux appréhender les risques inhérents aux métiers de la banque ;
- des actions de communication afin de renforcer la diffusion de la culture du risque, amorcées depuis 2015. Elles ont pour objectif de développer la connaissance et l'adhésion de tous les collaborateurs, afin de faire du risque un atout au quotidien.

Suivi des risques sur base consolidée

Le Comité des Risques du Conseil d'Administration examine semestriellement le tableau de bord des risques réalisé par la Fonction Gestion des Risques. Ce document offre une revue détaillée de la situation des risques de la Caisse régionale sur l'ensemble de ses métiers et sur base consolidée.

5.3.2 Dispositif de stress tests

Les stress tests, simulations de crises ou tests de résistance font partie intégrante du dispositif de gestion des risques du groupe Crédit Agricole. Les stress tests contribuent à la gestion prévisionnelle des risques, à l'évaluation de l'adéquation du capital et répondent à des exigences réglementaires. A ce titre, par la mesure de l'impact économique, comptable ou réglementaire de scénarios économiques sévères mais plausibles, le dispositif de stress tests apporte une mesure de la résilience d'un portefeuille, d'une activité, d'une entité ou du Groupe utilisée dans le cadre de l'ICAAP et de l'Appétence au Risque. Le dispositif de stress tests couvre le risque de crédit, de marché, opérationnel, ainsi que le risque de liquidité

et les risques liés aux taux et changes. Le dispositif de stress tests pour la gestion des risques du groupe Crédit Agricole regroupe des exercices de natures diverses.

Différents types de stress tests

• **Gestion prévisionnel du risque par les stress tests** : des exercices spécifiques récurrents ou réalisés à la demande sont effectués en Central afin de compléter et d'enrichir les diverses analyses assurant le bon suivi des risques. Ces études font l'objet d'une présentation à la Direction Générale dans le cadre du Comité des Risques Groupe. A ce titre, des stress tests encadrant le risque de marché ou le risque de liquidité sont produits périodiquement.

Pour le risque de crédit, des stress tests ont été réalisés afin de mesurer le risque lié à l'évolution économique sur les risques majeurs du Groupe. Ces exercices viennent appuyer les décisions prises en Comité des Risques Groupe en matière de limites globales d'exposition.

• **Stress tests budgétaires ou stress tests ICAAP** : un exercice annuel est mené par le Groupe Crédit Agricole dans le cadre du processus budgétaire et les résultats de ce stress test sont intégrés dans l'ICAAP. Il contribue à la planification des besoins en capital et permet d'estimer la capacité bénéficiaire du Groupe à horizon trois ans en fonction de scénarios économiques. L'objectif de ce stress test dans le processus budgétaire et ICAAP est de mesurer les effets et la sensibilité de leurs résultats des scénarios économiques (central – baseline et stressé – adverse) sur les activités, les entités, et le Groupe dans son ensemble. Il repose obligatoirement sur un scénario économique (évolution d'un ensemble de variables économiques) à partir duquel sont déterminés les impacts sur les différents risques et zones géographiques. Ce scénario est complété pour tenir compte des risques opérationnels et de mauvaise conduite.

L'objectif de cet exercice est d'estimer un ratio de solvabilité en mesurant les impacts sur le compte de résultat (coût du risque, marge d'intérêt, commissions...), les emplois pondérés et les fonds propres et de le confronter aux niveaux de tolérance et de capacité du Groupe.

• **Stress tests réglementaires** : cette typologie de stress tests regroupe l'ensemble des demandes de la BCE, de l'EBA ou émanant d'un autre superviseur.

Gouvernance

Reprenant les orientations de l'EBA (European Banking Authority), le programme de stress tests au niveau du Groupe et des principales entités explicite clairement la gouvernance et les responsabilités de chacun des acteurs pour les stress tests couvrant le risque de crédit, de marché, opérationnel, liquidité et les risques liés aux taux et changes.

Les scénarios utilisés dans les processus ICAAP, Appétence au risque ou pour des besoins réglementaires sont élaborés par la Direction Economique (ECO) et font l'objet d'une présentation au Conseil d'Administration. Ces scénarios économiques présentent l'évolution centrale et stressée des variables macroéconomiques et financières (PIB, chômage, inflation, taux d'intérêt et de change...) pour l'ensemble des pays pour lesquels le Groupe est en risque.

5.3.3 Procédure de contrôle interne et gestion des risques

L'organisation du contrôle interne de la Caisse régionale témoigne d'une architecture en phase avec les exigences légales et réglementaires, ainsi qu'avec les recommandations du Comité de Bâle.

Le dispositif et les procédures de contrôle interne sont définis, au sein de la Caisse régionale), comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité (au sens du respect des lois, règlements et normes internes), la sécurité et l'efficacité des opérations, conformément aux références présentées au point 1 ci-après.

Le dispositif et les procédures de contrôle interne se caractérisent par les objectifs qui leur sont assignés :

- application des instructions et orientations fixées par la Direction générale ;
- performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources de la Caisse régionale, ainsi que la protection contre les risques de pertes ;
- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;
- conformité aux lois et règlements et aux normes internes ;
- prévention et détection des fraudes et erreurs ;

RAPPORT FINANCIER 2021

- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Ces procédures comportent toutefois les limites inhérentes à tout dispositif de contrôle interne, du fait notamment de défaillances techniques ou humaines.

Conformément aux principes en vigueur au sein du Groupe, le dispositif de contrôle interne s'applique sur un périmètre large visant à l'encadrement et à la maîtrise des activités, ainsi qu'à la mesure et à la surveillance des risques sur base consolidée. Ce principe, appliqué par chaque entité de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales à ses propres filiales, permet de décliner le dispositif de contrôle interne selon une logique pyramidale et sur l'ensemble des entités. Le dispositif mis en œuvre par Crédit Agricole S.A., qui s'inscrit dans le cadre de normes et principes rappelés ci-dessous, est ainsi déployé d'une façon adaptée aux différents métiers et aux différents risques, à chacun des niveaux du groupe Crédit Agricole afin de répondre au mieux aux obligations réglementaires propres aux activités bancaires.

Les moyens, outils et *reportings* mis en œuvre dans cet environnement normatif permettent une information régulière, notamment au Conseil d'administration, au Comité des risques, à la Direction générale et au management, sur le fonctionnement des dispositifs de contrôle interne et sur leur adéquation (système de contrôle permanent et périodique, rapports sur la mesure et la surveillance des risques, plans d'actions correctives, etc.).

1. Références en matière de contrôle interne

Les références en matière de contrôle interne procèdent des dispositions du Code monétaire et financier⁽⁸⁾, de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), du Règlement général de l'AMF et des recommandations relatives au contrôle interne, à la maîtrise des risques et à la solvabilité émises par le Comité de Bâle.

Ces normes, nationales et internationales, sont complétées de normes internes propres au Crédit Agricole :

- *corpus* des communications à caractère permanent, réglementaire (réglementation externe et règles internes au Groupe) et d'application obligatoire, relatives notamment à la comptabilité (Plan comptable du Crédit Agricole), à la gestion financière, aux risques et aux contrôles permanents, applicables à l'ensemble du groupe Crédit Agricole ;
- Charte de déontologie du groupe Crédit Agricole ;
- recommandations du Comité plénier de contrôle interne des Caisses régionales ;
- corps de "notes de procédure", applicables à Crédit Agricole S.A., portant sur l'organisation, le fonctionnement ou les risques. Dans ce cadre, Crédit Agricole S.A. avait dès 2004 adopté un ensemble de notes de procédures visant au contrôle de la conformité aux lois et règlements. Ce dispositif procédural a été depuis lors adapté aux évolutions réglementaires et déployé dans les entités du Groupe, notamment en matière de sécurité financière (prévention du blanchiment de capitaux, lutte contre le financement du terrorisme, gel des avoirs, respect des embargos...) ou de détection des dysfonctionnements dans l'application des lois, règlements, normes professionnelles et déontologiques, par exemple. Ces notes de procédure font l'objet d'une actualisation régulière, autant que de besoin, en fonction notamment des évolutions de la réglementation et du périmètre de surveillance sur base consolidée.

Principes d'organisation du dispositif de contrôle interne

Afin que les dispositifs de contrôle interne soient efficaces et cohérents entre les différents niveaux d'organisation du Groupe, le groupe Crédit Agricole s'est doté d'un corps de règles et de recommandations communes, basées sur la mise en œuvre et le respect de principes fondamentaux.

Ainsi, la Caisse régionale se doit d'appliquer ces principes à son propre niveau.

1. Principes fondamentaux

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne de Crédit Agricole S.A., communs à l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole, recouvrent des obligations en matière :

- d'information de l'organe de surveillance (stratégies risques, limites fixées aux prises de risques, activité et résultats du contrôle interne, incidents significatifs) ;
- d'implication directe de l'organe de direction dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne ;
- de couverture exhaustive des activités et des risques, de responsabilité de l'ensemble des acteurs ;

⁽⁸⁾ Article L. 511-41.

RAPPORT FINANCIER 2021

- de définition claire des tâches, de séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle, de délégations formalisées et à jour ;
- de normes et procédures formalisées et à jour.

Ces principes sont complétés par :

- des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques : de crédit, de marché, de liquidité, financiers, opérationnels (traitements opérationnels, qualité de l'information financière et comptable, processus informatiques), risques de non-conformité et risques juridiques ;
- un système de contrôle, s'inscrivant dans un processus dynamique et correctif, comprenant des contrôles permanents réalisés par les unités opérationnelles ou par des collaborateurs dédiés, et des contrôles périodiques (réalisés par les unités d'Inspection générale ou d'audit) ;
- l'adaptation des politiques de rémunérations du Groupe (suite aux délibérations du Conseil d'administration des 9 décembre 2009 et 23 février 2011) et des procédures de contrôle interne – en application de la réglementation nationale, européenne ou internationale en vigueur et notamment les réglementations liées à la *Capital Requirements Directive 4* (CRD 4), à l'AIFM, à UCITS V et à solvabilité 2, aux dispositions relatives à la *Volcker Rule*, à la loi de Séparation bancaire et à la directive MIF ainsi que les recommandations professionnelles bancaires relatives d'une part, à l'adéquation entre la politique de rémunération et les objectifs de maîtrise des risques, et d'autre part, à la rémunération des membres des organes exécutifs et de celle des preneurs de risques (*cf.* partie I du présent rapport).

2. Pilotage du dispositif

Depuis l'entrée en vigueur des modifications du règlement 97-02 sur le contrôle interne relatives à l'organisation des fonctions de contrôle, éléments repris dans l'arrêté du 3 novembre 2014 abrogeant ce règlement, l'obligation est faite à chaque responsable d'entité ou de métier, chaque manager, chaque collaborateur et instance du Groupe, d'être à même de rendre compte et de justifier à tout moment de la correcte maîtrise de ses activités et des risques induits, conformément aux normes d'exercice des métiers bancaires et financiers, afin de sécuriser de façon pérenne chaque activité et chaque projet de développement et d'adapter les dispositifs de contrôle à mettre en œuvre à l'intensité des risques encourus.

Cette exigence repose sur des principes d'organisation et une architecture de responsabilités, de procédures de fonctionnement et de décision, de contrôles et de *reportings* à mettre en œuvre de façon formalisée et efficace à chacun des niveaux du Groupe : fonctions centrales, pôles métiers, filiales, unités opérationnelles et fonctions support.

⇒ COMITE DE CONTROLE INTERNE

Le Comité de contrôle interne de la Caisse régionale, instance faîtière de pilotage des dispositifs, s'est réuni régulièrement sous la présidence du Directeur général de la Caisse régionale

Ce Comité a pour objectif de renforcer les actions à caractère transversal à mettre en œuvre au sein de la Caisse régionale. Il a vocation à examiner les problématiques de contrôle interne communes à l'ensemble de la Caisse régionale et à s'assurer de la cohérence et de l'efficacité du contrôle interne sur base consolidée. Le Comité de contrôle interne, à caractère décisionnel et à décisions exécutoires, est composé de dirigeants salariés de la Caisse régionale et des fonctions de contrôle. À ce titre, il est distinct du Comité des risques, démembré du Conseil d'administration, et il est notamment chargé de la coordination des trois fonctions de contrôle : Audit-Inspection, Risques, Conformité.

⇒ TROIS LIGNES METIERS INTERVENANT SUR L'ENSEMBLE DE LA CAISSE REGIONALE

Le responsable de la Fonction gestion des risques et le responsable de l'audit interne sont directement rattachés au Directeur général de la Caisse régionale et disposent d'un droit d'accès au Comité des risques ainsi qu'au Conseil d'administration de la Caisse régionale.

Par ailleurs, en application de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, le responsable du Contrôle permanent et des risques a été désigné comme responsable de la gestion des risques pour la Caisse régionale.

Les fonctions de contrôle sont chargées d'accompagner les métiers et les unités opérationnelles pour assurer la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations. Elles effectuent à ce titre :

- le pilotage et le contrôle des risques de crédit, de marché, de liquidité, financiers et opérationnels, par la Direction Finance Risques et Pilotage et le Contrôle permanent - Risques également en charge du contrôle de dernier niveau de l'information comptable et financière et du suivi du déploiement par le responsable de la sécurité informatique Groupe de la sécurité des systèmes d'information et des plans de continuité d'activités ;

RAPPORT FINANCIER 2021

- la prévention et le contrôle des risques de non-conformité par le service Conformité – Sécurité Financière qui assure notamment la prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, la prévention de la fraude, le respect des embargos et des obligations de gel des avoirs ;
- le contrôle indépendant et périodique du bon fonctionnement de l'ensemble de la Caisse régionale par l'audit interne.

En complément de l'intervention des différentes fonctions de contrôle, les autres fonctions centrales de la Caisse régionale, les directions et les lignes métiers concourent à la mise en œuvre des dispositifs de contrôle interne sur base consolidée, que ce soit au sein de comités spécialisés ou *via* des actions de normalisation des procédures et de centralisation de données.

Le service juridique a deux objectifs principaux : la maîtrise du risque juridique, potentiellement générateur de litiges et de responsabilités, tant civiles que disciplinaires ou pénales, et l'appui juridique nécessaire aux entités afin de leur permettre d'exercer leurs activités, tout en maîtrisant les risques juridiques et en minimisant les coûts associés.

⇒ *EN CE QUI CONCERNE LES CAISSES REGIONALES DE CREDIT AGRICOLE*

Pour les Caisses régionales, l'application de l'ensemble des règles du Groupe est facilitée par la diffusion de recommandations nationales sur le contrôle interne par le Comité plénier de contrôle interne des Caisses régionales et par l'activité des fonctions de contrôles centrales de Crédit Agricole S.A. Le Comité plénier, chargé de renforcer le pilotage des dispositifs de contrôle interne des Caisses régionales, est composé de Directeurs généraux, de cadres de direction et de responsables des fonctions de contrôle des Caisses régionales, ainsi que de représentants de Crédit Agricole S.A. Son action est prolongée au moyen de rencontres régionales régulières et de réunions de travail et d'information entre responsables des fonctions de contrôle de Crédit Agricole S.A. et leurs homologues des Caisses régionales.

Le rôle d'organe central dévolu à Crédit Agricole S.A. amène celui-ci à être très actif et vigilant en matière de contrôle interne. En particulier, un suivi spécifique des risques et des contrôles des Caisses régionales est exercé à Crédit Agricole S.A. par l'unité Pilotage & Animation des métiers Risques France de la Direction des risques Groupe et par la Direction de la conformité Groupe.

⇒ *ROLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION*

Le Conseil d'administration de la Caisse régionale a connaissance de l'organisation générale de l'entreprise et approuve son dispositif de contrôle interne. Il approuve l'organisation générale ainsi que celle de son dispositif de contrôle interne et définit l'appétence au risque de la Caisse régionale, dans le cadre d'une déclaration annuelle. Il est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Outre les informations qui lui sont régulièrement transmises, il dispose du Rapport annuel et de la présentation semestrielle sur le contrôle interne qui lui sont communiqués, conformément à la réglementation bancaire et aux normes définies par Crédit Agricole S.A.

Le Conseil est informé, au travers du Comité des risques, des principaux risques encourus par l'entreprise et des incidents significatifs révélés par les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

Le Président du Comité des risques de la Caisse régionale rend compte au Conseil des travaux du Comité et en particulier du Rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques. À la date de l'Assemblée générale, le Rapport annuel aura été présenté au Comité des risques, transmis à bonne date à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et aux Commissaires aux comptes. Il aura également fait l'objet d'une présentation au Conseil d'administration.

⇒ *ROLE DU DIRECTEUR GENERAL EN MATIERE DE CONTROLE INTERNE*

Le Directeur général définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficace par des personnes habilitées et compétentes. Il est directement et personnellement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. En particulier, il fixe les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et lui attribue les moyens adéquats.

Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveaux des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par le Conseil d'administration, dans le cadre de la déclaration d'appétence au risque du Groupe.

Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées.

Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permettrait d'identifier et des mesures correctives proposées. À ce titre, le Directeur général est destinataire des notes de synthèse circonstanciées présentant les conclusions des missions de l'Inspection générale Groupe.

Dispositifs de contrôle interne spécifiques et dispositifs de maîtrise et surveillance des risques de la Caisse régionale

La Caisse met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques (risques de contrepartie, de marché, opérationnels, risques financiers, etc.) adaptés à ses activités et à son organisation, faisant partie intégrante du dispositif de contrôle interne, dont il est périodiquement rendu compte à l'organe de direction, à l'organe de surveillance, au Comité des risques, notamment *via* les rapports sur le contrôle interne et la mesure et la surveillance des risques.

Les éléments détaillés relatifs à la gestion des risques sont présentés dans le chapitre « Gestion des risques » et dans l'annexe aux comptes consolidés qui leur est consacrée (note 3).

1. Fonction Risques et contrôles permanents

La ligne métier Risques a été créée en 2006 en application des modifications du règlement 97-02 (abrogé et remplacé par l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution).

Le contrôle permanent – risques a en charge à la fois la gestion globale et le dispositif de contrôle permanent des risques de la Caisse régionale : risques de crédit, financiers et opérationnels, notamment ceux liés à la qualité de l'information financière et comptable, à la sécurité physique et des systèmes d'information, à la continuité d'activité et à l'encadrement des prestations de services essentielles externalisées.

La gestion des risques s'appuie sur un dispositif Groupe selon lequel les stratégies des métiers, y compris en cas de lancement de nouvelles activités ou de nouveaux produits, font l'objet d'un avis risques, et de limites de risques formalisées dans les stratégies risques pour chaque entité et activité sensible. Ces limites sont revues *a minima* une fois par an ou en cas d'évolution d'une activité ou des risques et sont validées par le Comité des risques de la Caisse régionale. Elles sont accompagnées de limites, notamment sur les grandes contreparties. La cartographie des risques potentiels, la mesure et le suivi des risques avérés font l'objet d'adaptations régulières au regard de l'activité.

Les plans de contrôle sont adaptés au regard des évolutions de l'activité et des risques, auxquels ils sont proportionnés.

La Fonction Risques et contrôles permanents est indépendante de toute fonction opérationnelle et rattachée au Directeur général de la Caisse régionale. L'effectif de la Fonction Risques et Contrôles permanents s'élève à 10,5 personnes à fin 2021 (en équivalents temps plein) sur le périmètre de la Caisse régionale.

Le fonctionnement de la ligne métier s'appuie sur des instances de gouvernance structurées, parmi lesquelles les Comités de contrôle interne, le Comité des risques dans le cadre duquel l'exécutif valide les stratégies et est informé du niveau de ses risques.

⇒ FONCTIONS RISQUES ET CONTROLES PERMANENTS CENTRALES DE CREDIT AGRICOLE S.A.

Au sein de Crédit Agricole S.A., la Direction des risques Groupe assure le pilotage et la gestion globale des risques et des dispositifs de contrôle permanent du Groupe.

Gestion globale des risques Groupe

La mesure consolidée et le pilotage de l'ensemble des risques du Groupe sont assurés de façon centralisée par la Direction des risques Groupe, avec des unités spécialisées par nature de risque qui définissent et mettent en œuvre les dispositifs de consolidation et de *risk management* (normes, méthodologies, système d'information).

Le dispositif de la Direction des risques Groupe comprend également une fonction de "pilotage risques métier" en charge de la relation globale et individualisée avec chacune des filiales de Crédit Agricole S.A. La supervision des risques des Caisses régionales est assurée par un département spécifique de la Direction des risques Groupe.

Le suivi des risques Groupe par les unités de pilotage risque métiers s'effectue notamment dans le cadre du Comité des risques Groupe et du comité de suivi des risques des Caisses régionales.

Il s'effectue également au travers d'une procédure d'alerte déclinée sur l'ensemble des entités et qui permet une présentation des risques les plus significatifs à un Comité de direction générale sur un rythme bimensuel (Comité de surveillance des risques Groupe).

Crédit Agricole S.A. mesure ses risques de manière exhaustive et précise, c'est-à-dire en intégrant l'ensemble des catégories d'engagements (bilan, hors bilan) et des positions, en consolidant les engagements sur les sociétés appartenant à un même groupe, en agrégeant l'ensemble des portefeuilles et en distinguant les niveaux de risques.

Ces mesures sont complétées par des mesures périodiques de déformation de profil de risque sous scénarios de stress et d'une évaluation régulière basée sur différents types de scénarios.

RAPPORT FINANCIER 2021

Outre les exercices réglementaires, du point de vue de la gestion interne, des stress sont réalisés *a minima* annuellement par l'ensemble des entités. Ces travaux sont réalisés notamment dans le cadre du processus budgétaire annuel afin de renforcer la pratique de la mesure de sensibilité des risques et du compte de résultat du Groupe et de ses différentes composantes à une dégradation significative de la conjoncture économique. Ces stress globaux sont complétés par des analyses de sensibilité sur les principaux portefeuilles.

La surveillance des risques par Crédit Agricole S.A., ses filiales et les Caisses régionales sur base individuelle ou collective passe par un dispositif de suivi des dépassements de limites et de leur régularisation, du fonctionnement des comptes, de la correcte classification des créances au regard de la réglementation en vigueur (créances dépréciées notamment), de l'adéquation du niveau de provisionnement aux niveaux de risques sous le contrôle des Comités risques ainsi que par la revue périodique des principaux risques et portefeuilles, portant en particulier sur les affaires sensibles.

Dans un contexte de risque contrasté et incertain, Crédit Agricole S.A. mène une politique de revue active des politiques et stratégies de risques appliquées par les filiales. Par ailleurs, les principaux portefeuilles transverses du Groupe (habitat, énergie, professionnels et agriculteurs, crédits à la consommation, capital investissement, etc.) ont fait l'objet d'analyses présentées en Comité des risques du Groupe (CRG). Le périmètre des risques couverts dans les stratégies risque examinées en CRG intègre également le risque de modèle, le risque opérationnel et le risque conglomérat.

Des procédures d'alerte et d'escalade sont en place en cas d'anomalie prolongée, en fonction de leur matérialité.

Contrôles permanents des risques opérationnels

La Direction des risques Groupe assure la coordination du dispositif du Contrôle Permanent (définition d'indicateurs de contrôles clés par type de risques, déploiement d'une plateforme logicielle unique intégrant l'évaluation des risques opérationnels et le résultat des contrôles permanents, organisation d'un *reporting* des résultats de contrôles auprès des différents niveaux de consolidation concernés au sein du Groupe).

⇒ *FONCTIONS RISQUES ET CONTROLES PERMANENTS DECONCENTREES, AU NIVEAU DE CHACUN DES METIERS DU GROUPE.*

Au sein de Crédit Agricole S.A.

Le déploiement de la ligne métier s'opère sous forme de ligne métier hiérarchique par la nomination d'un responsable Risques et contrôles permanents (RCPR) pour chaque filiale ou pôle métier. Le RCPR métier est rattaché hiérarchiquement au Directeur des risques Groupe et fonctionnellement à l'organe de direction du pôle métier concerné. Ce positionnement assure l'indépendance des Directions risques et contrôles permanents locales.

Chaque filiale ou métier, sous la responsabilité de son RCPR, se dote des moyens nécessaires pour assurer la gestion de ses risques et la conformité de son dispositif de contrôle permanent, afin de mettre en œuvre une fonction de plein exercice (vision exhaustive et consolidée des risques, de nature à garantir la pérennité de l'entité sur l'ensemble de son périmètre de surveillance sur base consolidée).

Les relations entre chaque filiale ou métier et la Direction des risques Groupe sont organisées autour des principaux éléments suivants :

- mise en œuvre par chaque filiale ou métier des normes et procédures transverses du Groupe, élaborées par la Direction des risques Groupe ;
- détermination pour chaque filiale ou métier d'une stratégie risques, validée par le Comité des risques Groupe sur avis de la Direction des risques Groupe, précisant notamment les limites globales d'engagement de l'entité ;
- principe de délégation de pouvoirs du RCPR Groupe aux RCPR métier qui lui sont hiérarchiquement rattachés dans l'exercice de leurs missions, sous condition de transparence et d'alerte de ces derniers vis-à-vis de la Direction des risques Groupe ;
- comité de suivi métier réunissant périodiquement la Direction des risques Groupe et l'entité sur la qualité du dispositif des risques et des contrôles permanents et le niveau des risques, y compris sur la Banque de financement et d'investissement (Crédit Agricole Corporate and Investment Bank).

Sur le périmètre des Caisses régionales

La réglementation bancaire relative aux risques s'applique à chacune des Caisses régionales à titre individuel. Chacune d'elles est responsable de son dispositif de risques et contrôles permanents et dispose d'un responsable des Risques et contrôles permanents, rattaché à son Directeur général, en charge du pilotage des risques et des contrôles permanents. Celui-ci a sous sa responsabilité le responsable de la Conformité.

En outre, en qualité d'organe central, Crédit Agricole S.A., via la Direction des risques Groupe, consolide les risques portés par les Caisses régionales et assure l'animation de la ligne métier Risques dans les Caisses régionales, notamment en leur diffusant les normes nécessaires, en particulier pour la mise en place d'un dispositif de contrôle permanent de niveau Groupe. L'accord à la fin de la

Par ailleurs, les risques de crédit importants pris par les Caisses régionales sont présentés pour prise en garantie partielle à Foncaris, établissement de crédit, filiale à 100 % de Crédit Agricole S.A. L'obligation faite aux Caisses régionales de demander une contre-garantie à Foncaris sur leurs principales opérations (supérieures à un seuil défini entre les Caisses régionales et Foncaris) offre ainsi à l'organe central un outil efficace lui permettant d'apprécier le risque associé avant son acceptation.

Dispositif de contrôle interne en matière de plans de continuité d'activité et de sécurité des systèmes d'information

Le dispositif de contrôle interne mis en place permet d'assurer auprès des instances de gouvernance de la sécurité du Groupe un *reporting* périodique sur la situation des principales entités en matière de suivi des risques relatifs aux plans de continuité d'activité et à la sécurité des systèmes d'information.

1. Plans de continuité d'activité

En ce qui concerne les plans de secours informatique, les productions informatiques de la majorité des filiales de Crédit Agricole S.A. ainsi que celles des 39 Caisses régionales hébergées sur le bi-site sécurisé Greenfield bénéficient structurellement de solutions de secours d'un site sur l'autre.

Ces solutions sont testées, pour Crédit Agricole S.A. et ses filiales, de manière récurrente. Les Caisses régionales suivent le même processus en termes de tests.

Les filiales de Crédit Agricole S.A. dont l'informatique n'est pas gérée sur Greenfield ont des solutions de secours informatique testées régulièrement avec une assurance raisonnable de redémarrage en cas de sinistre.

En ce qui concerne les plans de repli des utilisateurs, le Groupe dispose de la solution Eversafe qui offre une sécurisation élevée en cas d'indisponibilité d'immeuble, de campus, voire de quartier en région parisienne. Cette solution est opérationnelle et éprouvée, avec deux sites dédiés au Groupe. Le Groupe est ainsi doté d'espaces de travail disponibles en cas de sinistre majeur en région parisienne.

Par ailleurs, et conformément à la politique Groupe, la majorité des entités est en capacité à faire face à une attaque virale massive des postes de travail en privilégiant l'utilisation des sites de secours utilisateurs.

2. Sécurité des systèmes d'Information

La Caisse régionale a poursuivi le renforcement de sa capacité de résilience face à l'ampleur des risques informatiques et en particulier des cyber-menaces et ce, en termes d'organisation et de projets.

Une gouvernance sécurité Groupe est en place avec un Comité sécurité Groupe (CSG), faitier décisionnaire et exécutoire, qui définit la stratégie sécurité Groupe par domaine en y intégrant les orientations des politiques sécurité, détermine les projets sécurité Groupe, supervise l'exécution de la stratégie sur la base d'indicateurs de pilotage des projets Groupe et d'application des politiques et enfin, apprécie le niveau de maîtrise du Groupe dans les quatre domaines relevant de sa compétence : plan de continuité des activités, protection des données, sécurité des personnes et des biens et sécurité des systèmes d'information.

Les fonctions Pilote des risques systèmes d'information (PRSI) et *Chief Information Security Officer* (CISO) sont désormais déployées dans la plupart des entités du Groupe : le PRSI, rattaché au RCPR (responsable Contrôle permanent et Risques), consolide les informations lui permettant d'exercer un second regard.

Prévention et contrôle des risques de non-conformité

Voir partie 9 "Risques de non-conformité" ci-après.

Le contrôle périodique

Le Contrôle Périodique (Audit), contrôle de 3^e degré, en application de l'arrêté du 03 novembre 2014, rattaché directement à la Direction Générale, est indépendant des unités opérationnelles. Il a la responsabilité exclusive d'assurer les missions d'audit.

RAPPORT FINANCIER 2021

A partir d'une approche cartographique actualisée des risques se traduisant par un cycle d'audit en général compris entre 2 et 5 ans, il conduit des missions de vérification sur place et sur pièces à la fois dans les unités du siège et des réseaux. Le plan annuel d'audit s'inscrit dans un cycle pluriannuel, visant au contrôle régulier et selon une périodicité adaptée au niveau d'évaluation du risque, de toutes les activités et entités du périmètre de surveillance sur base consolidée de la Caisse Régionale (filiales) et sur les prestations de services essentiels externalisés. Les missions d'audit sont réalisées par des équipes dédiées, selon des méthodologies formalisées et conformément à un plan annuel validé par la Direction Générale.

Ces vérifications périodiques intègrent un examen critique du dispositif de contrôle interne mis en place par les unités ou entités auditées. Ces diligences sont établies pour apporter des assurances raisonnables sur l'efficacité de ce dispositif en termes de sécurité des opérations, de maîtrise des risques et de respect des règles externes et internes.

Elles consistent notamment, au sein des entités auditées, à s'assurer du respect de la réglementation externe et interne, à apprécier la sécurité et l'efficacité des procédures opérationnelles, à s'assurer de l'adéquation des dispositifs de mesure et de surveillance des risques de toute nature et à vérifier la fiabilité de l'information comptable.

Par ailleurs, le Contrôle Périodique s'assure, dans le cadre des Comités de contrôle interne – auxquels participent la Direction générale, le responsable de l'Audit interne, le responsable Risques et contrôle permanent et le responsable de la Conformité – du bon déroulement des plans d'audit, de la correcte maîtrise des risques et d'une façon générale, de l'adéquation des dispositifs de contrôle interne de la Caisse régionale.

Les missions ainsi réalisées font l'objet d'un dispositif formalisé de suivi contrôlé à caractère réglementaire.

Pour chacune des recommandations formulées à l'issue de ces missions, ce dispositif permet de s'assurer de l'avancement des actions correctrices programmées, mises en œuvre selon un calendrier précis, en fonction de leur niveau de priorité, et au Responsable de l'Audit Interne d'exercer, le cas échéant, le devoir d'alerte auprès de l'organe de surveillance et du Comité des risques en vertu de l'article 26 b) de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

En application de l'article 23 de l'arrêté, le Responsable de l'Audit Interne rend compte de l'exercice de ses missions au Conseil d'administration de la Caisse régionale.

5.3.4 Risques de crédit

Un risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un État et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

Définition du défaut

La définition du défaut utilisée en gestion, identique à celle utilisée pour les calculs réglementaires, a évolué en 2020 en conformité avec les exigences prudentielles relatives au nouveau défaut dans les différentes entités du Groupe.

Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- Un arriéré de paiement de plus de 90 jours et supérieur aux seuils de matérialité réglementaires sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- L'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

L'engagement peut être constitué de prêts, de titres de créances ou de propriété ou de contrats d'échange de performance, de garanties données ou d'engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement-livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

Prêts restructurés

Les restructurations au sens de l'EBA (forbearance) correspondent à l'ensemble des modifications apportées à un ou plusieurs contrats de crédit, ainsi qu'aux refinancements, accordés en raison de difficultés financières rencontrées par le client.

Dès lors que l'opération de restructuration au sens de l'EBA a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de « restructuré » pendant une période minima de 2 ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de 3 ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains événements prévus par les normes du Groupe (nouveaux incidents par exemple).

RAPPORT FINANCIER 2021

Dans ce contexte, les entités du Groupe ont mis en œuvre des solutions d'identification et de gestion de ces expositions, adaptées à leurs spécificités et à leurs métiers, selon les cas : à dire d'expert, algorithmique ou une combinaison de ces deux approches. Ces solutions ont été maintenues et adaptées autant que nécessaire au contexte de crise sanitaire, dans le respect des textes EBA. Ces dispositifs permettent également de répondre à l'exigence de production trimestrielle des états réglementaires sur cette thématique.

I. Objectifs et politique

La prise de risque de crédit par la Caisse régionale doit s'inscrire dans le cadre de l'appétence au risque de la Caisse régionale et des stratégies risques validées par le Conseil d'administration et approuvées par le Comité des risques de la Caisse régionale. Les stratégies risques sont adaptées à chaque métier et à leur plan de développement. Elles décrivent les limites globales applicables, les critères d'intervention (notamment type de contreparties autorisées, nature et maturité des produits autorisés, sûretés exigées) et le schéma de délégation de décision. Ces stratégies risques sont déclinées autant que de besoin par métier, entité, secteur d'activité ou pays. Le respect de ces stratégies risques relève de la responsabilité des métiers et est contrôlé par les responsables des Risques et contrôles permanents.

L'utilisation d'instruments de marché pour réduire et diversifier les risques de contrepartie comme les dérivés de crédit ou les mécanismes de titrisation permet à la Caisse régionale d'optimiser l'emploi de ses fonds propres. De même, la syndication de crédits auprès de banques externes ainsi que la recherche de couverture des risques (assurance-crédit, dérivés), constituent d'autres solutions pour atténuer les concentrations éventuelles.

La Caisse régionale s'efforce de diversifier ses risques afin de limiter leur exposition au risque de crédit et de contrepartie, notamment en cas de crise sur un secteur industriel. Dans cet objectif, la Caisse régionale surveille régulièrement le montant total de leurs engagements par contrepartie, par portefeuille d'opérations et par secteur économique, en tenant compte des méthodologies de calcul interne selon la nature des engagements.

Lorsque le risque est avéré, une politique de dépréciation individuelle ou sur base de portefeuille est mise en œuvre.

II. Gestion du risque de crédit

1. Principes généraux de prise de risque

Toute opération de crédit nécessite une analyse approfondie de la capacité du client à rembourser son endettement et de la façon la plus efficiente de structurer l'opération, notamment en termes de sûretés et de maturité. Elle doit s'inscrire dans la stratégie risques du métier ou de l'entité concerné et dans le dispositif de limites en vigueur, tant sur base individuelle que globale. La décision finale d'engagement s'appuie sur la note interne de la contrepartie et est prise par des unités d'engagement ou des Comités de crédit, sur la base d'un avis risque indépendant du représentant de la ligne métier Risques et contrôles permanents concerné, dans le cadre du système de délégation en vigueur.

Chaque décision de crédit requiert une analyse du couple rentabilité/risque pris.

Par ailleurs, le principe d'une limite de risque sur base individuelle est appliqué à tout type de contrepartie : entreprise, banque, institution financière, entité étatique ou parapublique

2. Méthodologies et systèmes de mesure des risques

2.1 LES SYSTEMES DE NOTATION INTERNE ET DE CONSOLIDATION DES RISQUES DE CREDIT

Les systèmes de notation interne couvrent l'ensemble des méthodes, des procédés et des contrôles qui permettent l'évaluation du risque de crédit, la notation des emprunteurs ainsi que l'évaluation des pertes en cas de défaut de l'emprunteur. La gouvernance du système de notation interne s'appuie sur le Comité des normes et méthodologies (CNM) présidé par le Directeur des risques et des contrôles permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et les méthodologies de mesure et de contrôle des risques au sein du groupe Crédit Agricole. Le CNM examine notamment :

- les règles d'identification et de mesure des risques, en particulier les méthodes de notation des contreparties, les scores d'octroi et en particulier les estimations des paramètres bâlois (probabilité de défaut, facteur de conversion, perte en cas de défaut) et les procédures organisationnelles associées ;
- la segmentation entre clientèle de détail et grande clientèle avec les procédures associées comme l'alimentation du système d'information de consolidations des risques ;
- la performance des méthodes de notation et d'évaluation des risques, au travers de la revue au minimum annuelle des résultats des travaux de *backtesting* ;
- l'utilisation des notations (validation des syntaxes, glossaires et référentiels communs).

RAPPORT FINANCIER 2021

Sur le périmètre de la clientèle de détail, qui couvre les crédits aux particuliers (notamment les prêts à l'habitat et les crédits à la consommation) et aux professionnels, chaque entité a la responsabilité de définir, mettre en œuvre et justifier son système de notation, dans le cadre des standards Groupe définis par Crédit Agricole S.A.

Les Caisses régionales de Crédit Agricole disposent de modèles communs d'évaluation du risque gérés au niveau de Crédit Agricole S.A. Des procédures de contrôles a posteriori des paramètres utilisés pour le calcul réglementaire des exigences de fonds propres sont définies et opérationnelles dans toutes les entités. Les modèles internes utilisés au sein du Groupe sont fondés sur des modèles statistiques établis sur des variables explicatives comportementales (ex : solde moyen du compte courant) et signalétiques (ex : secteur d'activité). L'approche utilisée peut être soit de niveau client (Particuliers, Agriculteurs, Professionnels et TPE) soit de niveau produit. La probabilité de défaut à 1 an estimée associée à une note est actualisée chaque année.

Sur le périmètre de la grande clientèle, une échelle de notation unique sur quinze positions, qui a été établie sur la base d'une segmentation du risque "au travers du cycle", permet de disposer d'une vision homogène du risque de défaillance. Elle est constituée de treize notes (A+ à E-) qualifiant les contreparties qui ne sont pas en défaut et de deux notes (F et Z) qualifiant les contreparties en défaut.

CORRESPONDANCES ENTRE LA NOTATION GROUPE ET LES AGENCES DE NOTATION

Groupe Crédit Agricole	A+	A	B+	B	C+	C	C-	D+	D	D-	E+	E	E-
S&P / Fitch	AAA	AA+	AA / AA-	A+ / A / A-	BBB+	BBB	BBB-	BB+ / BB	BB-	B+ / B	B-	CCC+	CCC / CCC- / CC / C
Moody's	Aaa	Aa1	Aa2	Aa3 / A1 / A2 / A3	Baa1	Baa2	Baa3	Ba1 / Ba2	Ba3	B1 / B2 / B3	Caa1	Caa2	Caa3 / Ca / C
PD de Référence	(0% - 0,01%)	(0,01% - 0,02%)	(0,02% - 0,04%)	(0,04% - 0,10%)	(0,10% - 0,20%)	(0,20% - 0,30%)	(0,30% - 0,60%)	(0,60% - 1,00%)	(1,00% - 1,90%)	(1,90% - 4,90%)	(4,90% - 11,80%)	(11,80% - 19,80%)	(19,80 - 100%)

Au sein de la Caisse régionale, la grande clientèle regroupe principalement les entreprises et les collectivités publiques. Chaque type de grande clientèle bénéficie d'une méthode de notation interne propre, adaptée à son profil de risque, s'appuyant sur des critères d'ordre financier et qualitatif. Concernant la grande clientèle, la Caisse régionale dispose de méthodologies communes de notation interne communes aux entités du groupe. La notation des contreparties s'effectue au plus tard lors d'une demande de concours et est actualisée à chaque renouvellement ou lors de tout événement susceptible d'affecter la qualité du risque. L'affectation de la note doit être approuvée par une unité indépendante du *Front Office*. Elle est revue au minimum annuellement. Afin de disposer d'une notation unique pour chaque contrepartie au sein du groupe Crédit Agricole, une seule entité du Groupe assure la responsabilité de sa notation pour le compte de l'ensemble des entités accordant des concours à cette contrepartie.

Qu'il s'agisse de la grande clientèle ou de la clientèle de détail, le dispositif de surveillance mis en œuvre par la Caisse régionale sur l'ensemble du processus de notation porte sur :

- les règles d'identification et de mesure des risques, en particulier les méthodes ;
- l'uniformité de mise en œuvre de la gestion du défaut sur base consolidée ;
- la correcte utilisation des méthodologies de notation interne ;
- la fiabilité des données support de la notation interne.

Le Comité normes et méthodologies entre autres, s'assure du respect de ces principes en particulier lors de la validation des méthodologies de notation et de leurs *backtestings* annuels.

Par ailleurs, la Caisse régionale continue de porter leurs efforts d'amélioration du dispositif de pilotage des risques sur :

- la gestion des tiers et des groupes, qui a pour objet de garantir la correcte identification des tiers et groupes porteurs de risque au sein des entités et d'améliorer la gestion transverse des informations sur ces tiers et groupes de risque, indispensable au respect de l'unicité de la notation et à l'affectation homogène des encours aux portefeuilles bâlois ;
- le processus d'arrêté, qui vise à garantir la qualité du processus de production du ratio de solvabilité.

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a autorisé le groupe Crédit Agricole à utiliser ses systèmes de notation interne pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et de grande clientèle pour l'essentiel de son périmètre.

Le déploiement généralisé des systèmes de notation interne permet au Groupe de mettre en place une gestion des risques de contrepartie qui s'appuie sur des indicateurs de risque conformes à la réglementation prudentielle en vigueur. Sur le

RAPPORT FINANCIER 2021

périmètre de la grande clientèle, le dispositif de notation unique (outils et méthodes identiques, données partagées) mis en place depuis plusieurs années a contribué au renforcement du suivi des contreparties notamment des contreparties communes à plusieurs entités du Groupe. Il a aussi permis de disposer d'un référentiel commun sur lequel s'appuient les normes et procédures, les outils de pilotage, le dispositif d'alertes et les politiques de provisionnement des risques.

2.2 MESURE DU RISQUE DE CREDIT

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés augmentés des engagements confirmés non utilisés.

Concernant la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, Crédit Agricole S.A., ses filiales et les Caisses régionales utilisent différents types d'approches pour estimer le risque courant et potentiel inhérent aux instruments dérivés (*swaps* ou produits structurés par exemple).

Crédit Agricole CIB utilise une méthodologie interne pour estimer le risque inhérent à ces instruments, selon une approche nette de portefeuille au niveau de chaque client :

- le risque courant correspond à la somme qui serait due par la contrepartie en cas de défaut instantané ;
- le risque potentiel futur correspond à l'estimation de la valeur maximale de l'exposition de Crédit Agricole CIB dans un intervalle de confiance donné.

La méthodologie utilisée s'appuie sur des simulations de type « Monte-Carlo », permettant d'évaluer le risque lié à la variation de la valeur de marché d'un portefeuille d'instruments dérivés sur sa durée de vie résiduelle, sur la base d'une modélisation statistique de l'évolution jointe des paramètres de marchés sous-jacents.

Ce modèle prend en compte les différents facteurs de réduction de risque tels que la compensation et la collatéralisation prévues dans la documentation négociée avec les contreparties préalablement à la mise en place des transactions. Il intègre aussi les échanges de collatéraux sur marge initiale pour les dérivés non clearés selon les seuils en vigueur.

Les situations de risque spécifique de corrélation défavorable (risque que l'exposition sur un dérivé soit corrélée positivement à la probabilité de défaut de la contrepartie suite à l'existence d'un lien juridique entre cette contrepartie et le sous-jacent du dérivé) font l'objet d'un dispositif de suivi périodique pour leur identification et sont intégrées dans le calcul des expositions conformément aux préconisations réglementaires. Les situations de risque général de corrélation défavorable (risque que les conditions de marché affectent de façon corrélée la qualité de crédit d'une contrepartie et l'exposition sur les opérations de dérivés avec cette contrepartie) sont suivies au travers d'exercices de stress ad hoc.

Le modèle interne est utilisé pour la gestion des limites internes accordées pour les opérations avec chaque contrepartie, et également pour le calcul du capital économique au titre du pilier 2 de Bâle 3, via la détermination profil de risque moyen (« *Expected Positive Exposure* ») dans une approche globale de portefeuille.

Dans le cadre réglementaire, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution a donné à Crédit Agricole CIB l'autorisation d'utilisation de la Méthode du Modèle Interne à partir du 31 mars 2014 pour le calcul des exigences en fonds propres au titre du risque de contrepartie. Cette méthode utilise le modèle décrit ci-dessus pour déterminer l'indicateur EEPE (*Effective Expected Positive Exposure*) et concerne l'ensemble des produits dérivés. Cette méthode est aussi utilisée pour le calcul de la valeur exposée au risque de crédit dans le cadre de l'exigence en fonds propres relative au risque d'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA).

Pour le calcul des exigences réglementaires en fonds propres au titre du risque de contrepartie sur les opérations de repos et les opérations de dérivés de ses filiales, Crédit Agricole CIB utilise l'approche standard.

La gestion du risque de crédit sur ces opérations de marché suit des règles établies par le Groupe. La politique de fixation de limites pour le risque de contrepartie est identique à celle décrite ci-dessus dans le paragraphe II.1 "Gestion du risque de crédit – Principes généraux de prise de risque". Les techniques de réduction du risque de contrepartie sur opérations de marché utilisées par Crédit Agricole CIB sont détaillées dans le paragraphe "Mécanismes de réduction du risque de crédit".

Le groupe Crédit Agricole intègre dans la juste valeur des dérivés l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*Credit Value Adjustment* ou CVA) ; cet ajustement de valeur est décrit dans les notes annexes consolidées 1.3 sur les principes et méthodes comptables et 10.2 sur les informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur.

La juste valeur brute positive des contrats, ainsi que les bénéfices de la compensation et les sûretés détenues, et l'exposition nette sur instruments dérivés après effets de la compensation et des sûretés sont détaillées dans la note annexe consolidée 6.12 relative à la compensation des actifs financiers.

Concernant les autres entités du Groupe, le calcul de l'assiette de risque de contrepartie sur opérations de marché est soit effectué par le moteur de Crédit Agricole CIB dans le cadre d'un contrat de prestations de services internes, soit basé sur l'approche réglementaire.

3. Dispositif de surveillance des engagements

Des règles de division des risques, de fixation des limites, des processus spécifiques d'engagements et de critères d'octroi sont mises en place dans le but de prévenir toute concentration excessive du portefeuille et de limiter l'impact de toute dégradation éventuelle.

3.1 PROCESSUS DE SURVEILLANCE DES CONCENTRATIONS PAR CONTREPARTIE OU GROUPE DE CONTREPARTIES LIEES

Les engagements consolidés de l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole sont suivis par contrepartie d'une part et par groupe de contreparties liées d'autre part. On entend, par groupe de contreparties, un ensemble d'entités juridiques françaises ou étrangères liées entre elles, quels que soient leur statut et leur activité économique, permettant de prendre la mesure de l'exposition totale aux risques de défaillance sur ce groupe du fait de celle de l'une ou plusieurs de ces entités.

Les engagements sur une contrepartie ou sur un groupe de contreparties liées incluent l'ensemble des crédits accordés par le Groupe, mais également les opérations de haut de bilan, les portefeuilles d'obligations, les engagements par signature et les risques de contrepartie liés à des opérations de marché. Les limites sur les contreparties et sur les groupes de contreparties liées sont enregistrées au sein des systèmes d'information internes à chaque filiale ou métier. Lorsqu'une contrepartie est partagée entre plusieurs filiales, un dispositif de limite globale de niveau Groupe est alors mis en place à partir de seuils d'autorisation d'engagement dépendant de la notation interne.

Fin 2020, les engagements commerciaux de la Caisse régionale auprès de ses dix plus grands clients non bancaires hors États souverains représentent 740M€ d'EAD soit 4.2% du portefeuille total d'engagements commerciaux non bancaires (Encours Crédit 17 519 M€) contre 651M€ soit 4% (Encours Crédit 16 372 M€) au 31 décembre 2019. La diversification du portefeuille sur base individuelle est satisfaisante.

3.2 PROCESSUS DE REVUE DE PORTEFEUILLE ET DE SUIVI SECTORIEL

Des revues périodiques de portefeuille par entité ou métier étoffent le processus de surveillance et permettent ainsi d'identifier les dossiers qui se dégradent, d'actualiser la notation des contreparties, d'opérer le suivi des stratégies risques et de surveiller l'évolution des concentrations (par filière économique par exemple).

La Caisse régionale organise un processus de revue de portefeuille et de suivi sectoriel adapté à leur profil de risques.

3.3 PROCESSUS DE SUIVI DES CONTREPARTIES DEFAILLANTES ET SOUS SURVEILLANCE

Les contreparties défaillantes ou sous surveillance font l'objet d'une gestion rapprochée par les métiers, en liaison avec les responsables des Risques et contrôles permanents. Elles font l'objet d'un suivi formel par les Comités dédiés aux engagements sensibles des entités et d'un suivi trimestriel sur base consolidée pour les principales par le Comité des risques.

3.4 PROCESSUS DE SUIVI DES RISQUES DE CREDIT SUR BASE CONSOLIDEE

Le profil de risque de crédit de la Caisse régionale est suivi et présenté à minima semestriellement en Comité des risques et en Conseil d'administration

3.5 PROCESSUS DE SURVEILLANCE ET DE GESTION DU RISQUE PAYS

Le risque pays est le risque que les conditions économiques, financières, politiques, juridiques ou sociales d'un pays affecte les intérêts financiers de la Banque. Il ne constitue pas une nature de risque différente des risques "élémentaires" (crédit, marché, opérationnel) mais une agrégation des risques résultant de la vulnérabilité à un environnement politique, social, macroéconomique, et financier spécifique. Le concept de risque pays recouvre l'évaluation de l'environnement global d'un pays, par opposition au risque souverain, qui concerne le risque de contrepartie relatif à un État.

Le système d'appréciation et de surveillance du risque pays au sein du groupe Crédit Agricole est fondé sur une méthodologie propre de notation. La notation interne des pays repose sur des critères de solidité financière de l'État, du système bancaire et de l'économie, de capacité et volonté à payer, de gouvernance et de stabilité politique.

RAPPORT FINANCIER 2021

Chaque pays justifiant d'un volume d'affaires suffisant fait l'objet de limites revues annuellement et de stratégies risques sauf exception.

Cette approche est complétée par des analyses de scénarios qui visent à tester l'impact d'hypothèses macroéconomiques et financières défavorables, et qui donnent une vision intégrée des risques auxquels la Caisse régionale pourrait être exposé dans des situations de tensions extrêmes.

3.6 STRESS TESTS DE CREDIT

Le dispositif stress test pour le risque de crédit s'appuie principalement sur des modèles satellites qui relient l'évolution des paramètres de risques de crédit aux variables macroéconomiques et financières. Ces modèles font l'objet d'une revue indépendante et sont validés par le Comité Normes et Méthodologies au même titre que les modèles Bâlois. En complément, chaque année, le dispositif quantitatif de stress test est *backtesté*. En outre, depuis le 1^{er} janvier 2018, ces modèles contribuent au calcul des ECL selon la norme IFRS9.

En cohérence avec la méthodologie EBA, les stress tests pour le risque de crédit s'appuient sur les paramètres Bâlois (PD, LGD, EAD) et visent à estimer l'évolution du coût du risque incluant le provisionnement sur les actifs non en défaut et également l'impact en emploi pondéré.

4. Mécanismes de réduction du risque de crédit

4.1 GARANTIES REÇUES ET SURETES

Les garanties ou collatéraux permettent de se prémunir partiellement ou en totalité contre le risque de crédit.

Les principes d'éligibilité, de prise en compte et de gestion des garanties et sûretés reçues sont établis par le Comité des normes et méthodologies (CNM) du groupe Crédit Agricole (en application du dispositif CRR/CRD 4 de calcul du ratio de solvabilité).

Ce cadre commun, défini par des normes de niveau Groupe, permet de garantir une approche cohérente entre les différentes entités du Groupe. Sont documentées notamment les conditions de prise en compte prudentielle, les méthodes de valorisation et revalorisation de l'ensemble des techniques de réduction du risque de crédit utilisées : sûretés réelles (notamment sur les financements d'actifs : biens immobiliers, aéronefs, navires, etc.), sûretés personnelles, assureurs de crédit publics pour le financement export, assureurs de crédit privés, organismes de caution, dérivés de crédit, nantisements d'espèces.

Les engagements de garanties reçus sont présentés en note 3.1 et en note 8 de l'annexe aux états financiers consolidés.

4.2 UTILISATION DE CONTRATS DE COMPENSATION

Lorsqu'un contrat "cadre" a été signé avec une contrepartie et que cette dernière fait défaut ou entre dans une procédure de faillite, la Caisse régionale applique le *close out netting* lui permettant de résilier de façon anticipée les contrats en cours et de calculer un solde net des dettes et des obligations vis-à-vis de cette contrepartie. Elle recourt également aux techniques de collatéralisation permettant le transfert de titres, ou d'espèces, sous forme de sûreté ou de transfert en pleine propriété pendant la durée de vie des opérations couvertes, qui pourrait être compensé, en cas de défaut d'une des parties, afin de calculer le solde net des dettes et des obligations réciproques résultant du contrat-cadre qui a été signé avec la contrepartie.

4.3 UTILISATION DE DERIVES DE CREDIT

Dans le cadre de la gestion de son portefeuille de financement des entreprises la Caisse régionale a recours à des dérivés de crédits conjointement avec un ensemble d'instruments de transfert de risque comprenant en particulier les titrisations. Les objectifs recherchés sont la réduction de la concentration des encours de crédit aux entreprises, la diversification et l'abaissement des niveaux de perte.

Les encours de notionnels de dérivés de crédit figurent dans la note annexe consolidée 3.2 « Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements ».

III. Expositions

1. Exposition maximale

Le montant de l'exposition maximale au risque de crédit de la Caisse régionale correspond à la valeur nette comptable des prêts et créances, des instruments de dettes et des instruments dérivés avant effet des accords de compensation non comptabilisés et des collatéraux. Elle est présente dans la note 3.1.2 des états financiers.

Au 31 décembre 2021, l'exposition maximale au risque de crédit et de contrepartie de la Caisse régionale s'élève à 19,982 milliards d'euros (18,523 milliards d'euros au 31 décembre 2020), en hausse de 7,9 % par rapport à l'année 2020.

2. Concentration

L'analyse du risque de crédit sur les engagements commerciaux hors opérations internes au groupe Crédit Agricole et hors collatéral versé par la Caisse régionale dans le cadre des opérations de pension (prêts et créances sur les établissements de crédit, prêts et créances sur la clientèle, engagements de financements et de garanties données, soit 2,191 milliards d'euros, est présentée dans les notes 3.1.2 et 3.1.4 des états financiers

2.1 DIVERSIFICATION DU PORTEFEUILLE PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

Cf note 3.1.4 des états financiers

2.2 DIVERSIFICATION DU PORTEFEUILLE PAR FILIERE D'ACTIVITE ECONOMIQUE

Cf note 3.1.4 des états financiers

2.3 VENTILATION DES ENCOURS DE PRETS ET CREANCES PAR AGENT ECONOMIQUE

Les concentrations par agent économique des prêts et créances et des engagements donnés sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont présentées en note 3.1.4 des états financiers consolidés.

2.4 EXPOSITION AU RISQUE PAYS

Cf note 3.1.4 des états financiers

3. Qualité des encours

3.1 ANALYSE DES PRETS ET CREANCES PAR CATEGORIES

Le détail des actifs financiers en souffrance ou dépréciés est présenté en note 3.1 des états financiers consolidés.

3.2 DEPRECIATION ET COUVERTURE DU RISQUE

3.2.1 Politique de dépréciation et couverture des risques

La politique de couverture des risques de pertes repose sur deux natures de corrections de valeur pour pertes de crédit :

- Des dépréciations sur base individuelle destinées à couvrir la perte probable sur les créances dépréciées ;
- Des dépréciations pour perte de crédit, en application de la norme IFRS 9, consécutives à une dégradation significative de la qualité de crédit pour une transaction ou un portefeuille. Ainsi, ces dépréciations visent à couvrir la dégradation du profil de risque des engagements sur certains pays, certains secteurs d'activité économique ou certaines contreparties non en défaut mais du fait de leur notation dégradée. Des dépréciations sur base de portefeuille sont également réalisées en Banque de proximité. Ces dépréciations sont calculées essentiellement sur des bases statistiques fondées sur le montant de pertes attendues jusqu'à la maturité des transactions, utilisant les critères bâlois d'estimation des probabilités de défaut (PD) et des pertes en cas de défaut (*Loss Given Default* – LGD).

3.2.2 Encours des prêts et créances dépréciés

Au 31 décembre 2021, l'ensemble des engagements de la Caisse régionale objets de dépréciations individuelles s'élève à 317 millions d'euros contre 329 M€ au 31 décembre 2020. Ils sont constitués des engagements sur lesquels la Caisse

RAPPORT FINANCIER 2021

régionale anticipe un non-recouvrement. Les encours dépréciés individuellement représentent 1.70% des encours bruts comptables de la Caisse régionale contre 1.88% au 31 décembre 2020.

Les encours restructurés ⁽⁹⁾ s'élèvent à 197,4 M€ dont 100,7 M€ d'encours performant et 96,7 M€ d'encours non performant dont 85.5 M€ en défaut au 31 décembre 2021.

4. Coût du risque

Les principaux facteurs ayant eu un impact sur le niveau des dépréciations observé au cours de l'année :

- Compte tenu de la pandémie coronavirus (COVID-19), tout comme l'année précédente, 2021 a été très impactée en terme de coût du risque crédit. Le stock de provisions sur les encours crédits pour la Caisse régionale est de 349 M€. Ce provisionnement permettra d'appréhender les prochaines années de façon plus sereine. En effet, compte tenu des mesures gouvernementales prises depuis le printemps 2020, l'économie est maintenue sous perfusion. Le nombre de faillites d'entreprises est historiquement bas et les provisions sur encours en défaut sont également sur les plus bas (187 M€, le taux de provisionnement individuel est de 58,5%). Le taux de CDL au 31/12/2021 a trouvé un nouveau point bas à 1,70%.
- En revanche, une approche très prudente concernant les provisions sur encours sains et sensibles a été menée pour se préparer à des potentielles défaillances d'entreprises en nombre qui entraînerait une augmentation du chômage. La situation est inédite et nul ne s'accorde sur l'intensité de la crise et sur la date de survenance des difficultés. Avoir dès à présent un niveau de provisionnement renforcé sur les encours sains et sensibles permet donc d'envisager plus sereinement les années à venir.
- La Caisse régionale a poursuivi sa politique d'identification le plus en amont possible des risques avérés au travers des revues de portefeuille et du Comité de Pilotage des Risques. Aussi, des revues dédiées aux activités touchées par la crise sanitaire ont complété le dispositif en 2020. Cela lui permet notamment d'identifier les contreparties dont la structure financière laisse craindre un défaut de paiement et par ailleurs, de mettre ces dossiers sous surveillance. Aussi, les processus concernés sont régulièrement passés en revue afin d'améliorer et d'anticiper la prise en charge des dossiers dans les différentes étapes de recouvrement (commerciale, amiable et contentieuse).

Le coût du risque de la Caisse régionale s'élève à 25,3 millions d'euros au 31 décembre 2021, après 42,3 millions d'euros en 2020, soit 2 années largement provisionnées du fait de la situation économique liée au contexte sanitaire.

5. Risque de contrepartie sur instruments dérivés

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est établi à partir de la valeur de marché et du risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles. La mesure associée à ce risque de crédit est détaillée dans la partie ci-dessus 2.2 "Mesure du risque de crédit" de la section II "Gestion du risque de crédit".

IV. Application de la norme IFRS9

1. Evaluation du risque de crédit

Dans le contexte de crise sanitaire et économique liée à la COVID-19, le Groupe continue de revoir régulièrement ses prévisions macro-économiques prospectives (forward looking) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit. Pour rappel, la première prise en compte des effets de la crise sanitaire et de ses effets macro-économiques a été intégrée à partir du deuxième trimestre 2020.

Informations sur les scénarios macroéconomiques retenus pour l'arrêté du 31/12/2021

Le Groupe a utilisé quatre scénarios, pour le calcul des paramètres de provisionnement IFRS 9 en production au 31 décembre 2021, avec des projections qui se présentent comme suit à l'horizon 2023. Ces quatre scénarios ont été élaborés en octobre 2021, sur la base des informations et des données disponibles à cette date.

Le premier scénario, qui est le scénario central, comprend un profil de croissance continuant à dépendre fortement des hypothèses sanitaires en 2021 mais intègre un rebond de la croissance portée par la consommation. Une inflation importante mais temporaire à priori est relevée sur les USA, avec une accélération transitoire mais sans dérapage en zone Euro.

⁽⁹⁾ La définition des encours restructures est détaillée dans la note 1.2 "Principes et méthodes comptables" dans les états financiers consolidés.

RAPPORT FINANCIER 2021

- Le profil de croissance continue à dépendre fortement des hypothèses sanitaires en 2021 avec les hypothèses suivantes pour la Zone Euro et la France :

Même en cas de nouvelles vagues de contamination, la levée des mesures sanitaires restrictives au printemps dernier ne serait pas remise en cause, du fait de la montée en puissance des campagnes de vaccination. Un important rebond de la croissance porté par la consommation aurait donc lieu au second semestre 2021 et la reprise se poursuivrait en 2022 :

- Croissance du PIB en Zone Euro prévue à 5,4% en 2021 et 4,4% en 2022 après -6,5% en 2020
- Croissance du PIB en France : En moyenne annuelle en 2021, la croissance atteindrait 6,4% et le PIB retrouverait son niveau d'avant-crise en fin d'année. Il s'accroîtrait de 3,9% en 2022. Certains secteurs pourraient rester cependant fragilisés (aéronautique, automobile, tourisme...) avec une demande mitigée et une offre affectée par les pénuries de certains biens intermédiaires. De plus, les défaillances d'entreprises et le taux de chômage, très bas en 2020, connaîtraient une légère remontée, sans pour autant que la vague de défaillances crainte en début de crise n'ait lieu. En 2023, la croissance resterait supérieure à son potentiel avec notamment un bon effet d'acquis hérité de 2022. Elle s'établirait ainsi à 2% et ralentirait autour de 1,5% en 2024 pour retrouver son rythme potentiel (évalué à 1,35% par le Ministère de l'Economie).
- Hypothèses pour les Etats unis : une inflation dans les scénarios d'octobre-21 estimée à +4.4% en 2021 et +3.5% en 2022.

L'inflation a été stimulée par une forte demande en phase de reprise de post pandémie, avec des tensions spécifiques dans le shipping, une certaine désorganisation des chaînes de production avec des difficultés d'approvisionnement (allongement des délais de livraison, pénuries sur bois-acier- puces électroniques) et une envolée du prix des matières premières & biens intermédiaires ;

Toutefois, ce choc devrait rester temporaire en raison de :

- Craintes légitimes mais exagérées d'installation sur une inflation durablement plus forte et des impulsions encore haussières au second semestre, mais une disparition des effets de base. 5,5% en glissement annuel fin 2021 puis assagissement à partir de mi-2022. Inflation sous-jacente et totale à 2,7% fin 2022.
- Chômage aux Etats-Unis en baisse mais encore nettement supérieur (5,9% au T2 2021) au niveau d'avant crise (3,5%) ; le taux de participation a baissé assez nettement ; la situation encore loin du plein emploi induisant au final des risques limités de forte hausse des salaires ;
- Facteurs désinflationnistes persistants : globalisation ; progrès technologiques ; forte concurrence mondiale et nécessité de rester compétitif ;
- Les effets du plan de relance aux Etats-Unis doivent être nuancés : aides aux ménages en partie épargnées, en partie consacrées au désendettement. Et le surplus de consommation est temporaire, lié en partie à l'effet sortie de crise/arrêt des restrictions.

Hypothèses pour la zone euro : une inflation 2021 au-dessus de la cible de 2% au cours du 2nd semestre 2021 et du 1er trimestre 2022 – avec un niveau de 3% en août 2021 et un sommet vers novembre où l'inflation totale serait proche de 4% pour une inflation sous-jacente proche de 2,4% – puis un fléchissement sensible et un retour confortablement sous la cible fin 2022 (autour de 1,5%). Pas de risques de dérapage marqué.

- Les **prévisions financières** seraient les suivantes dans ce scénario central :

Aux Etats Unis : Resserrement monétaire de la Fed (banque centrale américaine) prudent et très lent accompagnant une récupération progressive du marché du travail. Volonté d'un tapering progressif de la FED avec une modération des taux longs, dans un contexte d'abondance de liquidité et une forte demande de titres souverains. Les taux UST 10 ans s'établiraient autour de 1,50% fin 2021 puis vers 1,25% fin 2022.

En Zone Euro : une politique de la BCE (Banque central Européenne) restant très accommodante :

- **Les taux directeurs resteraient inchangés sur la période 2021-2024**, induisant un nécessaire accompagnement des plans de relance budgétaire, l'absorption des émissions nettes de titres, le maintien de conditions financières favorables, le « cap » sur les primes de risque. En conséquence, **les niveaux d'achats de**

RAPPORT FINANCIER 2021

la BCE seraient prolongés au-delà de mars 2022 : élevés jusqu'à fin 2022 et prolongés (mais réduits) en 2023.

- Programme PEPP (Pandemic emergency purchase programme) de 1850 milliards d'euros qui s'étend jusqu'à mars 2022. Le PEPP serait prolongé jusqu'en décembre 2022 avec nouvelle enveloppe d'environ 180 milliards d'euros. L'APP (Asset Purchase Programme) serait maintenu en 2022-2023 (au moins) avec un montant mensuel de 30 milliards d'euros. En 2026, : première hausse des taux BCE
- **Taux longs** : ils restent très bas, compte tenu de l'activisme de la BCE ; de la modération relative des pressions inflationnistes ; des interrogations sur l'output gap et sa fermeture rapide ; de l'absence de tensions obligataires fortes aux US. En conséquence, le Bund se maintiendrait à un niveau faible.
- Tensions temporaires sur le **spread OAT/Bund** (T4 2021/T1 2022 en anticipation des élections présidentielles) ; en 2022, le spread France se replie à l'issue (supposée rassurante) des élections grâce à l'engouement des investisseurs ayant délaissé les titres français ; au-delà, retour vers un spread « normal » (30 pb).

Le deuxième scénario, « adverse modéré » se distingue du scénario central par une remontée de l'inflation plus durable et plus marquée. Il intègre en zone euro et en France un freinage significatif de la consommation et de l'investissement à partir de mi-2022 et une remontée du chômage associé aux faillites plus marquées. La projection sur les taux longs pourrait amener des replis sur les marchés boursiers et une correction sur l'immobilier résidentiel et commercial

Le deuxième scénario se distingue du scénario 1 sur les points suivants :

- Choc d'inflation : La remontée de l'inflation s'avère plus durable et plus marquée que dans le scénario central.

La demande est très forte, notamment de la part des Etats-Unis et de la Chine (demande aux Etats-Unis dopée par le stimulus fiscal massif) et l'offre est perturbée par la pandémie. La désorganisation des chaînes de production, les difficultés d'approvisionnement, les pénuries sur certains biens intermédiaires s'avèrent encore plus marquées que dans le scénario central. La remontée du prix du pétrole, des autres matières premières et de certains biens intermédiaires est donc plus forte et plus durable.

De plus, se met en place une forme de boucle prix-salaires, avec la remontée des salaires liée notamment à la forte hausse des prix et aux difficultés de recrutement. L'effet est marqué aux Etats-Unis et à un moindre degré en Zone Euro.

- Taux et marchés :

Fed : resserrement de la politique monétaire, face à une croissance forte (au moins en début de période) et une inflation plus élevée et plus durable. Le Tapering est plus marqué et plus rapide que prévu en 2022 et on note le relèvement des taux Fed Funds dès 2022.

Taux UST 10 ans : resserrement de la politique monétaire et inquiétudes des investisseurs sur le risque d'une inflation qui s'installe. Par conséquent, remontée assez nette des taux longs aux Etats, malgré l'abondance de liquidités dans le système financier.

BCE : face à la hausse de l'inflation, le programme d'achats d'actifs de la BCE est revu un peu en baisse.

Bund et swap 10 ans en hausse en 2022 du fait de la remontée des taux longs américains et de la réduction des achats d'actifs BCE.

Elargissement des spreads France et Italie

- Indicateurs macro de la Zone Euro / France :

Croissance fin 2021 début 2022 mais freinage significatif de la consommation et de l'investissement à partir de mi-2022. La forte hausse de l'inflation ne se répercute que partiellement sur les salaires et entraîne une baisse du pouvoir d'achat. Les profits des entreprises sont affectés par la hausse significative des coûts intermédiaires et celle des charges salariales. La remontée du chômage et des faillites est plus marquée qu'en central.

La hausse des taux longs entraîne un repli des marchés boursiers et une correction sur l'immobilier résidentiel et commercial.

RAPPORT FINANCIER 2021

Le troisième scénario est légèrement plus favorable que le premier scénario et suppose que les tensions apparues sur les prix des matières premières et des biens Intermédiaires en 2021 se résorbent assez nettement à partir de 2022.

La demande mondiale reste forte, mais la situation sanitaire s'améliore dans les pays émergents, ce qui limite les perturbations sur l'offre. On suppose que la gestion des chaînes de production est mieux maîtrisée, que les difficultés d'approvisionnement se réduisent. On suppose également que les hausses de salaires restent assez mesurées.

Par ailleurs, les ménages dépensent à partir de 2022 une partie significative du surplus d'épargne accumulé pendant la crise.

La croissance en Zone Euro est plus soutenue qu'en central. Les taux longs en Zone Europe sont très bas, proches de leur niveau en central.

Le quatrième scénario, le moins probable et le plus négatif, est celui utilisé dans le cadre du stress budgétaire (juillet 2021), caractérisé par un choc de « surchauffe », une forte inflation et une remontée des taux longs aux Etats-Unis, additionné à de multiples crises dans différents pays. En France, un très net ralentissement économique est projeté en 2022 et 2023, associé à une forte correction de l'immobilier résidentiel.

La croissance américaine est très soutenue en 2021 et début 2022 : redémarrage post pandémie et très forte stimulation budgétaire (plans de relance massifs votés intégralement, baisse rapide du chômage et reprise de la consommation)

On observe un choc d'inflation aux Etats-Unis, l'envolée du prix des matières premières et des biens intermédiaires (une nouvelle hausse du prix du pétrole en 2022 - demande soutenue et tensions géopolitiques au Moyen-Orient) ; une forte demande en phase de reprise post pandémie, notamment de la part des Etats-Unis et de la Chine ; une désorganisation des chaînes de production entraînant des difficultés d'approvisionnement. Des difficultés de recrutement et des tensions sur les salaires sont observées dans certains secteurs aux Etats-Unis.

Inquiétudes des marchés obligataires face aux chiffres élevés d'inflation, plus marqués que dans le scénario central (crainte d'un processus d'inflation auto-entretenu via la hausse des coûts intermédiaires et des salaires) et à l'ampleur du déficit public des Etats-Unis. La Fed tarde à réagir et remonte « trop tard » ses taux Fed Funds début 2022.

Durcissement de la politique monétaire américaine + dérive budgétaire + craintes d'une inflation qui s'installe entraînant de fortes inquiétudes des investisseurs et une nette remontée des taux longs américains.

Plusieurs crises se superposent sur ce choc initial

- **Krach boursier** : les marchés boursiers, en forte hausse en 2021, et assez nettement surévalués, se corrigent fortement face au resserrement de la Fed et la nette remontée des taux longs aux Etats-Unis.
- **Pays émergents** : dans certains pays émergents, nets retards dans le processus de vaccination, crise sanitaire persistante ; chocs dans certains secteurs (tourisme en Asie) ; croissance faible, notamment en Asie (hors Chine), qui ne connaîtrait pas un rebond post pandémie marqué, à la différence des Etats-Unis et de l'Union Européenne.
- **Crise spécifique France** : tensions sur les taux OAT fin 2021 et début 2022 liées à la campagne présidentielle et à des sondages très serrés rendant possible la victoire du Rassemblement National. On fait l'hypothèse d'une victoire de M. Macron « sur le fil » en mai 2022 avec une majorité parlementaire très fragile. Nouvelles réformes de type libéral (nouvelle réforme des retraites, baisses d'impôts et de charges pour les entreprises, priorité à la transition énergétique et numérique avec hausses de taxes...). Montée du chômage et des faillites en 2022 liés à l'arrêt du « quoi qu'il en coûte ». Très net ressentiment des électeurs du RN (qui ne « digèrent » pas leur défaite) et des partis de gauche, conflits sociaux très marqués du type crise des gilets jaunes, blocage du pays. Pas de nouveau plan d'urgence face à cette crise sociale. Spread OAT/Bund très élevé. Dégradation du rating souverain.
- **Crise spécifique Italie** : hypothèse d'une fin de la législature à la mi 2022 et d'une victoire d'une coalition Ligue/Fratelli d'Italia avec majorité aux deux chambres ; bras de fer avec la Commission Européenne, blocages des versements au titre du Plan de Relance entraînant des inquiétudes des marchés sur la politique économique ; Forte hausse du spread BTP/Bund ; Dégradation du rating souverain.

A rappeler, les mesures de soutien ont été prises en compte dans les projections IFRS 9 : le processus de projection des paramètres centraux de risque a été révisé dès 2020 afin de mieux refléter l'impact des dispositifs gouvernementaux dans les projections IFRS 9. Cette révision a eu pour conséquence d'atténuer la soudaineté de l'intensité de la crise, ainsi que la force de la relance et de la diffuser sur une période plus longue (trois ans).

Les variables portant sur le niveau des taux d'intérêt et plus généralement toutes les variables liées aux marchés de capitaux, n'ont pas été modifiées car leurs prévisions intègrent déjà structurellement les effets des politiques de soutien.

RAPPORT FINANCIER 2021

Afin de prendre en compte des spécificités locales (géographiques et/ou liées à certaines activités/métiers), des compléments sectoriels sont établis au niveau local (forward looking local) par la caisse régionale, pouvant ainsi compléter les scénarios macroéconomiques définis en central.

A ce titre, le Forward Looking Local de la Caisse régionale se compose de 22 filières soumises à des leviers de chocs dédiés selon son profil de risque :

- Aviculture ; Cultures et élevages associés ; Céréales ; Bovins Lait ; Porcine ; Viticulture ; Bovins viandes ; BTP ; THR ; ETA ; Holding ; Pharmacie ; PIM ; SCI ; Clients gradés I ou E+ hors Stage 2 ; FEL ; COVID (Pause et PGE) ; NPE ; Automobile ; Forbone ; Habitat.

Sur l'année 2021, en intégrant les forward looking locaux, la part des provisions Stage 1 / Stage 2 (162 M€) d'une part et des provisions Stage 3 (provisionnement pour risques avérés / 187 M€) d'autre part ont représenté respectivement 46 % et 54 % du stock total de provisions de la Caisse Régionale au 31/12/2021.

Sur l'année 2021, les dotations nettes de reprises de provisions Stage 1 / Stage 2 ont représenté 79% du coût du risque de la Caisse régionale au 31/12/2020 contre 21% pour la part du risque avéré Stage 3 et autres provisions.

	déc-20	déc-21	Evolution en %	Variation sur un an glissant
Encours en M€				
Encours crédits	17 519	18 704	6,8%	1 184
Encours CDL	330	319	-3,5%	-11
Encours provisions	204	187	-8,7%	-18
Taux CDL	1,9%	1,7%		
Taux Provisions	61,9%	58,5%		

	déc-20	déc-21	Variation sur un an glissant
Stocks (montants en M€)			
Stage 1	49,5	52,4	2,8
Stage 2	92,2	109,4	17,2
Total Provisions Collectives par Bucket	141,7	161,8	20,1
Stage 3	204,2	186,5	-17,7
TOTAL PNA + individuelles	345,9	348,3	2,4

2. Evolution des ECL

Le taux de couverture des contreparties les mieux notés (Stage 1) est resté stable à 0,28%, après avoir doublé en 2020 suite à des corrections de valeur pour perte en lien avec la croissance des encours mais essentiellement avec l'intégration dans les paramètres de calculs des ECL de scénarios macro-économiques et les renforcements locaux de couverture sur les secteurs les plus affectés par la crise.

Les ECL du portefeuille en Stage 2 sont en hausse de 17 millions d'euros exclusivement en raison des renforcements locaux de couverture sur les secteurs les plus affectés par la crise. Des effets se sont compensés entre la mise à jour des scénarii macro-économiques dans les paramètres de calcul et les évolutions méthodologiques. Le taux de couverture du Stage 2 s'élève à 7,3% au niveau de la CR contre 8,2% fin 2020.

RAPPORT FINANCIER 2021

Le taux de couverture des créances dépréciées (Stage 3) s'inscrit en baisse pour la Caisse régionale (58,5% versus 61,9% fin 2020), reflétant le démarrage des usages de la nouvelle définition du défaut au sein du groupe à partir du T3-2020, avec notamment l'introduction de la notion de créance dépréciée en période d'observation. Ce segment est provisionné à un taux sensiblement inférieur au reste du Stage 3 en raison de la nature de ses expositions qui ont en principe vocation, à terme, à être reclassées en Stage 2. Aussi, de nouvelles cessions de créances contentieuses, ainsi que des PGE sur créances en défaut (alors provisionnées à hauteur de 10% compte tenu de la garantie BPI) ont contribué à réduire également le taux de couverture des créances dépréciées (stage3).

5.3.5 Risques de marché

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment :

- les taux d'intérêt : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- les prix : le risque de prix résulte de la variation et de la volatilité des cours des actions, des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières ;
- les spreads de crédit : le risque de crédit correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution des spreads de crédit des indices ou des émetteurs. Pour les produits plus complexes de crédit s'ajoute également le risque de variation de juste valeur lié à l'évolution de la corrélation entre les défauts des émetteurs.

Objectifs et politique

La maîtrise des risques de marché par la Caisse Régionale Anjou Maine repose sur un dispositif structuré, comprenant une organisation indépendante des hiérarchies opérationnelles, des méthodologies d'identification et de mesure des risques, des procédures de surveillance et de consolidation. En termes de périmètre, ce dispositif couvre l'ensemble des risques de marché.

Dans un contexte de marché toujours marqué par la persistance de taux bas, les incertitudes économiques liées aux différents variants, la Caisse régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine a poursuivi une politique de gestion prudente des risques de marché en cohérence avec son cadre d'appétence aux risques.

Gestion du risque

1. Dispositif local et central

Le contrôle des risques de marché est structuré sur deux niveaux distincts et complémentaires :

- au niveau central, la Direction des risques et contrôles permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et de contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles. Elle tient informés les organes exécutifs (Direction générale de Crédit Agricole S.A.) et délibérants (Conseil d'administration, Comité des risques du conseil) de l'état des risques de marché ;
- au niveau de la Caisse Régionale Anjou Maine, un responsable du contrôle permanent et des risques (RCPR) pilote le dispositif de surveillance et de contrôle des risques de marché issus des activités la Caisse. Ce responsable est nommé par le Directeur Général de la Caisse.

Les procédures Groupe définissent le niveau d'information, le format et la périodicité des *reportings* que Caisse régionale doit transmettre à Crédit Agricole S.A. (Direction des risques et contrôles permanents Groupe).

2. Les Comités de décision et de suivi des risques

Au niveau central, le Comité des normes et méthodologies, présidé par le Directeur des risques et contrôles permanents Groupe, est notamment responsable de la validation et de la diffusion des normes et des méthodologies en matière de pilotage et de contrôles permanents des risques de marché.

RAPPORT FINANCIER 2021

Au niveau de la Caisse régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine, le suivi du risque de marché s'articule autour de 4 instances : le Conseil d'administration, Le Comité d'Audit, le Comité des Risques et le comité financier.

Le Conseil d'Administration, organe délibérant, se prononce sur la politique générale, le niveau de tolérance au risque, son périmètre d'application, ainsi que sur l'adéquation des risques pris aux dispositifs d'identification, de mesure et de gestion des risques financiers.

Le Comité d'Audit et le Comité des Risques sont présidés par un administrateur et assisté par 3 autres administrateurs, tous membres du Conseil d'administration de la Caisse régionale. Ces Comités sont chargés d'éclairer le Conseil d'administration et d'approfondir les dossiers relevant de leur périmètre qui sont ensuite transmis au Conseil d'administration pour information ou pour décision.

Le Comité Financier est composé du Directeur Général, des Directeurs Généraux adjoints, du Directeur Financier, Marchés de proximité et Entreprises, Réseau commercial et Placements, du Responsable du Contrôle de Gestion, du Responsable de la Comptabilité, du Responsable du Contrôle Permanent et du Trésorier. Son rôle est de :

- Définir la politique financière de la Caisse Régionale et la soumettre au Conseil d'Administration
- Valider les règles de fonctionnement du pilotage financier
- Valider le système de contrôle des opérations avec risque de marché
- Suivre les résultats des politiques engagées.

Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché

1. Indicateurs

Le dispositif de mesure et d'encadrement des risques de marché repose sur la combinaison de plusieurs indicateurs dont la plupart font l'objet de limites globales ou spécifiques. Il s'appuie notamment sur les scénarios de stress et des indicateurs complémentaires (sensibilité aux facteurs de risque, combinaison d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs) et repose sur un processus d'évaluation des positions au sein de la Caisse Régionale présentant des risques de marché.

⇒ LES STRESS SCENARIOS

Les stress scenarios permettent d'appréhender l'impact de conditions extrêmes de marché. Ces calculs de scénarios de stress, conformément aux principes du Groupe, simulent des conditions extrêmes de marché et sont le résultat de différentes approches complémentaires

Le calcul de ces stress est réalisé selon une périodicité mensuelle par Crédit Agricole S.A. pour les produits vanille du portefeuille titres de la Caisse régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine.

Les calculs de stress, en conformité avec les normes du groupe Crédit Agricole s'appliquent sur les titres comptabilisés en coût amorti (CAM),) ou en juste valeur par résultat (JVR). Le dispositif Groupe est basé sur des encadrements en stress autour de deux scénarii :

- stress Groupe : stress hypothétique élaboré à partir d'une dégradation marquée sur le souverain France qui se propage sur les autres titres souverains, corporate et bancaires, et en particulier sur les titres périphériques,
- stress adverse 1 an : il reprend, pour chaque facteur de risque (spread de crédit, taux d'intérêt et inflation), la plus grande variation sur un an observée sur un historique long (supérieur à 10 ans).

La Caisse régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine est dotée de limites et alertes sur les Stress Groupe portefeuille JVR et CAM et sur le stress adverse 1 an portefeuille JVR.

Les seuils sont exprimés en montant et en pourcentage des Fonds Propres Prudentiels de la Caisse régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine au 31 décembre de l'année précédente.

Au 31 décembre 2021, les seuils sont les suivants :

- limite globale sur le stress adverse 1 an pour les portefeuilles JVR : information du Conseil d'Administration si, en cas de stress scénario, la variation de la plus ou moins-values est supérieure à 2.5% des Fonds Propres prudentiels au 31 décembre 2021 soit 53.9 millions d'euros,
- limite globale sur le stress Groupe pour les portefeuilles JVR : information du Conseil d'Administration si, en cas de stress scénario, la variation de la plus ou moins-value est supérieure à 1.5% des Fonds Propres prudentiels au 31 décembre 2021 soit 32.4 millions d'euros,
- limite globale sur le stress Groupe pour les portefeuilles CAM : information du Conseil d'Administration si, en cas de stress scénario, la variation de la plus ou moins-value est supérieure à 7% des Fonds Propres prudentiels au 31 décembre 2021 soit 151 millions d'euros,

RAPPORT FINANCIER 2021

⇒ LES INDICATEURS COMPLEMENTAIRES

La Caisse régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine s'est également dotée :

- D'un système d'alertes en termes d'allocation d'actifs : monétaire, monétaire dynamique, obligations, actions et gestion alternative.
- D'un système d'alerte en termes d'évolution des plus ou moins-values latentes :
 - Des alertes définis auprès du Comité de trésorerie sont déclenchées dans le cas où le niveau des moins-values latentes acquises depuis le début de l'année atteint des seuils critiques
 - 1er seuil = 5M€ (niveau 1)
 - 2ème seuil = 10M€ (niveau 2) et CA S.A.
 - Des alertes définis directement auprès du Conseil d'Administration sont déclenchées dans le cas où le niveau des moins-values latentes acquises depuis le début de l'année atteint des seuils critiques
 - 1er seuil = 5M€ (niveau 1)
 - 2ème seuil = 10M€ (niveau 2) et CA S.A.

⇒ INDICATEURS RELATIFS A LA DIRECTIVE CRD 4

VaR stressée : La Caisse régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine n'est pas concernée.

Incremental Risk Charge : La Caisse régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine n'est pas concernée.

Comprehensive Risk Measure : La Caisse régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine n'est pas concernée.

Credit Value Adjustment (CVA)

L'ajustement de valeur relatif à la qualité de la contrepartie (*Credit Value Adjustment* – CVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque de crédit associé à la contrepartie (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut). Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions déduction faite d'éventuels collatéraux. Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur des instruments financiers à l'actif du bilan.

La directive CRD 4 a introduit une nouvelle charge en fonds propres au titre de la volatilité du *Credit Value Adjustment* (CVA). Selon cette directive, les établissements autorisés à calculer leurs exigences en fonds propres en modèle interne au titre du risque de contrepartie et au titre du risque spécifique de taux sont tenus de calculer leur charge en capital au titre du risque CVA en méthode avancée ("VaR CVA"). La méthodologie et le dispositif utilisés pour estimer le montant de ces exigences de fonds propres sont les mêmes que ceux utilisés pour le calcul de la VaR de marché au titre du risque spécifique de taux.

2. Utilisation des dérivés de crédit

La Caisse régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine n'est pas concernée.

Expositions

Au 31 décembre 2021 :

- le stress Groupe sur les portefeuilles JVR conduirait à – 20.2 millions d'euros de variation des plus ou moins-values,
- le stress Groupe sur le portefeuille CAM conduirait à – 32.8 millions d'euros de variation des plus ou moins-values,
- le stress adverse 1 an sur les portefeuilles JVR conduirait à – 28.2 millions d'euros de variation des plus ou moins-values.

Risque action

Le risque action trouve son origine dans les activités de *trading* sur actions, dans le portefeuille de placement investi en actions.

1. Risque sur actions provenant des activités de trading

La Caisse régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine n'a pas d'activité de trading.

2. Risque sur actions provenant d'autres activités

La Caisse régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine détient un portefeuille investi en partie en :

- Fonds Commun de Placement à Risque

- Fonds de Fonds (fonds dédiés de la Caisse régionale)

Au 31 décembre 2021, l'encours exposé au risque action au travers de ces produits s'élève à 17.23 millions d'euros. La note 10.2 des états financiers présente la répartition des instruments de capitaux propres à la juste valeur par modèle de valorisation.

La note 6.4 des états financiers présente les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.

5.3.6 Gestion du bilan

Gestion du bilan – Risques financiers structurels

Les principes de gestion du Groupe assurent que les excédents et/ou les déficits en termes de ressources clientèle, notamment en provenance des Caisses régionales, sont remontés dans les livres de Crédit Agricole S.A. Cette mise en commun participe au refinancement des autres entités du Groupe (notamment Crédit Agricole Leasing & Factoring, Crédit Agricole Consumer Finance) en tant que de besoin.

Ce dispositif de centralisation à Crédit Agricole S.A. de la gestion de la liquidité permet d'en maîtriser et d'en optimiser la gestion d'autant plus qu'il s'accompagne d'un adossement partiel en taux.

Ainsi, le Groupe se caractérise par une forte cohésion financière et une diffusion limitée des risques financiers, de liquidité notamment. Les diverses entités du Groupe sont néanmoins responsables de la gestion du risque subsistant à leur niveau, dans le cadre des limites qui leur ont été dévolues.

Les méthodes de mesure, d'analyse et de gestion actif-passif du Groupe sont définies par Crédit Agricole S.A. En ce qui concerne les bilans de la Banque de proximité, un système cohérent de conventions et de modèles d'écoulement est adopté pour les Caisses régionales, LCL et les filiales étrangères.

Au sein de la Caisse régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine, les dispositifs de limites et alertes sont revus annuellement et font l'objet d'une validation par le Conseil d'Administration. Ces limites font l'objet d'un suivi par Crédit Agricole S.A.

Risque de taux d'intérêt global

1. Objectifs

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à stabiliser les marges futures des entités du Groupe contre les impacts défavorables d'une évolution adverse des taux d'intérêts.

Les variations de taux d'intérêt impactent en effet la marge d'intérêt en raison des décalages de durées et de type d'indexation entre les emplois et les ressources. La gestion du risque de taux vise par des opérations de bilan ou de hors bilan à limiter cette volatilité de la marge.

Le périmètre du suivi du risque de taux d'intérêt global est constitué des entités dont l'activité est génératrice de risque de taux :

- la Caisse régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine ;
- les véhicules de titrisation

2. Gouvernance

⇒ *GESTION DU RISQUE DE TAUX LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE DE L'ANJOU ET DU MAINE*

La Caisse régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine gère son exposition sous le contrôle de son Comité financier, dans le respect de ses limites et des normes Groupe. Les limites des filiales de Crédit Agricole S.A. font l'objet d'une revue annuelle avec une validation par le Comité des risques Groupe.

La situation de la Caisse régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine au regard de son risque de taux d'intérêt global fait l'objet d'un examen bimestriel au sein de son comité financier. Une information semestrielle est réalisée auprès du comité des risques et du Conseil d'Administration. En cas de dépassement de limites globales, une information mensuelle est faite auprès du Conseil d'Administration.

⇒ *GESTION DU RISQUE DE TAUX DU GROUPE*

L'exposition au risque de taux d'intérêt global du Groupe est suivie par le Comité actif-passif de Crédit Agricole S.A.

3. Dispositif de mesure et d'encadrement

⇒ MESURE

La mesure du risque de taux s'appuie principalement sur le calcul de *gaps* ou impasses de taux.

Cette méthodologie consiste à projeter dans le futur les encours à taux connu et les encours indexés sur l'inflation en fonction de leurs caractéristiques contractuelles (date de maturité, profil d'amortissement) ou d'une modélisation de l'écoulement des encours lorsque :

- le profil d'échéancement n'est pas connu (produits sans échéance contractuelle tels que les dépôts à vue, les livrets ou les fonds propres) ;
- des options implicites vendues à la clientèle sont incorporées (remboursements anticipés sur crédits, épargne-logement...).

La définition de ces modèles repose habituellement sur l'analyse statistique du comportement passé de la clientèle complétée d'une analyse qualitative (contexte économique et réglementaire, stratégie commerciale...).

La cohérence des modèles entre les différentes entités du Groupe est assurée par le fait que ceux-ci doivent respecter les principes de modélisation validés par le Comité des normes et méthodologies. Leur validation est de la responsabilité du Comité actif-passif de l'entité (comité financier pour la Caisse régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine) et leur pertinence est contrôlée annuellement.

Les impasses sont consolidées trimestriellement au niveau du Groupe. Si leur gestion l'exige, certaines entités, notamment les plus importantes, produisent une impasse plus fréquemment.

Les règles applicables en France sur la fixation du taux du Livret A indexent une fraction de cette rémunération à l'inflation moyenne constatée sur des périodes de six mois glissants. La rémunération des autres livrets de la Banque de proximité du Groupe est également corrélée à la même moyenne semestrielle de l'inflation. Le Groupe est donc amené à couvrir le risque associé à ces postes du bilan au moyen d'instruments (de bilan ou de hors bilan) ayant pour sous-jacent l'inflation.

Les risques sur options sont, quant à eux, retenus dans les impasses à hauteur de leur équivalent delta.

Ce dispositif de mesures est décliné sur la seule devise significative, l'Euro.

⇒ DISPOSITIF DE LIMITES

Les limites mises en place au niveau de la Caisse Régionale Anjou Maine, permettent de borner la somme des pertes maximales actualisées sur les 30 prochaines années et le montant de perte maximale annuelle sur les 10 prochaines années en cas de choc de taux.

Les règles de fixation des limites visent à protéger la valeur patrimoniale du Groupe dans le respect des dispositions du Pilier 2 de la réglementation Bâle 3 en matière de risque de taux d'intérêt global et à limiter la volatilité dans le temps de la marge d'intérêts en évitant des concentrations de risque importantes sur certaines maturités. Outre les validations du Comité des risques du Groupe, ces limites sont approuvées par le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine assure à son niveau la couverture en taux des risques qui découlent de cette organisation financière par le biais d'instruments financiers de bilan ou de hors bilan, fermes ou optionnels

⇒ ÉVALUATION DU BESOIN EN CAPITAL INTERNE

Une mesure de l'évaluation du besoin en capital interne au titre du risque de taux est réalisée en tenant compte :

- du risque de taux directionnel (calculé à partir des impasses) ;
- du risque de taux optionnel (effet gamma des *caps*, principalement) ;
- du risque comportemental (remboursements anticipés sur les crédits à taux fixe, notamment).
- des limites sur l'exposition en risque de taux

Cette mesure est réalisée en s'appuyant sur un jeu de scénarios internes intégrant des déformations de la courbe de taux calibrés selon une méthode cohérente avec celle utilisée pour l'évaluation des autres risques mesurés au titre du Pilier 2.

4. Exposition

Les impasses de taux mesurent l'excédent ou le déficit de ressources à taux fixe. Conventionnellement, un chiffre positif (négatif) représente un risque à la baisse (hausse) des taux sur l'année considérée. Il indique une sensibilité économique à la variation des taux d'intérêt.

Les résultats de ces mesures au 31 décembre 2021 sont les suivants :

RAPPORT FINANCIER 2021

Impasses en euros (au 31 décembre 2021) :

Au 31/12/2021 en M€	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Gap Synthétique	- 351,91	485,61	252,38	112,12	266,80	398,97	173,44	330,53	321,78	455,09	638,03
Gap Inflation	- 386,60	- 354,75	- 325,76	- 293,43	- 260,95	- 228,16	- 195,81	- 163,44	- 131,67	- 100,44	- 69,16

Risque de change

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.

Dans le cadre des relations financières liant la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine et le Groupe central, il est convenu de neutraliser les risques de change qui pourraient naître de l'activité avec notre clientèle.

Dans ce cadre, la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine se retourne systématiquement vers CACIB (Groupe CA) pour mettre en place des opérations miroir neutralisant ce risque potentiel.

Sur les fonds propres de la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine, les positions directes en devises sont interdites.

Seuls les OPCVM investis en actifs hors Zone Euro portent un risque de change. A ce titre, une information est effectuée au Comité Financier tous les trimestres et tous les semestres au Conseil d'Administration.

Risque de liquidité et de financement

Le Groupe est exposé, comme tous les établissements de crédit, au risque de liquidité, c'est-à-dire de ne pas disposer des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements. La réalisation de ce risque correspondrait, par exemple, à une crise de confiance générale des investisseurs des marchés monétaires et obligataires, ou à des retraits massifs des dépôts de la clientèle.

1. Objectifs et politique

L'objectif du Groupe en matière de gestion de sa liquidité est d'être en situation de pouvoir faire face à tout type de situation de crise de liquidité sur des périodes de temps prolongées.

Pour ce faire, le Groupe s'appuie sur un système interne de gestion et d'encadrement du risque de liquidité qui a pour objectifs :

- le maintien de réserves de liquidité ;
- l'adéquation de ces réserves avec les tombées de passifs à venir ;
- l'organisation du refinancement (répartition dans le temps de l'échéancier des refinancements à court et long terme, diversification des sources de refinancement) ;
- un développement équilibré des crédits et des dépôts de la clientèle.

Ce système comprend des indicateurs, des limites et seuils d'alerte, calculés et suivis sur l'ensemble des entités du Groupe, et qui font l'objet d'une consolidation afin de permettre un suivi du risque de liquidité sur le périmètre du Groupe Crédit Agricole.

Le système intègre également le respect des contraintes réglementaires relatives à la liquidité. Le LCR, le NSFR, ainsi que les éléments du suivi de la liquidité supplémentaires (ALMM) calculés sur base sociale ou sous-consolidée pour les entités assujetties du Groupe, et sur base consolidée pour le Groupe, font ainsi l'objet d'un reporting mensuel transmis à la BCE.

2. Méthodologie et gouvernance du système interne de gestion et d'encadrement du risque de liquidité

Le système de gestion et d'encadrement de la liquidité du Groupe Crédit Agricole est structuré autour d'indicateurs définis dans une norme et regroupés en quatre ensembles :

- les indicateurs de court terme, constitués notamment des simulations de scénarios de crise et dont l'objet est d'encadrer l'échéancement et le volume des refinancements court terme en fonction des réserves de liquidité, des flux de trésorerie engendrés par l'activité commerciale et de l'amortissement de la dette long terme ;
- les indicateurs de long terme, qui permettent de mesurer et d'encadrer l'échéancement de la dette long terme : les concentrations d'échéances sont soumises au respect de limites afin d'anticiper les besoins de refinancement du Groupe et de prévenir le risque de non-renouvellement du refinancement de marché ;
- les indicateurs de diversification, qui permettent de suivre et piloter la concentration des sources de refinancement sur les marchés (par canal de refinancement, type de dette, devise, zone géographique, investisseurs) ;

RAPPORT FINANCIER 2021

- les indicateurs de coût, qui mesurent l'évolution des *spreads* d'émission du Groupe sur le court et le long terme et son impact sur le coût de la liquidité.

Il revient au Comité normes et méthodologies, après examen de l'avis de la Direction risques et contrôles permanents Groupe, de valider la définition et les modifications de ces indicateurs tels que proposés par la Direction financière Groupe de Crédit Agricole S.A.

Le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. approuve la politique générale de gestion du risque de liquidité du Groupe et fixe les limites encadrant les principaux indicateurs, traduisant ainsi les niveaux d'appétence au risque de liquidité du Groupe. Le Comité des risques Groupe, qui propose au Conseil d'administration le niveau de ces limites, en fixe la déclinaison sur les entités constituant le Groupe.

Ainsi, chacune des filiales de Crédit Agricole S.A. et chacune des Caisses régionales se voit notifier des limites sur les indicateurs encadrés au niveau Groupe. En complément de cette déclinaison du système Groupe, les comités actif-passif (comité financier pour la Caisse régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine) de ces entités définissent un jeu de limites spécifique portant sur les risques propres à leurs activités. Ils peuvent également décider localement d'un encadrement plus restrictif que la notification Groupe.

3. Gestion de la liquidité

Crédit Agricole S.A. assure le pilotage de la gestion du risque de liquidité. À ce titre, la Direction financière est en charge pour le refinancement à court terme de :

- la fixation des *spreads* de levées de ressources à court terme des différents programmes (principalement les Certificats de dépôts négociables - CDN) ;
- la centralisation des actifs éligibles aux refinancements par les Banques centrales des entités du Groupe et la définition de leurs conditions d'utilisation dans le cadre des appels d'offres ;
- la surveillance et la projection des positions de trésorerie.

Pour le refinancement à long terme :

- du recensement des besoins de ressources longues ;
- de la planification des programmes de refinancement en fonction de ces besoins ;
- de l'exécution et du suivi des programmes au cours de l'année ;
- de la réallocation des ressources levées aux entités du Groupe ;
- de la fixation des prix de la liquidité dans les flux intragroupes.

Les programmes de refinancement à long terme comprennent divers instruments (*cf. infra*). L'instance opérationnelle du Groupe sur le suivi de la liquidité est le Comité de trésorerie et de liquidité qui examine tous les sujets relatifs aux questions de liquidité, depuis la liquidité *intraday* jusqu'à la liquidité moyen long terme. Il prépare les orientations proposées au Comité actif-passif et liquidité fonds propres du Groupe.

L'instance décisionnaire sur les points importants (pilotage du programme de refinancement, lancement de nouveaux programmes, validation des budgets de refinancement, pilotage de l'équilibre collecte/crédit...) est le Comité actif-passif et liquidité fonds propres, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A., à qui il est également rendu compte de la situation en liquidité du Groupe.

En cas de tensions avérées sur les marchés du refinancement, un Comité de suivi rapproché est instauré entre la Direction générale, la Direction risques et contrôles permanents Groupe et la Direction des finances Groupe, aux fins de suivre au plus près la situation en liquidité du Groupe.

La déclinaison des limites du système de gestion et d'encadrement de la liquidité du Groupe Crédit Agricole au niveau de chaque filiale de Crédit Agricole S.A. et de chaque Caisse régionale assure une adéquation au niveau local entre le risque de liquidité et sa couverture par les réserves.

Au niveau de la Caisse régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine, le dispositif de limites et alertes fait l'objet d'une révision annuelle validée par le Conseil d'Administration.

Le dispositif en vigueur au 31 décembre 2021 est le suivant :

Nature de L'indicateur	Seuil Réglementaire	Limite Globale
Ratio LCR	100%	100%
Ratio NSFR	100%	100%
Limite CT	Encadrement Groupe	Montant fixé par entité semestriellement : 818M€ au 31/12/2021

RAPPORT FINANCIER 2021

Limite en stress Global	Encadrement Groupe	Trésorerie excédentaire à 1 mois par entité
Limite en stress liée au groupe CA (idiosyncratique)	Encadrement Groupe	Trésorerie excédentaire à 3 mois par entité
Limite en position de ressources stables (PRS)	Encadrement Groupe	Supérieur à 0
Limite en Stress Systémique	Encadrement Groupe	Trésorerie excédentaire à 12 mois par entité
Limite de concentration : refinancement échu dans l'année	Encadrement Groupe	Amortissement LT < 1.8% des encours crédits par semestre de l'entité

4. Données quantitatives

⇒ RISQUE DE LIQUIDITE A COURT TERME

La limite court terme conditionnelle à un an de la Caisse régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine s'établit à 818 millions d'euros (limite Crédit Agricole S.A.) au 31 décembre 2021 et sa consommation s'élève à 341 millions d'euros.

⇒ RISQUE DE LIQUIDITE A MOYEN LONG TERME

Au 31 décembre 2021, la position en ressources stables s'établit à 2 402 millions d'euros pour une limite minimum à 0.

⇒ RATIOS REGLEMENTAIRES

Depuis le mois de mars 2014, les établissements de crédit de la zone euro ont l'obligation de transmettre à leurs superviseurs les *reportings* du *Liquidity Coverage Ratio* (LCR) définis par l'EBA (European Banking Authority). Le LCR a pour objectif de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité des banques en veillant à ce qu'elles disposent d'un encours suffisant d'actifs liquides de haute qualité (HQLA, *High Quality Liquid Assets*) non grevés pouvant être convertis en liquidités, facilement et immédiatement, sur des marchés privés, dans l'hypothèse d'une crise de liquidité qui durerait 30 jours calendaires. Les établissements de crédit sont assujettis à une limite sur ce ratio depuis le 1^{er} octobre 2015 avec un seuil minimal à respecter qui était de 60 % fin 2015, de 70 % au 1^{er} janvier 2016 et qui est passé à 80% au 1^{er} janvier 2017. Ce seuil minimal est fixé à 100% à compter du 1^{er} janvier 2018.

Au 31 décembre 2021, le ratio LCR de la Caisse régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine s'établit à 193.95%.

Le ratio NSFR (*Net Stable Funding Ratio*) est un ratio de stock (le LCR étant un ratio de flux) qui compare les actifs de maturité effective ou potentielle supérieure à un an, aux passifs de maturité effective ou potentielle supérieure à un an. La définition du NSFR attribue à chaque élément du bilan une pondération traduisant sa potentialité d'avoir une maturité supérieure à un an. Le seuil minimal à respecter est de 100 %.

Au 30 septembre 2021, le ratio NSFR de la Caisse régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine s'établit à 111.13%.

5. Stratégie et conditions de refinancement en 2021

Les taux négatifs durant l'année 2021 ont permis à la Caisse régionale de Crédit Agricole de se refinancer à court terme sous le taux de dépôt BCE (-0.50%). Sur l'année 2021, la Caisse régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine a bénéficié massivement des tirages de T-LTRO venant de la BCE qui ont assurés le renouvellement des tombées moyen long terme.

La Caisse régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine dispose par ailleurs d'un programme d'émission de TCN (NEU CP et NEU MTN). L'encours de NEU CP au 31 décembre 2021 est de 646 millions d'euros et de 99.3 millions d'euros pour les NEU MTN.

Politique de couverture

Au sein la Caisse régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine, l'utilisation d'instruments dérivés répond à deux objectifs principaux :

- apporter une réponse aux besoins des clients de la Caisse régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine ;
- gérer les risques financiers de la CR ;

RAPPORT FINANCIER 2021

L'intention de couverture est documentée dès l'origine et vérifiée trimestriellement par la réalisation des tests appropriés.

La Caisse régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine gère ses risques financiers dans le cadre des limites qui ont été validées par le Conseil d'Administration.

Les états de la note 3.4 des états financiers consolidés du Groupe présentent les valeurs de marché et montants notionnels des instruments dérivés de couverture.

1. Couverture de juste valeur (*Fair Value Hedge*) et couverture de flux de trésorerie (*Cash Flow Hedge*)

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à concilier deux approches :

- la protection de la valeur patrimoniale du Groupe, qui suppose d'adosser les postes du bilan/hors bilan sensibles à la variation des taux d'intérêt (*i.e.* de manière simplifiée, les postes à taux fixe) à des instruments à taux fixe également, afin de neutraliser les variations de juste valeur observées en cas de variation des taux d'intérêt. Lorsque cet adossement est fait au moyen d'instruments dérivés (principalement des *swaps* de taux fixe et inflation, *caps* de marché), ceux-ci sont considérés comme des dérivés de **couverture de juste valeur (*Fair Value Hedge*)** dès lors que les instruments identifiés (micro FVH) ou les groupes d'instruments identifiés (macro FVH) comme éléments couverts (actifs à taux fixe et inflation : crédits clientèle, passifs à taux fixe et inflation : dépôts à vue et épargne) sont éligibles au sens de la norme IAS 39 (à défaut, comme indiqué précédemment, ces dérivés, qui constituent pourtant une couverture économique du risque, sont classés en *trading*).

En vue de vérifier l'adéquation de la couverture, les instruments de couverture et les éléments couverts sont échancés par bande de maturité en utilisant les caractéristiques des contrats ou, pour certains postes du bilan (collecte notamment) des hypothèses qui se basent notamment sur les caractéristiques financières des produits et sur des comportements historiques. La comparaison des deux échanciers (couvertures et éléments couverts) permet de documenter la couverture de manière prospective, pour chaque maturité ;

Concernant la Caisse régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine, la couverture en juste valeur est utilisée dans le cadre de la couverture du risque de taux d'intérêt global, avec des *swaps* emprunteurs pour couvrir des actifs à taux fixe (prêts clients taux fixe),

- la protection de la marge d'intérêt, qui suppose de neutraliser la variation des futurs flux de trésorerie associés d'instruments ou de postes du bilan liée à la refixation dans le futur du taux d'intérêt de ces instruments, soit parce qu'ils sont indexés sur des indices de taux qui fluctuent, soit parce qu'ils seront refinancés à taux de marché à un certain horizon de temps. Lorsque cette neutralisation est effectuée au moyen d'instruments dérivés (*swaps* de taux d'intérêt principalement), ceux-ci sont considérés comme des dérivés de **couverture des flux de trésorerie (*Cash Flow Hedge*)**. Dans ce cas également, cette neutralisation peut être effectuée pour des postes du bilan ou des instruments identifiés individuellement (micro CFH) ou des portefeuilles de postes ou instruments (macro CFH).

La Caisse régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine n'a pas d'élément de couverture de flux de trésorerie.

2. Couverture de l'investissement net en devise (*Net Investment Hedge*)

La Caisse régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine n'est pas concernée.

5.3.7 Risques opérationnels

Le risque opérationnel est défini comme le risque de pertes découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs.

Il inclut le risque juridique, le risque de non-conformité, le risque de fraude interne et externe, le risque de modèle et les risques induits par le recours à des prestations de service essentielles externalisées (PSEE).

Organisation et dispositif de surveillance

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné par la Caisse Régionale, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe.

Organisation et gouvernance de la fonction Gestion des risques opérationnels

- supervision du dispositif par la Direction générale via le volet risques opérationnels du Comité des risques et du Comité de contrôle interne ;

RAPPORT FINANCIER 2021

- mission des responsables Risques et des managers Risques opérationnels en matière de pilotage du dispositif de maîtrise des risques opérationnels ;
- responsabilité de la Caisse régionale dans la maîtrise de ses risques ;
- corpus de normes et procédures ;
- déclinaison de la démarche groupe Crédit Agricole d'appétence au risque mise en place en 2015 intégrant le risque opérationnel.

Identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies

Les cartographies sont réalisées annuellement et exploitées par la Caisse régionale avec une validation des résultats et plans d'action associés en Comité de contrôle interne et une présentation en Comité des Risques du Conseil d'Administration.

Elles sont complétées par la mise en place d'indicateurs de risque permettant la surveillance des processus les plus sensibles.

Collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes pour les incidents sensibles et significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque

La fiabilité et la qualité des données collectées font l'objet de contrôles systématiques en local et en central.

Calcul et reporting réglementaire des fonds propres au titre du risque opérationnel au niveau consolidé et au niveau entité.

Production trimestrielle d'un tableau de bord des risques opérationnels au niveau entité, complété par une synthèse groupe Crédit Agricole reprenant les principales sources de risques impactant les métiers et les plans d'action associés sur les incidents les plus importants.

Outils

La plateforme outil RCP (Risque et contrôle permanent) réunit les quatre briques fondamentales du dispositif (collecte des pertes, cartographie des risques opérationnels, contrôles permanents et plans d'action) partageant les mêmes référentiels et permettant un lien entre dispositif de cartographie et dispositif de maîtrise de risque (contrôles permanents, plans d'actions, etc.).

S'agissant de la composante du système d'information relative au calcul et à l'allocation des fonds propres réglementaires, le plan d'évolution s'est poursuivi avec une rationalisation des référentiels, une meilleure granularité des informations, une automatisation des contrôles des données reprises dans les états réglementaires COREP, visant ainsi à répondre aux principes de saine gestion du système d'information risque du Comité de Bâle.

Ces composantes font l'objet de contrôles consolidés communiqués en central.

Par ailleurs, les risques liés aux prestations essentielles externalisées sont intégrés dans chacune des composantes du dispositif Risque opérationnel et font l'objet d'un reporting dédié ainsi que de contrôles consolidés communiqués en central

Méthodologie

La Caisse Régionale met en œuvre la méthode de mesure avancée (AMA) pour les risques opérationnels.

La méthode AMA de calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel a pour objectifs principaux :

- d'inciter à une meilleure maîtrise du coût du risque opérationnel ainsi qu'à la prévention des risques exceptionnels des différentes entités du Groupe ;
- de déterminer le niveau de fonds propres correspondant aux risques mesurés ;
- de favoriser l'amélioration de la maîtrise des risques dans le cadre du suivi des plans d'actions.

Les dispositifs mis en place dans le Groupe visent à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction Risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel, etc.) et des critères quantitatifs Bâle 3 (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarios et de facteurs reflétant l'environnement ; prise en compte des facteurs de risque influençant la distribution statistique, etc.).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel unique de type Loss Distribution Approach.

Les facteurs internes (évolution du profil de risque de l'entité) sont pris en compte en fonction :

- de l'évolution de l'entité (organisationnelle, nouvelles activités...) ;
- de l'évolution des cartographies de risques ;
- d'une analyse de l'évolution de l'historique de pertes internes et de la qualité du dispositif de maîtrise du risque au travers notamment du dispositif de contrôles permanents.

S'agissant des facteurs externes, le Groupe utilise :

RAPPORT FINANCIER 2021

- la base externe consortiale ORX Insight à partir de laquelle une veille est réalisée sur les incidents observés dans les autres établissements ;
- les bases externes publiques SAS OpRisk et ORX News pour :
 - sensibiliser les entités aux principaux risques survenus dans les autres établissements,
 - aider les experts à la cotation des principales vulnérabilités du Groupe (scénarios majeurs).

Les principes qui ont gouverné la conception et la mise au point du modèle sont les suivants :

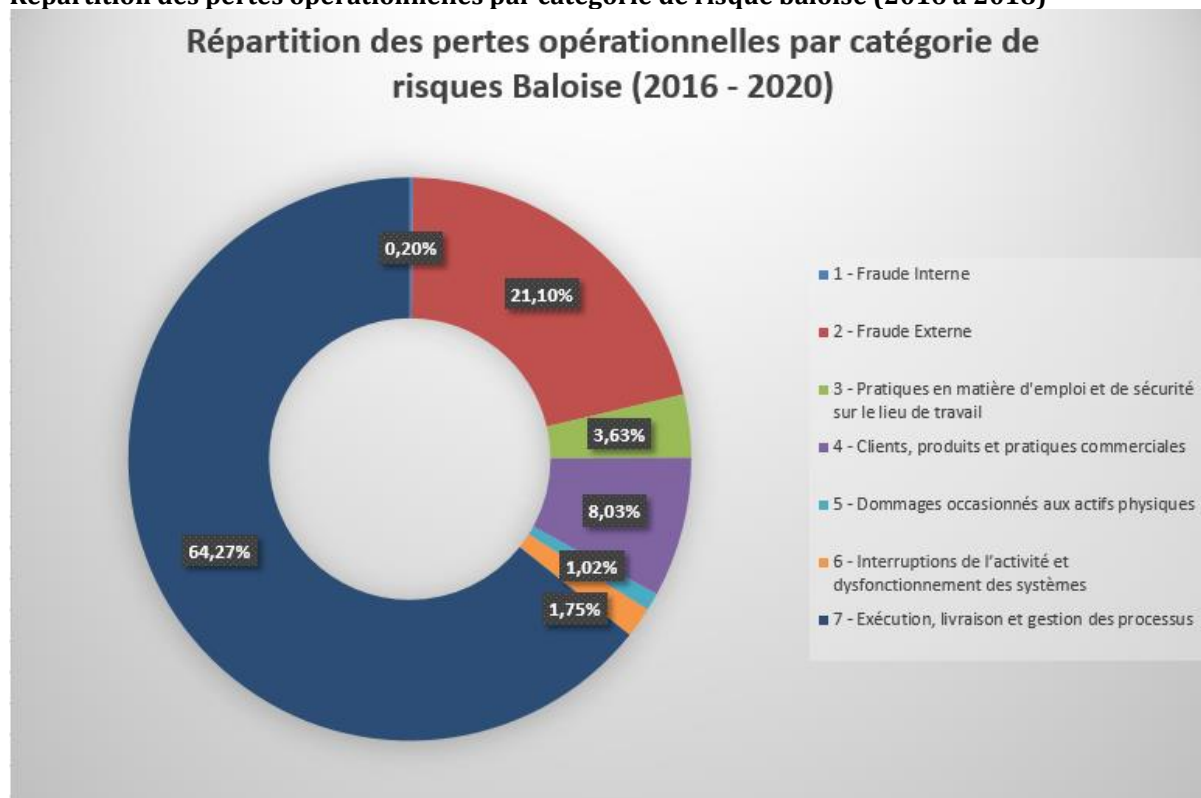
- intégration dans la politique de risques ;
- pragmatisme, la méthodologie devant s'adapter aux réalités opérationnelles ;
- caractère pédagogique, de manière à favoriser l'appropriation par la Direction générale et les métiers ;
- robustesse, capacité du modèle à donner des estimations réalistes et stables d'un exercice à l'autre.

Un comité semestriel de backtesting du modèle AMA (Advanced Measurement Approach) est en place et se consacre à analyser la sensibilité du modèle aux évolutions de profil de risques des entités. Chaque année, ce comité identifie des zones d'améliorations possibles qui font l'objet de plans d'action.

Le dispositif et la méthodologie Risques opérationnels ont fait l'objet de missions d'audit externe de la BCE en 2015 et 2016 et 2017. Ces missions ont permis de constater les avancées du Groupe, mais aussi de compléter l'approche prudentielle relative aux risques émergents (cyber risk, conformité/conduct risk).

Exposition

Répartition des pertes opérationnelles par catégorie de risque baloise (2016 à 2018)



D'une manière générale, le profil d'exposition en termes de risques opérationnels détectés depuis 2016 reflète les principales activités de la Caisse régionale :

- une exposition principalement concernée par la catégorie « Exécution » liée à des erreurs de traitement (absence ou non-exhaustivité des documents légaux, gestion des garanties, litiges avec fournisseurs, erreurs de saisie...) mais aussi en raison de sanctions en matière fiscale ;
- une exposition à la fraude externe qui reste significative, également répartie entre risque opérationnel frontière crédit (fraude documentaire, fausses factures...) et fraude aux moyens de paiement (cartes bancaires, virements frauduleux) ;

Des plans d'action locaux ou Groupe correctifs et préventifs sont mis en place en vue de réduire l'exposition de la Caisse régionale au Risque Opérationnel. Un suivi périodique des plans d'action sur les incidents supérieurs à 5 millions d'euros a été mis en place depuis 2014 au sein du Comité Groupe risques opérationnels et depuis 2016 en Comité des Risques Groupe.

Assurance et couverture des risques opérationnels

RAPPORT FINANCIER 2021

La couverture du risque opérationnel de la Caisse régionale par les assurances est mise en place dans une perspective de protection de son bilan et de son compte de résultat. Pour les risques de forte intensité, des polices d'assurance sont souscrites par la CAMCA pour les Caisses régionales. Elles permettent d'harmoniser la politique de transfert des risques relatifs aux biens et aux personnes et la mise en place de politiques d'assurances différenciées selon les métiers en matière de responsabilité civile professionnelle et de fraude.

En France, les risques de responsabilité civile vis à vis des tiers sont garantis par des polices de Responsabilité Civile Exploitation, Générale, Professionnelle. Il est à noter que les assurances de dommages aux biens d'exploitation (immobiliers et informatiques) incorporent également une garantie des recours des tiers pour tous les immeubles exposés à ces risques.

Les polices Pertes d'exploitation, Fraude et Tous risques valeurs, responsabilité civile professionnelle du Groupe et responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux ont été renouvelées en 2018.

Les polices "éligibles Bâle 2" sont ensuite utilisées au titre de la réduction de l'exigence de fonds propres au titre du risque opérationnel (dans la limite des 20 % autorisés).

Les risques combinant une faible intensité et une fréquence élevée qui ne peuvent être assurés dans des conditions économiques satisfaisantes sont conservés sous forme de franchise ou mutualisés au sein du Groupe Crédit Agricole.

5.3.8 Risque juridique

Au 31 décembre 2021, il n'existe aucun fait exceptionnel ou litige susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité, les résultats ou le patrimoine du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine.

Les principales procédures judiciaires et fiscales en cours impliquant le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine portent sur des redressements fiscaux contestés.

Dépendances éventuelles : le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine n'est dépendant d'aucun brevet ou licence ni contrat d'approvisionnement industriel, commercial ou financier.

5.3.9 Risques de non-conformité

La Conformité s'entend comme un ensemble de règles et d'initiatives ayant pour objet le **respect de l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires** propres aux activités bancaires et financières, des **normes et usages professionnels et déontologiques**, des principes fondamentaux qui figurent dans la **Charte Ethique** du Groupe et des instructions, **codes de conduite** et procédures internes aux entités du Groupe en relation avec les domaines relevant de la Conformité. Ceux-ci recouvrent en particulier la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, le respect des sanctions internationales (embargos, gels des avoirs etc.), la prévention de la fraude interne et externe, la lutte contre la corruption, l'exercice du droit d'alerte, le respect de l'intégrité des marchés financiers, la protection de la clientèle, les règles en matière de conformité fiscale et la protection des données personnelles.

Au-delà de répondre aux exigences réglementaires et pour satisfaire aux attentes de l'ensemble de ses parties prenantes (clients, sociétaires, actionnaires, collaborateurs), la Caisse régionale se fixe comme objectif de **faire de la Conformité un atout différenciant au service de la satisfaction client, du développement et d'une performance durable**. Les règles et initiatives en matière de conformité visent dès lors à garantir transparence et loyauté à l'égard des clients, à contribuer à l'intégrité des marchés financiers, à prévenir du risque de réputation et des risques de sanctions pénales, administratives et disciplinaires dans les domaines de son ressort.

La Caisse régionale a défini et mis en place un **dispositif de maîtrise des risques de non-conformité**, actualisé, adéquat et proportionné aux enjeux, qui implique l'ensemble des acteurs (collaborateurs, management, fonctions de contrôle dont la Conformité). Ce dispositif s'appuie notamment sur des organisations, des procédures, des systèmes d'information ou des outils, utilisés pour identifier, évaluer, surveiller, contrôler ces risques, et déterminer les plans d'actions nécessaires. Ce dispositif fait l'objet de *reporting* à l'attention des instances de gouvernance de la Caisse régionale. Un dispositif de contrôle dédié s'assure de la maîtrise de ces risques, et donc de leurs impacts (pertes financières, sanctions judiciaires, administratives ou disciplinaires), avec l'objectif constant de préserver la réputation de la Caisse régionale.

Ce dispositif est structuré et déployé par la service Conformité et Sécurité Financière. Celui-ci est placé sous l'autorité du responsable du contrôle permanent et des risques, lui-même rattaché directement au Directeur Général de la Caisse régionale. Un lien d'animation fonctionnelle est par ailleurs mis en place par la Direction de la conformité groupe avec la Caisse régionale au niveau du responsable de la conformité et du responsable contrôle permanent, conformité et risques, la Conformité relevant de son périmètre.

RAPPORT FINANCIER 2021

La Direction de la conformité Groupe de Crédit Agricole S.A. (DDC) élabore les politiques Groupe relatives au respect des dispositions législatives et réglementaires et s'assure de leur bonne diffusion et application au sein de la Caisse régionale.

Chaque responsable de Conformité met en particulier à jour une cartographie des risques de non-conformité, consolidée par la Direction de la conformité Groupe. La maîtrise des risques de non-conformité s'appuie plus largement sur un dispositif intégrant des indicateurs et contrôles permanents régulièrement déployés au sein de la Caisse régionale.

Enfin, le dispositif s'organise autour d'une gouvernance pleinement intégrée au cadre de contrôle interne de la Caisse régionale. Le Comité de Management de la Conformité, présidé par le Directeur Général Adjoint, se réunit dans sa forme plénière 4 fois par an. Ce Comité prend les décisions nécessaires, tant pour la prévention des risques de non-conformité que pour la mise en place et le suivi des mesures correctrices à la suite des dysfonctionnements portés à sa connaissance. Les risques de non-conformité et décisions prises en vue de leur maîtrise sont régulièrement présentées au Comité des risques de la Caisse régionale.

Le dispositif de maîtrise des risques de non-conformité repose en premier lieu sur la diffusion d'une culture éthique et conformité solide auprès de l'ensemble des collaborateurs et dirigeants de la Caisse régionale.

Elle repose sur des actions de sensibilisation et de formation aux enjeux et risques de non-conformité qui mobilisent fortement la filière Conformité et plus largement l'ensemble des parties prenantes du Groupe : collaborateurs, dirigeants et administrateurs. Ces modules et supports de formation – généralistes ou destinés aux collaborateurs plus exposés – couvrent l'ensemble des domaines de conformité au quotidien, de prévention et détection de la fraude, de protection des données personnelles, de lutte contre le blanchiment et prévention du financement du terrorisme, relatifs aux sanctions internationales...

En amont, la culture éthique et conformité passe par le déploiement de la Charte Ethique, dont la Caisse régionale s'est dotée en 2017. Celle-ci, commune à l'ensemble des entités du Groupe, promeut les valeurs de proximité, de responsabilité et de solidarité portées par le Groupe.

Dans le prolongement de cette Charte, la Caisse régionale s'est dotée d'un Code de conduite, qui vient la décliner opérationnellement. Il s'applique à tous, que ce soient les administrateurs, les dirigeants, les collaborateurs de l'entité sociale Crédit Agricole S.A., quelles que soient leur situation et leur fonction. Le code de conduite diffusé en 2018 a été pensé pour guider au quotidien les actions, décisions et comportements de chacun en intégrant des règles comportementales face à des problématiques éthiques que chacun peut être amené à rencontrer au cours de ses missions professionnelles et extraprofessionnelles. S'inscrivant dans la démarche de maîtrise des risques de non-conformité, il intègre, en outre, un volet spécifique « anti-corruption » en application des obligations découlant de Sapin II, relatives à la prévention de la corruption et du trafic d'influence.

La Caisse régionale a par ailleurs poursuivi son engagement en matière de lutte contre la corruption. Pour mémoire, après la certification de son dispositif par SGS en 2016 (Spécialiste de l'inspection, du contrôle, de l'analyse et de la certification - certification BS 10500), le groupe Crédit Agricole est la première banque française à avoir obtenu en juillet 2017 la certification ISO 37001 de son dispositif, marquant l'attention portée par le Groupe et la Caisse régionale sur cette thématique. Cette démarche a été prolongée avec la finalisation du déploiement opérationnel de la loi dite Sapin II sur les volets prévention de la corruption et lanceurs d'alerte.

A noter enfin que la Caisse régionale s'est dotée en 2018 d'une définition du risque de mauvaise conduite et a intégré un indicateur d'appétence lié à cette thématique.

La maîtrise des risques relatifs aux exigences de sécurité financière et notamment de sanctions internationales constitue une priorité forte du Groupe et de la Caisse régionale. Ces évolutions s'inscrivent dans le cadre d'un vaste projet de renforcement du dispositif de gestion des sanctions internationales, le plan de remédiation OFAC, conséquence des accords signés avec les autorités américaines le 19 octobre 2015 suite à des manquements au régime des « Sanctions OFAC » sur des opérations en USD de la période 2003/2008. Ce plan de remédiation a été approuvé par la FED le 24 avril 2017 et fait l'objet d'un pilotage rapproché et d'un reporting régulier à la gouvernance de la Caisse régionale, du groupe et aux autorités américaines. Il a été validé dans les délais et fait l'objet aujourd'hui d'un suivi opérationnel permettant de s'assurer que les actions mises en œuvre sont pérennes.

Par ailleurs, les dispositifs de connaissance client et de lutte contre le blanchiment et de prévention du financement du terrorisme font l'objet de plans d'actions continus au regard tant de l'évolution des risques que des exigences réglementaires et des autorités de supervision. La fiabilisation des bases clients est une attention constante afin de s'assurer de la qualité des données d'identité et permettre un criblage efficace de ces bases. En complément le dispositif de révision de la connaissance client a été mis en œuvre en 2021 pour en faire un facteur de loyauté et prévenir et détecter les risques, notamment de blanchiment et de financement du terrorisme.

Enfin, la protection de la clientèle reste une priorité affirmée du Groupe Crédit Agricole et de la Caisse régionale. Elle s'inscrit totalement dans les volets « Excellence relationnelle » et « Engagement sociétal » du Projet Groupe 2022. La Caisse régionale a renforcé le dispositif d'inclusion bancaire et a mis en place la gouvernance « produits » au centre des

RAPPORT FINANCIER 2021

mesures d'excellence relationnelle afin d'en faire un instrument majeur de la loyauté et de la transparence des offres et services mis à la disposition de nos clients.

6 Comptes consolidés au 31 décembre 2021

***Caisse régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et
du Maine***

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2021

Arrêtés par le Conseil d'administration de la Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine en date du 28 janvier 2022 et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire en date du 25 mars 2022

RAPPORT FINANCIER 2021

SOMMAIRE

CADRE GENERAL	123
Présentation juridique de l'entité	123
Un Groupe bancaire d'essence mutualiste.....	123
Relations internes au Crédit Agricole.....	123
Informations relatives aux parties liées	127
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	129
COMPTE DE RESULTAT	129
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	130
BILAN ACTIF	131
BILAN PASSIF	132
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	133
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	135
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS	138
1) Principes et méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés.	138
2) Principes et méthodes comptables.....	142
3) Principales opérations de structure et événements significatifs de la période	174
4) Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture	176
5) Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ...	214
6) Informations sectorielles	225
7) Notes relatives au bilan	225
12) Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées.....	240
8) Avantages au personnel et autres rémunérations.....	248
9) Contrats de location	253
10) Engagements de financement et de garantie et autres garanties.....	254
11) Reclassements d'instruments financiers.....	256
12) Juste valeur des instruments financiers	257
13) Impacts des évolutions comptables ou autres événements.....	269
14) Périmètre de consolidation au 31 décembre 2021	269
15) Participations et entités structurées non consolidées	274
16) Événements postérieurs au 31 décembre 2021.....	278

RAPPORT FINANCIER 2021

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers

CADRE GENERAL

Présentation juridique de l'entité

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine, est une société coopérative à capital variable. Son siège est établi au Mans (72) 77 avenue Olivier MESSIAEN. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés au Mans sous le numéro D 414 993 998. Son code APE est 6419Z.

Un Groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un Groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités.

Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 11,2 millions de sociétaires qui élisent quelques 28 536 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice.

La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue la Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32), à la cohésion du réseau Crédit Agricole, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. peut prendre toute mesure nécessaire, notamment pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

Relations internes au Crédit Agricole

➤ **Mécanismes financiers internes**

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

- **Comptes ordinaires des Caisses régionales**

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires" et intégré sur la ligne "Prêts et créances sur les établissements de crédit" ou "Dettes envers les établissements de crédit".

RAPPORT FINANCIER 2021

- **Comptes d'épargne à régime spécial**

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'épargne populaire, Livret de développement durable et solidaire, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Dettes envers la clientèle".

- **Comptes et avances à terme**

Les ressources d'épargne non réglementée (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les "avances" (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites "avances miroirs" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, les Caisses régionales peuvent être refinancées sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

- **Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales**

Les ressources d'origine "monétaire" des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

- **Opérations en devises**

Le refinancement des activités en devises des Caisses régionales est réalisé auprès de Crédit Agricole SA.

- **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Dettes subordonnées".

- **Mécanisme TLTRO III**

Une troisième série d'opérations de refinancement de long terme a été décidée en mars 2019 par la BCE dont les modalités ont été revues en septembre 2019 puis en mars, avril et décembre 2020 en lien avec la situation de la COVID-19.

RAPPORT FINANCIER 2021

Le mécanisme de TLTRO III vise à proposer un refinancement de long terme avec une bonification en cas d'atteinte d'un taux de croissance cible des crédits octroyés aux entreprises et aux ménages, appliquée sur la maturité de 3 ans de l'opération TLTRO à laquelle s'ajoute une sur-bonification rémunérant une première incitation supplémentaire et temporaire sur la période d'une année de juin 2020 à juin 2021 puis une seconde incitation supplémentaire et temporaire sur la période d'une année de juin 2021 à juin 2022.

Le traitement comptable retenu par le Groupe, sans changement par rapport à celui appliqué en 2020, consiste à comptabiliser les bonifications dès que le Groupe estime avoir une assurance raisonnable que le niveau des encours éligibles permettra de remplir les conditions nécessaires à l'obtention de ces bonifications lors de leur exigibilité vis-à-vis de la BCE, i.e. au terme de l'opération de TLTRO III, et à rattacher cette bonification à la période à laquelle elle se rapporte prorata temporis.

Le Groupe a évalué les intérêts courus au taux de la Facilité de Dépôts - 50 bps flooré à -100 bps sur la période spéciale de taux d'intérêt (1er janvier 2021 – 23 juin 2021 pour la période afférente à l'exercice 2021), compte tenu de l'atteinte des seuils propres à la première incitation pendant la période spéciale de référence. Sur la période spéciale de taux d'intérêt additionnelle (24 juin 2021 – 31 décembre 2021 pour la période afférente à l'exercice 2021), le taux d'intérêt retenu est également le taux de la Facilité de Dépôts - 50 bps flooré à -100 bps, compte tenu de l'atteinte des critères du niveau de crédits éligibles propres à la seconde incitation pendant la période spéciale de référence additionnelle. Ainsi, le Groupe estime bénéficier de l'obtention de l'ensemble des bonifications à l'échéance de ce financement du fait de la réalisation des conditions pour en bénéficier au 31 décembre 2021. Pour rappel, au 30 juin 2021, le taux d'intérêt retenu était le minimum entre le taux de Facilité des Dépôts et le MRO - 50 bps compte tenu des incertitudes que le Groupe avait à cette date, quant à l'atteinte des critères de variation de crédits éligibles pendant la période spéciale de référence additionnelle.

Crédit Agricole S.A. a souscrit à ces emprunts TLTRO III auprès de la BCE. Compte tenu des mécanismes de refinancement interne, la Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine se refinance auprès de Crédit Agricole S.A. et bénéficie ainsi de ces bonifications.

➤ Couverture des risques de Liquidité et de Solvabilité, et résolution bancaire

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier (CMF), Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque établissement de crédit affilié comme de l'ensemble du réseau. Ainsi, chaque membre du réseau bénéficie de cette solidarité financière interne.

Les dispositions générales du CMF ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité.

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au réseau Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires a été adopté au cours de l'année 2014 par la directive (UE) 2014/59 (dite « BRRD »), transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français aux dispositions du Règlement européen 806/2014 du 15 juillet 2014 ayant établi les règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique. La directive (UE) 201/879 du 20 mai 2019 dite « BRRD2 » est venue modifier la BRRD et a été transposée par Ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des

RAPPORT FINANCIER 2021

opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Pour les groupes bancaires coopératifs, c'est la stratégie de résolution de « point d'entrée unique élargi » (« *extended SPE* ») qui est privilégiée par les autorités de résolution, par laquelle l'outil de résolution serait appliqué simultanément au niveau de Crédit Agricole S.A. et des entités affiliées. A ce titre et dans l'hypothèse d'une mise en résolution du groupe Crédit Agricole, c'est le périmètre composé de Crédit Agricole S.A. (en sa qualité d'organe central) et des entités affiliées qui serait considéré dans son ensemble comme le point d'entrée unique élargi. Compte tenu de ce qui précède et des mécanismes de solidarité existant au sein du réseau, un membre du réseau Crédit Agricole ne peut pas être mis en résolution de manière individuelle.

Les autorités de résolution peuvent ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elle considère que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

Les autorités de résolution peuvent utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution devraient être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (actions, parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve qu'ils ne soient pas exclus du renflouement interne par la réglementation ou sur décision des autorités de résolution. La loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesures de résolution sont mis en œuvre, tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire régie par le code de commerce (principe NCWOL visé à l'article L. 613-57.I du CMF). Ainsi, les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

Dans l'hypothèse où les autorités de résolution décideraient d'une mise en résolution sur le groupe Crédit Agricole, elles procéderaient au préalable à la réduction de la valeur nominale des instruments de Fonds propres du compartiment CET1 (actions, parts sociales, CCI et CCA), instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2, afin d'absorber les pertes puis éventuellement à la conversion en titres de capital des instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2 ^[1]. Ensuite, si les autorités de résolution décidaient d'utiliser l'outil de résolution qu'est le renflouement interne, elles pourraient mettre en œuvre cet outil de renflouement interne sur les instruments de dette ^[2], c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes.

Les autorités de résolution pourraient décider de mettre en œuvre de façon coordonnée, à l'égard de l'organe central et de l'ensemble des entités affiliées, des mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant de renflouement interne. Dans ce cas, ces mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant ces mesures de renflouement interne s'appliqueraient à toutes les entités du réseau du Crédit Agricole et ce, quelle que soit l'entité considérée et quelle que soit l'origine des pertes.

La hiérarchie des créanciers en résolution est définie par les dispositions de l'article L 613-55-5 du CMF en vigueur à la date de mise en œuvre de la résolution.

Les détenteurs de titres de capital et les créanciers de même rang ou jouissant de droits identiques en liquidation seraient alors traités de manière égale quelle que soit l'entité du Groupe dont ils sont créanciers.

^[1] Articles L. 613-48 et L. 613-48-3 du CMF

^[2] Articles L. 613-55 et L. 613-55-1 du CMF

RAPPORT FINANCIER 2021

L'étendue de ce renflouement interne, qui vise aussi à recapitaliser le groupe Crédit Agricole, s'appuie sur les besoins de fonds propres au niveau consolidé.

L'investisseur doit donc être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs d'actions, de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette d'un membre du réseau de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe quelle que soit l'entité dont il est créancier.

Les autres outils de résolution bancaire dont disposent les autorités de résolution sont pour l'essentiel la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du CMF, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités du réseau, et donc du réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

➤ **Garantie spécifique apportée par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)**

Le dispositif des garanties Switch, mis en place le 23 décembre 2011 complété par un premier avenant en 2013 et amendé par deux avenants en 2016, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole. Les derniers amendements de ces garanties ont pris effet rétroactivement le 1^{er} juillet 2016, en remplacement des précédentes, avec pour échéance le 1^{er} mars 2027 sous réserve de résiliation anticipée totale ou partielle ou de prorogation selon les dispositions prévues au contrat. Une première résiliation partielle correspondant à 35 % du dispositif des garanties Switch a eu lieu le 2 mars 2020, une deuxième correspondant à 15% du dispositif a eu lieu le 1^{er} mars 2021 et une dernière correspondant à la partie résiduelle de 50% du dispositif a eu lieu le 16 novembre 2021.

Informations relatives aux parties liées

Les principales opérations réciproques ont été réalisées avec les Caisses locales. Elles concernent :

- Au bilan actif : les comptes courants (12 584 M€), les Titres négociables à Moyen Terme (TNMT) (306 331 M€), les titres de participation (145 880 M€), les produits à recevoir sur DAV (30 M€), sur TNMT (3 264 M€) et autres (44 M€).
- Au Compte de résultat : les intérêts des DAV et des TNMT (3 572 M€), les intérêts aux parts sociales (3 632 M€) et autres produits divers (44 M€)

Depuis le 26 mars 2010, la Caisse régionale du Crédit agricole de l'Anjou et du Maine consolide un fond dédié qu'elle détient à 99,99%. La valorisation nette d'impôt du fond dédié s'élève à 71,06 M€. Depuis le 16/09/2021, la Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine consolide un nouveau fonds dédié qu'elle détient à 99,99%. La valorisation nette d'impôt du fonds dédié s'élève à 30,15 M€.

Depuis le 21 octobre 2015, la Caisse régionale du Crédit agricole de l'Anjou et du Maine consolide une société technique de titrisation. Les principales opérations réciproques sont :

RAPPORT FINANCIER 2021

- Au bilan actif : les titres et parts résiduelles et les ICNE (314,52 M€), la réserve de liquidité (1,89 M€), les comptes de régularisation et autres sommes en attente (0,88 M€) ;
- Au bilan passif : le Compte d'affectation spéciale et autres sommes en attente (4,43 M€)
- Au compte de résultat : les coupons sur titres (1,04 M€), le complément de prix de cession (4,05 M€) et les commissions d'encaissement (0,37 M€)

Depuis le 19 novembre 2018, la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine consolide une Foncière, la SASU Foncière du Maine qu'elle détient à 100%. Les principales opérations réciproques sont :

- Au bilan actif : le compte de trésorerie (23.20 M€)
- Au bilan passif : le compte de capital (40 M€)

Depuis le 01 janvier 2019, la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine consolide sa filiale immobilière UNI-INVEST qu'elle détient à 100%. Les principales opérations réciproques sont :

- Au bilan : les comptes de trésorerie (1,80 M€) à l'actif et au passif le capital (2,1 M€), les primes d'émission et réserves légales (0,70 M€), le report à nouveau (2,04 M€) et l'écart de réévaluation des titres des filiales (4,90 M€).

RAPPORT FINANCIER 2021

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Intérêts et produits assimilés	4.1	379 627	384 576
Intérêts et charges assimilées	4.1	(150 693)	(145 626)
Commissions (produits)	4.2	221 792	214 947
Commissions (charges)	4.2	(72 681)	(62 038)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	3 381	(5 687)
<i>Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction</i>		2 412	(2 238)
<i>Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat</i>		969	(3 449)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.4	40 720	14 118
<i>Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</i>		-	-
<i>Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)</i>		40 720	14 118
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	4.5	-	8 893
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat	4.6	-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat	4.6	-	-
Produits des autres activités	4.7	3 635	3 093
Charges des autres activités	4.7	(5 325)	(3 629)
PRODUIT NET BANCAIRE		420 456	408 647
Charges générales d'exploitation	4.8	(249 228)	(247 047)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.9	(15 597)	(15 599)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		155 631	146 001
Coût du risque	4.10	(26 766)	(43 895)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		128 865	102 106
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.11	2 071	412
Variations de valeur des écarts d'acquisition	6.16	-	-
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		130 936	102 518
Impôts sur les bénéfices	4.12	(28 886)	(29 871)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées	6.12	-	-
RÉSULTAT NET		102 050	72 647
Participations ne donnant pas le contrôle	6.21	-	-
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		102 050	72 647

(1) Correspond au résultat y compris Résultat net des activités abandonnées.

RAPPORT FINANCIER 2021

RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Résultat net		102 050	72 647
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	4.13	2 493	(1 805)
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre (1)	4.13	-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (1)	4.13	318 982	(91 903)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.13	321 475	(93 708)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.13	-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.13	(10 364)	4 313
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.13	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	4.13	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	4.13	311 111	(89 395)
Gains et pertes sur écarts de conversion	4.13	-	-
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	4.13	-	-
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	4.13	278	14 603
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.13	278	14 603
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.13	-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.13	-	(4 045)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.13	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	4.13	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	4.13	278	10 558
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	4.13	311 389	(78 837)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		413 439	(6 190)
Dont part du Groupe		413 439	(6 190)
Dont participations ne donnant pas le contrôle		-	-
(1) Montant du transfert en réserves d'éléments non recyclables	4.13	(515)	-

RAPPORT FINANCIER 2021

BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Caisse, banques centrales	6.1	50 129	54 288
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.1-6.2- 6.6-6.7	243 671	389 746
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		4 899	6 451
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>		238 772	383 295
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	52 921	9 977
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3.1-6.4- 6.6-6.7	2 008 603	1 632 506
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>		-	-
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>		2 008 603	1 632 506
Actifs financiers au coût amorti	3.1-3.3- 6.5-6.6- 6.7	22 476 388	20 127 404
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>		3 289 828	1 948 556
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>		18 460 020	17 311 136
<i>Titres de dettes</i>		726 540	867 712
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		62 446	194 775
Actifs d'impôts courants et différés	6.10	60 486	65 660
Comptes de régularisation et actifs divers	6.11	440 605	591 981
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	6.12	-	-
Participation aux bénéfices différée	6.17	-	-
Participation dans les entreprises mises en équivalence	6.13	-	-
Immeubles de placement	6.14	1 389	843
Immobilisations corporelles	6.15	116 616	127 915
Immobilisations incorporelles	6.15	2	13
Ecarts d'acquisition	6.16	-	-
TOTAL DE L'ACTIF		25 513 256	23 195 108

RAPPORT FINANCIER 2021

BILAN PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Banques centrales	6.1	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	6 282	10 713
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		6 282	10 713
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>		-	-
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	121 593	247 240
Passifs financiers au coût amorti		21 033 399	19 026 241
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>	3.3-6.8	13 472 157	12 370 977
<i>Dettes envers la clientèle</i>	3.1-3.3-6.8	6 707 794	6 172 940
<i>Dettes représentées par un titre</i>	3.3-6.8	853 448	482 324
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		-	-
Passifs d'impôts courants et différés	6.10	772	798
Comptes de régularisation et passifs divers	6.11	452 387	437 025
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	6.12	-	-
Provisions techniques des contrats d'assurance	6.17	-	-
Provisions	6.18	83 022	84 585
Dettes subordonnées	3.3-6.19	-	-
Total dettes		21 697 455	19 806 602
Capitaux propres		3 815 801	3 388 506
Capitaux propres part du Groupe		3 815 788	3 388 494
Capital et réserves liées		875 948	847 624
Réserves consolidées		2 319 717	2 261 538
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		518 073	206 684
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées		-	-
Résultat de l'exercice		102 050	72 647
Participations ne donnant pas le contrôle		13	12
TOTAL DU PASSIF		25 513 256	23 195 108

RAPPORT FINANCIER 2021

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Part du Groupe								Participations ne donnant pas le contrôle						Capitaux propres consolidés	
	Capital et réserves liées				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Résultat net	Capitaux propres	Capital, réserves liées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Capitaux propres
	Capital	Primes et réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres autodétenus	Autres instruments de capitaux propres	Total Capital et réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		
<i>(en milliers d'euros)</i>																
Capitaux propres au 1er janvier 2020	438 006	2 669 980	-	-	3 108 886	(11 272)	296 793	285 521	-	3 394 407	12	-	-	-	12	3 394 420
Impacts nouvelles normes, <i>(1)</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1er janvier 2021	438 006	2 669 980	-	-	3 108 886	(11 272)	296 793	285 521	-	3 394 407	12	-	-	-	12	3 394 420
Augmentation de capital	18 144	-	-	-	18 144	-	-	-	-	18 144	-	-	-	-	-	18 144
Variation des titres autodétenus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emissions / remboursements <i>(1)</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rémunération des émissions <i>(1)</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés en 2020	-	(14 681)	-	-	(14 681)	-	-	-	-	(14 681)	-	-	-	-	-	(14 681)
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements <i>(1)</i>	-	765	-	-	765	-	-	-	-	765	-	-	-	-	-	765
Mouvements liés aux opérations avec les	18 144	(13 916)	-	-	4 228	-	-	-	-	4 228	-	-	-	-	-	4 228
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	10 558	(89 395)	(78 837)	-	(78 837)	-	-	-	-	-	(78 837)
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat 2020	-	-	-	-	-	-	-	-	72 647	72 647	-	-	-	-	-	72 647
Autres variations	-	(3 951)	-	-	(3 951)	-	-	-	-	(3 951)	-	-	-	-	-	(3 951)
Capitaux propres au 31 décembre 2020	457 056	2 652 113	-	-	3 109 163	(714)	207 398	206 684	72 647	3 388 494	12	-	-	-	12	3 388 507
Affectation du résultat 2020	-	72 647	-	-	72 647	-	-	-	(72 647)	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1er janvier 2021	457 056	2 724 760	-	-	3 181 810	(714)	207 398	206 684	-	3 388 494	12	-	-	-	12	3 388 507
Impacts nouvelles normes, <i>(1)</i>	-	232	-	-	232	-	-	-	-	232	-	-	-	-	-	232
Capitaux propres au 1er janvier 2021 retraités	457 056	2 724 992	-	-	3 182 042	(714)	207 398	206 684	-	3 388 726	12	-	-	-	12	3 388 739
Augmentation de capital	28 324	-	-	-	28 324	-	-	-	-	28 324	-	-	-	-	-	28 324
Variation des titres autodétenus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emissions / remboursements <i>(1)</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rémunération des émissions <i>(1)</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés en 2021	-	(13 332)	-	-	(13 332)	-	-	-	-	(13 332)	-	-	-	-	-	(13 332)
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	1	-	-	1	-	-	-	-	1	1	-	-	-	1	2
Mouvements liés aux paiements <i>(1)</i>	-	227	-	-	227	-	-	-	-	227	-	-	-	-	-	227
Mouvements liés aux opérations avec les	28 324	(13 104)	-	-	15 220	-	-	-	-	15 220	1	-	-	-	1	15 221
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	515	-	-	515	278	311 111	311 389	-	311 904	-	-	-	-	-	311 904
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par	-	499	-	-	499	-	(499)	(499)	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat 2021	-	-	-	-	-	-	-	-	102 050	102 050	-	-	-	-	-	102 050

RAPPORT FINANCIER 2021

Autres variations (2)	-	(2 112)	-	-	(2 112)	-	-	-	-	(2112)	-	-	-	-	(2112)	
CAPITAUX PROPRES AU 31	485	2 710 291	-	-	3 195 665	(436)	518 509	518 073	102 050	3 815 788	13	-	-	-	13	3 815 802

(1) Impact capitaux propres des normes d'application rétrospective :

Evolution IFRIC sur l'attribution des droits d'indemnités de départ à la retraite aux années d'ancienneté des IFC dirigeants pour 232 milliers d'euros.

(2) Correction d'ouverture de l'excédent de régime de retraite des dirigeants liés à la loi Pacte pour (1 511) milliers d'euros et une régularisation de l'IAS19 des années antérieures impacte les capitaux propres de (601) milliers d'euros.

RAPPORT FINANCIER 2021

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de la Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans les rubriques "Juste valeur par résultat" ou "Juste valeur par capitaux propres non recyclables" sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

RAPPORT FINANCIER 2021

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Résultat avant impôt		130 936	102 518
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		15 597	15 586
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	6.16	-	-
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions		23 187	46 093
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence		-	-
Résultat net des activités d'investissement		(2 071)	(412)
Résultat net des activités de financement		77	140
Autres mouvements		(20 907)	(45 970)
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements		15 883	15 437
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit		698 198	1 865 545
Flux liés aux opérations avec la clientèle		(695 680)	(339 849)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		661 795	(636 202)
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		173 595	64 057
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence		-	-
Impôts versés		(33 412)	(52 000)
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		804 496	901 551
Flux provenant des activités abandonnées		-	-
Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)		951 315	1 019 506
Flux liés aux participations (1)		(3 849)	30 845
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		(1 282)	(4 581)
Flux provenant des activités abandonnées		-	-
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)		(5 131)	26 264
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (2)		14 994	3 463
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (3)		(4 252)	19 134
Flux provenant des activités abandonnées		-	-
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)		10 742	22 597
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		-	-
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B + C + D)		956 926	1 068 367
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		1 524 826	456 449
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		54 288	103 731
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		1 470 538	352 718
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		2 481 754	1 524 826
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		50 129	54 288
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		2 431 625	1 470 538
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		956 928	1 068 377

RAPPORT FINANCIER 2021

* Composé du solde net du poste "Caisse, banques centrales", hors intérêts courus et y compris trésorerie des entités reclassées en activités abandonnées.

** Composé du solde des postes "Comptes ordinaires débiteurs non douteux" et "Comptes et prêts au jour le jour non douteux" tels que détaillés en note 6.5 et des postes "Comptes ordinaires créditeurs" et "Comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 6.8 (hors intérêts courus)

(1) Flux liés aux participations : Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2 "Principales opérations de structure et événements significatifs de la période". Au cours de l'année 2021, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie de la Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine s'élève à (3 849) milliers d'euros, portant notamment sur les opérations suivantes :

SACAM AVENIR pour (743) milliers d'euros

UNEXO pour (3 470) milliers d'euros

C2MS pour 522 milliers d'euros

COFILMO pour 1 065 milliers d'euros

EDOKIAL pour (78) milliers d'euros

FIRECA pour (866) milliers d'euros

SEM ENERGIE MAYENNE pour (200) milliers d'euros

(2) Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires : il comprend le paiement des dividendes versés par la Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine à ses actionnaires, à hauteur de 13 332 milliers d'euros pour l'année 2021 et l'augmentation de capital des Caisses Locales pour 28 324 milliers d'euros.

(3) Autres flux nets de trésorerie provenant des flux liés aux opérations de financement : Au 31 décembre 2021 les remboursements de dettes obligataires s'élèvent à (3 025) milliers d'euros. Ce poste recense également les flux liés aux versements d'intérêts sur les dettes subordonnées et obligataires.

RAPPORT FINANCIER 2021

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

1) **Principes et méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés.**

1) Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n°1606/2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2021 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite *carve out*), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2020.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2021 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2021.

Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Amendement à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2	1 ^{er} janvier 2021 (1)	Oui
Amendement à IFRS 4 Report facultatif de l'application de la norme IFRS 9 pour les entités qui exercent principalement des activités d'assurance, y compris les entités du secteur de l'assurance appartenant à un conglomérat financier au 1er janvier 2023	1 ^{er} janvier 2021	Non
Amendement à IFRS 16 2 nd amendement sur les concessions de loyers liées à la COVID-19	1 ^{er} avril 2021	Oui (2)

➤ Le Groupe a décidé d'appliquer de manière anticipée l'amendement à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 sur la réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2 dès le 1er janvier 2020.

➤ Application rétrospective au 1er janvier 2021.

RAPPORT FINANCIER 2021

Réformes des indices de référence

Le Groupe Crédit Agricole a mis en œuvre début 2019 un programme pour préparer et encadrer la transition des indices de référence pour l'ensemble de ses activités, avec une déclinaison en projets dédiés dans chaque entité impactée. Ce programme s'est inscrit dans les calendriers et standards définis par les travaux de place - dont certains auxquels le Crédit Agricole a activement participé - et le cadre réglementaire européen (BMR).

Conformément aux recommandations des groupes de travail nationaux et des autorités, le Groupe a privilégié autant que possible des bascules vers les indices alternatifs par anticipation de la disparition des indices de référence tout en visant le respect des échéances fixées par la place voire imposées par les autorités et autant que possible les jalons incitatifs. D'importants investissements et une forte mobilisation des équipes opérationnelles et des métiers ont été mis en œuvre pour adapter les outils et absorber la charge de travail induite par les transitions, y compris pour la modification des contrats. Il est à noter que les développements informatiques ont été très dépendants du calendrier de détermination des indices alternatifs cibles aux LIBOR et de l'émergence de standards de marché.

La réalisation ordonnée et maîtrisée de ces transitions a été assurée par l'ensemble des actions entreprises depuis 2019. Au second semestre 2021, les entités ont notamment concentré leurs efforts sur la finalisation de l'ensemble des développements informatiques et l'intensification de l'information et des interactions avec les clients pour leur expliquer plus en détail les modalités de transition et poursuivre les efforts engagés pour prévenir les risques de conduite.

Les travaux menés ont également permis de mettre les entités du Groupe en capacité de gérer les nouvelles offres de produits RFR tout en préservant l'expérience et la satisfaction client.

Bilan des transitions au 31/12/2021 :

Pour la plupart des entités et activités concernées, les plans de transition proactifs ont été activés dès que possible en 2021 avec une intensification au deuxième semestre : prêts / emprunts de cash entre entités du Groupe, émissions obligataires du Crédit Agricole SA, comptes de dépôts clientèle, dérivés de taux compensés transitionnés en masse via les cycles de conversion des chambres de compensation en octobre (EONIA) et en décembre (LIBOR hors USD).

L'activation à partir du 1er janvier 2022 des clauses de fallback - considérées comme un « filet de sécurité » - a concerné une faible part du stock de contrats impactés par les modifications d'indice de référence. Toutefois, pour les dérivés non compensés et couverts par le protocole fallbacks ISDA, les acteurs de marché ont largement privilégié l'activation des fallbacks.

A l'échelle du Groupe Crédit Agricole, peu de contrats référençant l'EONIA ou les LIBOR CHF, EUR, GBP et JPY n'ont pas pu faire l'objet d'une renégociation avant le 31 décembre 2021 ou être basculés sur un indice alternatif par activation de la clause de fallback. Ce stock résiduel de contrats concerne soit des négociations non finalisées au 31 décembre qui devraient aboutir début 2022, soit des contrats qui bénéficient ou bénéficieront des dispositifs législatifs en vigueur.

Gestion des risques :

Outre la préparation et la mise en œuvre du remplacement des indices de référence disparaissant ou devenant non représentatifs au 31 décembre 2021 et la mise en conformité avec la réglementation BMR, les travaux du projet ont également porté sur la gestion et le contrôle des risques inhérents aux transitions des indices de référence, notamment sur les volets financiers, opérationnels, juridiques et conformité en particulier sur le volet protection des clients (prévention du « conduct risk »).

Pour exemple, sur le volet financier, le risque de fragmentation du marché induit par l'utilisation de types de taux différents (calcul de taux prédéterminé en début de période d'intérêt dit « forward looking » ou calcul de taux post-déterminé dit « backward looking ») et de conventions différentes selon les classes d'actifs / devises peut conduire à des risques financiers pour les acteurs du secteur. Il est néanmoins anticipé que ces risques, clairement identifiés au sein du Groupe, devraient tendre à s'amoinrir au fur et à mesure que les standards de marché émergeront et que le secteur privé - avec le soutien des banques - sera en capacité de gérer cette fragmentation.

LIBOR USD :

En 2022, les travaux du programme de transition se poursuivent, notamment pour préparer la cessation de la publication du LIBOR USD ou sa non représentativité en juin 2023. Ce volet concerne en premier lieu la banque d'investissement CACIB, entité du Groupe la plus exposée à cet indice. Pour la transition du LIBOR USD, la mise en œuvre d'un dispositif législatif sera confirmé ultérieurement par les autorités

RAPPORT FINANCIER 2021

britanniques, les autorités américaines ayant pour leur part déjà validé la désignation de taux de remplacement statutaires pour les contrats de droit New-Yorkais.

Afin que les relations de couvertures comptables affectées par cette réforme des indices de référence puissent être maintenues malgré les incertitudes sur le calendrier et les modalités de transition entre les indices de taux actuels et les nouveaux indices, l'IASB a publié des amendements à IAS 39, IFRS 9 et IFRS 7 en septembre 2019 qui ont été adoptés par l'Union européenne le 15 janvier 2020. Le Groupe applique ces amendements tant que les incertitudes sur le devenir des indices auront des conséquences sur les montants et les échéances des flux d'intérêt et considère, à ce titre, que tous ses contrats de couverture sur les indices concernés, peuvent en bénéficier au 31 décembre 2021.

D'autres amendements, publiés par l'IASB en août 2020, complètent ceux publiés en 2019 et se concentrent sur les conséquences comptables du remplacement des anciens taux d'intérêt de référence par d'autres taux de référence à la suite des réformes.

Ces modifications, dites « Phase 2 », concernent principalement les modifications des flux de trésorerie contractuels. Elles permettent aux entités de ne pas dé-comptabiliser ou ajuster la valeur comptable des instruments financiers pour tenir compte des changements requis par la réforme, mais plutôt de mettre à jour le taux d'intérêt effectif pour refléter le changement du taux de référence alternatif.

En ce qui concerne la comptabilité de couverture, les entités n'auront pas à déqualifier leurs relations de couverture lorsqu'elles procèdent aux changements requis par la réforme et sous réserve d'équivalence économique.

Au 31 décembre 2021, la ventilation par indice de référence significatif des instruments basés sur les anciens taux de référence et qui doivent transitionner vers les nouveaux taux avant leur maturité est la suivante :

(en milliers d'euros)	EONIA	LIBOR USD	LIBOR GBP	LIBOR JPY	LIBOR CHF	LIBOR EUR
Total des actifs financiers hors dérivés	-	4 253	-	-	-	-
Total des passifs financiers hors dérivés	-	-	-	-	-	-
Total des notionnels des dérivés	-	19 937	-	-	-	-

En l'absence d'annonces relatives à un remplacement prochain des indices EURIBOR, WIBOR et STIBOR, ceux-ci ont été exclus des données quantitatives fournies.

Les encours en LIBOR USD reportés sont ceux dont la date d'échéance est ultérieure au 30/06/2023, date de disparition ou de non représentativité des « tenors » JJ, 1 mois, 3 mois, 6 mois et 12 mois.

Pour les autres indices, les contrats basculés vers le taux alternatif par activation de la clause de fallback ont été exclus du recensement. Par conséquent, les encours en EONIA et LIBOR CHF correspondent aux contrats dont la renégociation contractuelle n'était pas totalement finalisée au 31 décembre 2021 et pour lesquels il n'est pas prévu de recours aux dispositifs législatifs en vigueur. Les encours en LIBOR GBP et JPY correspondent au stock résiduel de contrats pour lesquels les renégociations avec les clients n'ont pas abouti et qui devraient être couverts par le dispositif de la Commission Européenne en cours de mise en place¹⁰.

S'agissant des instruments financiers non dérivés, les expositions correspondent aux nominaux des titres et au capital restant dû des instruments amortissables.

Conséquences comptables de la décision IFRS IC d'avril 2021 sur l'attribution d'avantages postérieurs à l'emploi aux périodes de services pour les régimes à prestations définies

¹⁰Date prévisionnelle : fin T1 2022.

RAPPORT FINANCIER 2021

En décembre 2020, l'IFRS IC a été saisi d'une question portant sur la méthodologie de calcul des dettes actuarielles des régimes à prestations définies et sur la période d'acquisition des droits à retenir pour lesquels le nombre d'années d'ancienneté donnant lieu à attribution de droits est plafonné. Parmi plusieurs approches analysées, l'IFRS IC a retenu l'approche consistant à linéariser sur la période plafonnée précédant l'âge de retraite permettant d'obtenir les droits.

Les plans concernés par la décision IFRS IC IAS 19 sont ceux pour lesquels :

- L'attribution de droits est conditionnée par la présence dans l'entreprise au moment du départ en retraite (avec perte de tout droit en cas de départ anticipé) ;
- Les droits dépendent de l'ancienneté, mais sont plafonnés à partir d'un certain nombre d'années d'ancienneté.

Cette décision constitue un changement de méthode dans les approches retenues par le Groupe.

L'impact de cette décision, qui a été enregistré au 1er janvier 2021 sans comparatif, s'élève à (312) milliers d'euros en termes de dettes actuarielles (Cf. note 7 – Avantages au personnel et autres rémunérations).

Les impacts sur les états financiers s'élèvent à -312 milliers d'euros en termes de provision sur engagements sociaux (Cf. notes 6.18 – Provisions) (effet de -232 milliers d'euros après prise en compte des effets fiscaux – Cf. Tableau de variation des capitaux propres). La caisse régionale considère ces impacts comme non-significatifs.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Améliorations des IFRS cycle 2018-2020 - IFRS 1 <i>Première adoption des normes internationales d'information financière</i> , - IFRS 9 <i>Instruments financiers</i> , et - IAS 41 <i>Agriculture</i>	1 ^{er} janvier 2022	Oui
Amendement à IFRS 3 Références au cadre conceptuel	1 ^{er} janvier 2022	Oui
Amendement à IAS 16 Produits de la vente avant l'utilisation prévue	1 ^{er} janvier 2022	Oui
Amendement à IAS 37 Coûts à prendre en compte pour déterminer si un contrat est déficitaire	1 ^{er} janvier 2022	Oui
IFRS 17 Contrats d'assurance	1 ^{er} janvier 2023	Non

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 31 décembre 2021 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2021.

2) Principes et méthodes comptables

➤ Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de *stock options* ;
- les dépréciations d'instruments de dette au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés ;
- la valorisation des entreprises mises en équivalence ;

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

RAPPORT FINANCIER 2021

➤ Instruments financiers (IFRS 9, IAS 32 et 39)

✓ Définitions

La norme IAS 32 définit un instrument financier comme tout contrat qui donne lieu à un actif financier d'une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres d'une autre entité, c'est-à-dire tout contrat représentant les droits ou obligations contractuels de recevoir ou de payer des liquidités ou d'autres actifs financiers.

Les instruments dérivés sont des actifs ou passifs financiers dont la valeur évolue en fonction de celle d'un sous-jacent, qui requièrent un investissement initial faible ou nul, et dont le règlement intervient à une date future.

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IFRS 9 telle qu'adoptée par l'Union européenne y compris pour les actifs financiers détenus par les entités d'assurance du Groupe.

La norme IFRS 9 définit les principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation / provisionnement du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

Il est toutefois précisé que la Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine utilise l'option de ne pas appliquer le modèle général de couverture d'IFRS 9. L'ensemble des relations de couverture reste en conséquence dans le champ d'IAS 39 en attendant les futures dispositions relatives à la macro-couverture.

Les « actifs financiers dits verts » et « green bonds » (au passif) comprennent des instruments variés ; ils portent notamment sur des emprunts permettant de financer des projets environnementaux. Il est rappelé que l'ensemble des instruments financiers portant cette qualification ne présentent pas nécessairement une rémunération variant en fonction de critères ESG. Cette terminologie est susceptible d'évoluer en fonction de la réglementation européenne à venir. Ces instruments sont comptabilisés conformément à IFRS 9 selon les principes énoncés ci-après.

✓ Conventions d'évaluation des actifs et passifs financiers

- Evaluation initiale

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13.

La juste valeur telle que définie par IFRS 13 correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

- Evaluation ultérieure

Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classement soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) pour les instruments de dette, soit à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13. Les instruments dérivés sont toujours évalués à leur juste valeur.

Le coût amorti correspond au montant auquel est évalué l'actif financier ou le passif financier lors de sa comptabilisation initiale, en intégrant les coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition ou à leur émission, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) de toute différence (décote ou prime) entre le montant initial et le montant à l'échéance. Dans le cas d'un actif financier au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, le montant peut être ajusté si nécessaire au titre de la correction pour pertes de valeur (Cf. paragraphe "Provisionnement pour risque de crédit").

RAPPORT FINANCIER 2021

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs prévus sur la durée de vie attendue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

✓ Actifs financiers

- Classement et évaluation des actifs financiers

Les actifs financiers non dérivés (instruments de dette ou de capitaux propres) sont classés au bilan dans des catégories comptables qui déterminent leur traitement comptable et leur mode d'évaluation ultérieure.

Les critères de classement et d'évaluation des actifs financiers dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié :

- d'instruments de dette (par exemple des prêts et titres à revenu fixe ou déterminable) ; ou
- d'instruments de capitaux propres (par exemple des actions).

Ces actifs financiers sont classés dans l'une des trois catégories suivantes :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
 - actifs financiers au coût amorti (instruments de dette uniquement) ;
 - actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres (recyclables pour les instruments de dette, non recyclables pour les instruments de capitaux propres).
- Instruments de dette

Le classement et l'évaluation d'un instrument de dette dépendent de deux critères réunis : le modèle de gestion défini au niveau portefeuille et l'analyse des caractéristiques contractuelles déterminée par instrument de dette sauf utilisation de l'option à la juste valeur.

- Les trois modèles de gestion :

Le modèle de gestion est représentatif de la stratégie que suit le management de la Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine pour la gestion de ses actifs financiers, dans l'atteinte de ses objectifs. Le modèle de gestion est spécifié pour un portefeuille d'actifs et ne constitue pas une intention au cas par cas pour un actif financier isolé.

On distingue trois modèles de gestion :

- Le modèle collecte dont l'objectif est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie des actifs ; ce modèle n'implique pas systématiquement de détenir la totalité des actifs jusqu'à leur échéance contractuelle ; toutefois, les ventes d'actifs sont strictement encadrées ;
- Le modèle collecte et vente dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie sur la durée de vie et de céder les actifs ; dans ce modèle, la vente d'actifs financiers et la perception de flux de trésorerie sont toutes les deux essentielles ; et
- Le modèle autre / vente dont l'objectif principal est de céder les actifs.
Il concerne notamment les portefeuilles dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie via les cessions, les portefeuilles dont la performance est appréciée sur la base de sa juste valeur, les portefeuilles d'actifs financiers détenus à des fins de transaction.

RAPPORT FINANCIER 2021

Lorsque la stratégie que suit le management pour la gestion d'actifs financiers ne correspond ni au modèle collecte, ni au modèle collecte et vente, ces actifs financiers sont classés dans un portefeuille dont le modèle de gestion est autre / vente.

- Les caractéristiques contractuelles (test "*Solely Payments of Principal & Interests*" ou test "SPPI") :

Le test "SPPI" regroupe un ensemble de critères, examinés cumulativement, permettant d'établir si les flux de trésorerie contractuels respectent les caractéristiques d'un financement simple (remboursements de nominal et versements d'intérêts sur le nominal restant dû).

Le test est satisfait lorsque le financement donne droit seulement au remboursement du principal et lorsque le versement des intérêts perçus reflète la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable.

Dans un financement simple, l'intérêt représente le coût du passage du temps, le prix du risque de crédit et de liquidité sur la période, et d'autres composantes liées au coût du portage de l'actif (ex : coûts administratifs...).

Dans certains cas, cette analyse qualitative ne permettant pas de conclure, une analyse quantitative (ou *Benchmark* test) est effectuée. Cette analyse complémentaire consiste à comparer les flux de trésorerie contractuels de l'actif étudié et les flux de trésorerie d'un actif de référence.

Si la différence entre les flux de trésorerie de l'actif financier et celui de référence est jugée non significative, l'actif est considéré comme un financement simple.

Par ailleurs, une analyse spécifique sera menée dans le cas où l'actif financier est émis par des entités ad hoc établissant un ordre de priorité de paiement entre les porteurs des actifs financiers en liant de multiples instruments entre eux par contrat et créant des concentrations de risque de crédit (des "tranches").

Chaque tranche se voit attribuer un rang de subordination qui précise l'ordre de distribution des flux de trésorerie générés par l'entité structurée.

Dans ce cas, le test "SPPI" nécessite une analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif concerné et des actifs sous-jacents selon l'approche "*look-through*" et du risque de crédit supporté par les tranches souscrites comparé au risque de crédit des actifs sous-jacents.

Le mode de comptabilisation des instruments de dette résultant de la qualification du modèle de gestion couplée au test "SPPI" peut être présenté sous la forme du diagramme ci-après :

Instruments de dette		Modèles de gestion		
		Collecte	Collecte et vente	Autre / Vente
Test SPPI	Satisfait	Coût amorti	Juste valeur par capitaux propres recyclables	Juste valeur par résultat (Test SPPI N/A)
	Non satisfait	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat	

❖ Instruments de dette au coût amorti

Les instruments de dette sont évalués au coût amorti s'ils sont éligibles au modèle collecte et s'ils respectent le test "SPPI".

Ils sont enregistrés à la date de règlement-livraison et leur évaluation initiale inclut également les coupons courus et les coûts de transaction.

RAPPORT FINANCIER 2021

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes et des frais de transaction des prêts et créances, et des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie d'instruments financiers fait l'objet d'ajustements au titre des pertes attendues (ECL) dans les conditions décrites dans le paragraphe spécifique « Dépréciation / provisionnement pour risque de crédit ».

❖ Instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables

Les instruments de dette sont évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables s'ils sont éligibles au modèle collecte et vente et s'ils respectent le test "SPPI".

Ils sont enregistrés à la date de négociation et leur évaluation initiale inclut également les coupons courus et les coûts de transaction. L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ces actifs financiers sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres recyclables en contrepartie du compte d'encours (hors intérêts courus comptabilisés en résultat selon la méthode du TIE).

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

Cette catégorie d'instruments financiers fait l'objet d'ajustements au titre des pertes attendues (ECL) dans les conditions décrites dans le paragraphe spécifique "Dépréciation / provisionnement pour risque de crédit" (sans que cela n'affecte la juste valeur au bilan).

❖ Instruments de dette à la juste valeur par résultat

Les instruments de dette sont évalués en juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- Les instruments sont classés dans des portefeuilles constitués d'actifs financiers détenus à des fins de transaction ou dont l'objectif principal est la cession ;
- Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste. Bien que les flux de trésorerie contractuels soient perçus pendant le temps durant lequel la Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine détient les actifs, la perception de ces flux de trésorerie contractuels n'est pas essentielle mais accessoire.
- Les instruments de dette qui ne respectent pas les critères du test "SPPI". C'est notamment le cas des OPC (Organismes de Placement Collectif) ;
- Les instruments financiers classés dans des portefeuilles pour lesquels la Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine choisit la valorisation à la juste valeur afin de réduire une différence de traitement comptable au compte de résultat. Dans ce cas, il s'agit d'un classement sur option à la juste valeur par résultat.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, en Produit Net Bancaire (PNB), en contrepartie du compte d'encours. Les intérêts de ces instruments sont comptabilisés dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation au titre du risque de crédit.

RAPPORT FINANCIER 2021

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat par nature dont le modèle de gestion est « Autre / vente » sont enregistrés à la date de négociation.

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat sur option sont enregistrés à la date de négociation.

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat par nature, par échec au test SPPI, sont enregistrés à la date de règlement-livraison.

- Instruments de capitaux propres

Les instruments de capitaux propres sont par défaut comptabilisés à la juste valeur par résultat, sauf option irrévocable pour un classement et une évaluation à la juste valeur par capitaux propres non recyclables, sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction.

- ❖ Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction (directement enregistrés en résultat). Les instruments de capitaux propres détenus à des fins de transaction sont enregistrés à la date de négociation. Les instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par résultat et non détenus à des fins de transaction sont enregistrés en date règlement-livraison.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, en Produit Net Bancaire (PNB), en contrepartie du compte d'encours.

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation.

- ❖ Instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (sur option irrévocable)

L'option irrévocable de comptabiliser les instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables est retenue au niveau transactionnel (ligne par ligne) et s'applique à la date de comptabilisation initiale. Ces titres sont enregistrés à la date de négociation.

La juste valeur initiale intègre les coûts de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres non recyclables. En cas de cession, ces variations ne sont pas recyclées en résultat, le résultat de cession est comptabilisé en capitaux propres.

Seuls les dividendes sont reconnus en résultat si :

- le droit de l'entité d'en percevoir le paiement est établi ;
- il est probable que les avantages économiques associés aux dividendes iront à l'entité ;
- le montant des dividendes peut être évalué de façon fiable.

- Reclassement d'actifs financiers

En cas de changement important de modèle économique dans la gestion des actifs financiers (nouvelle activité, acquisition d'entités, cession ou abandon d'une activité significative), un reclassement de ces actifs financiers est nécessaire. Le reclassement s'applique à la totalité des actifs financiers du portefeuille à partir de la date de reclassement.

RAPPORT FINANCIER 2021

Dans les autres cas, le modèle de gestion reste inchangé pour les actifs financiers existants. Si un nouveau modèle de gestion est identifié, il s'applique de manière prospective, aux nouveaux actifs financiers, regroupés dans un nouveau portefeuille de gestion.

- Acquisition et cession temporaire de titres

Les cessions temporaires de titres (prêts de titres, titres donnés en pension livrée) ne remplissent généralement pas les conditions de décomptabilisation.

Les titres prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan. Dans le cas de titres mis en pension, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan par le cédant.

Les titres empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire.

Dans le cas de titres pris en pension, une créance à l'égard du cédant est enregistrée au bilan du cessionnaire en contrepartie du montant versé. En cas de revente ultérieure du titre, le cessionnaire enregistre un passif évalué à la juste valeur qui matérialise son obligation de restituer le titre reçu en pension.

Les produits et charges relatifs à ces opérations sont rapportés au compte de résultat prorata temporis sauf en cas de classement des actifs et passifs à la juste valeur par résultat.

- Décomptabilisation des actifs financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ;
- ou sont transférés, ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, la Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du continué à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Les actifs financiers renégoiés pour raisons commerciales en l'absence de difficultés financières de la contrepartie et dans le but de développer ou conserver une relation commerciale sont décomptabilisés en date de renégociation. Les nouveaux prêts accordés aux clients sont enregistrés à leur juste valeur à la date de renégociation. La comptabilisation ultérieure dépend du modèle de gestion et du test "SPPI".

- Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. Ainsi, les prêts qui bénéficient de ces bonifications sont accordés au taux de marché.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées en résultat sous la rubrique Intérêts et produits assimilés et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

- Evaluation des impacts en compte de résultat des actifs financiers désignés

RAPPORT FINANCIER 2021

En vertu de l'approche par superposition, la Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine continue d'appliquer pour la reconnaissance du résultat des actifs financiers désignés les principes et méthodes comptables que la Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine appliquait sous IAS 39 :

- ❖ Actifs financiers au coût amorti selon IAS 39 (actifs détenus jusqu'à l'échéance / prêts et créances)

Les actifs financiers au coût amorti sont comptabilisés initialement pour leur juste valeur initiale, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote / décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

- ❖ Actifs financiers disponibles à la vente selon IAS 39

Les titres classés en "Actifs financiers disponibles à la vente" sont initialement comptabilisés à la juste valeur initiale, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en "Actifs financiers disponibles à la vente" sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations recyclables sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

- Dépréciation selon IAS 39 des actifs financiers désignés

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de perte résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif financier.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dettes.

Pour les titres de capitaux propres, la Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30 % au moins de sa valeur sur une période de six mois consécutifs. La Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme etc.

Au-delà de ces critères, la Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50 % ou observée pendant plus de trois ans.

✓ Passifs financiers

- Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers sont classés au bilan dans les deux catégories comptables suivantes :

- passifs financiers à la juste valeur par résultat, par nature ou sur option ;
- passifs financiers au coût amorti.

- ❖ Passifs financiers à la juste valeur par résultat par nature

RAPPORT FINANCIER 2021

Les instruments financiers émis principalement en vue d'être rachetés à court terme, les instruments faisant partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de bénéfice à court terme, et les dérivés (à l'exception de certains dérivés de couverture) sont évalués à la juste valeur par nature.

Les variations de juste valeur de ce portefeuille sont constatées en contrepartie du compte de résultat.

❖ Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

Les passifs financiers répondant à l'un des trois cas prévus par la norme ci-après, peuvent être évalués à la juste valeur par résultat sur option : émissions hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables, réduction ou élimination de distorsion de traitement comptable ou groupes de passifs financiers gérés et dont la performance est évaluée à la juste valeur.

Cette option est irrévocable et s'applique obligatoirement à la date de comptabilisation initiale de l'instrument.

Lors des évaluations ultérieures, ces passifs financiers sont évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat pour les variations de juste valeur non liées au risque de crédit propre et en contrepartie des capitaux propres non recyclables pour les variations de valeur liées au risque de crédit propre sauf si cela aggrave la non-concordance comptable (auquel cas les variations de valeur liées au risque de crédit propre sont enregistrées en résultat, comme prévu par la norme).

❖ Passifs financiers évalués au coût amorti

Tous les autres passifs répondant à la définition d'un passif financier (hors dérivés) sont évalués au coût amorti.

Ces passifs sont enregistrés en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

❖ Produits de la collecte

Les produits de la collecte sont comptabilisés dans la catégorie des "Passifs financiers au coût amorti – Dettes envers la clientèle" malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne-logement et les comptes d'épargne-logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.18 "Provisions".

- Reclassement de passifs financiers

Le classement initial des passifs financiers est irrévocable. Aucun reclassement ultérieur n'est autorisé.

- Distinction dettes – capitaux propres

La distinction entre instruments de dette et instruments de capitaux propres est fondée sur une analyse de la substance économique des dispositifs contractuels.

Un passif financier est un instrument de dette s'il inclut une obligation contractuelle :

- de remettre à une autre entité de la trésorerie, un autre actif financier ou un nombre variable d'instruments de capitaux propres ; ou
- d'échanger des actifs et des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables.

RAPPORT FINANCIER 2021

Un instrument de capitaux propres est un instrument financier non remboursable qui offre une rémunération discrétionnaire mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de tous ses passifs financiers (actif net) et qui n'est pas qualifié d'instrument de dette.

- Décomptabilisation et modification des passifs financiers

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsqu'il arrive à extinction ; ou
- lorsque les analyses quantitative ou qualitative concluent qu'il a été substantiellement modifié en cas de restructuration.

Une modification substantielle d'un passif financier existant doit être enregistré comme une extinction du passif financier initial et la comptabilisation d'un nouveau passif financier (la novation). Tout différentiel entre la valeur comptable du passif éteint et du nouveau passif sera enregistré immédiatement au compte de résultat.

Si le passif financier n'est pas décomptabilisé, le TIE d'origine est maintenu. Une décote / surcote est constatée immédiatement au compte de résultat en date de modification puis fait l'objet d'un étalement au TIE d'origine sur la durée de vie résiduelle de l'instrument.

✓ Intérêts négatifs sur actifs et passifs financiers

Conformément à la décision de l'IFRS IC de janvier 2015, les produits d'intérêt négatifs (charges) sur actifs financiers ne répondant pas à la définition d'un revenu au sens d'IFRS 15 sont comptabilisés en charges d'intérêts en compte de résultat, et non en réduction du produit d'intérêts. Il en est de même pour les charges d'intérêts négatives (produits) sur passifs financiers.

✓ Dépréciation / provisionnement pour risque de crédit

- Champ d'application

Conformément à IFRS 9, la Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine comptabilise une correction de valeur au titre des pertes de crédit attendues ("*Expected Credit Losses*" ou "*ECL*") sur les encours suivants :

- les actifs financiers d'instruments de dette au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables (prêts et créances, titres de dette) ;
- les engagements de financement qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat ;
- les engagements de garantie relevant d'IFRS 9 et qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat ;
- les créances locatives relevant de la norme IFRS 16 ; et
- les créances commerciales générées par des transactions de la norme IFRS 15.

Les instruments de capitaux propres (à la juste valeur par résultat ou à la juste valeur par OCI non recyclables) ne sont pas concernés par les dispositions en matière de dépréciation.

Les instruments dérivés et les autres instruments financiers évalués à la juste valeur par résultat font l'objet d'un calcul de risque de contrepartie qui n'est pas visé par le modèle ECL. Ce calcul est décrit dans le chapitre 5 "Risques et Pilier 3" Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A.

RAPPORT FINANCIER 2021

- Risque de crédit et étapes de dépréciation / provisionnement

Le risque de crédit se définit comme le risque de pertes lié au défaut d'une contrepartie entraînant son incapacité à faire face à ses engagements vis-à-vis du Groupe.

Le processus de provisionnement du risque de crédit distingue trois étapes (*Stages*) :

- 1^{ère} étape (Stage 1) : dès la comptabilisation initiale de l'instrument financier (crédit, titre de dette, garantie ...), la Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine comptabilise les pertes de crédit attendues sur 12 mois ;
- 2^{ème} étape (Stage 2) : si la qualité de crédit se dégrade significativement pour une transaction ou un portefeuille donné, la Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine comptabilise les pertes attendues à maturité ;
- 3^{ème} étape (Stage 3) : dès lors qu'un ou plusieurs événements de défaut sont intervenus sur la transaction ou sur la contrepartie en ayant un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés, la Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine comptabilise une perte de crédit avérée à maturité. Par la suite, si les conditions de classement des instruments financiers en *Stage 3* ne sont plus respectées, les instruments financiers sont reclassés en *Stage 2*, puis en *Stage 1* en fonction de l'amélioration ultérieure de la qualité de risque de crédit.

A compter de l'arrêté du 31 décembre 2021, le terme « Bucket » qui était utilisé depuis le passage à IFRS 9 est remplacé par le terme « Stage » dans l'ensemble des états financiers.

N.B. Il s'agit uniquement d'un changement de terminologie, sans impact sur la comptabilisation des ajustements pour pertes de crédit (ECL).

- Définition du défaut

La définition du défaut pour les besoins du provisionnement ECL est identique à celle utilisée en gestion et pour les calculs de ratios réglementaires. Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement significatif généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- la Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

Un encours en défaut (*Stage 3*) est dit déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier. Les indications de dépréciation d'un actif financier englobent les données observables au sujet des événements suivants:

- des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de l'emprunteur ;
- un manquement à un contrat, tel qu'une défaillance ou un paiement en souffrance ;
- l'octroi, par le ou les prêteurs à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou contractuelles liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une ou de plusieurs faveurs que le ou les prêteurs n'auraient pas envisagées dans d'autres circonstances ;
- la probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur ;
- la disparition d'un marché actif pour l'actif financier en raison de difficultés financières ;
- l'achat ou la création d'un actif financier avec une forte décote, qui reflète les pertes de crédit subies.

RAPPORT FINANCIER 2021

Il n'est pas nécessairement possible d'isoler un événement en particulier, la dépréciation de l'actif financier pouvant résulter de l'effet combiné de plusieurs événements.

La contrepartie en défaut ne revient en situation saine qu'après une période d'observation qui permet de valider que le débiteur n'est plus en situation de défaut (appréciation par la Direction des Risques).

- La notion de perte de crédit attendue "ECL"

L'ECL se définit comme la valeur probable espérée pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts).

L'approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues.

- Gouvernance et mesure des ECL

La gouvernance du dispositif de mesure des paramètres IFRS 9 s'appuie sur l'organisation mise en place dans le cadre du dispositif Bâlois. La Direction des Risques du Groupe est responsable de la définition du cadre méthodologique et de la supervision du dispositif de provisionnement des encours.

Le Groupe s'appuie en priorité sur le dispositif de notation interne et les processus Bâlois actuels pour générer les paramètres IFRS 9 nécessaires au calcul des ECL. L'appréciation de l'évolution du risque de crédit s'appuie sur un modèle d'anticipation des pertes et extrapolation sur la base de scénarios raisonnables. Toutes les informations disponibles, pertinentes, raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective, doivent être retenues.

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une ECL économique. La norme IFRS 9 préconise une analyse en date d'arrêt (*Point in Time*) tout en tenant compte de données de pertes historiques et des données prospectives macro-économiques (*Forward Looking*), alors que la vue prudentielle s'analyse à travers le cycle (*Through The Cycle*) pour la probabilité de défaut et en bas de cycle (*Downturn*) pour la perte en cas de défaut.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les *floors* qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut ("*Loss Given Default*" ou "*LGD*").

Les modalités de calcul de l'ECL sont à apprécier en fonction des typologies de produits : instruments financiers et instruments hors bilan.

Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont une portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, et elles représentent les insuffisances de flux de trésorerie pour la durée de vie advenant d'une défaillance dans les 12 mois suivant la date de clôture (ou une période plus courte si la durée de vie attendue de l'instrument financier est inférieure à 12 mois), pondérées par la probabilité qu'il y ait défaillance dans les douze mois.

Les pertes de crédit attendues sont actualisées au TIE déterminé lors de la comptabilisation initiale de l'instrument financier.

Les modalités de mesure des ECL tiennent compte des biens affectés en garantie et des autres rehaussements de crédit qui font partie des modalités contractuelles et que la Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine ne comptabilise pas séparément. L'estimation des insuffisances de flux de trésorerie attendues d'un instrument financier garanti reflète le montant et le calendrier de recouvrement des garanties. Conformément à la norme IFRS 9, la prise en compte des garanties et sûretés n'influe pas sur l'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit : celle-ci s'appuie sur l'évolution du risque de crédit sur le débiteur sans tenir compte des garanties.

RAPPORT FINANCIER 2021

Le *backtesting* des modèles et paramètres utilisés est réalisé a minima à fréquence annuelle.

Les données macro-économiques prospectives (*Forward Looking*) sont prises en compte dans un cadre méthodologique applicable à deux niveaux :

- au niveau du Groupe dans la détermination d'un cadre partagé de prise en compte du *Forward Looking* dans la projection des paramètres PD, LGD sur l'horizon d'amortissement des opérations;
- au niveau de chaque entité au regard de ses propres portefeuilles.
 - Dégradation significative du risque de crédit

Toutes les entités du Groupe doivent apprécier, pour chaque instrument financier, la dégradation du risque de crédit depuis l'origine à chaque date d'arrêt. Cette appréciation de l'évolution du risque de crédit conduit les entités à classer leurs opérations par classe de risque (*Stages*).

Afin d'apprécier la dégradation significative, le Groupe prévoit un processus basé sur deux niveaux d'analyse :

- un premier niveau dépendant de règles et de critères relatifs et absolus Groupe qui s'imposent aux entités du Groupe ;
- un second niveau lié à l'appréciation, à dire d'expert au titre du *Forward Looking* local, du risque porté par chaque entité sur ses portefeuilles pouvant conduire à ajuster les critères Groupe de déclassement en *Stage 2* (basculer de portefeuille ou sous-portefeuille en ECL à maturité).

Le suivi de la dégradation significative porte, sauf exception, sur chaque instrument financier. Aucune contagion n'est requise pour le passage de *Stage 1* à *Stage 2* des instruments financiers d'une même contrepartie. Le suivi de la dégradation significative doit porter sur l'évolution du risque de crédit du débiteur principal sans tenir compte de la garantie, y compris pour les opérations bénéficiant d'une garantie de l'actionnaire.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Pour mesurer la dégradation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, il est nécessaire de récupérer la notation interne et la PD (probabilité de défaut) à l'origine.

L'origine s'entend comme la date de négociation, lorsque la Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Pour les engagements de financement et de garantie, l'origine s'entend comme la date d'engagement irrévocable.

Pour le périmètre sans modèle de notation interne, le groupe Crédit Agricole retient le seuil absolu d'impayés supérieur à 30 jours comme seuil ultime de dégradation significative et de classement en *Stage 2*.

Pour les encours (à l'exception des titres) pour lesquels des dispositifs de notation internes ont été construits (en particulier les expositions suivies en méthodes autorisées), le groupe Crédit Agricole considère que l'ensemble des informations intégrées dans les dispositifs de notation permet une appréciation plus pertinente que le seul critère d'impayé de plus de 30 jours.

Si la dégradation depuis l'origine cesse d'être constatée, la dépréciation peut être ramenée à des pertes attendues à 12 mois (*Stage 1*).

Afin de suppléer le fait que certains facteurs ou indicateurs de dégradation significative ne soient pas identifiables au niveau d'un instrument financier pris isolément, la norme autorise l'appréciation de la dégradation significative pour des portefeuilles, des groupes de portefeuilles ou des portions de portefeuille d'instruments financiers.

RAPPORT FINANCIER 2021

La constitution des portefeuilles pour une appréciation de la dégradation sur base collective peut résulter de caractéristiques communes telles que :

- le type d'instrument ;
- la note de risque de crédit (dont la note interne Bâle II pour les entités disposant d'un système de notation interne) ;
- le type de garantie ;
- la date de comptabilisation initiale ;
- la durée à courir jusqu'à l'échéance ;
- le secteur d'activité ;
- l'emplacement géographique de l'emprunteur ;
- la valeur du bien affecté en garantie par rapport à l'actif financier, si cela a une incidence sur la probabilité de défaillance (par exemple, dans le cas des prêts garantis uniquement par sûreté réelle dans certains pays, ou sur la quotité de financement) ;
- le circuit de distribution, l'objet du financement, ...

Une différenciation par marché de la dégradation significative est donc possible (habitat, crédit consommation, crédit aux agriculteurs ou professionnels, crédit aux entreprises, ...).

Le regroupement d'instruments financiers aux fins de l'appréciation des variations du risque de crédit sur une base collective peut changer au fil du temps, au fur et à mesure que de nouvelles informations deviennent disponibles.

Pour les titres, la Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine utilise l'approche qui consiste à appliquer un niveau absolu de risque de crédit, conformément à IFRS 9, en-deçà duquel les expositions seront classées en *Stage 1* et dépréciées sur la base d'un ECL à 12 mois.

Ainsi, les règles suivantes s'appliqueront pour le suivi de la dégradation significative des titres :

- les titres notés "*Investment Grade*", en date d'arrêt, seront classés en *Stage 1* et provisionnés sur la base d'un ECL à 12 mois ;
- les titres notés "*Non-Investment Grade*" (NIG), en date d'arrêt, devront faire l'objet d'un suivi de la dégradation significative, depuis l'origine, et être classés en *Stage 2* (ECL à maturité) en cas de dégradation significative du risque de crédit.

La détérioration relative doit être appréciée en amont de la survenance d'une défaillance avérée (*Stage 3*).

- Restructurations pour cause de difficultés financières

Les instruments de dette restructurés pour difficultés financières sont ceux pour lesquels la Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, maturité, etc.) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi, ils concernent tous les instruments de dette, quelle que soit la catégorie de classement de l'instrument de dette en fonction de la dégradation du risque de crédit observée depuis la comptabilisation initiale.

Conformément à la définition de l'ABE (Autorité Bancaire Européenne) précisée dans le chapitre "Facteurs de risque" du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A., les restructurations de créances pour difficultés financières du débiteur correspondent à l'ensemble des modifications apportées à un ou à des contrats de crédit à ce titre, ainsi qu'aux refinancements accordés en raison des difficultés financières rencontrées par le client.

Cette notion de restructuration doit s'apprécier au niveau du contrat et non au niveau du client (pas de contagion).

La définition des créances restructurées pour cause de difficultés financières répond donc à deux critères cumulatifs :

RAPPORT FINANCIER 2021

- Des modifications de contrat ou des refinancements de créance (concessions) ;
- Un client en situation financière difficile (débiteur rencontrant, ou sur le point de rencontrer des difficultés pour honorer ses engagements financiers).

Par "modification de contrat", sont visées par exemple les situations dans lesquelles :

- Il existe une différence en faveur de l'emprunteur entre le contrat modifié et les conditions antérieures au contrat ;
- Les modifications apportées au contrat conduisent à des conditions plus favorables pour l'emprunteur concerné que ce qu'aurait pu obtenir, au même moment, d'autres emprunteurs de la banque ayant un profil de risque similaire.

Par "refinancement", sont visées les situations dans lesquelles une dette nouvelle est accordée au client pour lui permettre de rembourser totalement ou partiellement une autre dette dont il ne peut assumer les conditions contractuelles en raison de sa situation financière.

Une restructuration de prêt (sain ou en défaut) indique une présomption d'existence d'un risque de perte avérée (*Stage 3*).

La nécessité de constituer une dépréciation sur l'exposition restructurée doit donc être analysée en conséquence (une restructuration n'entraîne pas systématiquement la constitution de dépréciation pour perte avérée et un classement en défaut).

La qualification de "créance restructurée" est temporaire.

Dès lors que l'opération de restructuration au sens de l'ABE a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de "restructurée" pendant une période a minima de 2 ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de 3 ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains événements (nouveaux incidents par exemple).

En l'absence de décomptabilisation liée à ce type d'événement, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote en coût du risque.

Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisé au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- La valeur comptable de la créance ;
- Et la somme des flux futurs de trésorerie théoriques du prêt "restructuré", actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

En cas d'abandon d'une partie du capital, ce montant constitue une perte à enregistrer immédiatement en coût du risque.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque.

Lors de la reprise de la décote, la part due à l'effet de l'écoulement du temps est enregistrée en "Produit Net Bancaire".

- Irrécouvrabilité

Lorsqu'une créance est jugée irrécouvrable, c'est-à-dire qu'il n'y a plus d'espoir de la récupérer en tout ou partie, il convient de décomptabiliser du bilan et de passer en perte le montant jugé irrécouvrable.

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert. Chaque entité doit donc le fixer, avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité. Avant

RAPPORT FINANCIER 2021

tout passage en perte, une dépréciation en *Stage 3* aura dû être constitué (à l'exception des actifs à la juste valeur par résultat).

Pour les crédits au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, le montant passé en perte est enregistré en coût du risque pour le nominal, en "Produit net bancaire" pour les intérêts.

✓ Instruments financiers dérivés

- Classement et évaluation

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers classés par défaut en instruments dérivés détenus à des fins de transaction sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments dérivés de couverture.

Ils sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur initiale à la date de négociation.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur.

A chaque arrêté comptable, la contrepartie des variations de juste valeur des dérivés au bilan est enregistrée :

- En résultat s'il s'agit d'instruments dérivés détenus à des fins de transaction ou de couverture de juste valeur ;
- En capitaux propres recyclables s'il s'agit d'instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie ou d'un investissement net dans une activité à l'étranger, pour la part efficace de la couverture.

- La comptabilité de couverture
 - Cadre général

Conformément à la décision du Groupe, la Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine n'applique pas le volet "comptabilité de couverture" d'IFRS 9 suivant l'option offerte par la norme. L'ensemble des relations de couverture reste documenté selon les règles de la norme IAS 39, et ce au plus tard jusqu'à la date d'application du texte sur la macro-couverture lorsqu'il sera adopté par l'Union européenne. Néanmoins, l'éligibilité des instruments financiers à la comptabilité de couverture selon IAS 39 prend en compte les principes de classement et d'évaluation des instruments financiers de la norme IFRS 9.

Sous IFRS 9, et compte-tenu des principes de couverture d'IAS 39, sont éligibles à la couverture de juste valeur et à la couverture de flux de trésorerie, les instruments de dette au coût amorti et à la juste valeur par capitaux propres recyclables.

- Documentation

Les relations de couverture doivent respecter les principes suivants :

- La couverture de juste valeur a pour objet de se prémunir contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé, attribuables au(x) risque(s) couvert(s) et qui peut affecter le résultat (par exemple, couverture de tout ou partie des variations de juste valeur dues au risque de taux d'intérêt d'une dette à taux fixe) ;
- La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition aux variations de flux de trésorerie futurs d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'une transaction prévue hautement probable, attribuables au(x) risque(s) couvert(s) et qui peut ou pourrait (dans le cas d'une transaction prévue mais non réalisée) affecter le résultat (par exemple, couverture des variations de tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ;

RAPPORT FINANCIER 2021

- La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se prémunir contre le risque de variation défavorable de la juste valeur liée au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro, monnaie de présentation de la Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent également être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- Éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- Documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- Démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite *carve out*). Notamment :

- Le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts ;
- La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

Des précisions sur la stratégie de gestion des risques du Groupe et son application sont apportées dans le chapitre 5 "Risques et Pilier 3" du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A.

- o Evaluation

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé à sa juste valeur se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite recyclés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres recyclables et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement, sauf en cas de disparition de l'élément couvert :

- couverture de juste valeur : seul l'instrument dérivé continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à son classement. Pour les instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres en totalité. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;
- couverture de flux de trésorerie : l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent

RAPPORT FINANCIER 2021

en capitaux propres jusqu'à ce que les flux couverts de l'élément couvert affectent le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est en pratique amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;

- couverture d'investissement net à l'étranger : Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.
 - Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Cette désignation s'applique uniquement aux passifs financiers et aux contrats non financiers. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celles du contrat hôte.

✓ Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur s'applique à chaque actif financier ou passif financier à titre individuel. Par exception, elle peut être estimée par portefeuille, si la stratégie de gestion et de suivi des risques le permet et fait l'objet d'une documentation appropriée. Ainsi, certains paramètres de la juste valeur sont calculés sur une base nette lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette aux risques de marché ou de crédit.

la Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif.

En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation des données observables pertinentes et minimisent celle des données non observables.

Lorsqu'une dette est évaluée à la juste valeur par résultat (par nature ou sur option), la juste valeur tient compte du risque de crédit propre de l'émetteur.

- Risque de contrepartie sur les dérivés

La Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*Credit Valuation Adjustment* ou CVA) et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (*Debit Valuation Adjustment* ou DVA ou risque de crédit propre).

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du groupe Crédit Agricole, le DVA les pertes attendues sur le groupe Crédit Agricole du point de vue de la contrepartie.

RAPPORT FINANCIER 2021

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. Elle repose prioritairement sur des paramètres de marché tels que les Credit default Swaps (CDS) nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indiciels en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie. Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

- Hiérarchie de la juste valeur

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation.

- Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur des marchés actifs

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques auxquels la Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le *London Stock Exchange*, le *New York Stock Exchange*...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, la Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine retient des cours *mid-price* comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à la Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de *Black & Scholes*) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marché observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagee sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

RAPPORT FINANCIER 2021

- Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de produits structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent "observables", la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

✓ **Compensation des actifs et passifs financiers**

Conformément à la norme IAS 32, la Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

Les instruments dérivés et les opérations de pension traités avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme IAS 32 font l'objet d'une compensation au bilan.

✓ **Gains ou pertes nets sur instruments financiers**

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Pour les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- Les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture.

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

RAPPORT FINANCIER 2021

Pour les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur en capitaux propres, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- Les dividendes provenant d'instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur en capitaux propres non recyclables ;
- Les plus et moins-values de cession ainsi que les résultats liés à la rupture de la relation de couverture sur les instruments de dette classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables ;
- Les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers à la juste valeur en capitaux propres lorsque l'élément couvert est cédé.

✓ Engagements de financement et garanties financières donnés

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IFRS 9 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IFRS 9.

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il subit en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié qui n'effectue pas un paiement à l'échéance selon les conditions initiales ou modifiées d'un instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- le montant de la correction de valeur pour pertes déterminée selon les dispositions de la norme IFRS 9, chapitre "Dépréciation" ; ou
- le montant initialement comptabilisé diminué, s'il y a lieu, du cumul des produits comptabilisés selon les principes d'IFRS 15 "Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients".

➤ Provisions (IAS 37 et 19)

La Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, la Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux (hors impôt sur le résultat) ;
- les risques liés à l'épargne-logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer

RAPPORT FINANCIER 2021

l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies en note 6.18 "Provisions".

➤ **Avantages au personnel (IAS 19)**

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, congés annuels, intéressement, participations et primes, sont ceux dont on s'attend à ce qu'ils soient réglés dans les douze mois suivant l'exercice au cours duquel les services ont été rendus ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies ;
- les autres avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de cessation d'emploi.

✓ **Avantages postérieurs à l'emploi**

- Régimes à prestations définies

La Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge

RAPPORT FINANCIER 2021

correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. (cf. note 7.4 "Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies").

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turnover. Le sous-jacent utilisé est le taux d'actualisation par référence à l'indice iBoXX AA.

Conformément à la norme IAS 19, la Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine impute la totalité des écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables. Les écarts actuariels sont constitués des ajustements liés à l'expérience (différence entre ce qui a été estimé et ce qui s'est produit) et de l'effet des changements apportées aux hypothèses actuarielles.

Le rendement attendu des actifs de régimes est déterminé sur la base des taux d'actualisation retenus pour évaluer l'obligation au titre de prestations définies. La différence entre le rendement attendu et le rendement réel des actifs de régimes est constaté en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'ADICAM.

Au titre de ces engagements non couverts, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique Provisions. Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels de la Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine, présents à la clôture de l'exercice, relevant de la Convention Collective du groupe Crédit Agricole entrée en vigueur le 1er janvier 2005.

- Régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, la Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

✓ **Autres avantages à long terme**

RAPPORT FINANCIER 2021

Les autres avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrats, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différées versés douze mois ou plus après la fin de l'exercice au cours duquel ils ont été acquis, mais qui ne sont pas indexés sur des actions.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

➤ Impôts courants et différés (IAS 12)

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme "le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice". Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou la perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par la Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

- un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :
 - la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition ;
 - la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.
- un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt

RAPPORT FINANCIER 2021

réel supportée par la Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine au titre de ces plus-values ou moins-values latentes est-elle reclassée en déduction de ceux-ci.

En France, les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées d'impôt sur les sociétés (à l'exception d'une quote-part de 12 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

Dans le cadre des contrats de location IFRS 16, un impôt différé passif est comptabilisé sur le droit d'utilisation et un impôt différé actif sur la dette locative pour les contrats de location dont le Groupe est preneur.

L'impôt exigible et différé sont comptabilisés dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- La Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :

(1) soit sur la même entité imposable,

(2) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les risques fiscaux portant sur l'impôt sur le résultat donnent lieu à la comptabilisation d'une créance ou d'une dette d'impôt courant lorsque la probabilité de recevoir l'actif ou de payer le passif est jugée plus probable qu'improbable. Ces risques sont par ailleurs pris en compte dans l'évaluation des actifs et passifs d'impôts courants et différés.

L'interprétation IFRIC 23 portant sur l'évaluation des positions fiscales incertaines s'applique dès lors qu'une entité a identifié une ou des incertitudes à propos de positions fiscales prises concernant ses impôts. Elle apporte également des précisions sur leurs estimations :

- l'analyse doit être fondée sur une détection à 100 % de l'administration fiscale ;
- le risque fiscal doit être comptabilisé au passif dès lors qu'il est plus probable qu'improbable que les autorités fiscales remettent en cause le traitement retenu, pour un montant reflétant la meilleure estimation de la Direction ;
- en cas de probabilité supérieure à 50 % de remboursement par l'administration fiscale, une créance doit être comptabilisée.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique "Impôts sur les bénéfices" du compte de résultat.

RAPPORT FINANCIER 2021

➤ Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)

Le groupe Crédit Agricole applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements et des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Logiciels	linéaire 12 mois
Sauf * Système d'informations	linéaire 3 ans
* logiciels de base	linéaire 5 ans
Construction d'exploitation	linéaire 25 ans
Sauf * construction neuve	linéaire 33 ans 1/3
* apport-fusion	linéaire 20 ans
Installations techniques	linéaire 25 ans
Second Œuvre	linéaire 10 ans
Agencements	linéaire 10 ans
Matériel ordinaire	linéaire 5 ans
Matériel informatique	dégressif 5 ans
Sauf * micro ordinateurs	dégressif 3 ans
* occasion	durée économique
Matériel spécialisé :	linéaire 5 ans
Sauf * sécurité	dégressif 5 ans
Matériel de transport	linéaire 4 ans
Sauf * occasion	linéaire 2 ans
Matériel de bureau	linéaire 5 ans
Mobilier	linéaire 10 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

RAPPORT FINANCIER 2021

➤ Opérations en devises (IAS 21)

En date d'arrêté, les actifs et passifs libellés en monnaie étrangère sont convertis en euros, monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole.

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires (ex : instruments de dette) et non monétaires (ex : instruments de capitaux propres).

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte trois exceptions :

- sur les instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables, la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres recyclables ;
- sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère, les écarts de change sont comptabilisés en capitaux propres recyclables pour la part efficace ;
- sur les passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, les écarts de change liés aux variations de juste de valeur du risque de crédit propre sont enregistrés en capitaux propres non recyclables.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon le traitement comptable de ces éléments avant conversion :

- les éléments au coût historique restent évalués au cours de change du jour de la transaction (cours historique) ;
- les éléments à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres non recyclables si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres non recyclables.

➤ Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec les clients (IFRS 15)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent.

Les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif (en application d'IFRS 9).

Concernant les autres natures de commissions, leur comptabilisation au compte de résultat doit refléter le rythme de transfert au client du contrôle du bien ou du service vendu :

- le résultat d'une transaction associée à une prestation de services est comptabilisé dans la rubrique Commissions, lors du transfert du contrôle de la prestation de service au client s'il peut être estimé de façon fiable. Ce transfert peut intervenir au fur et à mesure que le service est rendu (service continu) ou à une date donnée (service ponctuel).

a) Les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont enregistrées en résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation rendue.

RAPPORT FINANCIER 2021

- b) Les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont, quant à elles, intégralement enregistrées en résultat lorsque la prestation est rendue.

Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées à hauteur du montant pour lequel il est hautement probable que le revenu ainsi comptabilisé ne fera pas ultérieurement l'objet d'un ajustement significatif à la baisse lors de la résolution de l'incertitude. Cette estimation est mise à jour à chaque clôture. En pratique, cette condition a pour effet de différer l'enregistrement de certaines commissions de performance jusqu'à l'expiration de la période d'évaluation de performance et jusqu'à ce qu'elles soient acquises de façon définitive.

➤ Contrats de location (IFRS 16)

Le Groupe peut être bailleur ou preneur d'un contrat de location.

Contrats de location dont le Groupe est bailleur

Les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location-financement, soit en opérations de location simple.

- S'agissant d'opérations de location-financement, elles sont assimilées à une vente d'immobilisation au locataire financée par un crédit accordé par le bailleur. L'analyse de la substance économique des opérations de location-financement conduit le bailleur à :
 - c) Sortir du bilan l'immobilisation louée ;
 - d) Constater une créance financière sur le client parmi les « actifs financiers au coût amorti » pour une valeur égale à la valeur actualisée au taux implicite du contrat des paiements de location à recevoir par le bailleur au titre du contrat de location, majorée de toute valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur ;
 - e) Comptabiliser des impôts différés au titre des différences temporelles portant sur la créance financière et la valeur nette comptable de l'immobilisation louée ;
 - f) Décomposer les produits correspondant aux loyers entre d'une part les intérêts d'autre part l'amortissement du capital.
- S'agissant d'opérations de location simple, le bailleur comptabilise les biens loués parmi les « immobilisations corporelles » à l'actif de son bilan et enregistre les produits de location de manière linéaire parmi les « produits des autres activités » au compte de résultat.

Contrats de location dont le Groupe est preneur

Les opérations de location sont comptabilisées dans le bilan à la date de mise à disposition de l'actif loué. Le preneur constate un actif représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué parmi les immobilisations corporelles pendant la durée estimée du contrat et une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers parmi les passifs divers sur cette même durée.

La durée de location d'un contrat correspond à la durée non résiliable du contrat de location ajustée des options de prolongation du contrat que le preneur est raisonnablement certain d'exercer et option de résiliation que le preneur est raisonnablement certain de ne pas exercer.

En France, la durée retenue pour les baux commerciaux dits « 3/6/9 » est généralement de 9 ans avec une période initiale non résiliable de 3 ans. Lorsque le preneur estime qu'il est raisonnablement certain de ne pas exercer l'option de sortie au bout de 3 ans, le principe Groupe applicable aux contrats à durée indéterminée ou renouvelables par tacite prolongation (i.e. première option de sortie post 5 ans) sera appliqué aux baux commerciaux français dans la majeure partie des cas, à la date de début du contrat de location. Ainsi, la durée sera estimée à 6 ans. Le principe Groupe (première option de sortie post 5 ans) peut ne pas être appliqué dans certains cas spécifiques, par exemple pour un bail dans lequel les options de sortie intermédiaires ont été abandonnées (par exemple en contrepartie d'une réduction de

RAPPORT FINANCIER 2021

loyers) ; dans ce cas, il conviendra de retenir une durée de location initiale de 9 ans (sauf anticipation d'une tacite prolongation de 3 ans maximum dans le cas général).

La dette locative est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des paiements de loyers sur la durée du contrat. Les paiements de loyers comprennent les loyers fixes, les loyers variables basés sur un taux ou un indice et les paiements que le preneur s'attend à payer au titre des garanties de valeur résiduelle, d'option d'achat ou de pénalité de résiliation anticipée. Les loyers variables qui ne dépendent pas d'un indice ou d'un taux et la TVA non déductible sur les loyers sont exclus du calcul de la dette et sont comptabilisés en charges générales d'exploitation.

Le taux d'actualisation applicable pour le calcul du droit d'utilisation et du passif de location est par défaut le taux d'endettement marginal du preneur sur la durée du contrat à la date de signature du contrat, lorsque le taux implicite n'est pas aisément déterminable. Le taux d'endettement marginal tient compte de la structure de paiement des loyers. Il reflète les conditions du bail (durée, garantie, environnement économique...) – le Groupe applique sur ce point la décision de l'IFRS IC du 17 septembre 2019 depuis la mise en œuvre d'IFRS 16.

La charge au titre des contrats de location est décomposée entre d'une part les intérêts et d'autre part l'amortissement du capital

Le droit d'utilisation de l'actif est évalué à la valeur initiale de la dette locative augmentée des coûts directs initiaux, des paiements d'avance, des coûts de remise en état et diminuée des avantages incitatifs à la location. Il est amorti sur la durée estimée du contrat.

La dette locative et le droit d'utilisation peuvent être ajustés en cas de modification du contrat de location, de réestimation de la durée de location ou de révision des loyers liée à l'application d'indices ou de taux.

Des impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporelles des droits d'utilisation et des passifs de location chez le preneur.

Conformément à l'exception prévue par la norme, les contrats de location à court terme (durée initiale inférieure à douze mois) et les contrats de location dont la valeur à neuf du bien loué est de faible valeur ne sont pas comptabilisés au bilan. Les charges de location correspondantes sont enregistrées de manière linéaire dans le compte de résultat parmi les charges générales d'exploitation.

Conformément aux dispositions prévues par la norme, le Groupe n'applique pas la norme IFRS 16 aux contrats de location d'immobilisations incorporelles.

➤ **Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées (IFRS 5)**

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouverte principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes "Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées" et "Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées".

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Si la juste valeur du groupe d'actifs destiné à être cédé diminuée des coûts de la vente est inférieure à sa valeur comptable après dépréciation des actifs non courants, la différence est allouée aux autres

RAPPORT FINANCIER 2021

actifs du groupe d'actifs destinés à être cédés y compris les actifs financiers et est comptabilisé en résultat net des actifs destinés à être cédés.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

2) Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28)

➤ Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, la Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine dispose d'un pouvoir de contrôle, d'un contrôle conjoint ou d'une influence notable, hormis ceux présentant un caractère non significatif par rapport à l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation.

✓ Consolidation des Caisses régionales

Les normes de consolidation existantes dans le référentiel international sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existe, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politiques commerciales communes, histoire partagée.

RAPPORT FINANCIER 2021

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

✓ Notions de contrôle

Conformément aux normes comptables internationales, toutes les entités contrôlées, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif sur une entité est présumé exister lorsque la Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine est exposée ou a droit aux rendements variables résultant de son implication dans l'entité et si le pouvoir qu'elle détient sur cette dernière lui permet d'influer sur ces rendements. Pour apprécier la notion de pouvoir, seuls les droits (de vote ou contractuels) substantifs sont examinés. Les droits sont substantifs lorsque leur détenteur a la capacité, en pratique, de les exercer, lors de la prise de décision concernant les activités pertinentes de l'entité.

Le contrôle d'une filiale régie par les droits de vote est établi lorsque les droits de vote détenus confèrent à la Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de la filiale. La Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine contrôle généralement la filiale lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf s'il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas de diriger les activités pertinentes. Le contrôle existe également lorsque la Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose en pratique de la capacité de diriger seul(e) les activités pertinentes en raison notamment de l'existence d'accords contractuels, de l'importance relative des droits de vote détenus au regard de la dispersion des droits de vote détenus par les autres investisseurs ou d'autres faits et circonstances.

Le contrôle d'une entité structurée ne s'apprécie pas sur la base du pourcentage des droits de vote qui n'ont, par nature, pas d'incidence sur les rendements de l'entité. L'analyse du contrôle tient compte des accords contractuels, mais également de l'implication et des décisions de la Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine lors de la création de l'entité, des accords conclus à la création et des risques encourus par la Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine, des droits résultants d'accords qui confèrent à l'investisseur le pouvoir de diriger les activités pertinentes uniquement lorsque des circonstances particulières se produisent ainsi que des autres faits ou circonstances qui indiquent que l'investisseur a la possibilité de diriger les activités pertinentes de l'entité. Lorsqu'il existe un mandat de gestion, l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant ainsi que les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels sont analysées afin de déterminer si le gérant agit en tant qu'agent (pouvoir délégué) ou principal (pour son propre compte).

Ainsi, au moment où les décisions relatives aux activités pertinentes de l'entité doivent être prises, les indicateurs à analyser pour définir si une entité agit en tant qu'agent ou en tant que principal sont l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant sur l'entité, les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels mais aussi les droits substantifs pouvant affecter la capacité du décideur détenus par les autres parties impliquées dans l'entité et, l'exposition à la variabilité des rendements tirés d'autres intérêts détenus dans l'entité.

Le contrôle conjoint s'exerce lorsqu'il existe un partage contractuel du contrôle sur une activité économique. Les décisions affectant les activités pertinentes de l'entité requièrent l'unanimité des parties partageant le contrôle.

RAPPORT FINANCIER 2021

Dans les entités traditionnelles, l'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

➤ Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10 et IAS 28. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par la Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités contrôlées, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable et sous contrôle conjoint.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte de l'évolution de l'écart d'acquisition.

Lors d'acquisitions complémentaires ou de cessions partielles avec maintien du contrôle conjoint ou de l'influence notable la Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine constate :

- en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêts, un écart d'acquisition complémentaire ;
- en cas de diminution du pourcentage d'intérêts, une plus ou moins-value de cession/dilution en résultat.

➤ Retraitements et éliminations

La Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine effectue les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé pour les entités intégrées globalement.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

3) Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2021 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 13 "Périmètre de consolidation au 31 décembre 2021".

➤ Crise sanitaire liée à la COVID-19

Dans le contexte de la crise sanitaire liée à la COVID-19, le groupe Crédit Agricole s'est mobilisé pour faire face à cette situation inédite. Afin d'accompagner ses clients dont l'activité serait impactée par la crise liée au Coronavirus, le Groupe a participé activement aux mesures de soutien à l'économie.

Prêts Garantis par l'Etat (PGE)

Dans le cadre de la crise sanitaire liée à la COVID-19, le groupe Crédit Agricole a proposé à compter du 25 mars 2020 à tous ses clients entrepreneurs, quelle que soit leur taille et leur statut (exploitants agricoles, professionnels, commerçants, artisans, entreprises, ...), en complément des mesures déjà annoncées (report d'échéances, procédures accélérées d'examen des dossiers, etc.), de recourir au dispositif de Prêts Garantis par l'État.

Ces prêts appartiennent à un modèle de gestion « Collecte » et satisfont au test des caractéristiques contractuelles. Ils sont donc enregistrés au coût amorti.

Au 31 décembre 2021, le solde des encours des prêts garantis par l'Etat octroyés à la clientèle par la Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine s'élève à 322 817 milliers d'euros.

Risque de crédit

Conformément à la communication de l'IASB du 27 mars 2020 relative à la comptabilisation des pertes de crédit attendues en application de la norme IFRS 9 sur les instruments financiers dans les circonstances exceptionnelles actuelles, il a été rappelé l'importance de l'exercice du jugement dans l'application des principes d'IFRS 9 du risque de crédit et le classement des instruments financiers qui en résulte.

Le calcul du montant des pertes attendues doit s'effectuer en prenant en considération les circonstances spécifiques et les mesures de soutien mises en œuvre par les pouvoirs publics.

Dans le contexte de crise sanitaire liée à la COVID-19, le Groupe a aussi revu ses prévisions macro-économiques prospectives (*forward looking*) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit.

➤ Garantie spécifique apportée par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Crédit Agricole S.A. a démantelé le 1^{er} mars 2021 et le 16 novembre 2021 respectivement 15% complémentaires et la totalité de la part résiduelle de 50% du mécanisme de garantie « Switch » mis en place entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A.

Le mécanisme de garantie « Switch » correspond à un transfert vers les Caisses régionales d'une partie des exigences prudentielles s'appliquant à Crédit Agricole S.A. au titre de ses activités d'assurances contre une rémunération fixe des Caisses régionales.

- Litige image chèque

RAPPORT FINANCIER 2021

LCL et Crédit Agricole S.A., ainsi que 10 autres banques, ont reçu en mars 2008 une notification de griefs du Conseil de la concurrence (devenu l'Autorité de la concurrence).

Il leur est reproché d'avoir, de façon concertée, mis en place et appliqué des commissions interbancaires dans le cadre de l'encaissement des chèques, depuis le passage à l'échange image chèques, soit depuis 2002 jusqu'en 2007. Selon l'Autorité de la concurrence, ces commissions seraient constitutives d'ententes anticoncurrentielles sur les prix au sens des articles 81, paragraphe 1, du traité instituant la Communauté européenne et de l'article L. 420-1 du Code de commerce, et auraient causé un dommage à l'économie. En défense, les banques ont réfuté catégoriquement le caractère anticoncurrentiel des commissions et contesté la régularité de la procédure suivie.

Par décision du 20 septembre 2010, l'Autorité de la concurrence a jugé que la Commission d'Échange Image Chèques (CEIC) était anticoncurrentielle par son objet et qu'elle a eu pour conséquence d'augmenter artificiellement les coûts supportés par les banques remettantes, ce qui a eu un impact défavorable sur le prix des services bancaires. Pour ce qui concerne l'une des commissions pour services connexes dite AOCT (Annulation d'Opérations Compensées à Tort), l'Autorité de la concurrence a enjoint les banques de procéder à la révision de leur montant dans les six mois de la notification de la décision. Les banques mises en cause ont été sanctionnées pour un montant global de 384,92 millions d'euros. LCL et le Crédit Agricole ont été condamnés à payer respectivement 20,7 millions d'euros et 82,1 millions d'euros pour la CEIC et 0,2 million d'euros et 0,8 million d'euros pour l'AOCT. L'ensemble des banques a fait appel de la décision devant la Cour d'appel de Paris. Cette dernière a, par un arrêt du 23 février 2012, annulé la décision estimant que l'Autorité de la concurrence n'avait pas démontré l'existence de restrictions de concurrence constitutives d'une entente par objet. L'Autorité de la concurrence s'est pourvue en cassation le 23 mars 2012. La Cour de cassation a cassé, le 14 avril 2015, la décision de la Cour d'appel de Paris du 23 février 2012 et renvoyé l'affaire devant cette même Cour, autrement composée, au seul motif que les interventions volontaires des associations UFC – Que Choisir et l'ADUMPE devant la Cour d'appel ont été déclarées sans objet, sans que les moyens de ces parties ne soient examinés par la Cour.

La Cour de cassation n'a pas tranché l'affaire sur le fond et le Crédit Agricole a saisi la juridiction de renvoi. La Cour d'Appel de Paris a rendu sa décision le 21 décembre 2017. Elle a confirmé la décision de l'Autorité de la concurrence du 20 septembre 2010 tout en réduisant de 82 940 000 euros à 76 560 000 euros les sanctions pécuniaires infligées au Crédit Agricole. La sanction pour LCL est demeurée inchangée à 20 930 000 euros. Comme les autres banques parties à cette procédure, LCL et le Crédit Agricole se sont pourvus en cassation. Par une décision du 29 janvier 2020, la Cour de cassation a cassé l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 21 décembre 2017 au motif que la Cour d'appel n'avait pas caractérisé l'existence de restrictions de concurrence par objet et renvoyé l'affaire devant la Cour d'appel de Paris autrement composée.

La Cour d'appel de Paris a rendu un arrêt le 2 décembre 2021 reformant la quasi-intégralité de la décision de l'Autorité de la Concurrence de 2010, condamnant cette dernière aux dépens et ouvrant droit au remboursement des sommes versées par les banques en application de la décision reformée assorties des intérêts au taux légal à compter du 2 décembre 2021.

Le 31 décembre 2021, l'Autorité de la concurrence s'est pourvue en cassation contre l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 2 décembre 2021.

Du fait du caractère exécutoire de l'arrêt de la Cour d'appel de Paris, un produit de 1 426 milliers d'euros a été constaté. Néanmoins, compte tenu du pourvoi formé en cassation, une provision de celui-ci a été constatée dans les comptes de la Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine au 31 décembre 2021.

4) Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

Le pilotage des risques bancaires au sein de la Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine est assurée par la Direction Finances, Risques et Pilotage. Cette direction est rattachée au Directeur général et a pour mission d'assurer la maîtrise et le contrôle permanent des risques de crédit, financiers et opérationnels.

La description de ces dispositifs ainsi que les informations narratives figurent dans le rapport de gestion, chapitre "Facteurs de risque", comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilations comptables figurent dans les états financiers.

1) Risque de crédit

Cf. chapitre "Facteurs de risque – Risques de crédit"

i) Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors bilan comptabilisées en résultat net (Coût du risque) au titre du risque de crédit.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en Coût du risque et des valeurs comptables associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

RAPPORT FINANCIER 2021

Actifs financiers au coût amorti : Titres de dettes

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Au 31 décembre 2020	804 404	(81)	63 545	(156)	-	-	867 949	(237)	867 712
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	63 545	(156)	(63 545)	156	-	-	-	-	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	-	-	-	-			-	-	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	63 545	(156)	(63 545)	156			-	-	
Transferts vers Stage 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total après transferts	867 949	(237)	-	-	-	-	867 949	(237)	867 712
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	(130 748)	(90)	-	-	-	-	(130 748)	(90)	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,.... (2)	20 110	(6)	-	-			20 110	(6)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(150 858)	6	-	-	-	-	(150 858)	6	
Passages à perte					-	-	-	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		(91)						(91)	
Changements dans le modèle / méthodologie		-						-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	-	1	-	-	-	-	-	1	
Total	737 201	(327)	-	-	-	-	737 201	(327)	736 874
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	(10 334)		-		-		(10 334)		
Au 31 décembre 2021	726 867	(327)	-	-	-	-	726 867	(327)	726 540
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif)

RAPPORT FINANCIER 2021

Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Au 31 décembre 2020	265 177	-	-	-	-	-	265 177	-	265 177
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	-	-	-	-			-	-	-
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-			-	-	-
Transferts vers Stage 3 (1)	-	-	-	-			-	-	-
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-			-	-	-
Total après transferts	265 177	-	-	-	-	-	265 177	-	265 177
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	442 787	-	-	-	-	-	442 787	-	-
Nouvelle production : achat, octroi, origination,.... (2)	757 097	-	-	-			757 097	-	-
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(314 310)	-	-	-			(314 310)	-	-
Passages à perte							-	-	-
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-			-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période							-	-	-
Changements dans le modèle / méthodologie							-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-			-	-	-
Autres	-	-	-	-			-	-	-
Total	707 964	-	-	-	-	-	707 964	-	707 964
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	(26 169)						(26 169)		
Au 31 décembre 2021	681 795	-	-	-	-	-	681 795	-	681 795

Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-						-		
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---	--	--	--	--	--	---	--	--

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées.

RAPPORT FINANCIER 2021

Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur la clientèle

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Au 31 décembre 2020	16 282 774	(40 444)	1 026 580	(83 694)	330 091	(204 171)	17 639 445	(328 309)	17 311 136
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	(458 753)	(14 384)	414 282	25 118	44 471	(15 835)	-	(5 101)	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(924 990)	4 023	924 990	(15 953)			-	(11 930)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	484 569	(18 662)	(484 569)	37 584			-	18 922	
Transferts vers Stage 3 (1)	(25 441)	296	(34 239)	4 252	59 680	(20 011)	-	(15 463)	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	7 109	(41)	8 100	(765)	(15 209)	4 176	-	3 370	
Total après transferts	15 824 021	(54 828)	1 440 862	(58 576)	374 562	(220 006)	17 639 445	(333 410)	17 306 035
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	1 265 688	13 142	(38 237)	(42 359)	(75 213)	33 505	1 152 238	4 288	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	4 167 783	(14 416)	194 102	(20 912)			4 361 885	(35 328)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(2 857 202)	9 248	(232 338)	14 737	(51 703)	29 702	(3 141 243)	53 687	
Passages à perte					(23 495)	22 090	(23 495)	22 090	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	(15)	201	(15)	201	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		18 310		(36 183)		(19 875)		(37 748)	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	(44 893)	-	(1)	(1)	-	1 387	(44 894)	1 386	
Total	17 089 709	(41 686)	1 402 625	(100 935)	299 349	(186 501)	18 791 683	(329 122)	18 462 561
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	(21 263)		(548)		19 270		(2 541)		
Au 31 décembre 2021 (4)	17 068 446	(41 686)	1 402 077	(100 935)	318 619	(186 501)	18 789 142	(329 122)	18 460 020
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées

(4) Au 31 décembre 2021, l'encours des prêts garantis par l'Etat (PGE) [i.e. capital restant dû] accordés à la clientèle par la Caisse Régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19 s'élève à 322 817 milliers d'euros.

RAPPORT FINANCIER 2021

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables : Titres de dettes

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes
	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes				
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Au 31 décembre 2020	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	-	-	-	-			-	-
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-			-	-
Transferts vers Stage 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-
Total après transferts	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes	-	-	-	-	-	-	-	-
Réévaluation de juste valeur sur la période	-		-		-		-	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	-	-	-	-			-	-
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	-	-	-	-	-	-	-	-
Passages à perte					-	-	-	-
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		-		-		-		-
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	-		-		-		-	
Au 31 décembre 2021	-	-	-	-	-	-	-	-
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-	

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes)

RAPPORT FINANCIER 2021

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables : Prêts et créances sur les établissements de crédit

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes
	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes				
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Au 31 décembre 2020	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	-	-	-	-			-	-
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-			-	-
Transferts vers Stage 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-
Total après transferts	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes	-	-	-	-	-	-	-	-
Réévaluation de juste valeur sur la période	-		-		-		-	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	-	-	-	-			-	-
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	-	-	-	-	-	-	-	-
Passages à perte					-	-	-	-
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		-		-		-		-
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	-		-		-		-	
Au 31 décembre 2021	-	-	-	-	-	-	-	-
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-	

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes)

RAPPORT FINANCIER 2021

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables : Prêts et créances sur la clientèle

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes
	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes				
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Au 31 décembre 2020	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	-	-	-	-			-	-
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-			-	-
Transferts vers Stage 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-
Total après transferts	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes	-	-	-	-	-	-	-	-
Réévaluation de juste valeur sur la période	-		-		-		-	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	-	-	-	-			-	-
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	-	-	-	-	-	-	-	-
Passages à perte					-	-	-	-
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		-		-		-		-
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	-		-		-		-	
Au 31 décembre 2021	-	-	-	-	-	-	-	-
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-	

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes)

RAPPORT FINANCIER 2021

Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Engagements sains				Engagements provisionnés (Stage 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Au 31 décembre 2020	1 759 143	(5 991)	64 101	(5 186)	8 648	(3 029)	1 831 892	(14 206)	1 817 686
Transferts d'engagements en cours de vie d'un Stage à l'autre	(19 258)	(1 224)	18 199	985	1 059	-	-	(239)	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(42 867)	214	42 867	(619)			-	(405)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	24 126	(1 438)	(24 126)	1 604			-	166	
Transferts vers Stage 3 (1)	(687)	1	(612)	1	1 299	(2)	-	-	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	170	(1)	70	(1)	(240)	2	-	-	
Total après transferts	1 739 885	(7 215)	82 300	(4 201)	9 707	(3 029)	1 831 892	(14 445)	1 817 447
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	106 715	1 132	(36 065)	371	(497)	(1 539)	70 153	(36)	
Nouveaux engagements donnés (2)	1 041 322	(3 263)	16 341	(2 147)			1 057 663	(5 410)	
Extinction des engagements	(934 784)	4 266	(52 184)	4 448	(4 460)	4 042	(991 428)	12 756	
Passages à perte					(21)	-	(21)	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		128		(1 930)		(5 582)		(7 384)	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	177	1	(222)	-	3 984	1	3 939	2	
Au 31 décembre 2021	1 846 600	(6 083)	46 235	(3 830)	9 210	(4 568)	1 902 045	(14 481)	1 887 564

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des engagements classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les nouveaux engagements donnés en Stage 2 peuvent inclure des engagements originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

RAPPORT FINANCIER 2021

Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Engagements sains				Engagements provisionnés (Stage 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Au 31 décembre 2020	363 578	(3 271)	14 075	(3 145)	10 686	(8 260)	388 339	(14 676)	373 663
Transferts d'engagements en cours de vie d'un Stage à l'autre	(10 471)	(827)	6 740	398	3 731	-	-	(429)	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(12 253)	388	12 253	(1 653)			-	(1 265)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	5 425	(1 215)	(5 425)	2 051			-	836	
Transferts vers Stage 3 (1)	(3 662)	1	(191)	1	3 853	(2)	-	-	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	19	(1)	103	(1)	(122)	2	-	-	
Total après transferts	353 107	(4 098)	20 815	(2 747)	14 417	(8 260)	388 339	(15 105)	373 234
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	67 874	(702)	(5 902)	(1 705)	(2 057)	1 696	59 915	(711)	
Nouveaux engagements donnés (2)	90 821	(1 232)	1 355	(595)			92 176	(1 827)	
Extinction des engagements	(29 651)	477	(2 998)	693	(833)	1 912	(33 482)	3 082	
Passages à perte					-	-	-	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		53		(1 803)		(216)		(1 966)	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	6 704	-	(4 259)	-	(1 224)	-	1 221	-	
Au 31 décembre 2021	420 981	(4 800)	14 913	(4 452)	12 360	(6 564)	448 254	(15 816)	432 438

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des engagements classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les nouveaux engagements donnés en Stage 2 peuvent inclure des engagements originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

RAPPORT FINANCIER 2021

ii) Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur comptable, nette de toute perte de valeur comptabilisée et compte non tenu des actifs détenus en garantie ou des autres rehaussements de crédit (par exemple les accords de compensation qui ne remplissent pas les conditions de compensation selon IAS 32).

Les tableaux ci-dessous présentent les expositions maximales ainsi que le montant des actifs détenus en garantie et autres techniques de rehaussements de crédit permettant de réduire cette exposition.

Les actifs dépréciés en date de clôture correspondent aux actifs dépréciés (Stage 3).

Actifs financiers non soumis aux exigences de dépréciation (comptabilisés à la juste valeur par résultat)

	Au 31 décembre 2021					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautions et autres garanties financières	Dérivés de crédit
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	60 509	-	-	-	-	-
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	4 899	-	-	-	-	-
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	55 610	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	52 921	-	-	-	-	-
Total	113 430	-	-	-	-	-

	Au 31 décembre 2020					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautions et autres garanties financières	Dérivés de crédit
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	68 854	-	-	-	-	144
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	6 451	-	-	-	-	144
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	62 403	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	9 977	-	-	-	-	-
Total	78 831	-	-	-	-	144

RAPPORT FINANCIER 2021

Actifs financiers soumis aux exigences de dépréciation

	Au 31 décembre 2021					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	19 868 355	-	5 369 844	817 133	5 740 092	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	132 118	-	28 615	4 363	57 253	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)	681 795	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	18 460 020	-	5 369 844	817 133	5 740 092	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	132 118	-	28 615	4 363	57 253	-
Titres de dettes	726 540	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Total	19 868 355	-	5 369 844	817 133	5 740 092	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	132 118	-	28 615	4 363	57 253	-

	Au 31 décembre 2020					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	18 444 025	-	4 941 070	780 187	5 193 788	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	125 920	-	30 528	7 877	55 084	-

RAPPORT FINANCIER 2021

Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)	265 177	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	17 311 136	-	4 941 070	780 187	5 193 788	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	125 920	-	30 528	7 877	55 084	-
Titres de dettes	867 712	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Total	18 444 025	-	4 941 070	780 187	5 193 788	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	125 920	-	30 528	7 877	55 084	-

Engagements hors bilan soumis aux exigences de provisionnement

	Au 31 décembre 2021					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautiionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)	432 438	-	-	-	-	-
dont : engagements provisionnés en date de clôture	5 796	-	-	-	-	-
Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)	1 887 564	-	124 590	31 962	236 994	-
dont : engagements provisionnés en date de clôture	4 642	-	404	819	493	-
Total	2 320 002	-	124 590	31 962	236 994	-
dont : engagements provisionnés en date de clôture	10 438	-	404	819	493	-

	Au 31 décembre 2020					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautiionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)	373 663	-	-	-	-	-
dont : engagements provisionnés en date de clôture	2 426	-	-	-	-	-
Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)	1 817 686	-	103 546	27 562	172 039	-
dont : engagements provisionnés en date de clôture	5 619	-	135	1 193	497	-
Total	2 191 349	-	103 546	27 562	172 039	-
dont : engagements provisionnés en date de clôture	8 045	-	135	1 193	497	-

Une description des actifs détenus en garantie est présentée dans la note 9 "Engagements de financement et de garantie et autres garanties".

RAPPORT FINANCIER 2021

iii) Actifs financiers modifiés

Les actifs financiers modifiés correspondent aux actifs restructurés pour difficultés financières. Il s'agit de créances pour lesquelles la Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi elles concernent les créances classées en défaut et les créances saines, au moment de la restructuration. (Une définition plus détaillée des encours restructurés et leur traitement comptable est détaillée dans la note 1.2 "Principes et méthodes comptables", chapitre "Instruments financiers - Risque de crédit").

Pour les actifs ayant fait l'objet d'une restructuration au cours de la période, la valeur comptable établie à l'issue de la restructuration est de :

	2021		
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-
Valeur comptable brute avant modification	-	-	-
Gains ou pertes nets de la modification	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	1	1 194	5 809
Valeur comptable brute avant modification	1	1 194	5 824
Gains ou pertes nets de la modification	-	-	(15)
Titres de dettes	-	-	-
Valeur comptable brute avant modification	-	-	-
Gains ou pertes nets de la modification	-	-	-

Selon les principes établis dans la note 1.2 "Principes et méthodes comptables", chapitre "Instruments financiers - Risque de crédit", les actifs restructurés dont le stade de dépréciation correspond à celui du Stage 2 (actifs sains) ou Stage 3 (actifs dépréciés) peuvent faire l'objet d'un retour en Stage 1 (actifs sains). La valeur comptable des actifs modifiés concernés par ce reclassement au cours de la période est de :

	Valeur comptable brute
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)
<i>(en milliers d'euros)</i>	
Actifs restructurés antérieurement classés en Stage 2 ou en Stage 3 et reclassés en Stage 1 au cours de la période	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-
Prêts et créances sur la clientèle	-
Titres de dettes	-
Total	-

RAPPORT FINANCIER 2021

iv) Concentrations du risque de crédit

Les valeurs comptables et montants des engagements sont présentés nets de dépréciations et de provisions.

Exposition au risque de crédit par catégories de risque de crédit

Les catégories de risques de crédit sont présentées par intervalles de probabilité de défaut. La correspondance entre les notations internes et les intervalles de probabilité de défaut est détaillée dans le chapitre "Risques et pilier 3 – Gestion du risque de crédit" du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A.

Actifs financiers au coût amorti (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Catégories de risque de crédit	Au 31 décembre 2021				Au 31 décembre 2020			
		Valeur comptable				Valeur comptable			
		Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total
		Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)			Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
<i>(en milliers d'euros)</i> Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	11 017 632	59 080		11 076 712	9 319 077	15 839		9 334 916
	0,5% < PD ≤ 2%	1 345 014	376 941		1 721 955	2 089 167	10 596		2 099 763
	2% < PD ≤ 20%	678 171	682 184		1 360 355	1 120 205	569 161		1 689 366
	20% < PD < 100%		36 117		36 117		157 303		157 303
	PD = 100%			224 536	224 536			230 347	230 347
Total Clientèle de détail		13 040 817	1 154 322	224 536	14 419 675	12 528 449	752 899	230 347	13 511 695
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	4 468 418	30 236		4 498 654	3 751 308	2 280		3 753 588
	0,6% < PD < 12%	967 873	168 156		1 136 029	1 072 598	186 384		1 258 982
	12% ≤ PD < 100%		49 363		49 363		148 562		148 562
	PD = 100%			94 083	94 083			99 744	99 744
Total Hors clientèle de détail		5 436 291	247 755	94 083	5 778 129	4 823 906	337 226	99 744	5 260 876
Dépréciations		(42 013)	(100 935)	(186 501)	(329 449)	(40 525)	(83 850)	(204 171)	(328 546)
Total		18 435 095	1 301 142	132 118	19 868 355	17 311 830	1 006 275	125 920	18 444 025

RAPPORT FINANCIER 2021

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables

	Catégories de risque de crédit	Au 31 décembre 2021				Au 31 décembre 2020			
		Valeur comptable				Valeur comptable			
		Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total
		Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)			Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	-	-	-	-	-	-	-	
	0,5% < PD ≤ 2%	-	-	-	-	-	-	-	
	2% < PD ≤ 20%	-	-	-	-	-	-	-	
	20% < PD < 100%	-	-	-	-	-	-	-	
	PD = 100%	-	-	-	-	-	-	-	
Total Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	-	-	-	-	-	-	-	
	0,6% < PD < 12%	-	-	-	-	-	-	-	
	12% ≤ PD < 100%	-	-	-	-	-	-	-	
	PD = 100%	-	-	-	-	-	-	-	
	Total Hors clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	
Total	-	-	-	-	-	-	-		

Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Catégories de risque de crédit	Au 31 décembre 2021				Au 31 décembre 2020			
		Montant de l'engagement				Montant de l'engagement			
		Engagements sains		Engagements provisionnés (Stage 3)	Total	Engagements sains		Engagements provisionnés (Stage 3)	Total
		Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)			Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	884 233	542	-	884 775	782 962	1 085	-	784 047
	0,5% < PD ≤ 2%	111 983	7 932	-	119 915	124 931	1 047	-	125 978
	2% < PD ≤ 20%	61 111	23 050	-	84 161	79 231	18 641	-	97 872
	20% < PD < 100%	-	1 448	-	1 448	-	7 793	-	7 793
	PD = 100%	-	-	4 240	4 240	-	-	3 429	3 429
Total Clientèle de détail	1 057 327	32 972	4 240	1 094 539	987 124	28 566	3 429	1 019 119	
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	592 664	676	-	593 340	570 058	11	-	570 069
	0,6% < PD < 12%	196 609	10 412	-	207 021	201 961	23 214	-	225 175
	12% ≤ PD < 100%	-	2 175	-	2 175	-	12 310	-	12 310
	PD = 100%	-	-	4 970	4 970	-	-	5 219	5 219
	Total Hors clientèle de détail	789 273	13 263	4 970	807 506	772 019	35 535	5 219	812 773
Provisions (1)	(6 083)	(3 830)	(4 568)	(14 481)	(5 991)	(5 186)	(3 029)	(14 206)	
Total	1 840 517	42 405	4 642	1 887 564	1 753 152	58 915	5 619	1 817 686	

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

RAPPORT FINANCIER 2021

Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Catégories de risque de crédit	Au 31 décembre 2021				Au 31 décembre 2019					
		Montant de l'engagement				Montant de l'engagement					
		Engagements sains		Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Engagements provisionnés (Stage 3)	Total	Engagements sains		Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Engagements provisionnés (Stage 3)	Total
		Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)				Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)			
(en milliers d'euros)											
Cliantèle de détail	PD ≤ 0,5%	33 993	260		34 253	29 118	69		29 187		
	0,5% < PD ≤ 2%	4 985	1 307		6 292	11 602	58		11 660		
	2% < PD ≤ 20%	6 227	1 318		7 545	5 524	1 886		7 410		
	20% < PD < 100%		47		47		298		298		
	PD = 100%			1 412	1 412			1 373	1 373		
Total Clientèle de détail		45 205	2 932	1 412	49 549	46 244	2 311	1 373	49 928		
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	281 228	861		282 089	217 786	68		217 854		
	0,6% < PD < 12%	94 548	8 625		103 173	99 548	3 247		102 795		
	12% ≤ PD < 100%		2 495		2 495		8 449		8 449		
	PD = 100%			10 948	10 948			9 313	9 313		
Total Hors clientèle de détail		375 776	11 981	10 948	398 705	317 334	11 764	9 313	338 411		
Provisions (1)		(4 800)	(4 452)	(6 564)	(15 816)	(3 271)	(3 145)	(8 260)	(14 676)		
TOTAL		416 181	10 461	5 796	432 438	360 307	10 930	2 426	373 663		

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Concentrations du risque de crédit par agent économique

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option par agent économique

	31/12/2021			31/12/2020		
	Valeur comptable	Montant des variations de juste valeur résultant des variations du risque de crédit		Valeur comptable	Montant des variations de juste valeur résultant des variations du risque de crédit	
		Sur la période	En cumulé		Sur la période	En cumulé
(en milliers d'euros)						
Administration générale	-	-	-	-	-	-
Banques centrales	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	-	-	-	-	-	-
Cliantèle de détail	-	-	-	-	-	-
Total Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-	-	-
		Montant des variations de juste valeur			Montant des variations de juste valeur	
		Sur la période	En cumulé		Sur la période	En cumulé

RAPPORT FINANCIER 2021

Dérivés de crédit et assimilés limitant l'exposition au risque		-	-		-	-
----------------------------------------------------------------	--	---	---	--	---	---

Actifs financiers au coût amorti par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Au 31 décembre 2021				Au 31 décembre 2020			
	Valeur comptable				Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)			Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Administration générale	1 740 636	-	-	1 740 636	1 816 712	69 620	-	1 886 332
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	684 878	-	-	684 878	269 131	-	-	269 131
Grandes entreprises	3 010 777	247 755	94 083	3 352 615	2 738 063	267 606	99 744	3 105 413
Clientèle de détail	13 040 817	1 154 322	224 536	14 419 675	12 528 449	752 899	230 347	13 511 695
Dépréciations	(42 013)	(100 935)	(186 501)	(329 449)	(40 525)	(83 850)	(204 171)	(328 546)
Total	18 435 095	1 301 142	132 118	19 868 355	17 311 830	1 006 275	125 920	18 444 025

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables par agent économique

	Au 31 décembre 2021				Au 31 décembre 2020			
	Valeur comptable				Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)			Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Administration générale	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-	-	-

Dettes envers la clientèle par agent économique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Administration générale	7 127	16 771
Grandes entreprises	2 843 375	2 631 261
Clientèle de détail	3 857 292	3 524 908
Total Dettes envers la clientèle	6 707 794	6 172 940

RAPPORT FINANCIER 2021

Engagements de financement par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Au 31 décembre 2021				Au 31 décembre 2020				
	Montant de l'engagement				Montant de l'engagement				
	Engagements sains		Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Engagements provisionnés (Stage 3)	Total	Engagements sains		Engagements provisionnés (Stage 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)					Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)			
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Administration générale	77 882	-	-	77 882	87 746	2 844	-	90 590	
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	
Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	
Grandes entreprises	711 391	13 263	4 970	729 624	684 273	32 691	5 219	722 183	
Clientèle de détail	1 057 327	32 972	4 240	1 094 539	987 124	28 566	3 429	1 019 119	
Provisions (1)	(6 083)	(3 830)	(4 568)	(14 481)	(5 991)	(5 186)	(3 029)	(14 206)	
Total	1 840 517	42 405	4 642	1 887 564	1 753 152	58 915	5 619	1 817 686	

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Engagements de garantie par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Au 31 décembre 2021				Au 31 décembre 2020				
	Montant de l'engagement				Montant de l'engagement				
	Engagements sains		Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Engagements provisionnés (Stage 3)	Total	Engagements sains		Engagements provisionnés (Stage 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)					Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)			
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Administration générale	2 079	-	-	2 079	2 146	60	-	2 206	
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	
Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	
Grandes entreprises	373 697	11 981	10 948	396 626	315 188	11 704	9 313	336 205	
Clientèle de détail	45 205	2 932	1 412	49 549	46 244	2 311	1 373	49 928	
Provisions (1)	(4 800)	(4 452)	(6 564)	(15 816)	(3 271)	(3 145)	(8 260)	(14 676)	
Total	416 181	10 461	5 796	432 438	360 307	10 930	2 426	373 663	

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Concentrations du risque de crédit par zone géographique

Actifs financiers au coût amorti par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Au 31 décembre 2021				Au 31 décembre 2020			
	Valeur comptable				Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)			Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
<i>(en milliers d'euros)</i>								

RAPPORT FINANCIER 2021

France (y compris DOM-TOM)	18 231 104	1 400 484	318 071	19 949 659	17 148 715	1 024 038	329 474	18 502 227
Autres pays de l'Union européenne	218 492	72	162	218 726	184 930	65 747	343	251 020
Autres pays d'Europe (1)	9 403	1 044	228	10 675	2 627	68	1	2 696
Amérique du Nord	4 310	112	68	4 490	3 773	-	70	3 843
Amériques centrale et du Sud	871	156	-	1 027	899	172	-	1 071
Afrique et Moyen-Orient	6 894	89	90	7 073	6 045	100	108	6 253
Asie et Océanie (hors Japon)	5 518	120	-	5 638	4 792	-	-	4 792
Japon	516	-	-	516	574	-	95	669
Organismes supra-nationaux	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	(42 013)	(100 935)	(186 501)	(329 449)	(40 525)	(83 850)	(204 171)	(328 546)
Total	18 435 095	1 301 142	132 118	19 868 355	17 311 830	1 006 275	125 920	18 444 025

(1) « dont opérations réalisées en Grande Bretagne et/ou en Livre Sterling –GBP »

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables par zone géographique

	Au 31 décembre 2021				Au 31 décembre 2020			
	Valeur comptable				Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)			Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
France (y compris DOM-TOM)	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres pays de l'Union européenne	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres pays d'Europe (1)	-	-	-	-	-	-	-	-
Amérique du Nord	-	-	-	-	-	-	-	-
Amériques centrale et du Sud	-	-	-	-	-	-	-	-
Afrique et Moyen-Orient	-	-	-	-	-	-	-	-
Asie et Océanie (hors Japon)	-	-	-	-	-	-	-	-
Japon	-	-	-	-	-	-	-	-
Organismes supra-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) « dont opérations réalisées en Grande Bretagne et/ou en Livre Sterling –GBP »

Dettes envers la clientèle par zone géographique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
France (y compris DOM-TOM)	6 627 502	6 094 958
Autres pays de l'Union européenne	33 129	39 393
Autres pays d'Europe (1)	29 270	22 001
Amérique du Nord	5 894	4 413
Amériques centrale et du Sud	260	218
Afrique et Moyen-Orient	8 131	8 457
Asie et Océanie (hors Japon)	3 149	2 697
Japon	459	803

RAPPORT FINANCIER 2021

Organismes supra-nationaux	-	-
Total Dettes envers la clientèle	6 707 794	6 172 940

(1) « dont opérations réalisées en Grande Bretagne et/ou en Livre Sterling –GBP »

Engagements de financement par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Au 31 décembre 2021				Au 31 décembre 2020			
	Montant de l'engagement				Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements provisionnés (Stage 3)	Total	Engagements sains		Engagements provisionnés (Stage 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)			Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
France (y compris DOM-TOM)	1 826 824	46 199	9 210	1 882 233	1 757 236	64 089	8 648	1 829 973
Autres pays de l'Union européenne	17 778	9	-	17 787	476	8	-	484
Autres pays d'Europe (2)	772	7	-	779	808	1	-	809
Amérique du Nord	536	3	-	539	146	2	-	148
Amériques centrale et du Sud	10	7	-	17	20	1	-	21
Afrique et Moyen-Orient	614	7	-	621	398	-	-	398
Asie et Océanie (hors Japon)	65	3	-	68	55	-	-	55
Japon	1	-	-	1	4	-	-	4
Organismes supra-nationaux	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions (1)	(6 083)	(3 830)	(4 568)	(14 481)	(5 991)	(5 186)	(3 029)	(14 206)
Total	1 840 517	42 405	4 642	1 887 564	1 753 152	58 915	5 619	1 817 686

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

(2) « dont opérations réalisées en Grande Bretagne et/ou en Livre Sterling –GBP »

RAPPORT FINANCIER 2021

Engagements de garantie par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Au 31 décembre 2021				Au 31 décembre 2020			
	Montant de l'engagement				Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements provisionnés (Stage 3)	Total	Engagements sains		Engagements provisionnés (Stage 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)			Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
France (y compris DOM-TOM)	420 670	14 913	12 360	447 943	363 267	14 075	10 686	388 028
Autres pays de l'Union européenne	225	-	-	225	227	-	-	227
Autres pays d'Europe (2)	2	-	-	2	-	-	-	-
Amérique du Nord	-	-	-	-	-	-	-	-
Amériques centrale et du Sud	-	-	-	-	-	-	-	-
Afrique et Moyen-Orient	84	-	-	84	84	-	-	84
Asie et Océanie (hors Japon)	-	-	-	-	-	-	-	-
Japon	-	-	-	-	-	-	-	-
Organismes supra-nationaux	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions (1)	(4 800)	(4 452)	(6 564)	(15 816)	(3 271)	(3 145)	(8 260)	(14 676)
Total	416 181	10 461	5 796	432 438	360 307	10 930	2 426	373 663

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

(2) « dont opérations réalisées en Grande Bretagne et/ou en Livre Sterling –GBP »

RAPPORT FINANCIER 2021

v) Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

	Valeur comptable au 31 décembre 2021								
	Actifs sans augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (Stage 1)			Actifs avec augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale mais non dépréciés (Stage 2)			Actifs dépréciés (Stage 3)		
	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Administration générale	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	65 646	920	-	47 272	7 919	3	6 081	3 125	46 881
Administration générale	4 249	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	20 378	301	-	5 903	913	-	855	1 082	14 093
Clientèle de détail	41 019	619	-	41 369	7 006	3	5 226	2 043	32 788
Total	65 646	920	-	47 272	7 919	3	6 081	3 125	46 881

	Valeur comptable au 31 décembre 2020								
	Actifs sans augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (Stage 1)			Actifs avec augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale mais non dépréciés (Stage 2)			Actifs dépréciés (Stage 3)		
	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Administration générale	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	56 748	3 847	-	50 231	7 727	2	4 750	3 442	52 359
Administration générale	2 125	19	-	-	-	-	-	-	-
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	12 230	2 410	-	9 127	535	-	710	592	16 369
Clientèle de détail	42 393	1 418	-	41 104	7 192	2	4 040	2 850	35 990
Total	56 748	3 847	-	50 231	7 727	2	4 750	3 442	52 359

RAPPORT FINANCIER 2021

2) Risque de marché

cf. Rapport financier - Chapitre Gestion des risques - Risques de marché

Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif

	31/12/2021						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	13	12 433	40 475	52 921
Futures	-	-	-	-	-	-	-
FRA	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	13	12 433	40 475	52 921
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-
Caps-floors-collars	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de devises	-	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes de change	-	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	13	12 433	40 475	52 921
Opérations de change à terme	-	-	-	-	-	-	-
Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Actif	-	-	-	13	12 433	40 475	52 921

RAPPORT FINANCIER 2021

	31/12/2020						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	9 521	57	399	9 977
Futures	-	-	-	-	-	-	-
FRA	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	9 521	57	399	9 977
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-
Caps-floors-collars	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de devises	-	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes de change	-	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	9 521	57	399	9 977
Opérations de change à terme	-	-	-	-	-	-	-
Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Actif	-	-	-	9 521	57	399	9 977

Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif

	31/12/2021						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	495	17 004	104 094	121 593
Futures	-	-	-	-	-	-	-
FRA	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	495	17 004	104 094	121 593
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-
Caps-floors-collars	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de devises	-	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes de change	-	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	495	17 004	104 094	121 593
Opérations de change à terme	-	-	-	-	-	-	-
Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Passif	-	-	-	495	17 004	104 094	121 593

RAPPORT FINANCIER 2021

	31/12/2020						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	2 852	36 001	208 387	247 240
Futures	-	-	-	-	-	-	-
FRA	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	2 852	36 001	208 387	247 240
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-
Caps-floors-collars	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de devises	-	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes de change	-	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	2 852	36 001	208 387	247 240
Opérations de change à terme	-	-	-	-	-	-	-
Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Passif	-	-	-	2 852	36 001	208 387	247 240

Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif

	31/12/2021						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Instruments de taux d'intérêt	2	-	-	46	1 073	2 862	3 983
Futures	2	-	-	-	-	-	2
FRA	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	46	873	2 862	3 781
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-
Caps-floors-collars	-	-	-	-	200	-	200
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de devises et or	-	-	-	56	-	-	56
Opérations fermes de change	-	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	-	56	-	-	56
Autres instruments	24	-	-	10	-	-	34
Dérivés sur actions et indices boursiers	24	-	-	-	-	-	24
Dérivés sur métaux précieux	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés sur produits de base	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédits	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	10	-	-	10
Sous-total	26	-	-	112	1 073	2 862	4 073
Opérations de change à terme	-	-	-	821	5	-	826
Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Actif	26	-	-	933	1 078	2 862	4 899

RAPPORT FINANCIER 2021

	31/12/2020						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	21	1 640	4 340	6 001
Futures	-	-	-	-	-	-	-
FRA	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	20	1 601	4 340	5 961
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-
Caps-floors-collars	-	-	-	1	39	-	40
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de devises et or	-	-	-	290	-	-	290
Opérations fermes de change	-	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	-	290	-	-	290
Autres instruments	-	-	-	7	-	-	7
Dérivés sur actions et indices boursiers	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés sur métaux précieux	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés sur produits de base	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédits	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	7	-	-	7
Sous-total	-	-	-	318	1 640	4 340	6 298
Opérations de change à terme	-	-	-	153	-	-	153
Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Actif	-	-	-	471	1 640	4 340	6 451

RAPPORT FINANCIER 2021

Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif

	31/12/2021							Total en valeur de marché
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré				
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Instruments de taux d'intérêt	13	-	-	46	1 073	3 060	4 192	
Futures	13	-	-	-	-	-	13	
FRA	-	-	-	-	-	-	-	
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	46	873	3 060	3 979	
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-	
Caps-floors-collars	-	-	-	-	200	-	200	
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-	
Instruments de devises et or	-	-	-	976	-	-	976	
Opérations fermes de change	-	-	-	920	-	-	920	
Options de change	-	-	-	56	-	-	56	
Autres instruments	58	-	-	205	-	-	263	
Dérivés sur actions et indices boursiers	58	-	-	-	-	-	58	
Dérivés sur métaux précieux	-	-	-	-	-	-	-	
Dérivés sur produits de base	-	-	-	-	-	-	-	
Dérivés de crédits	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	-	-	-	205	-	-	205	
Sous-total	71	-	-	1 227	1 073	3 060	5 431	
Opérations de change à terme	-	-	-	848	3	-	851	
Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Passif	71	-	-	2 075	1 076	3 060	6 282	

RAPPORT FINANCIER 2021

	31/12/2020						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	21	1 640	4 594	6 255
Futures	-	-	-	-	-	-	-
FRA	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	20	1 601	4 594	6 215
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-
Caps-floors-collars	-	-	-	1	39	-	40
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de devises et or	-	-	-	3 944	-	-	3 944
Opérations fermes de change	-	-	-	3 654	-	-	3 654
Options de change	-	-	-	290	-	-	290
Autres instruments	-	-	-	-	-	370	370
Dérivés sur actions et indices boursiers	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés sur métaux précieux	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés sur produits de base	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédits	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	370	370
Sous-total	-	-	-	3 965	1 640	4 964	10 569
Opérations de change à terme	-	-	-	144	-	-	144
Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Passif	-	-	-	4 109	1 640	4 964	10 713

Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
Instruments de taux d'intérêt	6 400 022	6 117 454
Futures	5 949	-
FRA	-	-
Swaps de taux d'intérêts	6 340 373	6 071 354
Options de taux	-	-
Caps-floors-collars	53 700	46 100
Autres instruments conditionnels	-	-
Instruments de devises et or	6 844	6 740
Opérations fermes de change	-	-
Options de change	6 844	6 740
Autres instruments	11 469	-
Dérivés sur actions et indices boursiers	11 469	-
Dérivés sur métaux précieux	-	-
Dérivés sur produits de base	-	-
Dérivés de crédits	-	-
Autres	-	-
Sous-total	6 418 335	6 124 194
Opérations de change à terme	191 830	89 443
Total Notionnels	6 610 165	6 213 637

RAPPORT FINANCIER 2021

Risque de change

Cf Rapport financier – Chapitre Gestion du bilan – Risque de change

3) Risque de liquidité et de financement

cf. Rapport financier – Chapitre Gestion du bilan – Risque de liquidité et de financement

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	2 536 733	579 052	136 915	37 128	-	3 289 828
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	877 942	1 816 262	6 625 085	9 432 299	37 554	18 789 142
Total	3 414 675	2 395 314	6 762 000	9 469 427	37 554	22 078 970
Dépréciations						(329 122)
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle						21 749 848

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 491 254	235 249	93 401	99 718	28 934	1 948 556
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	882 190	2 094 448	6 018 722	8 592 930	51 155	17 639 445
Total	2 373 444	2 329 697	6 112 123	8 692 648	80 089	19 588 001
Dépréciations						(328 309)
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle						19 259 692

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 478 917	3 404 970	5 541 674	3 046 596	-	13 472 157
Dettes envers la clientèle	6 123 610	40 124	465 361	78 699	-	6 707 794
Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	7 602 527	3 445 094	6 007 035	3 125 295	-	20 179 951

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 752 863	2 496 245	5 274 527	2 847 342	-	12 370 977
Dettes envers la clientèle	5 471 053	112 499	552 206	37 182	-	6 172 940
Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	7 223 916	2 608 744	5 826 733	2 884 524	-	18 543 917

RAPPORT FINANCIER 2021

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

	31/12/2021					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse	-	-	-	-	-	-
Titres du marché interbancaire	-	-	-	-	-	-
Titres de créances négociables	256 000	476 000	63 300	-	-	795 300
Emprunts obligataires	9	-	-	58 139	-	58 148
Autres dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-
Total Dettes représentées par un titre	256 009	476 000	63 300	58 139	-	853 448
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée	-	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-	-	-	-	-
Dépôts de garantie à caractère mutuel	-	-	-	-	-	-
Titres et emprunts participatifs	-	-	-	-	-	-
Total Dettes subordonnées	-	-	-	-	-	-

	31/12/2020					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse	-	-	-	-	-	-
Titres du marché interbancaire	-	-	-	-	-	-
Titres de créances négociables	175 000	149 400	96 750	-	-	421 150
Emprunts obligataires	10	-	-	61 164	-	61 174
Autres dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-
Total Dettes représentées par un titre	175 010	149 400	96 750	61 164	-	482 324
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée	-	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-	-	-	-	-
Dépôts de garantie à caractère mutuel	-	-	-	-	-	-
Titres et emprunts participatifs	-	-	-	-	-	-
Total Dettes subordonnées	-	-	-	-	-	-

Garanties financières en risque données par maturité attendue

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provisions ou qui sont sous surveillance.

	31/12/2021					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Garanties financières données	1 226	5 762	-	-	-	6 988

	31/12/2020					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Garanties financières données	1 231	54 218	-	-	-	55 449

RAPPORT FINANCIER 2021

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 "Risque de marché".

4) Comptabilité de couverture

(Cf. Note 3.2 "Risque de marché" et Chapitre "Gestion des risques – Gestion du bilan" du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A.)

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variable.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devise étrangères.

Instruments dérivés de couverture

	31/12/2021			31/12/2020		
	Valeur de marché		Montant notionnel	Valeur de marché		Montant notionnel
	Positive	Négative		Positive	Négative	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Couverture de juste valeur	52 921	121 593	6 001 208	9 977	247 240	5 711 906
Taux d'intérêt	52 921	121 593	6 001 208	9 977	247 240	5 711 906
Change	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Couverture de flux de trésorerie	-	-	-	-	-	-
Taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-
Change	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-	-	-	-
Total Instruments dérivés de couverture	52 921	121 593	6 001 208	9 977	247 240	5 711 906

RAPPORT FINANCIER 2021

Opérations sur instruments dérivés de couverture : analyse par durée résiduelle (notionnels)

La ventilation des notionnels des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

	31/12/2021						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total notionnel
	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	627 937	2 316 935	3 056 336	6 001 208
Futures	-	-	-	-	-	-	-
FRA	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	627 937	2 316 935	3 056 336	6 001 208
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-
Caps-floors-collars	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de devises	-	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes de change	-	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	627 937	2 316 935	3 056 336	6 001 208
Opérations de change à terme	-	-	-	-	-	-	-
Total Notionnel des instruments dérivés de couverture	-	-	-	627 937	2 316 935	3 056 336	6 001 208

	31/12/2020						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total notionnel
	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	1 224 827	1 445 906	3 041 173	5 711 906
Futures	-	-	-	-	-	-	-
FRA	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	1 224 827	1 445 906	3 041 173	5 711 906
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-
Caps-floors-collars	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de devises	-	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes de change	-	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-

RAPPORT FINANCIER 2021

Autres	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	1 224 827	1 445 906	3 041 173	5 711 906
Opérations de change à terme	-	-	-	-	-	-	-
Total Notionnel des instruments dérivés de couverture	-	-	-	1 224 827	1 445 906	3 041 173	5 711 906

La note 3.2 "Risque de marché - Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle" présente la ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés de couverture par maturité contractuelle résiduelle.

RAPPORT FINANCIER 2021

➤ Couverture de juste valeur

Instruments dérivés de couverture

	31/12/2021				31/12/2020			
	Valeur comptable		Variations de la juste valeur sur la période (y compris cessation de couverture au cours de la période)	Montant notionnel	Valeur comptable		Variations de la juste valeur sur la période (y compris cessation de couverture au cours de la période)	Montant notionnel
	Actif	Passif			Actif	Passif		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Couverture de juste valeur								
Marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-
Taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments fermes	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-	-
Change	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments fermes	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Marchés de gré à gré	2 961	52 833	43 647	440 405	70	94 261	(6 816)	688 036
Taux d'intérêt	2 961	52 833	43 647	440 405	70	94 261	(6 816)	688 036
Instruments fermes	2 961	52 833	43 647	440 405	70	94 261	(6 816)	688 036
Instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-	-
Change	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments fermes	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des micro-couvertures de juste valeur	2 961	52 833	43 647	440 405	70	94 261	(6 816)	688 036
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	49 960	68 760	126 363	5 560 803	9 907	152 979	(42 772)	5 023 870
Total couverture de juste valeur	52 921	121 593	170 010	6 001 208	9 977	247 240	(49 588)	5 711 906

Les variations de juste valeur des dérivés de couverture sont comptabilisées au sein du poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat.

RAPPORT FINANCIER 2021

Eléments couverts

Micro-couvertures	31/12/2021				31/12/2020			
	Couvertures existantes		Couvertures ayant cessé	Réévaluations de juste valeur sur la période liées à la couverture (y compris cessations de couvertures au cours de la période)	Couvertures existantes		Couvertures ayant cessé	Réévaluations de juste valeur sur la période liées à la couverture (y compris cessations de couvertures au cours de la période)
	Valeur comptable	Dont cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler		Valeur comptable	Dont cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler	
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-		-	-	-		-
Taux d'intérêt	-	-		-	-	-		-
Change	-	-		-	-	-		-
Autres	-	-		-	-	-		-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	432 378	41 973	2 544	(21 622)	467 250	63 762	2 699	(500)
Taux d'intérêt	432 378	41 973	2 544	(21 622)	467 250	63 762	2 699	(500)
Change	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Total de la couverture de juste valeur sur les éléments d'actif	432 378	41 973	2 544	(21 622)	467 250	63 762	2 699	(500)
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	47 821	(2 179)	-	21 673	262 626	(23 852)	-	(7 554)
Taux d'intérêt	47 821	(2 179)	-	21 673	262 626	(23 852)	-	(7 554)
Change	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Total de la couverture de juste valeur sur les éléments de passif	47 821	(2 179)	-	21 673	262 626	(23 852)	-	(7 554)

La juste valeur des portions couvertes des instruments financiers micro-couverts en juste valeur est comptabilisée dans le poste du bilan auquel elle se rattache. Les variations de juste valeur des portions couvertes des instruments financiers micro-couverts en juste valeur sont comptabilisées au sein du poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat.

Macro-couvertures	31/12/2021		31/12/2020	
	Valeur comptable	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler sur couvertures ayant cessé	Valeur comptable	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler sur couvertures ayant cessé
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-		-	
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	5 576 935	46 314	5 166 363	52 281
Total - Actifs	5 576 935	46 314	5 166 363	52 281
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	-	-	-	-
Total - Passifs	-	-	-	-

La juste valeur des portions couvertes des instruments financiers macro-couverts en juste valeur est comptabilisée dans le poste « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » au bilan. Les variations de juste valeur des portions couvertes des instruments financiers macro-couverts en juste

RAPPORT FINANCIER 2021

valeur sont comptabilisées au sein du poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat.

Résultat de la comptabilité de couverture

	31/12/2021			31/12/2020		
	Résultat net (Résultat de la comptabilité de couverture)			Résultat net (Résultat de la comptabilité de couverture)		
	Variation de juste valeur sur les instruments de couverture (y compris cessations de couverture)	Variation de juste valeur sur les éléments couverts (y compris cessations de couverture)	Part de l'inefficacité de la couverture	Variation de juste valeur sur les instruments de couverture (y compris cessations de couverture)	Variation de juste valeur sur les éléments couverts (y compris cessations de couverture)	Part de l'inefficacité de la couverture
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Taux d'intérêt	170 010	(169 092)	918	(49 588)	50 024	436
Change	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Total	170 010	(169 092)	918	(49 588)	50 024	436

RAPPORT FINANCIER 2021

➤ Couverture de flux de trésorerie et d'investissements nets à l'étranger

Instruments dérivés de couverture

	31/12/2021				31/12/2020			
	Valeur comptable		Variations de la juste valeur sur la période (y compris cessation de couverture au cours de la période)	Montant notionnel	Valeur comptable		Variations de la juste valeur sur la période (y compris cessation de couverture au cours de la période)	Montant notionnel
	Actif	Passif			Actif	Passif		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Couverture de flux de trésorerie								
Marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-
Taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments fermes	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-	-
Change	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments fermes	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Marchés de gré à gré	-	-	278	-	-	-	14 603	-
Taux d'intérêt	-	-	278	-	-	-	14 603	-
Instruments fermes	-	-	278	-	-	-	14 603	-
Instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-	-
Change	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments fermes	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des micro-couvertures de flux de trésorerie	-	-	278	-	-	-	14 603	-
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-	-	-
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de change	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des macro-couvertures de flux de trésorerie	-	-	-	-	-	-	-	-
Total de la couverture de flux de trésorerie	-	-	278	-	-	-	14 603	-
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-	-	-	-	-	-

Les variations de juste valeur des dérivés de couverture sont comptabilisées au sein du poste « Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres » à l'exception de la part inefficace de la relation de couverture qui est comptabilisée au sein du poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat.

RAPPORT FINANCIER 2021

Impacts de la comptabilité de couverture

	31/12/2021			31/12/2020		
	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		Résultat net (Résultat de la comptabilité de couverture)	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		Résultat net (Résultat de la comptabilité de couverture)
	Montant de la part efficace de la relation de couverture comptabilisé sur la période	Montant comptabilisé en capitaux propres recyclables transférés en résultat au cours de la période	Montant de la part inefficace de la couverture	Montant de la part efficace de la relation de couverture comptabilisé sur la période	Montant comptabilisé en capitaux propres recyclables transférés en résultat au cours de la période	Montant de la part inefficace de la couverture
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Couverture de flux de trésorerie	-	-	-	-	-	-
Taux d'intérêt	278	-	-	14 603	-	-
Change	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Total de la couverture de flux de trésorerie	278	-	-	14 603	-	-
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-	-	-	-
Total de la couverture de flux de trésorerie et d'investissement net dans une activité à l'étranger	278	-	-	14 603	-	-

5) Risques opérationnels

cf. Rapport financier – Gestion des risques – Risques opérationnels

6) Gestion du capital et ratios réglementaires

Conformément au règlement européen 575/2013¹¹ (CRR), la Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine est soumise au respect du ratio de solvabilité, de levier et de liquidité.

La gestion des fonds propres de la Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens de la directive européenne 2013/36¹² et du règlement européen 575/2013, applicables depuis le 1er janvier 2014, et exigés par les autorités compétentes, la Banque centrale européenne (BCE) et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

Ce dispositif prudentiel consiste notamment à renforcer la qualité et la quantité des fonds propres réglementaires requis, à mieux appréhender les risques, à inclure des coussins de fonds propres et des exigences supplémentaires en matière de la liquidité et du levier.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres de base de catégorie 1 ou *Common Equity Tier 1* (CET1), déterminés à partir des capitaux propres retraités, notamment de certains instruments de capital qui sont classés en *Additional Tier 1* (AT1), et de déductions des immobilisations incorporelles ;
- les fonds propres de catégorie 1 ou *Tier 1*, constitués du *Common Equity Tier 1* et des instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 ou *Additional Tier 1* perpétuels ;
- les fonds propres globaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 composés d'instruments subordonnés ayant une maturité minimale à l'émission de 5 ans.

11 Complété en juin 2019 par le règlement (UE) 2019/876 et en juin 2020 par le règlement (UE) 2020/873

12 Complétée en juin 2019 par la directive (UE) 2019/878

RAPPORT FINANCIER 2021

Pour être reconnus en fonds propres, les instruments de catégorie 1 et de catégorie 2 doivent répondre à des critères d'inclusion exigeants. Si d'anciens instruments ne sont pas ou plus éligibles, ils font l'objet d'une clause de "grand-père" permettant de les éliminer des fonds propres de façon progressive.

Les déductions relatives aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent respectivement selon le type de l'instrument sur les montants du CET1, du *Tier 1* (AT1) et du *Tier 2*. Elles s'appliquent également aux détentions dans le secteur des assurances, quand l'établissement ne bénéficie pas de la dérogation "conglomérat financier".

En 2021 comme en 2020 et selon la réglementation en vigueur, la Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine a respecté les exigences réglementaires.

5) Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

1) Produits et charges d'intérêts

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Sur les actifs financiers au coût amorti	361 755	366 988
Opérations avec les établissements de crédit	4 331	3 705
Opérations internes au Crédit Agricole	52 626	35 241
Opérations avec la clientèle	296 979	304 561
Opérations de location-financement	-	-
Titres de dettes	7 819	23 481
Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-
Opérations avec les établissements de crédit	-	-
Opérations avec la clientèle	-	-
Titres de dettes	-	-
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	17 872	17 588
Autres intérêts et produits assimilés	-	-
Produits d'intérêts (1) (2)	379 627	384 576
Sur les passifs financiers au coût amorti	(80 244)	(79 511)
Opérations avec les établissements de crédit	(4 640)	(3 517)
Opérations internes au Crédit Agricole	(59 864)	(57 830)
Opérations avec la clientèle	(18 135)	(20 084)
Opérations de location-financement	-	-
Dettes représentées par un titre	2 395	1 920
Dettes subordonnées	-	-
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(70 141)	(66 007)
Autres intérêts et charges assimilées	(308)	(108)
Charges d'intérêts	(150 693)	(145 626)

(1) dont 6 383 milliers d'euros sur créances dépréciées (Stage 3) au 31 décembre 2021 contre 7 316 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

(2) dont 266 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2021 contre 576 milliers d'euros au 31 décembre 2020 et 6 306 milliers d'euros de bonifications reçues au titre du TLTRO

Les montants d'intérêts négatifs enregistrés charges d'intérêts pour les actifs financiers sont respectivement de 9 343 milliers d'euros.

RAPPORT FINANCIER 2021

Les produits d'intérêts incluent les effets de la catch-up résultant de la prorogation des PGE pour un montant de 487 milliers d'euros.

2) Produits et charges de commissions

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021			31/12/2020		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	467	(173)	294	244	(163)	81
Sur opérations internes au Crédit Agricole	15 712	(59 759)	(44 047)	14 198	(50 496)	(36 298)
Sur opérations avec la clientèle	5 725	(1 327)	4 398	5 235	(1 287)	3 948
Sur opérations sur titres	-	-	-	-	-	-
Sur opérations de change	148	-	148	148	-	148
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	282	-	282	91	-	91
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	197 053	(11 333)	185 720	192 903	(9 952)	182 951
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	2 405	(89)	2 316	2 128	(140)	1 988
Total Produits et charges de commissions	221 792	(72 681)	149 111	214 947	(62 038)	152 909

3) Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Dividendes reçus	227	212
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif détenus à des fins de transaction	(329)	67
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	375	(739)
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de dette ne remplissant pas les critères SPPI	(981)	(3 833)
Gains ou pertes nets sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option (1)	-	-
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	3 171	(1 832)
Résultat de la comptabilité de couverture	918	438
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	3 381	(5 687)

(1) Hors spread de crédit émetteur pour les passifs à la juste valeur par résultat sur option (sauf exception permise par la norme pour éliminer ou réduire une non-concordance en compte de résultat).

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021			31/12/2020		
	Profits	Pertes	Net	Profits	Pertes	Net
Couverture de juste valeur	139 213	(138 861)	352	170 047	(169 809)	238
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	47 681	(90 976)	(43 295)	88 379	(81 325)	7 054
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	91 532	(47 885)	43 647	81 668	(88 484)	(6 816)
Couverture de flux de trésorerie	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-	-	-	-

RAPPORT FINANCIER 2021

Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	277 047	(276 481)	566	302 886	(302 686)	200
Variations de juste valeur des éléments couverts	75 625	(201 422)	(125 797)	172 828	(129 858)	42 970
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	201 422	(75 059)	126 363	130 058	(172 828)	(42 770)
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-
Total Résultat de la comptabilité de couverture	416 260	(415 342)	918	472 933	(472 495)	438

Le détail du résultat de la comptabilité de couverture par type de relation (Couverture de juste valeur, Couverture de flux de trésorerie,...) est présenté dans la note 3.4 "Comptabilité de couverture".

4) Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)	40 720	14 118
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	40 720	14 118

5) Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Titres de dettes	-	8 893
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-
Gains résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	-	8 893
Titres de dettes	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-
Pertes résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	-	-
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti (1)	-	8 893

(1) Hors résultat sur décomptabilisation d'instruments de dettes dépréciés (Stage 3) mentionné en note 4.10 « Coût du risque »

RAPPORT FINANCIER 2021

6) Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers vers la juste valeur par résultat

Néant

7) Produits (charges) nets des autres activités

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	-	-
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance	-	-
Autres produits nets de l'activité d'assurance	-	-
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance	-	-
Produits nets des immeubles de placement	(74)	(72)
Autres produits (charges) nets	(1 616)	(464)
Produits (charges) des autres activités	(1 690)	(536)

8) Charges générales d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Charges de personnel	(158 888)	(153 591)
Impôts, taxes et contributions réglementaires (1)	(9 209)	(11 743)
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(81 131)	(81 713)
Charges générales d'exploitation	(249 228)	(247 047)

(1) Dont 1 705 milliers d'euros comptabilisés au titre du Fonds de Résolution Unique au 31 décembre 2021.

Honoraires des commissaires aux comptes

La répartition par cabinet et par type de mission des honoraires des Commissaires aux comptes des sociétés de la Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine intégrées globalement est la suivante au titre de 2021 :

Collège des Commissaires aux comptes de la Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou

<i>(en milliers d'euros hors taxes)</i>	Cabinet EY		Cabinet Mazars		Total 2021
	2021	2020	2021	2020	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	83	81	83	81	166
Emetteur	83	81	83	81	166
Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-
Services autres que la certification des comptes	17	18	5	5	22
Emetteur	17	18	5	5	22
Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-
Total	100	99	88	86	188

RAPPORT FINANCIER 2021

Le montant total des honoraires du cabinet EY, commissaire aux comptes de la Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine, figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice s'élève à 100 milliers d'euros, dont 83 milliers d'euros au titre de la mission de certification des comptes de la Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine et ses filiales, et 17 milliers d'euros au titre de services autres que la certification des comptes (lettres de confort, procédures convenues, attestations, consultations, etc.)

Le montant total des honoraires du cabinet Mazars, Commissaire aux comptes de Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice s'élève à 88 milliers d'euros, dont 83 milliers d'euros au titre la mission de certification des comptes de la Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine et ses filiales, et 5 milliers d'euros au titre de services autres que la certification des comptes (lettres de confort, procédures convenues, attestations, revue de conformité de déclarations fiscales, consultations, etc.)

Autres Commissaires aux comptes intervenant sur les sociétés du groupe de la Caisse régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine, consolidées par intégration globale :

<i>(en milliers d'euros hors taxes)</i>	Cabinet CIFRALEX		Cabinet ALTONEO		Total 2021
	2021	2020	2021	2020	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	7	2	3	3	10
Services autres que la certification des comptes	0	0	0	0	0
Total	7	2	3	3	10

9) Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Dotations aux amortissements	(15 599)	(15 599)
Immobilisations corporelles (1)	(15 582)	(15 576)
Immobilisations incorporelles	(17)	(23)
Dotations (reprises) aux dépréciations	2	-
Immobilisations corporelles	2	-
Immobilisations incorporelles	-	-
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(15 597)	(15 599)

(1) Dont 1 154 milliers d'euros comptabilisés au titre de l'amortissement du droit d'utilisation (IFRS 16) au 31 décembre 2021.

RAPPORT FINANCIER 2021

10) Coût du risque

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan sains (Stage 1 et Stage 2) (A)	(20 146)	(42 629)
Stage 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	(3 111)	(26 198)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(1 489)	(20 420)
Engagements par signature	(1 622)	(5 778)
Stage 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	(17 035)	(16 431)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(17 084)	(13 371)
Engagements par signature	49	(3 060)
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan dépréciés (Stage 3) (B)	(5 616)	(883)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(5 772)	(4 291)
Engagements par signature	156	3 408
Autres actifs (C)	(4)	2
Risques et charges (D)	(284)	(1 094)
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions (E)= (A)+ (B)+ (C)+ (D)	(26 050)	(44 604)
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	-	-
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés	-	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(1 403)	(234)
Récupérations sur prêts et créances	702	1 031
comptabilisés au coût amorti	702	1 031
comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-
Décotes sur crédits restructurés	(15)	(81)
Pertes sur engagements par signature	-	-
Autres pertes	-	(1 484)
Autres produits	-	1 477
Coût du risque	(26 766)	(43 895)

RAPPORT FINANCIER 2021

11) Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	2 071	412
Plus-values de cession	2 216	716
Moins-values de cession	(145)	(304)
Titres de capitaux propres consolidés	-	-
Plus-values de cession	-	-
Moins-values de cession	-	-
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement	-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2 071	412

12) Impôts

Charge d'impôt

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2021	31/12/2020
Charge d'impôt courant	(36 995)	(41 711)
Charge d'impôt différé	8 109	11 840
Total Charge d'impôt	(28 886)	(29 871)

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 31 décembre 2021

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	130 936	28,41%	-37 199
Effet des différences permanentes			9 720
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			-
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			-1 002
Effet de l'imposition à taux réduit			3 909
Changement de taux			-
Effet des autres éléments			-4 315
Taux et charge effectifs d'impôt		22,06%	-28 886

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2021.

RAPPORT FINANCIER 2021

Au 31 décembre 2020

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	102 518	32,02%	(32 826)
Effet des différences permanentes			2 033
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			-
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			545
Effet de l'imposition à taux réduit			5 176
Changement de taux			-
Effet des autres éléments			(4 799)
Taux et charge effectifs d'impôt		29,14%	(29 871)

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2020.

RAPPORT FINANCIER 2021

13) Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période :

Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		
Gains et pertes sur écarts de conversion	-	-
Ecart de réévaluation de la période	-	-
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	-	-
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-
Ecart de réévaluation de la période	-	-
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	-	-
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	278	14 603
Ecart de réévaluation de la période	278	14 603
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	-	(4 045)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	278	10 558
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	2 493	(1 805)
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	-	-
Ecart de réévaluation de la période	-	-
Transferts en réserves	-	-
Autres variations	-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	318 982	(91 903)
Ecart de réévaluation de la période	319 497	(91 903)
Transferts en réserves	(515)	-
Autres variations	-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	(10 364)	4 313
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	311 111	(89 395)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	311 389	(78 837)
Dont part du Groupe	311 389	(78 837)
Dont participations ne donnant pas le contrôle	-	-

RAPPORT FINANCIER 2021

Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et effets d'impôt

	31/12/2020				Variation				31/12/2021			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
<i>(en milliers d'euros)</i>												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables												
Gains et pertes sur écarts de conversion	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	(714)	-	(714)	(714)	278	-	278	278	(436)	-	(436)	(436)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	(714)	-	(714)	(714)	278	-	278	278	(436)	-	(436)	(436)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	(714)	-	(714)	(714)	278	-	278	278	(436)	-	(436)	(436)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables												
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(11 415)	2 949	(8 466)	(8 466)	2 493	(644)	1 849	1 849	(8 922)	2 305	(6 617)	(6 617)
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	222 171	(6 307)	215 864	215 864	318 982	(9 720)	309 262	309 262	541 153	(16 027)	525 126	525 126
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	210 756	(3 358)	207 398	207 398	321 475	(10 364)	311 111	311 111	532 231	(13 722)	518 509	518 509
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	210 756	(3 358)	207 398	207 398	321 475	(10 364)	311 111	311 111	532 231	(13 722)	518 509	518 509
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	210 042	(3 358)	206 684	206 684	321 753	(10 364)	311 389	311 389	531 795	(13 722)	518 073	518 073

RAPPORT FINANCIER 2021

	31/12/2019				Variation				31/12/2020			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
<i>(en milliers d'euros)</i>												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables												
Gains et pertes sur écarts de conversion	-	-	1	-	-	-	(1)	-	-	-	-	-
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	(15 317)	4 045	(11 272)	(11 272)	14 603	(4 045)	10 558	10 558	(714)	-	(714)	(714)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	(15 317)	4 045	(11 271)	(11 272)	14 603	(4 045)	10 557	10 558	(714)	-	(714)	(714)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	(15 317)	4 045	(11 271)	(11 272)	14 603	(4 045)	10 557	10 558	(714)	-	(714)	(714)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables												
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(9 610)	2 482	(7 128)	(7 128)	(1 805)	467	(1 338)	(1 338)	(11 415)	2 949	(8 466)	(8 466)
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	314 074	(10 153)	303 921	303 921	(91 903)	3 846	(88 057)	(88 057)	222 171	(6 307)	215 864	215 864
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	304 464	(7 671)	296 793	296 793	(93 708)	4 313	(89 395)	(89 395)	210 756	(3 358)	207 398	207 398
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	304 464	(7 671)	296 793	296 793	(93 708)	4 313	(89 395)	(89 395)	210 756	(3 358)	207 398	207 398
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	289 147	(3 626)	285 522	285 521	(79 105)	268	(78 838)	(78 837)	210 042	(3 358)	206 684	206 684

RAPPORT FINANCIER 2021

6) Informations sectorielles

Définition des secteurs opérationnels

La Caisse régionale du Crédit agricole de l'Anjou et du Maine exerce uniquement le métier de banque de proximité en France

1) Information sectorielle par secteur opérationnel

Néant

2) Information sectorielle par zone géographique

Néant

7) Notes relatives au bilan

1) Caisse, banques centrales

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021		31/12/2020	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	49 481	-	51 788	-
Banques centrales	648	-	2 500	-
Valeur au bilan	50 129	-	54 288	-

2) Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	4 899	6 451
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	238 772	383 295
Instruments de capitaux propres	5 043	5 074
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	233 729	378 221
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
Valeur au bilan	243 671	389 746
	Dont Titres prêtés	-

RAPPORT FINANCIER 2021

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Instruments de capitaux propres	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-
Titres de dettes	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
OPCVM	-	-
Prêts et créances	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-
Créances sur la clientèle	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-
Instruments dérivés	4 899	6 451
Valeur au bilan	4 899	6 451

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que la Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine est autorisée à redonner en garantie.

Instrument de capitaux propres à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Actions et autres titres à revenu variable	1 506	1 950
Titres de participation non consolidés	3 537	3 124
Total Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	5 043	5 074

Instrument de dettes ne remplissant pas les critères SPPI

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Titres de dettes	217 488	375 796
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	11 713	6 917
OPCVM	205 775	368 879
Prêts et créances	16 241	2 425
Créances sur les établissements de crédit	-	-
Créances sur la clientèle	16 241	2 425
Titres reçus en pension livrée	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-
Total Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI à la juste valeur par résultat	233 729	378 221

RAPPORT FINANCIER 2021

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Prêts et créances	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-
Créances sur la clientèle	-	-
Titres de dettes	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
Total Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	6 282	10 713
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
Valeur au bilan	6 282	10 713

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Titres vendus à découvert	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-
Instruments dérivés	6 282	10 713
Valeur au bilan	6 282	10 713

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie dans la note 3.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêt.

Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

Néant

3) Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 "Comptabilité de couverture".

RAPPORT FINANCIER 2021

4) Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

	31/12/2021			31/12/2020		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	2 008 603	555 721	(14 567)	1 632 506	242 111	(19 940)
Total	2 008 603	555 721	(14 567)	1 632 506	242 111	(19 940)

Instrument de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables

	31/12/2021			31/12/2020		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-	-	-
Total des titres de dettes	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-	-	-	-
Total des prêts et créances	-	-	-	-	-	-
Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-	-	-	-	-
Impôts sur les bénéfices		-	-		-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôt)		-	-		-	-

RAPPORT FINANCIER 2021

Instrumentes de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables

Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres non recyclables

	31/12/2021			31/12/2020		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Actions et autres titres à revenu variable	6 371	28	-	4 956	28	-
Titres de participation non consolidés	2 002 232	555 693	(14 567)	1 627 550	242 083	(19 940)
Total Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	2 008 603	555 721	(14 567)	1 632 506	242 111	(19 940)
Impôts sur les bénéfices		(16 027)	-		(6 306)	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôt)		539 694	(14 567)		235 805	(19 940)

Instrumentes de capitaux propres ayant été décomptabilisés au cours de la période

	31/12/2021			31/12/2020		
	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés ⁽¹⁾	Pertes cumulées réalisées ⁽¹⁾	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés ⁽¹⁾	Pertes cumulées réalisées ⁽¹⁾
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-	-	-
Titres de participation non consolidés	1 526	1 152	(637)	130	-	-
Total Placements dans des instruments de capitaux propres	1 526	1 152	(637)	130	-	-
Impôts sur les bénéfices		(36)	20		-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôt)		1 116	(617)		-	-

(1) Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

Au cours de l'exercice, la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine a procédé à la cession du titre C2MS dans le cadre du principe de la clause d'ajustement capitalistique. L'entité a également procédé à la cession des titres COFILMO et EDOKIAL suite à la création de deux acteurs pour la Gestion Documentaire et des Titres de Paiement. Enfin, pour le titre SACAM AVENIR, la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine a constaté une perte suite au coup d'accordéon réalisé par l'entité (suite à la diminution du taux de détention).

RAPPORT FINANCIER 2021

5) Actifs financiers au coût amorti

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3 289 828	1 948 556
Prêts et créances sur la clientèle (1)	18 460 020	17 311 136
Titres de dettes	726 540	867 712
Valeur au bilan	22 476 388	20 127 404

(1) Au 31 décembre 2021, dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée à la COVID 19, le montant des encours de prêts garantis par l'Etat (PGE) accordés par la Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine s'élève à 322 817 milliers d'euros.

Prêts et créances sur les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	10 742	33 371
<i>dont comptes ordinaires débiteurs non douteux (1)</i>	10 583	33 172
<i>dont comptes et prêts au jour le jour non douteux (1)</i>	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-
Titres reçus en pension livrée	671 053	231 806
Prêts subordonnés	-	-
Autres prêts et créances	-	-
Valeur brute	681 795	265 177
Dépréciations	-	-
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	681 795	265 177
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	2 421 652	1 437 366
Titres reçus en pension livrée	-	-
Comptes et avances à terme	186 381	246 013
Prêts subordonnés	-	-
Total Prêts et créances internes au Crédit Agricole	2 608 033	1 683 379
Valeur au bilan	3 289 828	1 948 556

(1) Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie

RAPPORT FINANCIER 2021

Prêts et créances sur la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	12 095	9 598
Autres concours à la clientèle	18 680 553	17 524 361
Valeurs reçues en pension	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-
Prêts subordonnés	634	-
Créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance	-	-
Avances en comptes courants d'associés	37 721	51 321
Comptes ordinaires débiteurs	58 139	54 165
Valeur brute	18 789 142	17 639 445
Dépréciations	(329 122)	(328 309)
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	18 460 020	17 311 136
Opérations de location-financement		
Location-financement immobilier	-	-
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	-	-
Valeur brute	-	-
Dépréciations	-	-
Valeur nette des opérations de location-financement	-	-
Valeur au bilan	18 460 020	17 311 136

Titres de dettes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Effets publics et valeurs assimilées	675 066	728 416
Obligations et autres titres à revenu fixe	51 801	139 533
Total	726 867	867 949
Dépréciations	(327)	(237)
Valeur au bilan	726 540	867 712

RAPPORT FINANCIER 2021

6) Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue

Actifs transférés non décomptabilisés intégralement au 31 décembre 2021

Nature des actifs transférés	Actifs transférés restant comptabilisés en totalité										Actifs transférés comptabilisés à hauteur de l'implication continue de l'entité					
	Actifs transférés					Passifs associés					Actifs et passifs associés	Valeur comptable totale des actifs initiaux avant leur transfert	Valeur comptable de l'actif encore comptabilisée (implication continue)	Valeur comptable des passifs associés		
	Valeur comptable	dont titrisations (non déconsolidantes)	dont pensions livrées	dont autres	Juste valeur	Valeur comptable	dont titrisations (non déconsolidantes)	dont pensions livrées	dont autres	Juste valeur					Juste valeur nette	
<i>(en milliers d'euros)</i>																
Actifs financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs	525 830	66 606	459	-	546	544 105	58 139	485	-	544	2 044	-	-	-	-	-
Titres de	459 224	-	459	-	475	485 966	-	485	-	485	(10)	-	-	-	-	-
Prêts et	66 606	66 606	-	-	70	58 139	58 139	-	-	58	12 703	-	-	-	-	-
Total Actifs	525 830	66 606	459	-	546	544 105	58 139	485	-	544	2 044	-	-	-	-	-
Opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	525 830	66 606	459	-	546	544 105	58 139	485	-	544	2 044	-	-	-	-	-

RAPPORT FINANCIER 2021

Actifs transférés non décomptabilisés intégralement au 31 décembre 2020

Nature des actifs transférés (en milliers d'euros)	Actifs transférés restant comptabilisés en totalité										Actifs transférés comptabilisés à hauteur de l'implication continue de l'entité			
	Actifs transférés					Passifs associés					Actifs et passifs	Valeur comptable totale des actifs initiaux avant leur	Valeur comptable de l'actif encore comptabilisée (implication continue)	Valeur comptable des passifs associés
	Valeur comptable	dont titrisations (non déconsolidantes)	dont pensions livrées	dont autres	Juste valeur	Valeur comptable	dont titrisations (non déconsolidantes)	Dont pensions livrées	Dont autres	Juste valeur				
Actifs financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs	392 114	68 590	323	-	1	413 525	61 164	352	-	413	607	-	-	-
Titres de	323 524	-	323	-	340	352 361	-	352	-	352	(11)	-	-	-
Prêts et	68 590	68 590	-	-	679	61 164	61 164	-	-	61	618	-	-	-
Total Actifs	392 114	68 590	323	-	1	413 525	61 164	352	-	413	607	-	-	-
Opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	392 114	68 590	323	-	1	413 525	61 164	352	-	413	607	-	-	-

Titrisations

Les titrisations consolidées avec investisseurs externes constituent un transfert d'actifs au sens de l'amendement à IFRS 7. En effet, la Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine a une obligation contractuelle indirecte de remettre aux investisseurs externes les flux de trésorerie des actifs cédés au fonds de titrisation (bien que ces actifs figurent au bilan de la Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine via la consolidation du fonds). Les créances cédées au fonds de titrisation servent de garantie aux investisseurs.

Les titrisations consolidées intégralement autosouscrites ne constituent pas un transfert d'actif au sens de la norme IFRS 7.

Engagements encourus relatifs aux actifs transférés décomptabilisés intégralement au 31 décembre 2021

Au titre de l'exercice, la Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine n'a constaté aucun engagement encouru relatif aux actifs transférés décomptabilisés intégralement.

Engagements encourus relatifs aux actifs transférés décomptabilisés intégralement au 31 décembre 2020

Au titre de l'exercice, la Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine n'a constaté aucun engagement encouru relatif aux actifs transférés décomptabilisés intégralement.

7) Expositions au risque souverain

RAPPORT FINANCIER 2021

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'État, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions de la Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine au risque souverain sont les suivantes :

Activité bancaire

31/12/2021 <i>(en milliers d'euros)</i>	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
Allemagne	-	211	-	-	211	-	211
Arabie Saoudite	-	-	-	-	-	-	-
Argentine	-	-	-	-	-	-	-
Autriche	-	43	-	-	43	-	43
Belgique	-	294	-	-	294	-	294
Brésil	-	-	-	-	-	-	-
Chine	-	-	-	-	-	-	-
Egypte	-	-	-	-	-	-	-
Espagne	-	494	-	63 139	63 633	-	63 633
Etats-Unis	-	-	-	-	-	-	-
France	-	48	-	484 388	484 436	-	484 436
Hong Kong	-	-	-	-	-	-	-
Italie	-	595	-	127 227	127 822	-	127 822
Japon	-	-	-	-	-	-	-
Liban	-	-	-	-	-	-	-
Maroc	-	-	-	-	-	-	-
Pologne	-	-	-	-	-	-	-
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-
Russie	-	-	-	-	-	-	-
Turquie	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	-	-	-	-	-	-	-
Venezuela	-	-	-	-	-	-	-
Autres pays souverains	-	10 293	-	-	10 293	-	10 293
Total	-	11 978	-	674 754	686 732	-	686 732

RAPPORT FINANCIER 2021

31/12/2020 (en milliers d'euros)	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
Allemagne	-	1 389	-	-	1 389	-	1 389
Arabie Saoudite	-	-	-	-	-	-	-
Argentine	-	-	-	-	-	-	-
Autriche	-	290	-	-	290	-	290
Belgique	-	-	-	-	-	-	-
Brésil	-	-	-	-	-	-	-
Chine	-	-	-	-	-	-	-
Egypte	-	-	-	-	-	-	-
Espagne	-	-	-	63 481	63 481	-	63 481
Etats-Unis	-	-	-	-	-	-	-
France	-	1 981	-	534 593	536 574	-	536 574
Hong Kong	-	-	-	-	-	-	-
Italie	-	-	-	130 111	130 111	-	130 111
Japon	-	-	-	-	-	-	-
Liban	-	-	-	-	-	-	-
Maroc	-	-	-	-	-	-	-
Pologne	-	-	-	-	-	-	-
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-
Russie	-	-	-	-	-	-	-
Turquie	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	-	-	-	-	-	-	-
Venezuela	-	-	-	-	-	-	-
Autres pays souverains	-	490	-	-	490	-	490
Total	-	4 150	-	728 185	732 335	-	732 335

Activité d'assurance

Néant

8) Passifs financiers au coût amorti

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Dettes envers les établissements de crédit	13 472 157	12 370 977
Dettes envers la clientèle	6 707 794	6 172 940
Dettes représentées par un titre	853 448	482 324
Valeur au bilan	21 033 399	19 026 241

RAPPORT FINANCIER 2021

Dettes envers les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	878	714
<i>dont comptes ordinaires créditeurs (1)</i>	3	-
<i>dont comptes et emprunts au jour le jour (1)</i>	-	-
Valeurs données en pension	-	-
Titres donnés en pension livrée	750 956	503 246
Total	751 834	503 960
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	1 418	-
Titres donnés en pension livrée	-	-
Comptes et avances à terme	12 718 905	11 867 017
Total	12 720 323	11 867 017
Valeur au bilan	13 472 157	12 370 977

(1) Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie.

Dettes envers la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Comptes ordinaires créditeurs	5 579 241	5 041 915
Comptes d'épargne à régime spécial	92 231	76 729
Autres dettes envers la clientèle	1 036 322	1 054 296
Titres donnés en pension livrée	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	-	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	-	-
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	-	-
Valeur au bilan	6 707 794	6 172 940

Dettes représentées par un titre

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Bons de caisse	-	-
Titres du marché interbancaire	-	-
Titres de créances négociables	795 300	421 150
Emprunts obligataires	58 148	61 174
Autres dettes représentées par un titre	-	-
Valeur au bilan	853 448	482 324

RAPPORT FINANCIER 2021

9) Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers

Compensation – Actifs financiers

Nature des instruments financiers (en milliers d'euros)	31/12/2021					
	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
Montants bruts des passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation				Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie		
Dérivés	57 820	-	57 820	54 759	-	3 061
Prises en pension de titres	671 053	-	671 053	671 053	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Total des actifs financiers soumis à compensation	728 873	-	728 873	725 812	-	3 061

Nature des instruments financiers (en milliers d'euros)	31/12/2020					
	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
Montants bruts des passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation				Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie		
Dérivés	16 421	-	16 421	10 411	-	6 010
Prises en pension de titres	231 806	-	231 806	231 806	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Total des actifs financiers soumis à compensation	248 227	-	248 227	242 217	-	6 010

Compensation – Passifs financiers

Nature des instruments financiers (en milliers d'euros)	31/12/2021					
	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
Montants bruts des actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation				Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie		
Dérivés	127 875	-	127 875	54 759	73 077	39
Mises en pension de titres	750 956	-	750 956	671 053	79 903	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Total des passifs financiers soumis à compensation	878 831	-	878 831	725 812	152 980	39

RAPPORT FINANCIER 2021

Nature des instruments financiers (en milliers d'euros)	31/12/2020					
	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
Montants bruts des actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation				Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie		
Dérivés	257 583	-	257 583	10 411	247 107	65
Mises en pension de titres	503 246	-	503 246	231 806	269 961	1 479
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Total des passifs financiers soumis à compensation	760 829	-	760 829	242 217	517 068	1 544

10) Actifs et passifs d'impôts courants et différés

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Impôts courants	9 241	11 262
Impôts différés	51 245	54 398
Total Actifs d'impôts courants et différés	60 486	65 660
Impôts courants	762	796
Impôts différés	10	2
Total Passifs d'impôts courants et différés	772	798

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

	31/12/2021		31/12/2020	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
(en milliers d'euros)				
Décalages temporaires comptables-fiscaux	80 420	-	77 775	-
Charges à payer non déductibles	433	-	692	-
Provisions pour risques et charges non déductibles	52 582	-	50 026	-
Autres différences temporaires (1)	27 509	99	27 057	-
Impôts différés sur réserves latentes	(14 712)	-	(4 406)	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	(6 307)	9 765	(6 307)	-
Couverture de flux de trésorerie	-	-	-	-
Gains et pertes sur écarts actuariels	1 315	-	1 901	-
Gains et pertes sur variation du risque de crédit propre	-	-	-	-
Impôts différés sur résultat	(14 463)	10	(18 971)	2
Total Impôts différés	51 245	10	54 398	2

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.

RAPPORT FINANCIER 2021

Positions fiscales incertaines et contrôles fiscaux

11) Comptes de régularisation actif, passif et divers

Comptes de régularisation et actifs divers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Autres actifs	330 694	507 028
Comptes de stocks et emplois divers	-	-
Gestion collective des titres Livret de développement durable et solidaire	-	-
Débiteurs divers (1)	330 648	506 977
Comptes de règlements	46	51
Capital souscrit non versé	-	-
Autres actifs d'assurance	-	-
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	-	-
Comptes de régularisation	109 911	84 953
Comptes d'encaissement et de transfert	26 401	149
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	17 437	17 001
Produits à recevoir	59 409	59 026
Charges constatées d'avance	379	342
Autres comptes de régularisation	6 285	8 435
Valeur au bilan	440 605	591 981

(1) dont 1 705 milliers d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution Unique, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

Comptes de régularisation et passifs divers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Autres passifs (1)	252 891	221 122
Comptes de règlements	-	-
Créditeurs divers	222 271	209 040
Versements restant à effectuer sur titres	25 646	6 896
Autres passifs d'assurance	-	-
Dettes locatives	4 974	5 186
Autres	-	-
Comptes de régularisation	199 496	215 903
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	16 672	40 071
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	17 333	18 312
Produits constatés d'avance	66 630	70 343
Charges à payer	53 980	75 242
Autres comptes de régularisation	44 881	11 935
Valeur au bilan	452 387	437 025

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

(2) Les montants sont indiqués en net.

RAPPORT FINANCIER 2021

12) Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Néant

13) Co-entreprises et entreprises associées

La caisse régionale du Crédit agricole de l'Anjou et du Maine détient la société SIDEL dont le pourcentage de détention est de 50%. Les seuils de significativité ne sont pas atteints.

14) Immeubles de placement

	31/12/2020	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2021
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Valeur brute	1 566	-	729	(236)	-	-	2 059
Amortissements et dépréciations	(723)	-	(87)	140	-	-	(670)
Valeur au bilan (1)	843	-	642	(96)	-	-	1 389

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

	31/12/2019	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2020
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Valeur brute	1 647	-	26	(107)	-	-	1 566
Amortissements et dépréciations	(713)	-	(71)	60	-	1	(723)
Valeur au bilan (1)	934	-	(45)	(47)	-	1	843

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

Juste valeur des immeubles de placement

La valeur de marché des immeubles de placement comptabilisés au coût est établie « à dire d'expert ».

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2021	31/12/2020
Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	Niveau 1	-	-
Valorisation fondée sur des données observables	Niveau 2	4	4
Valorisation fondée sur des données non observables	Niveau 3	2 055	1 562
Valeur de marché des immeubles de placement		2 059	1 566

Tous les immeubles de placement font l'objet d'une comptabilisation au coût au bilan.

15) Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

Les immobilisations corporelles d'exploitation incluent les droits d'utilisation des immobilisations prises en location en tant que preneur.

Les amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles d'exploitation sont présentés y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

RAPPORT FINANCIER 2021

	31/12/2020	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2021
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	282 359	-	8 350	(7 862)	-	(3)	282 844
Amortissements et dépréciations	(154 444)	-	(15 582)	3 798	-	-	(166 228)
Valeur au bilan	127 915	-	(7 232)	(4 064)	-	(3)	116 616
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	6 233	-	6	-	-	-	6 239
Amortissements et dépréciations	(6 220)	-	(17)	-	-	-	(6 237)
Valeur au bilan	13	-	(11)	-	-	-	2

	31/12/2019	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements (1)	31/12/2020
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	275 936	-	7 494	(4 203)	-	3 132	282 359
Amortissements et dépréciations	(140 336)	-	(15 563)	1 872	-	(417)	(154 444)
Valeur au bilan	135 600	-	(8 069)	(2 331)	-	2 715	127 915
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	6 208	-	25	-	-	-	6 233
Amortissements et dépréciations	(6 197)	-	(23)	-	-	-	(6 220)
Valeur au bilan	11	-	2	-	-	-	13

(1) Tenant compte des effets de première application de la décision de l'IFRS IC du 26 novembre 2019 sur la durée des contrats de location IFRS 16, le solde des droits d'utilisation au bilan aurait été de 7 179 milliers d'euros au 31/12/2019 (contre 4 047 milliers d'euros avant application de la décision IFRS IC).

16) Ecart d'acquisition

Néant

17) Provisions techniques des contrats d'assurance

Néant

RAPPORT FINANCIER 2021

18) Provisions

	31/12/2020	01/01/2021 (2)	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2021
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Risques sur les produits épargne-logement	36 326	-	-	525	-	(3 809)	-	1	33 043
Risques d'exécution des engagements par signature	28 882	-	-	84 873	-	(83 456)	-	(2)	30 297
Risques opérationnels	2 592	-	-	2 858	-	(405)	-	-	5 045
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	6 962	1 911	-	75	(105)	(148)	-	(2 174)	6 521
Litiges divers	207	-	-	552	(10)	(15)	-	-	734
Participations	1 051	-	-	-	-	-	-	-	1 051
Restructurations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres risques	8 565	-	-	1 113	(1 082)	(2 266)	-	1	6 331
TOTAL	84 585	1 911	-	89 996	(1 197)	(90 099)	-	(2 174)	83 022

(1) Dont 4 873 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 1 648 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

(2) Dont -312 milliers liés à l'impact estimé de la 1ère application de la décision IFRS IC du 21 avril 2021 portant sur le calcul des engagements relatifs à certains régimes à prestations définies (Cf. note 1.1 Normes applicables et comparabilité)

	31/12/2019	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2020
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Risques sur les produits épargne-logement	32 748	-	5 542	-	(1 964)	-	-	36 326
Risques d'exécution des engagements par signature	23 451	-	53 078	-	(47 648)	-	1	28 882
Risques opérationnels	2 191	-	1 998	(149)	(1 449)	-	1	2 592
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	8 073	-	242	(93)	(1 676)	-	416	6 962
Litiges divers	851	-	130	(735)	(40)	-	1	207
Participations	1 051	-	-	-	-	-	-	1 051
Restructurations	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres risques	6 493	-	4 008	(879)	(1 056)	-	(1)	8 565
TOTAL	74 858	-	64 998	(1 856)	(53 833)	-	418	84 585

(1) Dont 5 261 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 1 701 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

Provision épargne-logement :

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	220 787	169 417
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	2 009 261	1 915 689
Ancienneté de plus de 10 ans	1 842 787	1 900 530
Total plans d'épargne-logement	4 072 835	3 985 636
Total comptes épargne-logement	391 920	390 476
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	4 464 755	4 376 112

Les encours de collecte, hors prime de l'Etat, sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2021 pour les données au 31 décembre 2021 et à fin novembre 2020 pour les données au 31 décembre 2020.

RAPPORT FINANCIER 2021

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Plans d'épargne-logement	1 141	1 816
Comptes épargne-logement	7 050	10 694
Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	8 191	12 510

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	236	146
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	17 264	20 083
Ancienneté de plus de 10 ans	15 543	16 097
Total plans d'épargne-logement	33 043	36 326
Total comptes épargne-logement	-	-
Total Provision au titre des contrats épargne-logement	33 043	36 326

	31/12/2020	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2021
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Plans d'épargne-logement	36 326	-	(3 283)	-	33 043
Comptes épargne-logement	-	-	-	-	-
Total Provision au titre des contrats épargne-logement	36 326	-	(3 283)	-	33 043

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe "Relations internes aux Crédit Agricole - mécanismes financiers internes" de la partie "Cadre général".

19) Dettes subordonnées

Néant

20) Capitaux propres

Composition du capital au 31 décembre 2021

La Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 modifié portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, de Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI) et de Certificats Coopératifs d'Associés (CCA).

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où la Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

RAPPORT FINANCIER 2021

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCI et/ou CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II *quater* et *quinquies* de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCI sont émis au profit de titulaires n'ayant pas à justifier de la qualité de sociétaire, et sont librement négociables.

Les CCA ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Répartition du capital de la Caisse Régionale	Nombre de titres au 31/12/2020	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2021	% du capital	% des droits de vote
Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Dont part du Public	-	-	-	-		
Dont part Sacam Mutualisation	-	-	-	-		
Dont part autodétenue	-	-	-	-		
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	4 283 975	-	-	4 283 975	30,93%	0,00%
Dont part du Public	821 500	-	-	821 500	5,93%	
Dont part Crédit Agricole S.A.	-	-	-	-	0,00%	
Dont part Sacam Mutualisation	3 462 475	-	-	3 462 475	25,00%	
Parts sociales	9 565 922	-	-	9 565 922	69,07%	0,00%
Dont 91 Caisses Locales	9 565 898	-	-	9 565 898	69,07%	
Dont 21 administrateurs de la Caisse régionale	23	-	-	23	0,00%	
Dont Crédit Agricole S.A.	-	-	-	-	0,00%	
Dont Sacam Mutualisation	1	-	-	1	0,00%	
Dont Autres	-	-	-	-	0,00%	
Total	13 849 897	-	-	13 849 897	100,00%	0,00%

La valeur nominale des titres est de 15,25 euros et le montant total du capital est de 211 211 milliers d'euros

Rémunération par titre de capital

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine sont composés de parts sociales, de CCI (le cas échéant) et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 modifié relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale à la moyenne, sur les trois années civiles précédant la date de l'assemblée générale, du taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées, majorée de deux points, publié par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCA est quant à elle fixée annuellement par l'Assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

RAPPORT FINANCIER 2021

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action ne sont pas applicables.

Dividendes

Au titre de l'exercice 2021, le Conseil d'administration de la Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine a décidé de proposer à l'Assemblée générale du 25/03/2022 le paiement d'un dividende de 2,14 et de 0,38 euros par part sociale, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale.

Année de rattachement du dividende	Par CCI	Par CCA	Par part sociale
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2017	-	1,96	45,00%
2018	-	2,11	44,50%
2019	-	2,09	0,00%
2020	-	1,78	0,00%
Prévu 2021		2,14	

Dividendes payés au cours de l'exercice

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 13 332 milliers d'euros en 2021.

Affectations du résultat et fixation du dividende 2021

L'affectation du résultat la fixation et la mise en paiement du dividende 2021 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale de la Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine du 25/03/2022

Conformément à l'article R 512-11 du Code monétaire et financier, l'Assemblée générale ordinaire, sur proposition du Conseil d'administration, décide de répartir, ainsi que suit, les excédents de l'exercice 2021 qui s'élèvent, après apurement du report à nouveau, à 98.596.865,81 euros :

- (1) rémunération des parts sociales au taux de 2,49 % : 3.253.130,92 euros.
- b) rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés : 9.167.706,50 euros.
- c) affectation à la réserve légale : 64.632.022,00 euros.
- d) affectation à la réserve facultative : 21.544.006,39 euros.

21) Participations ne donnant pas le contrôle

Informations sur l'étendue des intérêts détenus par les participations significatives ne donnant pas le contrôle

Montants non significatifs

RAPPORT FINANCIER 2021

Informations financières individuelles résumées concernant les participations significatives ne donnant pas le contrôle

Montants non significatifs

22) Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en "Indéterminée".

RAPPORT FINANCIER 2021

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Caisse, banques centrales	50 129	-	-	-	-	50 129
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	540	425	2 048	13 599	227 059	243 671
Instruments dérivés de couverture	13	-	12 433	40 475	-	52 921
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	-	2 008 603	2 008 603
Actifs financiers au coût amorti	3 408 823	2 379 735	7 158 619	9 491 657	37 554	22 476 388
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	62 446					62 446
Total Actifs financiers par échéance	3 521 951	2 380 160	7 173 100	9 545 731	2 273 216	24 894 158
Banques centrales	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1 748	398	1 076	3 060	-	6 282
Instruments dérivés de couverture	101	394	17 004	104 094	-	121 593
Passifs financiers au coût amorti	7 858 536	3 921 094	6 070 335	3 183 434	-	21 033 399
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-	-
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-					-
Total Passifs financiers par échéance	7 860 385	3 921 886	6 088 415	3 290 588	-	21 161 274

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Caisse, banques centrales	54 288	-	-	-	-	54 288
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	441	53	1 640	11 234	376 378	389 746
Instruments dérivés de couverture	-	9 521	57	399	-	9 977
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	-	1 632 506	1 632 506
Actifs financiers au coût amorti	2 314 082	2 426 917	6 552 175	8 754 141	80 089	20 127 404
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	194 775					194 775
Total Actifs financiers par échéance	2 563 586	2 436 491	6 553 872	8 765 774	2 088 973	22 408 696
Banques centrales	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	4 088	21	1 640	4 594	370	10 713
Instruments dérivés de couverture	218	2 634	36 001	208 387	-	247 240
Passifs financiers au coût amorti	7 398 926	2 758 144	5 923 483	2 945 688	-	19 026 241
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-	-
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-					-
Total Passifs financiers par échéance	7 403 232	2 760 799	5 961 124	3 158 669	370	19 284 194

RAPPORT FINANCIER 2021

8) Avantages au personnel et autres rémunérations

1) Détail des charges de personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Salaires et traitements	(86 906)	(83 921)
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	(9 847)	(9 770)
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	(3 658)	(2 854)
Autres charges sociales	(30 436)	(30 269)
Intéressement et participation	(14 563)	(13 866)
Impôts et taxes sur rémunération	(13 478)	(12 911)
Total Charges de personnel	(158 888)	(153 591)

2) Effectif moyen de la période

Effectif moyen	31/12/2021	31/12/2020
France	1 914	1 932
Étranger	-	-
Total	1 914	1 932

3) Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, la Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

RAPPORT FINANCIER 2021

4) Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

Variation dette actuarielle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021			31/12/2020
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Dette actuarielle au 31/12/N-1	40 764	-	40 764	41 118
Impact IFRIC IAS 19 à l'ouverture (2)	(312)	-	(312)	-
Ecart de change	-	-	-	-
Coût des services rendus sur l'exercice	2 896	-	2 896	2 150
Coût financier	149	-	149	395
Cotisations employés	-	-	-	-
Modifications, réductions et liquidations de régime	-	-	-	(2 133)
Variations de périmètre	(66)	-	(66)	(188)
Prestations versées (obligatoire)	(2 216)	-	(2 216)	(1 642)
Taxes, charges administratives et primes	-	-	-	-
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses démographiques (1)	78	-	78	(800)
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses financières (1)	(1 550)	-	(1 550)	1 864
Dette actuarielle à la clôture	39 743	-	39 743	40 764

(1) Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.

(2) Concernent l'impact de la 1ère application de la décision IFRS IC du 21 avril 2021 portant sur le calcul des engagements relatifs à certains régimes à prestations définies pour un montant de (312) milliers d'euros au 1er janvier 2021 .

Détail de la charge comptabilisée au résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021			31/12/2020
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Coût des services	2 896	-	2 896	17
Charge/produit d'intérêt net	(477)	-	(477)	215
Impact en compte de résultat à la clôture	2 419	-	2 419	232

RAPPORT FINANCIER 2021

Détail des gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021			31/12/2020
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Réévaluation du passif (de l'actif) net				
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables à l'ouverture	11 415	-	11 415	9 610
Ecart de change	-	-	-	-
Gains/(pertes) actuariels sur l'actif	(207)	-	(207)	(73)
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses démographiques (1)	78	-	78	(800)
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses financières (1)	(1 550)	-	(1 550)	1 864
Ajustement de la limitation d'actifs	(814)	-	(814)	814
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables à la clôture	8 922	-	8 922	1 805

(1) Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.

Variation de juste valeur des actifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021			31/12/2020
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Juste valeur des actifs à l'ouverture	35 502	-	35 502	34 698
Ecart de change	-	-	-	-
Intérêt sur l'actif (produit)	91	-	91	180
Gains/(pertes) actuariels	207	-	207	73
Cotisations payées par l'employeur	3 040	-	3 040	2 381
Cotisations payées par les employés	-	-	-	-
Modifications, réductions et liquidations de régime	-	-	-	-
Variations de périmètre	(66)	-	(66)	(188)
Taxes, charges administratives et primes	-	-	-	-
Prestations payées par le fonds	(2 217)	-	(2 217)	(1 642)
Juste valeur des actifs à la clôture	36 557	-	36 557	35 502

RAPPORT FINANCIER 2021

Position nette

(en milliers d'euros)	31/12/2021			31/12/2020
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Dette actuarielle à la clôture	39 743	-	39 743	40 764
Impact de la limitation d'actifs	1 688	-	1 688	-
Juste valeur des actifs fin de période	(36 557)	-	(36 557)	(35 502)
Autres	-	-	-	-
Position nette (passif) / actif à la clôture	(4 874)	-	(4 874)	(5 262)

Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles

Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles					
	IFC Pers Social	FOMUGEI Social	IFC Cadres Social	RC Cadres Social	L137-11-2 Cadres
Taux d'actualisation (1)	0,86%	0,30%	0,86%	0,86%	0,86%
Taux de rendement attendus des actifs du régime et des droits à remboursement	0,36%	0,44%	0,36%	0,36%	0,36%
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	0,80%	1,25%	1,28%	1,28%	1,28%
Autres	4,00%	1,75%	3,67%	3,67%	3,67%

(1) Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de rotation du personnel. Le sous-jacent utilisé est le taux d'actualisation par référence à l'indice iboXX AA.

Information sur les actifs des régimes - Allocations d'actifs (1)

(en milliers d'euros)	Zone euro			Hors zone euro			Toutes zones		
	en %	En montant	dont coté	en %	En montant	dont coté	en %	En montant	dont coté
Actions	12,10%	3 641	-	0,00%	-	-	12,10%	3 641	-
Obligations	80,20%	24 131	-	0,00%	-	-	80,20%	24 131	-
Immobilier	7,70%	2 317		0,00%	-		7,70%	2 317	
Autres actifs	0,00%	-		0,00%	-		0,00%	-	

RAPPORT FINANCIER 2021

Au 31 décembre 2021, les taux de sensibilité démontrent que :

	Fomugéi	Retraite complémentair e Cadres de Direction	L.137-11-2	IFC Cadres de Direction	IFC Salariés
Une variation de plus 50bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement	0,70%	1,53%	3,74%	2,63%	6,01%
Une variation de moins de 50bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement	0,80%	1,60%	3,98%	2,74%	6,62%

5) Autres avantages sociaux

Les provisions constituées par la Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine au titre de ces autres engagements sociaux s'élèvent à 1 648 milliers d'euros à la fin de l'exercice 2021.

6) Paiements à base d'actions

Néant

7) Rémunérations de dirigeants

Le montant global des rémunérations allouées pendant l'exercice, respectivement à l'ensemble des membres des organes d'administration est de 406 milliers d'euros et à l'ensemble des membres des organes de direction est de 2 341 milliers d'euros.

RAPPORT FINANCIER 2021

9) Contrats de location

1) Contrats de location dont le Groupe est preneur

Le poste « Immobilisations corporelles d'exploitation » au bilan est composé d'actifs détenus en propre et d'actifs loués qui ne remplissent pas la définition d'immeubles de placement.

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Immobilisations corporelles détenues en propre	111 682	122 764
Droits d'utilisation des contrats de location	4 934	5 151
Total Immobilisations corporelles d'exploitation	116 616	127 915

Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine est également preneur dans des contrats de location de matériel informatique (photocopieurs, ordinateurs, ...) pour des durées de 1 à 3 ans. Ces contrats sont de faible valeur et/ou de courte durée. Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine a choisi d'appliquer les exemptions prévues par IFRS 16 et de ne pas comptabiliser au bilan de droit d'utilisation et de dette locative sur ces contrats.

Variation des actifs au titre du droit d'utilisation

La Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine est preneur de nombreux actifs immobiliers

Les informations relatives aux contrats dont la Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine est preneur sont présentés ci-dessous :

(en milliers d'euros)	31/12/2020	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements (1)	31/12/2021
Immobilier							
Valeur brute	7 374	-	941	(4)	-	-	8 311
Amortissements et dépréciations	(2 223)	-	(1 154)	-	-	-	(3 377)
Total Immobilier	5 151	-	(213)	(4)	-	-	4 934
Mobilier							
Valeur brute		-	-	-	-	-	-
Amortissements et dépréciations		-	-	-	-	-	-
Total Mobilier	-	-	-	-	-	-	-
Total Droits d'utilisation	5 151	-	(213)	(4)	-	-	4 934

(en milliers d'euros)	31/12/2019	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2020
Immobilier							
Valeur brute	4 047	-	195	-	-	3 132	7 374
Amortissements et dépréciations	(686)	-	(1 121)	-	-	(416)	(2 223)
Total Immobilier	3 361	-	(926)	-	-	2 716	5 151
Mobilier							
Valeur brute		-	-	-	-	-	-
Amortissements et dépréciations		-	-	-	-	-	-

RAPPORT FINANCIER 2021

Total Mobilier	-	-	-	-	-	-	-
Total Droits d'utilisation	3 361	-	(926)	-	-	2 716	5 151

(1) Tenant compte des effets de première application de la décision de l'IFRS IC du 26 novembre 2019 sur la durée des contrats de location IFRS 16, le solde des droits d'utilisation au bilan aurait été de 7 179 milliers d'euros au 31/12/2019

Echéancier des dettes locatives

(en milliers d'euros)	31/12/2021			Total Dettes locatives
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Dettes locatives	1 152	2 837	985	4 974

(en milliers d'euros)	31/12/2020			Total Dettes locatives
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Dettes locatives	1 139	3 338	709	5 186

Détail des charges et produits de contrats de location

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Charges d'intérêts sur dettes locatives	(27)	(51)
Total Intérêts et charges assimilées (PNB)	(27)	(51)
Charges relatives aux contrats de location court terme	-	375
Charges relatives aux contrats de location de faible valeur	(2 180)	(2 038)
Charges relatives aux paiements de loyers variables exclus de l'évaluation de la dette	-	-
Produits de sous-location tirés d'actifs au titre de droits d'utilisation	-	-
Profits ou pertes résultant de transactions de cession-bail	-	-
Profits ou pertes résultant de modifications de contrats de location	-	-
Total Charges générales d'exploitation	(2 180)	(1 663)
Dotations aux amortissements sur droits d'utilisation	(1 154)	(1 134)
Total Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	(1 154)	(1 134)
Total Charges et produits de contrats de location	(3 361)	(2 848)

Montants des flux de trésorerie de la période

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Total des sorties de trésorerie relatives aux contrats de location	(3 356)	(2 818)

2) Contrats de location dont le Groupe est bailleur

Néant

10) Engagements de financement et de garantie et autres garanties

RAPPORT FINANCIER 2021

Engagements donnés et reçus

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Engagements donnés	2 375 109	2 477 326
Engagements de financement	1 902 045	1 831 892
Engagements en faveur des établissements de crédit	-	-
Engagements en faveur de la clientèle	1 902 045	1 831 892
Ouverture de crédits confirmés	893 491	887 355
<i>Ouverture de crédits documentaires</i>	6 894	5 005
<i>Autres ouvertures de crédits confirmés</i>	886 597	882 350
Autres engagements en faveur de la clientèle	1 008 554	944 537
Engagements de garantie	473 064	645 434
Engagements d'ordre des établissements de crédit	24 810	257 095
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	-	-
Autres garanties (1)	24 810	257 095
Engagements d'ordre de la clientèle	448 254	388 339
Cautions immobilières	57 082	35 037
Autres garanties d'ordre de la clientèle	391 172	353 302
Engagements sur titres	-	-
Titres à livrer	-	-
Engagements reçus	6 065 643	5 525 973
Engagements de financement	22 458	25 083
Engagements reçus des établissements de crédit	22 458	25 083
Engagements reçus de la clientèle	-	-
Engagements de garantie	6 043 185	5 500 890
Engagements reçus des établissements de crédit	332 540	351 457
Engagements reçus de la clientèle	5 710 645	5 149 433
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées (2)	1 021 112	1 070 760
Autres garanties reçues	4 689 533	4 078 673
Engagements sur titres	-	-
Titres à recevoir	-	-

(1) Dont 232 637 milliers d'euros relatifs à la garantie Switch Assurance suite à la résiliation anticipée partielle du 2 mars 2020.

(2) Dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19, la Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et Maine a accordé des prêts pour lesquels elle a reçu des engagements de garantie de l'Etat français (PGE). Au 31 décembre 2021, le montant de ces engagements de garantie reçus s'élève à 322 817 milliers d'euros.

Instruments financiers remis et reçus en garantie

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH ...)	8 932 637	8 280 383
Titres prêtés	-	-
Dépôts de garantie sur opérations de marché	397	-

RAPPORT FINANCIER 2021

Autres dépôts de garantie	-	-
Titres et valeurs donnés en pension	750 956	503 246
Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie	9 683 990	8 783 629
Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie		
Autres dépôts de garantie	-	-
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés		
Titres empruntés	-	-
Titres et valeurs reçus en pension	798 424	347 115
Titres vendus à découvert	-	-
Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés	798 424	347 115

Au 31 décembre 2021, la Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine n'a pas utilisé les titres souscrits auprès des "FCT Crédit Agricole Habitat" comme dispositif de refinancement.

Créances apportées en garantie

Au cours de l'année 2021, la Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine a apporté 8 932 636 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 8 280 383 milliers d'euros en 2020. La Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine a apporté :

- 7 648 653 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France contre 6 816 527 milliers d'euros en 2020;
- 209 134 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 232 683 milliers d'euros en 2020 ;
- 1 074 849 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 1 231 173 milliers d'euros en 2020

Garanties détenues et actifs reçus en garantie

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis.

A l'exception des titres reçus en pension livrée, pour un montant de 668 786 milliers d'euros au 31 décembre 2021 contre 230 500 milliers d'euros au 31 décembre 2020, et des valeurs reçues en garantie ou en nantissement, pour un montant de 129 638 milliers d'euros au 31 décembre 2021 contre 116 615 milliers d'euros au 31 décembre 2020 les garanties détenues par la Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine et qu'elle est autorisée à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité de la Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine.

11) Reclassements d'instruments financiers

Principes retenus par le groupe Crédit Agricole

RAPPORT FINANCIER 2021

Les reclassements ne sont effectués que dans des circonstances rares résultant d'une décision prise par la Direction Générale de la Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine à la suite de changements internes ou externes : changements importants par rapport à l'activité de la Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine.

Reclassements effectués par la Caisse Régionale **du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine**

La Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine n'a pas opéré en 2021 de reclassement au titre du paragraphe 4.4.1 d'IFRS 9.

12) **Juste valeur des instruments financiers**

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion "d'*exit price*").

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique

Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

La hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de spreads de *Credit Default Swaps* (CDS). Les pensions données et reçues portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs et passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux du marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels il est considéré que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;

RAPPORT FINANCIER 2021

- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des actifs ou passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

1) Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont, pour les actifs, nets de dépréciation.

Actifs financiers comptabilisés au coût amorti au bilan valorisés à la juste valeur

	Valeur au bilan au 31/12/2021	Juste valeur au 31/12/2021	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Instruments de dettes non évalués à la juste valeur au bilan					
Prêts et créances	21 749 848	21 683 221	-	3 289 714	18 393 507
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3 289 828	3 251 689	-	3 251 530	159
Comptes ordinaires et prêts JJ	2 432 235	2 432 233	-	2 432 233	-
Comptes et prêts à terme	186 540	150 670	-	150 511	159
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	671 053	668 786	-	668 786	-
Prêts subordonnés	-	-	-	-	-
Autres prêts et créances	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	18 460 020	18 431 532	-	38 184	18 393 348
Créances commerciales	11 974	12 023	-	-	12 023
Autres concours à la clientèle	18 367 882	18 339 965	-	-	18 339 965
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-	-
Prêts subordonnés	634	630	-	630	-
Créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-	-	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance	-	-	-	-	-
Avances en comptes courants d'associés	37 721	37 554	-	37 554	-
Comptes ordinaires débiteurs	41 809	41 360	-	-	41 360
Titres de dettes	726 540	744 324	742 862	-	1 462
Effets publics et valeurs assimilées	674 754	691 289	691 289	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	51 786	53 035	51 573	-	1 462
Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	22 476 388	22 427 545	742 862	3 289 714	18 394 969

RAPPORT FINANCIER 2021

	Valeur au bilan au 31/12/2020	Juste valeur au 31/12/2020	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Instruments de dettes non évalués à la juste valeur au bilan					
Prêts et créances	19 259 692	19 190 475	-	1 982 256	17 208 219
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 948 556	1 931 727	-	1 931 101	626
Comptes ordinaires et prêts JJ	1 470 538	1 470 538	-	1 470 110	428
Comptes et prêts à terme	246 212	230 689	-	230 491	198
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	231 806	230 500	-	230 500	-
Prêts subordonnés	-	-	-	-	-
Autres prêts et créances	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	17 311 136	17 258 748	-	51 155	17 207 593
Créances commerciales	9 598	9 548	-	-	9 548
Autres concours à la clientèle	17 215 028	17 163 252	-	-	17 163 252
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-	-
Prêts subordonnés	-	-	-	-	-
Créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-	-	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance	-	-	-	-	-
Avances en comptes courants d'associés	51 321	51 155	-	51 155	-
Comptes ordinaires débiteurs	35 189	34 793	-	-	34 793
Titres de dettes	867 712	1 405 115	1 242 264	162 851	-
Effets publics et valeurs assimilées	728 185	1 102 256	1 102 256	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	139 527	302 859	140 008	162 851	-
Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	20 127 404	20 595 590	1 242 264	2 145 107	17 208 219

Passifs financiers comptabilisés au coût amorti au bilan valorisés à la juste valeur

	Valeur au bilan au 31/12/2021	Juste valeur au 31/12/2021	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	13 472 157	13 440 906	-	13 440 906	-
Comptes ordinaires et emprunts JJ	1 421	609	-	609	-
Comptes et emprunts à terme	12 719 780	12 721 959	-	12 721 959	-
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-

RAPPORT FINANCIER 2021

Titres donnés en pension livrée	750 956	718 338	-	718 338	-
Dettes envers la clientèle	6 707 794	6 707 794	-	6 615 563	92 231
Comptes ordinaires créditeurs	5 579 241	5 579 241	-	5 579 241	-
Comptes d'épargne à régime spécial	92 231	92 231	-	-	92 231
Autres dettes envers la clientèle	1 036 322	1 036 322	-	1 036 322	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	-	-	-	-	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	-	-	-	-	-
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	853 448	853 361	58 061	795 300	-
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-
Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	21 033 399	21 002 061	58 061	20 851 769	92 231

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur au bilan au 31/12/2020	Juste valeur au 31/12/2020	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	12 370 977	12 237 757	-	12 237 757	-
Comptes ordinaires et emprunts JJ	-	-	-	-	-
Comptes et emprunts à terme	11 867 731	11 733 043	-	11 733 043	-
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	503 246	504 714	-	504 714	-
Dettes envers la clientèle	6 172 940	6 172 941	-	6 172 941	-
Comptes ordinaires créditeurs	5 041 915	5 041 915	-	5 041 915	-
Comptes d'épargne à régime spécial	76 729	76 729	-	76 729	-
Autres dettes envers la clientèle	1 054 296	1 054 297	-	1 054 297	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	-	-	-	-	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	-	-	-	-	-
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	482 324	482 393	61 243	421 150	-
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-

RAPPORT FINANCIER 2021

Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	19 026 241	18 893 091	61 243	18 831 848	-
------------------------------------------------------------	------------	------------	--------	------------	---

2) Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

Evaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*Credit Valuation Adjustment* ou CVA) du risque de non-exécution sur les dérivés passifs (*Debit Valuation Adjustment* ou DVA ou risque de crédit propre).

L'ajustement de valeur relatif à la qualité de la contrepartie (CVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque de crédit associé à la contrepartie (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut). Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions déduction faite d'éventuels collatéraux. Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur active des instruments financiers.

L'ajustement de valeur relatif au risque de crédit propre de notre établissement (DVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque porté par nos contreparties. Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions. Cet ajustement est systématiquement positif et vient en diminution de la juste valeur passive des instruments financiers.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. La probabilité de défaut est en priorité directement déduite de CDS cotés ou de proxys de CDS cotés lorsqu'ils sont jugés suffisamment liquides.

Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

RAPPORT FINANCIER 2021

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

	31/12/2021	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	4 899	-	4 899	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
OPCVM	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
Instruments dérivés	4 899	-	4 899	-
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	238 772	178 619	31 410	28 743
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	5 043	-	5 043	-
Actions et autres titres à revenu variable	1 506	-	1 506	-
Titres de participation non consolidés	3 537	-	3 537	-
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	233 729	178 619	26 367	28 743
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	16 241	-	16 047	194
Titres de dettes	217 488	178 619	10 320	28 549
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	11 713	-	7 332	4 381
OPCVM	205 775	178 619	2 988	24 168
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
OPCVM	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2 008 603	-	1 963 573	45 030
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	2 008 603	-	1 963 573	45 030
Actions et autres titres à revenu variable	6 371	-	6 371	-
Titres de participation non consolidés	2 002 232	-	1 957 202	45 030
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-

RAPPORT FINANCIER 2021

Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	52 921	-	52 921	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	2 305 195	178 619	2 052 803	73 773
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		55 713
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
Total des transferts vers chacun des niveaux		-	-	55 713

	31/12/2020	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	6 451	-	6 451	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
OPCVM	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
Instruments dérivés	6 451	-	6 451	-
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	383 295	357 952	20 926	4 417
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	5 074	-	5 074	-
Actions et autres titres à revenu variable	1 950	-	1 950	-
Titres de participation non consolidés	3 124	-	3 124	-
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	378 221	357 952	15 852	4 417
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	2 425	-	2 425	-
Titres de dettes	375 796	357 952	13 427	4 417
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	6 917	-	2 500	4 417
OPCVM	368 879	357 952	10 927	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
OPCVM	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-

RAPPORT FINANCIER 2021

Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 632 506	-	1 632 506	-
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	1 632 506	-	1 632 506	-
Actions et autres titres à revenu variable	4 956	-	4 956	-
Titres de participation non consolidés	1 627 550	-	1 627 550	-
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	9 977	-	9 977	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	2 032 229	357 952	1 669 860	4 417
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
Total des transferts vers chacun des niveaux		-	-	-

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

	31/12/2021	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	6 282	-	6 282	-
Titres vendus à découvert	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	6 282	-	6 282	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	121 593	-	121 593	-
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	127 875	-	127 875	-
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
Total des transferts vers chacun des niveaux		-	-	-

	31/12/2020	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	10 713	-	10 713	-
Titres vendus à découvert	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-

RAPPORT FINANCIER 2021

Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	10 713	-	10 713	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	247 240	-	247 240	-
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	257 953	-	257 953	-
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
Total des transferts vers chacun des niveaux		-	-	-

Changements de modèles de valorisation

Il n'y a pas eu de changement de modèle de valorisation

Instruments financiers valorisés selon un modèle de niveau 3

Instruments financiers valorisés selon un modèle de niveau 3 sont non significatifs

Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Tableau 1 sur 3	Total financiers valorisés à la juste Valeur selon le niveau 3	Actifs financiers détenus à des fins de transaction								
		Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Valeurs reçues en pension	Titres détenus à des fins de transaction				Instruments dérivés
						Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	OPCVM	Actions et autres titres à revenu variable	
<i>(en milliers d'euros)</i>										
Solde de clôture (31/12/2020)	4 417	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains /pertes de la période (1)	(886)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en résultat	(886)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	15 950	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ventes de la période	(1 421)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	55 713	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	55 713	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde de clôture (31/12/2021)	73 773	-	-	-	-	-	-	-	-	-

RAPPORT FINANCIER 2021

Tableau 2 sur 3 (en milliers d'euros)	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat																		
	Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat		Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI						Actifs représentatifs de contrats en unités de compte				Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option						
	Actions et autres titres à revenu variable	Titres de participation non consolidés	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Valeurs reçues en pension	Titres de dettes				Effets publics et valeurs assimilés	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	OPCVM	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres de dettes		
							Effets publics et valeurs assimilés	Obligations et autres titres à revenu fixe	OPCVM	Titres de dettes							Effets publics et valeurs assimilés	Obligations et autres titres à revenu fixe	Titres de dettes
Solde de clôture (31/12/2020)	-	-	-	-	-	-	4 417	-	4 417	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Gains / pertes de la période (1)	-	-	-	-	-	-	(19)	(867)	(886)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Comptabilisés en	-	-	-	-	-	-	(19)	(867)	(886)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Achats de la période	-	-	-	-	-	-	-	15	15	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Ventes de la période	-	-	-	-	-	-	(17)	404	(1 421)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Transferts	-	-	-	194	-	-	-	10	10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Transferts vers	-	-	-	194	-	-	-	489	489	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Transferts hors	-	-	-	-	-	-	-	10	10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Solde de clôture (31/12/2021)	-	-	-	194	-	-	4 381	24 168	28 549	-	-	-	-	-	-	-	-	-	

RAPPORT FINANCIER 2021

Tableau 3 sur 3 <i>(en milliers d'euros)</i>	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres						Instruments dérivés de couverture
	Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		Instruments de dettes comptabilisés en à la juste valeur par capitaux propres recyclables				
			Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres de dettes		
	Actions et autres titres à revenu variable	Titres de participation non consolidés			Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	
Solde de clôture (31/12/2020)	-	-	-	-	-	-	-
Gains /pertes de la période (1)	-	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en résultat	-	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	-	-	-	-	-	-	-
Ventes de la période	-	-	-	-	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	45 030	-	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	45 030	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-
Solde de clôture (31/12/2021)	-	45 030	-	-	-	-	-

(1) ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les

Gains/ pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	(886)
Comptabilisés en résultat	(886)
Comptabilisés en capitaux propres	-

RAPPORT FINANCIER 2021

Passifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

	Total	Passifs financiers détenus à des fins de transaction					Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Instruments dérivés de couverture
		Titres vendus à découvert	Titres donnés en pension livrée	Dettes représentées par un titre	Dettes envers les établissements de crédit	Dettes envers la clientèle		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Solde de clôture (31/12/2020)	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains /pertes de la période (1)	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en résultat	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Ventes de la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde de clôture (31/12/2021)	-	-	-	-	-	-	-	-

- ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des passifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains/ pertes de la période provenant des passifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	-
Comptabilisés en résultat	-
Comptabilisés en capitaux propres	-

Les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux instruments financiers détenus à des fins de transaction et à la juste valeur par résultat sur option et aux instruments dérivés sont enregistrés en "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" ; les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sont enregistrés en "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres".

Analyse de sensibilité des instruments financiers valorisés sur un modèle de valorisation de niveau 3

Non significatif

3) Evaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine

Néant

RAPPORT FINANCIER 2021

13) Impacts des évolutions comptables ou autres événements

Néant

14) Périmètre de consolidation au 31 décembre 2021

Date de clôture

Les états financiers utilisés pour la préparation des états financiers consolidés sont établis à la même date que celle des états financiers du Groupe.

1) Information sur les filiales

i) Restrictions sur les entités contrôlées

Néant

ii) Soutiens aux entités structurées contrôlé

La Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine n'a accordé aucun soutien financier aux entités structurées consolidées au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020.

iii) Opérations de titrisation et fonds dédiés

La caisse régionale du Crédit agricole de l'Anjou et du Maine consolide un fond commun de titrisation et deux fonds dédiés « Anjou Maine Gestion » et « CRCAM Gestion ».

Pour plus de détails sur ces opérations de titrisation et sur l'indication de la valeur comptable des actifs concernés et des passifs associés, il est possible de se reporter à la note 6.6 "Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue".

Les Caisses régionales depuis 2015 ont participé à plusieurs titrisations True Sale. Ces titrisations sont des RMBS français soit autosouscrits, soit placés dans le marché par le Groupe.

Ces opérations se traduisent par une cession de crédits à l'habitat originés par les 39 Caisses régionales et éventuellement LCL pour certains FCT, à un FCT (un par titrisation). Les FCT sont consolidés au sein du groupe Crédit Agricole.

Dans le cadre de ces titrisations, la Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 367 millions d'euros aux FCT au 31/12/2021.

RAPPORT FINANCIER 2021

2) Composition du périmètre

Périmètre de consolidation de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine	Méthode de consolidation	Modification de périmètre	Implantation	Siège social (si différent de l'implantation)	Type d'entité et nature du contrôle (2)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020
Établissement bancaire et financier									
CL GLOBALISEES 879 ANJOU MAINE	Mère		France	France		100	100	100	100
Caisse Régionale De L'Anjou Et Du Maine	Mère		France	France		100	100	100	100
Sociétés d'investissement									
UNI INVEST ANJOU MAINE (EX UNI INVEST 53)	Globale		France	France	Filiale	100	100	100	100
Immobilier									
Foncière du Maine	Globale		France	France	Filiale	100	100	100	100
OPVCM									
ANJOU MAINE GESTION	Globale		France	France	Filiale	99,98	99,98	99,98	99,98
CRCAM GESTION	Globale		France	France	Filiale	99,99		99,99	
Divers									
FCT CAH2017 COMPARTIMENT CR879 ANJOU ET DU MAINE	Globale		France	France		100	100	100	100
FCT CAH2018 COMPARTIMENT CR879 ANJOU ET DU MAINE	Globale		France	France		100	100	100	100
FCT CAH2019 COMPARTIMENT CR879 ANJOU ET DU MAINE	Globale		France	France		100	100	100	100
FCT CAH2020 COMPARTIMENT CR879 ANJOU ET DU MAINE	Globale		France	France		100	100	100	100

Au 31 décembre 2021, la Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine ayant participé aux opérations de titrisation Crédit Agricole Habitat a consolidé ses quotes-parts (analyse par silo) de chacun des FCT, le complément de prix de cession, le mécanisme de garantie ainsi que la convention de remboursement interne limitant in fine la responsabilité de chaque cédant à hauteur des « gains et pertes » réellement constatés sur les créances qu'il a cédées aux FCT.

RAPPORT FINANCIER 2021

N° de Caisse locale	Nom	Adresse	Président
2	BAUGE	71 Place du Marché 49150 BAUGE	BERNARD Patrice
3	BEAUFORT EN VALLEE	1 bis place Notre Dame 49250 BEAUFORT EN VALLEE	BESSONEAU Nathalie
4	BEAUPREAU	36 rue du Maréchal Foch 49600 BEAUPREAU	LOISEAU Jacques
5	CANDE	Boulevard de l'Erdre 49440 CANDE	DAVID Alban
6	CHALONNES SUR LOIRE	16 place de l'Hôtel de Ville 49290 CHALONNES SUR LOIRE	HOUSSAIS Maryline
7	CHAMPTOCEAUX	Place Paul Deltombe 49270 CHAMPTOCEAUX	COIFFARD Gérard
8	CHATEAUNEUF SUR SARTHE	1 avenue Charles de Gaulle 49330 CHATEAUNEUF SUR SARTHE	CHERRE Franck
9	CHEMILLE	Place des Perrochères 49120 CHEMILLE	BAZANTE Antoine
11	DOUE LA FONTAINE	2 place du Champ de Foire 49700 DOUE LA FONTAINE	BRAULT François
12	DURTAL	19 rue des Déportés 49430 DURTAL	TRICHET Sandrine
13	GENNES	17 rue de la Cohue 49350 GENNES	DUBE Yolande
14	LE LION D'ANGERS	Quai d'Anjou 49220 LE LION D'ANGERS	COLINEAU Denis
15	LONGUE	2 avenue du Maréchal Foch 49160 LONGUE	LAMBERT Jean-Denis
16	LE LOUROUX BECONNAIS	7 rue de Candé 49370 BECON LES GRANITS	BABIN Thomas
17	MONTREUIL BELLAY	Rue de la Mairie 49260 MONTREUIL BELLAY	ARDRIT Stéphane
18	MONTREVAULT	Avenue de Bon Air 49110 ST PIERRE MONTLIMART	MALINGE Christophe
19	NOYANT	32 Grande Rue 49490 NOYANT	LASCAUD Anthony
20	AUBANCE LAYON	8 rue du Maréchal Joffre 49320 BRISSAC QUINCE	ASSERAY Denis
21	POUANCE	1 boulevard du Champ de Foire 49420 POUANCE	GALISSON Philippe
22	SAINT MACAIRE EN MAUGES	Le Pont de Moine 49230 MONTIGNE SUR MOINE	BRETAUDEAU Régis
23	ST FLORENT LE VIEIL	27 rue de la Bellière 49410 ST FLORENT LE VIEIL	CHAUVIN Luc
24	ST GEORGES SUR LOIRE	26 rue Maurice Lair 49170 ST GEORGES SUR LOIRE	GILLIER Philippe
25	SAUMUR	21-23 rue Beaurepaire 49400 SAUMUR	DUVEAU Patrice
26	SEGRE	7 rue David d'Angers 49500 SEGRE	LERIDON René
27	BONNETABLE	51 Rue du Maréchal Joffre 72110 BONNETABLE	GOSNET Didier
28	THOUARCE	9 place du Champ de Foire 49380 THOUARCE	MILLASSEAU Philippe
29	TIERCE	Rue de Longchamp 49125 TIERCE	PERDREAU Michel
30	VIHIERS	19 place du Général de Gaulle 49310 VIHIERS	TESTARD Xavier
31	BOULOIRE	1 Place du Château 72440 BOULOIRE	DROUIN Franck

RAPPORT FINANCIER 2021

N° de Caisse locale	Nom	Adresse	Président
32	CHATEAU DU LOIR	5 Place de l'Hôtel de Ville 72500 CHATEAU DU LOIR	DELANOUE Catherine
33	LOUE	4 Rue du Gal Dunlap 72540 LOUE	DEGOULET Jérôme
35	BALLON	34 rue du Gal Leclerc 72290 BALLON	TRIGER Florence
36	MONTFORT LE GESNOIS	62 Grande Rue 72450 MONTFORT LE GESNOIS	PLANCHE Malika
37	MAROLLES LES BRAULTS	6 Rue de Bonnétable 72260 MAROLLES LES BRAULTS	COSME Annie
39	CONNERRE	2 Avenue de Verdun 72160 CONNERRE	DUPONT Véronique
41	LE MANS PONTJIEUE	38 Bis Avenue du Dr Jean Mac 72000 LE MANS	GAY Chantal
42	SILLE LE GUILLAUME	18 Rue du Coq Hardi 72140 SILLE LE GUILLAUME	VALETON Catherine
43	BRULON	Boulevard de la Gare 72350 BRULON	JARDIN Pierre-Louis
44	ECOMMOY	20 Place de la République 72220 ECOMMOY	COCHETUX Eric
45	CERANS - LA SUZE SUR SARTHE	21 Place du Marché 72210 LA SUZE SUR SARTHE	LAMY Régis
46	LES PORTES DU MAINE ET DE PERSEIGNE	40 Av. Rhin et Danube 61000 ALENCON	NEVEU Stéphane
47	VIBRAYE	46 Rue Xavier COUTET 72320 VIBRAYE	COCHELIN Nadine
48	LA CHARTRE SUR LE LOIR	27 Rue François Coudrieux 72340 LA CHARTRE SUR LE LOIR	LECLERC Guy
49	PARIGNE L'VEQUE	34 bis Rue Abel Tirand 72250 PARIGNE L'VEQUE	GARNIER Françoise
50	MAMERS	28 Place de la République 72600 MAMERS	TRUBERT Agnès
52	MAYENNE EST	1, Place du 9 Juin 53100 MAYENNE	LECOQ Tiphany
53	MAYENNE OUEST	1, rue Henri Gandais 53100 MAYENNE	BRIDIER Patrice
54	AMBRIERES LES VALLEES	1 place Anne Leclerc 53300 AMBRIERES LES VALLEES	COUTARD Daniel
55	GREZ EN BOUERE - MESLAY DU MAINE	5, Place de la Poste 53170 MESLAY DU MAINE	SALMON Jean-Marie
56	BAIS - VILLAINES LA JUHEL	27, Place de Rochard 53160 BAIS	BEDOUET Marc
58	MONTSURS	89, rue St Cénére 53150 MONTSURS	COMÉ Raphael
59	LE BOURGNEUF LA FORET	6, Place des Acacias 53410 LE BOURGNEUF LA FORET	LAMBERT Véronique
60	LA FERTE BERNARD	5 Promenade du Grand Mail 72400 LA FERTE BERNARD	PRUDHOMME Sylvie
61	JAVRON - PRE EN PAIL	8, Place du Monument 53140 PRE EN PAIL	BLANCHARD Michel
62	LA FLECHE/LA CHAPELLE D'ALIGNE	4 Grande Rue 72200 LA FLECHE	PEAN Pascal
63	FRESNAY SUR SARTHE	21 Av. du Dr Riant 72130 FRESNAY SUR SARTHE	PELOIN Claire
64	BEAUMONT SUR SARTHE	31 Place des Halles 72170 BEAUMONT SUR SARTHE	MAUDET Jean-Pascal
65	CHAILLAND	16, rue St Hilaire 53420 CHAILLAND	GENDRON Hervé

RAPPORT FINANCIER 2021

N° de Caisse locale	Nom	Adresse	Président
66	ST AIGNAN SUR ROE	16, rue Pierre Boisramé 53390 SAINT AIGNAN SUR ROE	GUERIN Eric
71	LE MANS CHASSE ROYALE	64 Rue des Jardins 72000 LE MANS	LETOURNEUR Gontran
72	COSSE LE VIVIEN	18 et 19, Place du Marché 53230 COSSE LE VIVIEN	HOUDIN Florence
73	CRAON	1, Place du 11 novembre 53400 CRAON	FERRON Rémi
74	ERNEE	22, Avenue Camot 53500 ERNEE	PECULIER Françoise
75	EVRON - VAIGES	1, rue Hertford 53600 EVRON	BOUVET Christophe
77	BOCAGE 53	Rue du Douanier Rousseau 53120 GORRON	LORIN Véronique
80	LAVAL EST	18, Avenue Robert Buron 53000 LAVAL	BERGUE Hubert
81	BESSE SUR BRAYE	56 Rue Jean Jaurès 72310 BESSE SUR BRAYE	CHARTON Ghislaine
82	LE GRAND LUCE	6 Place du Château 72150 LE GRAND LUCE	LEGEAY Jacques
84	TUFFE	2 Rue des Roses 72160 TUFFE	BIGOT Françoise
85	CONLIE	Route de Cures 72240 CONLIE	EMERY Francis
86	AULNE ET LOIR	18 rue du Bœuf 72800 LE LUDE	PENARD Claudie
88	LASSAY	45, Grande Rue 53110 LASSAY	RIDAME Patricia
89	LOIRON-ST BERTHEVIN	15, rue du Docteur Ramé 53320 LOIRON	CENCIER Martine
90	LAVAL OUEST	18, Place du 11 novembre 53000 LAVAL	CHEVREUIL Guillaume
91	PAYS DE CHÂTEAU-GONTIER	6, rue de Razilly 53200 CHATEAU-GONTIER	DISSARD Christelle
92	MALICORNE	4 Place Aristide Briand 72270 MALICORNE	DOLBEAU Jérôme
95	SAINT CALAIS	11 Place de l'Hôtel de Ville 72120 SAINT CALAIS	DUVEAU Gérard
97	SABLE SUR SARTHE	11 Place Raphaël Elizé 72300 SABLE SUR SARTHE	RAGAIGNE Sophie
98	MAYET	5 Rue Eugène Themeau 72360 MAYET	CHAPELLIERE Jean-François
102	LE MANS ST LAZARE UNIVERSITE	267 Avenue de la Libération 72000 LE MANS	HATTON Bruno
103	NOVAXIS RIVES DE SARTHE	42 Rue Paul Ligneul 72000 LE MANS	TAVANO Annabel
104	LE MANS CENTRE	48 Place de La République 72000 LE MANS	CABARET Gilles
105	LE MANS LES MAILLETS	147 Rue des Maillets 72000 LE MANS	GRENET François
106	ANGERS LAC DE MAINE	73 Avenue du Général Patton 49000 ANGERS	STEPHAN Béatrice
107	AVRILLE DOUTRE	82 Avenue Pierre Mendès France 49240 AVRILLE	CLERC Marie-Anne
108	ANGERS COUBERTIN	58 Boulevard Pierre de Coubertin 49000 ANGERS	GARREAU Jean-Luc
109	ANGERS MAINE PASTEUR	4 rue du Maine 49100 ANGERS	BENJAMIN Dominique

RAPPORT FINANCIER 2021

N° de Caisse locale	Nom	Adresse	Président
110	TRELAZE- SAINT BARTHELEMY D'ANJOU	24 bis avenue Jean Jaurès 49800 TRELAZE	LAVAL Guylaine
111	ANGERS RALLIEMENT	36 rue Lenepveu 49000 ANGERS	COTTENCEAU Benoît
112	ANGERS SUD - LES PONTS DE CE	50 avenue Winston CHURCHILL 49000 ANGERS	BAUDONNIERE Denis
113	CHOLET NORD	2 rue Guy CHOUTEAU 49300 CHOLET	MENARD Loïc
114	CHOLET SUD	33 Bd Delhumeau Plessis 49300 CHOLET	FORMON Nathalie

15) Participations et entités structurées non consolidées

1) Participations non consolidées

Ces titres enregistrés à la juste valeur par résultat ou la juste valeur par capitaux propres non recyclables, sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

Ce poste s'élève à 2 011 286 milliers d'euros au 31 décembre 2021 contre 1 635 630 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

i) Entités non intégrées dans le périmètre de consolidation

Les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint et sous influence notable non intégrées dans le périmètre de consolidation, sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Entités non consolidées	Siège social	% d'intérêt		Motif d'exclusion du périmètre de consolidation
		31/12/2021	31/12/2020	
RESTAGRI	France	66	66	sous les seuils de consolidation
ZAMBON IMMOBILIER	France	100	100	apport au GEC non significatif
3 RIVIERES	France	100	100	sous les seuils de consolidation
AGENCE GERARD RAMBEAU IMMO	France	100	100	sous les seuils de consolidation
SAS INVESTIR	France	100	100	apport au GEC non significatif
SCI D'ORGEMONT 2019	France	70	70	sous les seuils de consolidation
SAS RUE LENEPVEU	France	100	100	sous les seuils de consolidation
SCI BARTHOLDI 2019	France	70	70	sous les seuils de consolidation
SAS RUE AURIC	France	100	100	sous les seuils de consolidation
SCI OXXO 2020	France	51	0	sous les seuils de consolidation
SCI RENNES 2022	France	70	0	sous les seuils de consolidation
SCI LAVAL GARE	France	70	0	sous les seuils de consolidation
SIDEL (SNC)	France	50	50	sous les seuils de consolidation
SCI du 2 rue du GOIN	France	20	20	sous les seuils de consolidation

ii) Titres de participation non consolidés et présentant un caractère significatif

Les titres de participation représentant une fraction du capital supérieure ou égale à 10 % n'entrant pas dans le périmètre de consolidation sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Entités non consolidées	Siège social	% d'intérêt	Montant des
-------------------------	--------------	-------------	-------------

RAPPORT FINANCIER 2021

		31/12/2021	31/12/2020	capitaux propres	Résultat du dernier exercice
UNEXO	France		13,91	234 121	6 089

2) Informations sur les entités structurées non consolidées

Conformément à IFRS 12, une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité ; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

Informations sur la nature et l'étendue des intérêts détenus

Au 31 décembre 2021, la Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine a des intérêts dans certaines entités structurées non consolidées, dont les principales caractéristiques sont présentées ci-dessous sur la base de leur typologie d'activité :

Fonds de placement

La Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine investit dans des sociétés créées afin de répondre à la demande des investisseurs dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, d'une part, et dans le cadre du placement des primes d'assurance reçues des clients des sociétés d'assurance conformément aux dispositions réglementaires prévues par le Code des assurances d'autre part. Les placements des sociétés d'assurance permettent de garantir les engagements pris vis-à-vis des assurés tout au long de la vie des contrats d'assurance. Leur valeur et leur rendement sont corrélés à ces engagements.

Informations sur les risques associés aux intérêts détenus

RAPPORT FINANCIER 2021

Intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées par nature d'activités

Au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020, l'implication de la Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine dans des entités structurées non consolidées est présentée pour l'ensemble des familles d'entités structurées sponsorisées significatives pour la Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine dans les tableaux ci-dessous :

	31/12/2021															
	Titrisation				Gestion d'actifs				Fonds de placement (1)				Financement structuré (1)			
	Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale		
		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette
<i>(en milliers d'euros)</i>																
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	69 233	69 233	-	69 233	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	-	-	-	-	-	-	-	-	69 233	69 233	-	69 233	-	-	-	-
Instrument de capitaux propres	-			-	-			-	-			-	-			-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-			-	-			-	-			-	-			-
Dettes	-			-	-			-	-			-	-			-
Total des passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Engagements donnés		-	-	-		-	-	-		-	-	-		-	-	-
Engagements de financement		-	-	-		-	-	-		-	-	-		-	-	-
Engagements de garantie		-	-	-		-	-	-		-	-	-		-	-	-
Autres		-	-	-		-	-	-		-	-	-		-	-	-
Provisions pour risque d'exécution - Engagements par signature		-	-	-		-	-	-		-	-	-		-	-	-
Total des engagements hors bilan net de provisions vis-à-vis des entités structurées non consolidées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total Bilan des entités structurées non consolidées	-	-	-	-	-	-	-	-	1 898 106	-	-	-	-	-	-	-

(1) Les entités structurées non sponsorisées ne présentent pas de de risques spécifiques liées à la nature de l'entité. Des informations relatives à ces expositions sont communiquées dans la note 3.1 "Exposition au risque de crédit" et dans la note 3.2 "Risque de marché". Il s'agit des fonds de placement dans lesquels le Groupe n'est pas gérant et des entités de financement structuré dans lesquelles le Groupe a uniquement accordé un prêt.

RAPPORT FINANCIER 2021

	31/12/2020															
	Titrisation				Gestion d'actifs				Fonds de placement (1)				Financement structuré (1)			
	Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale		
		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette
<i>(en milliers d'euros)</i>																
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	315 818	315 818	-	315 818	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	-	-	-	-	-	-	-	-	315 818	315 818	-	315 818	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-			-	-			-	-			-	-			-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	-			-	-			-	-			-	-			-
Total des passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Engagements donnés		-	-			-	-			-	-			-	-	
Engagements de financement		-	-			-	-			-	-			-	-	
Engagements de garantie		-	-			-	-			-	-			-	-	
Autres		-	-			-	-			-	-			-	-	
Provisions pour risque d'exécution - Engagements par signature		-	-			-	-			-	-			-	-	
Total des engagements hors bilan net de provisions vis-à-vis des entités structurées non consolidées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total Bilan des entités structurées non consolidées	-	-	-	-	-	-	-	-	6 827 835	-	-	-	-	-	-	-

(1) Les entités structurées non sponsorisées ne présentent pas de de risques spécifiques liées à la nature de l'entité. Des informations relatives à ces expositions sont communiquées dans la note 3.1 "Exposition au risque de crédit" et dans la note 3.2 "Risque de marché". Il s'agit des fonds de placement dans lesquels le Groupe n'est pas gérant et des entités de financement structuré dans lesquelles le Groupe a uniquement accordé un prêt.

Exposition maximale au risque de perte

L'exposition maximale au risque de perte des instruments financiers correspond à la valeur comptabilisée au bilan à l'exception des dérivés de vente d'option et de *credit default swap* pour lesquels l'exposition correspond à l'actif au montant du notionnel et au passif au notionnel minoré du *mark-to-market*. L'exposition maximale au risque de perte des engagements donnés correspond au montant du notionnel et la provision sur engagements donnés au montant comptabilisé au bilan.

16) Événements postérieurs au 31 décembre 2021

Néant.

7 Etats financiers individuels au 31 décembre 2021

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE L'ANJOU ET DU MAINE

Société coopérative à capital et personnel variables régie par les dispositions du Livre V du Code monétaire et financier au capital de 211 210 929,25 euros

*Siège social : 77 avenue Olivier Messiaen 72083 LE MANS Cedex 9
414 993 998 R.C.S LE MANS*

COMPTES INDIVIDUELS AU 31/12/2021

Arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine en date du 28/01/2022 et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire en date du 25/03/2022

RAPPORT FINANCIER 2021

SOMMAIRE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2021	282
HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2021	284
COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2021	284
Note 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	285
Note 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLE PRINCIPES ET METHODES COMPTABLE	290
Note 3 CREANCES SUR CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	301
Note 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	302
Note 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE	304
Note 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES	307
Note 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE	309
Note 8 ACTIONS PROPRES	310
Note 9 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	310
Note 10 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF	311
Note 11 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	311
Note 12 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	311
Note 13 DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	313
Note 14 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	313
Note 15 PROVISIONS	314
Note 16 EPARGNE LOGEMENT	314
Note 17 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES	316
Note 18 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	317
Note 19 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	318
Note 20 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)	318
Note 21 COMPOSITION DES CAPITAUX PROPRES	319
Note 22 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS	319
Note 23 TRANSACTIONS EFFECTUEES AVEC LES PARTIES LIEES	319
Note 24 OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES	320
Note 25 OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES	320
Note 26 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES	322
Note 27 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES	323
Note 28 ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE	324

RAPPORT FINANCIER 2021

<i>Note 29 ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES.....</i>	<i>324</i>
<i>Note 30 ENGAGEMENTS DE CREDIT BAIL.....</i>	<i>324</i>
<i>Note 31 OPERATIONS DE DESENETTEMENT DE FAIT ET DE TITRISATION</i>	<i>324</i>
<i>Note 32 COMPENSATION DES EMPRUNTS DE TITRES ET DE L'EPARGNE CENTRALISEE</i>	<i>325</i>
<i>Note 33 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES.....</i>	<i>325</i>
<i>Note 34 REVENUS DES TITRES A REVENUS VARIABLES.....</i>	<i>326</i>
<i>Note 35 PRODUIT NET DES COMMISSIONS.....</i>	<i>326</i>
<i>Note 36 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION.....</i>	<i>326</i>
<i>Note 37 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES.....</i>	<i>327</i>
<i>Note 38 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</i>	<i>327</i>
<i>Note 39 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION</i>	<i>328</i>
<i>Note 40 COUT DU RISQUE.....</i>	<i>329</i>
<i>Note 41 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES.....</i>	<i>329</i>
<i>Note 42 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS</i>	<i>330</i>
<i>Note 43 IMPOT SUR LES BENEFICES.....</i>	<i>330</i>
<i>Note 44 INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES.....</i>	<i>330</i>
<i>Note 45 EXEMPTION D'ETABLIR DES COMPTES CONSOLIDES</i>	<i>330</i>
<i>Note 46 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE SUSCEPTIBLES DE REMETTRE EN CAUSE LA CONTINUTE DE L'EXPLOITATION</i>	<i>331</i>
<i>Note 47 AFFECTATION DES RESULTATS</i>	<i>331</i>
<i>Note 48 IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS.....</i>	<i>331</i>
<i>Note 49 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES</i>	<i>331</i>

RAPPORT FINANCIER 2021

BILAN AU 31 DECEMBRE 2021

ACTIF

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2021	31/12/2020
OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES		1 459 237	1 074 739
Caisse, banques centrales		50 129	54 288
Effets publics et valeurs assimilées	5	675 066	728 416
Créances sur les établissements de crédit	3	734 042	292 035
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE	3	2 610 129	1 685 481
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	4	18 151 205	16 946 999
OPERATIONS SUR TITRES		571 992	847 779
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	378 037	460 945
Actions et autres titres à revenu variable	5	193 955	386 834
VALEURS IMMOBILISEES		1 687 965	1 624 628
Participations et autres titres détenus à long terme	6-7	1 530 431	1 484 614
Parts dans les entreprises liées	6-7	42 204	12 849
Immobilisations incorporelles	7	2 134	3 435
Immobilisations corporelles	7	113 196	123 730
CAPITAL SOUSCRIT NON VERSE			
ACTIONS PROPRES	8		
COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS		504 356	666 736
Autres actifs	9	388 972	574 685
Comptes de régularisation	9	115 384	92 051
TOTAL ACTIF		24 984 884	22 846 362

RAPPORT FINANCIER 2021

PASSIF

	Notes	31/12/2021	31/12/2020
<i>(En milliers d'euros)</i>			
OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES		809 457	564 178
Banques centrales			
Dettes envers les établissements de crédit	11	809 457	564 178
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE	11	12 741 463	11 939 847
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	12	6 732 811	6 176 678
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	13	795 300	421 150
COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS		496 628	492 370
Autres passifs	14	251 985	225 979
Comptes de régularisation	14	244 643	266 391
PROVISIONS ET DETTES SUBORDONNEES		530 810	461 063
Provisions	15-16-17	221 215	204 284
Dettes subordonnées	19	309 595	256 779
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX (FRBG)	18	158 465	158 465
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	20	2 719 950	2 632 611
Capital souscrit		211 211	211 211
Primes d'émission		390 573	390 573
Réserves		2 019 569	1 948 820
Ecarts de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement			
Report à nouveau		312	
Résultat de l'exercice		98 285	82 007
TOTAL PASSIF		24 984 884	22 846 362

RAPPORT FINANCIER 2021

HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2021

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2021	31/12/2020
ENGAGEMENTS DONNES		2 377 410	2 479 180
Engagements de financement	28	1 902 045	1 831 892
Engagements de garantie	28	473 064	645 434
Engagements sur titres	28	2 301	1 854
ENGAGEMENTS RECUS		5 825 140	5 295 540
Engagements de financement	28	22 458	25 083
Engagements de garantie	28	5 800 381	5 268 603
Engagements sur titres	28	2 301	1 854

Les opérations de change Hors-bilan et les opérations sur instruments financiers à terme sont présentées respectivement en note 25 et 26.

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2021

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Intérêts et produits assimilés	34	358 529	352 506
Intérêts et charges assimilées	34	-127 014	-130 940
Revenus des titres à revenu variable	35	40 976	53 022
Commissions Produits	36	222 158	215 488
Commissions Charges	36	-72 552	-61 909
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	37	678	615
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	38	-1 371	-1 296
Autres produits d'exploitation bancaire	39	7 111	10 094
Autres charges d'exploitation bancaire	39	-5 219	-3 526
PRODUIT NET BANCAIRE		423 296	434 054
Charges générales d'exploitation	40	-249 864	-248 535
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-15 820	-14 536
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		157 612	170 983
Coût du risque	41	-25 261	-42 295
RESULTAT D'EXPLOITATION		132 351	128 688
Résultat net sur actifs immobilisés	42	2 461	-7 651
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		134 812	121 037
Résultat exceptionnel	43		199
Impôts sur les bénéfices	44	-36 527	-39 229
Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées			
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		98 285	82 007

Note 1 **CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

Note 1.1 **Cadre juridique et financier**

La Caisse régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine est une société coopérative à capital variable régie par les articles L.512-20 et suivants du Code monétaire et financier et la loi n°47-1775 du 10/09/1947 portant statut de la coopération.

Sont affiliées au Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine, 91 Caisses locales qui constituent des sociétés coopératives ayant une personnalité juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

La Caisse régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine est agréée, avec l'ensemble des Caisses locales qui lui sont affiliées, en qualité de banque mutualiste ou coopérative, avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est de ce fait soumise à la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Au 31 décembre 2021, la Caisse régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du réseau Crédit Agricole dont l'organe central, en application de l'article L.511-30 du Code monétaire et financier, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même, 55,50 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 44,50 %.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code monétaire et financier. Du fait de son rôle d'organe central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par ailleurs, en 1988, les Caisses régionales ont consenti une garantie au bénéfice des tiers créanciers de Crédit Agricole S.A., solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

Note 1.2 **Relations internes au Crédit Agricole**

● **Mécanismes financiers internes**

L'appartenance de la Caisse régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine au réseau du Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

● **Comptes ordinaires des Caisses régionales**

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires ».

● **Comptes d'épargne à régime spécial**

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'épargne populaire, Livret de développement durable et solidaire, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

● **Comptes et avances à terme**

Les ressources d'épargne non réglementées (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

RAPPORT FINANCIER 2021

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites « avances-miroirs » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 % puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, les Caisses régionales peuvent être refinancées sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

- Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

- Opérations en devises

Le refinancement des activités en devises des Caisses régionales est réalisé auprès de Crédit Agricole S.A.

- Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Provisions et dettes subordonnées ».

- Mécanisme TLTRO III

Une troisième série d'opérations de refinancement de long terme a été décidée en mars 2019 par la BCE dont les modalités ont été revues en septembre 2019 puis en mars, avril et décembre 2020 en lien avec la situation de la COVID-19.

Le mécanisme de TLTRO III vise à proposer un refinancement de long terme avec une bonification en cas d'atteinte d'un taux de croissance cible des crédits octroyés aux entreprises et aux ménages, appliquée sur la maturité de 3 ans de l'opération TLTRO à laquelle s'ajoute une sur-bonification rémunérant une première incitation supplémentaire et temporaire sur la période d'une année de juin 2020 à juin 2021 puis une seconde incitation supplémentaire et temporaire sur la période d'une année de juin 2021 à juin 2022.

Le traitement comptable retenu par le Groupe, sans changement par rapport à celui appliqué en 2020, consiste à comptabiliser les bonifications dès que le Groupe estime avoir une assurance raisonnable que le niveau des encours éligibles permettra de remplir les conditions nécessaires à l'obtention de ces bonifications lors de leur exigibilité vis-à-vis de la BCE, i.e. au terme de l'opération de TLTRO III, et à rattacher cette bonification à la période à laquelle elle se rapporte prorata temporis.

Le Groupe a évalué les intérêts courus au taux de la Facilité de Dépôts - 50 bps flooré à -100 bps sur la période spéciale de taux d'intérêt (1er janvier 2021 – 23 juin 2021 pour la période afférente à l'exercice 2021), compte tenu de l'atteinte des seuils propres à la première incitation pendant la période spéciale de référence. Sur la période spéciale de taux d'intérêt additionnelle (24 juin 2021 – 31 décembre 2021 pour la période afférente à l'exercice 2021), le taux d'intérêt retenu est également le taux de la Facilité de Dépôts - 50 bps flooré à -100 bps, compte tenu de l'atteinte des critères du niveau de crédits éligibles propres à la seconde incitation pendant la période spéciale de référence additionnelle. Ainsi, le Groupe estime bénéficier de l'obtention de l'ensemble des bonifications à l'échéance de ce financement du fait de la réalisation des conditions pour en bénéficier au 31 décembre 2021.

Crédit Agricole S.A. a souscrit à ces emprunts TLTRO III auprès de la BCE. Compte tenu des mécanismes de refinancement interne, la Caisse régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine se finance auprès de Crédit Agricole S.A. et bénéficie ainsi de ces bonifications. Ce refinancement représente un encours de 2 377 millions d'euros au 31/12/2021 ayant généré 22,5 millions d'euros d'intérêts.

- **Couverture des risques de liquidité et de solvabilité, et résolution bancaire**

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier (CMF), Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque établissement de crédit affilié comme de l'ensemble du réseau. Ainsi, chaque membre du réseau bénéficie de cette solidarité financière interne.

RAPPORT FINANCIER 2021

Les dispositions générales du CMF ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité.

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au réseau Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires a été adopté au cours de l'année 2014 par la directive (UE) 2014/59 (dite « BRRD »), transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français aux dispositions du Règlement européen 806/2014 du 15 juillet 2014 ayant établi les règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique. La directive (UE) 201 /879 du 20 mai 2019 dite « BRRD2 » est venue modifier la BRRD et a été transposée par Ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Pour les groupes bancaires coopératifs, c'est la stratégie de résolution de « point d'entrée unique élargi » (« *extended SPE* ») qui est privilégiée par les autorités de résolution, par laquelle l'outil de résolution serait appliqué simultanément au niveau de Crédit Agricole S.A. et des entités affiliées. A ce titre et dans l'hypothèse d'une mise en résolution du groupe Crédit Agricole, c'est le périmètre composé de Crédit Agricole S.A. (en sa qualité d'organe central) et des entités affiliées qui serait considéré dans son ensemble comme le point d'entrée unique élargi. Compte tenu de ce qui précède et des mécanismes de solidarité existant au sein du réseau, un membre du réseau Crédit Agricole ne peut pas être mis en résolution de manière individuelle.

Les autorités de résolution peuvent ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elle considère que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

Les autorités de résolution peuvent utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution devraient être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (actions, parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve qu'ils ne soient pas exclus du renflouement interne par la réglementation ou sur décision des autorités de résolution. La loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesures de résolution sont mis en œuvre, tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire régie par le code de commerce (principe NCWOL visé à l'article L. 613-57.I du CMF). Ainsi, les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

Dans l'hypothèse où les autorités de résolution décideraient d'une mise en résolution sur le groupe Crédit Agricole, elles procéderaient au préalable à la réduction de la valeur nominale des instruments de Fonds propres du compartiment CET1 (actions, parts sociales, CCI et CCA), instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2, afin d'absorber les pertes puis éventuellement à la conversion en titres de capital des instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2 ^[1]. Ensuite, si

[1] Articles L. 613-48 et L. 613-48-3 du CMF

RAPPORT FINANCIER 2021

les autorités de résolution décidaient d'utiliser l'outil de résolution qu'est le renflouement interne, elles pourraient mettre en œuvre cet outil de renflouement interne sur les instruments de dette ^[14], c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes.

Les autorités de résolution pourraient décider de mettre en œuvre de façon coordonnée, à l'égard de l'organe central et de l'ensemble des entités affiliées, des mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant de renflouement interne. Dans ce cas, ces mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant ces mesures de renflouement interne s'appliqueraient à toutes les entités du réseau du Crédit Agricole et ce, quelle que soit l'entité considérée et quelle que soit l'origine des pertes.

La hiérarchie des créanciers en résolution est définie par les dispositions de l'article L 613-55-5 du CMF en vigueur à la date de mise en œuvre de la résolution.

Les détenteurs de titres de capital et les créanciers de même rang ou jouissant de droits identiques en liquidation seraient alors traités de manière égale quelle que soit l'entité du Groupe dont ils sont créanciers.

L'étendue de ce renflouement interne, qui vise aussi à recapitaliser le groupe Crédit Agricole, s'appuie sur les besoins de fonds propres au niveau consolidé.

L'investisseur doit donc être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs d'actions, de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette d'un membre du réseau de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe quelle que soit l'entité dont il est créancier.

Les autres outils de résolution bancaire dont disposent les autorités de résolution sont pour l'essentiel la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du CMF, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités du réseau, et donc du réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

● **Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)**

Le dispositif des garanties Switch, mis en place le 23 décembre 2011 complété par un premier avenant en 2013 et amendé par deux avenants en 2016, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A, en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole. Les derniers amendements de ces garanties ont pris effet rétroactivement le 1er juillet 2016, en remplacement des précédentes, avec pour échéance le 1er mars 2027 sous réserve de résiliation anticipée totale ou partielle ou de prorogation selon les dispositions prévues au contrat. Une première résiliation partielle correspondant à 35% du dispositif des garanties Switch a eu lieu le 2 mars 2020, une deuxième correspondant à 15% du dispositif a eu lieu le 1er mars 2021 et une dernière correspondant à la partie résiduelle de 50% du dispositif a eu lieu le 16 novembre 2021.

Note 1.3 Événements significatifs relatifs à l'exercice 2021

● **Crise sanitaire liée à la COVID-19**

^[2] Articles L. 613-55 et L. 613-55-1 du CMF

RAPPORT FINANCIER 2021

Dans le contexte de la crise sanitaire liée à la COVID-19, le groupe Crédit Agricole s'est mobilisé pour faire face à cette situation inédite. Afin d'accompagner ses clients dont l'activité serait impactée par la crise sanitaire, le Groupe a participé activement aux mesures de soutien à l'économie.

Prêts Garantis par l'Etat (PGE)

Dans le cadre de la crise sanitaire liée à la COVID-19, le groupe Crédit Agricole a proposé à compter du 25 mars 2020 à tous ses clients entrepreneurs, quelle que soit leur taille et leur statut (exploitants agricoles, professionnels, commerçants, artisans, entreprises, ...), en complément des mesures déjà annoncées (report d'échéances, procédures accélérées d'examen des dossiers, etc.), de recourir au dispositif massif et inédit de Prêts Garantis par l'Etat.

Au 31 décembre 2021, le solde des encours de prêts garantis par l'Etat octroyés à la clientèle par Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine s'élève à 322.817 milliers d'euros.

Risque de crédit

Le calcul du montant des pertes attendues doit s'effectuer en prenant en considération les circonstances spécifiques et les mesures de soutien mises en œuvre par les pouvoirs publics.

Dans le contexte de crise sanitaire liée à la COVID-19, le Groupe a aussi revu ses prévisions macro-économiques prospectives (*forward looking*) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit.

● **Garantie spécifique apportée par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)**

Crédit Agricole S.A. a démantelé le 1er mars 2021 et le 16 novembre 2021 respectivement 15% complémentaires et la totalité de la part résiduelle de 50% du mécanisme de garantie « Switch » mis en place entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A.

Le mécanisme de garantie « Switch » correspond à un transfert vers les Caisses régionales d'une partie des exigences prudentielles s'appliquant à Crédit Agricole S.A. au titre de ses activités d'assurances contre une rémunération fixe des Caisses régionales.

● **Litige image chèque**

LCL et Crédit Agricole S.A., ainsi que 10 autres banques, ont reçu en mars 2008 une notification de griefs du Conseil de la concurrence (devenu l'Autorité de la concurrence).

Il leur est reproché d'avoir, de façon concertée, mis en place et appliqué des commissions interbancaires dans le cadre de l'encaissement des chèques, depuis le passage à l'échange image chèques, soit depuis 2002 jusqu'en 2007. Selon l'Autorité de la concurrence, ces commissions seraient constitutives d'ententes anticoncurrentielles sur les prix au sens des articles 81, paragraphe 1, du traité instituant la Communauté européenne et de l'article L. 420-1 du Code de commerce, et auraient causé un dommage à l'économie. En défense, les banques ont réfuté catégoriquement le caractère anticoncurrentiel des commissions et contesté la régularité de la procédure suivie.

Par décision du 20 septembre 2010, l'Autorité de la concurrence a jugé que la Commission d'Échange Image Chèques (CEIC) était anticoncurrentielle par son objet et qu'elle a eu pour conséquence d'augmenter artificiellement les coûts supportés par les banques remettantes, ce qui a eu un impact défavorable sur le prix des services bancaires. Pour ce qui concerne l'une des commissions pour services connexes dite AOCT (Annulation d'Opérations Compensées à Tort), l'Autorité de la concurrence a enjoint les banques de procéder à la révision de leur montant dans les six mois de la notification de la décision. Les banques mises en cause ont été sanctionnées pour un montant global de 384,92 millions d'euros. LCL et le Crédit Agricole ont été condamnés à payer respectivement 20,7 millions d'euros et 82,1 millions d'euros pour la CEIC et 0,2 million d'euros et 0,8 million d'euros pour l'AOCT. L'ensemble des banques a fait appel de la décision devant la Cour d'appel de Paris. Cette dernière a, par un arrêt du 23 février 2012, annulé la décision estimant que l'Autorité de la concurrence n'avait pas démontré l'existence de restrictions de concurrence constitutives d'une entente par objet. L'Autorité de la concurrence s'est pourvue en cassation le 23 mars 2012. La Cour de cassation a cassé, le 14 avril 2015, la décision de la Cour d'appel de Paris du 23 février 2012 et renvoyé l'affaire devant cette même Cour, autrement composée, au seul motif que les interventions volontaires des associations UFC – Que Choisir et l'ADUMPE devant la Cour d'appel ont été déclarées sans objet, sans que les moyens de ces parties ne soient examinés par la Cour.

La Cour de cassation n'a pas tranché l'affaire sur le fond et le Crédit Agricole a saisi la juridiction de renvoi. La Cour d'Appel de Paris a rendu sa décision le 21 décembre 2017. Elle a confirmé la décision de l'Autorité de la concurrence du 20 septembre 2010 tout en réduisant de 82 940 000 euros à 76 560 000 euros les sanctions pécuniaires infligées au Crédit Agricole. La sanction pour LCL est demeurée inchangée à 20 930 000 euros. Comme les autres banques parties à cette procédure, LCL et le Crédit Agricole se sont pourvus en cassation. Par une décision du 29 janvier 2020, la Cour de cassation a cassé l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 21 décembre 2017 au motif que la Cour d'appel n'avait pas caractérisé l'existence de restrictions de concurrence par objet et renvoyé l'affaire devant la Cour d'appel de Paris autrement composée.

La Cour d'appel de Paris a rendu un arrêt le 2 décembre 2021 reformant la quasi-intégralité de la décision de l'Autorité de la Concurrence de 2010, condamnant cette dernière aux dépens et ouvrant droit au remboursement des sommes versées par les banques en application de la décision reformée assorties des intérêts au taux légal à compter du 2 décembre 2021.

Le 31 décembre 2021, l'Autorité de la concurrence s'est pourvue en cassation contre l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 2 décembre 2021.

RAPPORT FINANCIER 2021

Du fait du caractère exécutoire de l'arrêt de la Cour d'appel de Paris, un produit de 1.427 milliers d'euros a été constaté. Néanmoins, compte tenu du pourvoi formé en cassation, une provision de celui-ci a été constatée dans les comptes de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine au 31 décembre 2021.

Note 1.4 Événements postérieurs à l'exercice 2021

Néant

Note 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLE PRINCIPES ET METHODES COMPTABLE

Les états financiers de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de la Caisse régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine est conforme aux dispositions du règlement ANC 2014-07 qui regroupe dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

Règlements / Recommandations	Date de 1 ^{ère} application : opérations ou exercices ouverts à compter du
Mise à jour Recommandation n° 2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires pour les comptes annuels et les comptes consolidés établis selon les normes comptables françaises	Immédiate

Note 2.1 Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement ANC 2014-07.

Elles sont ventilées selon leur durée résiduelle ou la nature des concours :

- Les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- Les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole ;
- Les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application du règlement ANC 2014-07, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du règlement ANC 2014-07 conduit l'entité à comptabiliser les créances présentant un risque de crédit conformément aux règles définies dans les paragraphes suivants.

L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier le niveau d'un risque de crédit.

Les créances et les engagements par signature sont répartis entre les encours réputés sains et les encours jugés douteux.

Créances saines

Tant que les créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles sont qualifiées de saines ou dégradées et elles demeurent dans leur poste d'origine.

RAPPORT FINANCIER 2021

- Provisions au titre du risque de crédit sur les encours sains et dégradés

La Caisse régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine constate au titre des expositions de crédits des provisions au passif de son bilan pour couvrir les risques de crédit attendus sur les douze mois à venir (expositions qualifiées de saines) et / ou sur la durée de vie de l'encours dès lors que la qualité de crédit de l'exposition s'est significativement dégradée (expositions qualifiées de dégradées).

Ces provisions sont déterminées dans le cadre d'un processus de suivi particulier et reposent sur des estimations traduisant le niveau de perte de crédit attendue.

- La notion de perte de crédit attendue "ECL"

L'ECL se définit comme la valeur probable attendue pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts).

L'approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues.

- Gouvernance et mesure des ECL

La gouvernance du dispositif de mesure des paramètres de provisionnement s'appuie sur l'organisation mise en place dans le cadre du dispositif Bâlois. La Direction des Risques du Groupe Crédit Agricole est responsable de la définition du cadre méthodologique et de la supervision du dispositif de provisionnement des encours.

Le groupe Crédit Agricole s'appuie en priorité sur le dispositif de notation interne et les processus Bâlois actuels pour générer les paramètres nécessaires au calcul des ECL. L'appréciation de l'évolution du risque de crédit s'appuie sur un modèle d'anticipation des pertes et extrapolation sur la base de scénarios raisonnables. Toutes les informations disponibles, pertinentes, raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective, sont retenues.

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une ECL économique.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les *floors* qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut ("*Loss Given Default*" ou "LGD").

Les modalités de calcul de l'ECL sont à apprécier en fonction des typologies de produits : prêts et créances sur la clientèle et engagements par signature.

Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont une portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, et elles représentent les insuffisances de flux de trésorerie pour la durée de vie advenant d'une défaillance dans les 12 mois suivant la date de clôture (ou une période plus courte si la durée de vie attendue de l'exposition est inférieure à 12 mois), pondérées par la probabilité qu'il y ait défaillance dans les douze mois.

Les pertes de crédit attendues sont actualisées au TIE déterminé lors de la comptabilisation initiale de l'encours.

Les paramètres de provisionnement sont mesurés et mis à jour selon les méthodologies définies par le groupe Crédit Agricole et permettent ainsi d'établir un premier niveau de référence, ou socle partagé, de provisionnement.

Le backtesting des modèles et paramètres utilisés est réalisé a minima à fréquence annuelle.

Les données macro-économiques prospectives (*Forward Looking*) sont prises en compte dans un cadre méthodologique applicable à deux niveaux :

- Au niveau du groupe Crédit Agricole dans la détermination d'un cadre partagé de prise en compte du *Forward Looking* dans la projection des paramètres PD, LGD sur l'horizon d'amortissement des opérations ;
- Au niveau de chaque entité au regard de ses propres portefeuilles. La Caisse régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine applique des paramètres complémentaires pour le *Forward Looking* sur des portefeuilles de prêts et créances sur la clientèle et d'engagement de financement sains et dégradés pour lesquels les éléments conjoncturels et/ou structurels locaux l'exposent à des pertes complémentaires non-couvertes par les scénarios définis au niveau du Groupe.

- Dégradation significative du risque de crédit

La Caisse régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine doit apprécier, pour chaque encours, la dégradation du risque de crédit depuis l'origine à chaque date d'arrêt. Cette appréciation de l'évolution du risque de crédit conduit les entités à classer leurs opérations par classe de risque (expositions qualifiées de saines / expositions qualifiées de dégradées / expositions douteuses).

Afin d'apprécier la dégradation significative, le groupe Crédit Agricole prévoit un processus basé sur deux niveaux d'analyse :

- un premier niveau dépendant de règles et de critères relatifs et absolus Groupe qui s'imposent aux entités du Groupe ;
- un second niveau propre à chaque entité lié à l'appréciation, à dire d'expert au titre des paramètres complémentaires pour le *Forward Looking* pour lesquels les éléments conjoncturels et/ou structurels locaux l'exposent à des pertes complémentaires non-couvertes par les scénarios définis au niveau du Groupe, du risque porté par chaque entité sur ses portefeuilles pouvant conduire à ajuster les critères Groupe de déclassement d'encours sains à encours dégradés (basculer de portefeuille ou sous-portefeuille en ECL à maturité).

RAPPORT FINANCIER 2021

Le suivi de la dégradation significative porte, sauf exception, sur chaque encours. Aucune contagion n'est requise pour le passage de sain à dégradé des encours d'une même contrepartie. Le suivi de la dégradation significative doit porter sur l'évolution du risque de crédit du débiteur principal sans tenir compte de la garantie, y compris pour les opérations bénéficiant d'une garantie de l'actionnaire.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Pour mesurer la dégradation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, il est nécessaire de récupérer la notation interne et la PD (probabilité de défaut) à l'origine.

L'origine s'entend comme la date de négociation, lorsque l'entité devient partie aux dispositions contractuelles du crédit.

Pour les engagements de financement et de garantie, l'origine s'entend comme la date d'engagement irrévocable.

Pour le périmètre sans modèle de notation interne, le groupe Crédit Agricole retient le seuil absolu d'impayés supérieur à 30 jours comme seuil ultime de dégradation significative et de classement en encours dégradé.

Pour les encours évalués à partir d'un dispositif de notations internes (en particulier les expositions suivies en méthodes avancées), le groupe Crédit Agricole considère que l'ensemble des informations intégrées dans ce dispositif permet une appréciation plus pertinente que le seul critère d'impayé de plus de 30 jours.

Si la dégradation depuis l'origine cesse d'être constatée, la provision peut être ramenée à des pertes attendues à 12 mois (reclassement en encours sains).

Lorsque certains facteurs ou indicateurs de dégradation significative ne sont pas identifiables au niveau d'un encours pris isolément, une appréciation est faite de la dégradation significative pour des portefeuilles, des ensembles de portefeuilles ou des portions de portefeuille d'encours.

La constitution des portefeuilles pour une appréciation de la dégradation sur base collective peut résulter de caractéristiques communes telles que :

- Le type d'encours ;
- La note de risque de crédit (dont la note interne Bâle II pour les entités disposant d'un système de notation interne) ;
- Le type de garantie
- La date de comptabilisation initiale ;
- La durée à courir jusqu'à l'échéance ;
- Le secteur d'activité ;
- L'emplacement géographique de l'emprunteur ;
- La valeur du bien affecté en garantie par rapport à l'actif financier, si cela a une incidence sur la probabilité de défaillance (par exemple, dans le cas des prêts garantis uniquement par sûreté réelle dans certains pays, ou sur la quotité de financement) ;
- Le circuit de distribution, l'objet du financement, ...

Une différenciation par marché de la dégradation significative est donc possible (habitat, crédit consommation, crédit aux agriculteurs ou professionnels, crédit aux entreprises, ...).

Le regroupement d'encours aux fins de l'appréciation des variations du risque de crédit sur base collective peut changer au fil du temps, au fur et à mesure que de nouvelles informations deviennent disponibles.

Les dotations et reprises des provisions au titre du risque de crédit sur les encours sains et dégradés sont inscrites en coût du risque.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- un arriéré de paiement significatif généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

Un encours est dit douteux lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur ses flux de trésorerie futurs estimés. Les événements qui suivent sont des données observables, indicatives d'un encours douteux :

- des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de l'emprunteur ;
- un manquement à un contrat, tel qu'une défaillance ou un paiement en souffrance ;
- l'octroi, par le ou les prêteurs à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou contractuelles liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une ou de plusieurs faveurs que le ou les prêteurs n'auraient pas envisagées dans d'autres circonstances ;
- la probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur ;
- la disparition d'un marché actif pour l'actif financier en raison de difficultés financières ;
- l'achat ou la création d'un actif financier avec une forte décote, qui reflète les pertes de crédit subies.

Il n'est pas nécessairement possible d'isoler un événement en particulier, le caractère douteux d'un encours peut résulter de l'effet combiné de plusieurs événements.

Une contrepartie en défaut ne revient en situation saine qu'après une période d'observation qui permet de valider que le débiteur n'est plus en situation douteuse (appréciation par la Direction des Risques).

RAPPORT FINANCIER 2021

Parmi les encours douteux, la Caisse régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses, l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

Le classement en encours douteux peut être abandonné et l'encours est porté à nouveau en encours sain.

● Dépréciations au titre du risque de crédit sur les encours douteux

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux d'intérêt effectif, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

● Traitement comptable des dépréciations

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque.

Conformément au règlement ANC 2014-07 le Groupe a fait le choix d'enregistrer en coût du risque l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de la dépréciation du fait du passage du temps.

Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'experts, la Caisse régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité. Les créances devenues irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations correspondantes font l'objet d'une reprise.

Créances restructurées

Les créances restructurées pour difficultés financières sont des créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions contractuelles initiales (taux d'intérêt, maturité etc.) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances.

La définition des créances restructurées pour cause de difficultés financières répond donc à deux critères cumulatifs :

- Des modifications de contrat ou des refinancements de créance (concessions) ;
- Un client en situation financière difficile (débiteur rencontrant, ou sur le point de rencontrer des difficultés pour honorer ses engagements financiers).

Cette notion de restructuration doit s'apprécier au niveau du contrat et non au niveau du client (pas de contagion).

Elles concernent les créances classées en douteuses et les créances saines, au moment de la restructuration.

Sont exclues des créances restructurées les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- La valeur nominale du prêt ;
- Et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque.

Les crédits restructurés du fait de la situation financière du débiteur font l'objet d'une notation conformément aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé.

RAPPORT FINANCIER 2021

Dès lors que l'opération de restructuration a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de « restructurée » pendant une période d'observation à minima de 2 ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de 3 ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains événements (nouveaux incidents par exemple).

Note 2.2 **Portefeuille Titres**

Les règles relatives à la comptabilisation du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe sont définies par les articles 2311-1 à 2391-1 ainsi que par les articles 2211-1 à 2251-13 du règlement ANC 2014-07.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, investissement, placement, activité de portefeuille, valeurs immobilisées, autres titres détenus à long terme, participation, parts dans les entreprises liées) en fonction de l'intention de gestion de l'entité et des caractéristiques de l'instrument au moment de la souscription du produit.

Titres de transaction

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont :

- Soit acquis avec l'intention de les revendre ou vendus avec l'intention de les racheter à court terme ;
- Soit détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché, ce classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock de titres fasse l'objet d'une rotation effective et d'un volume d'opérations significatif compte tenu des opportunités du marché.

Ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sont également considérés comme des titres de transaction :

- Les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers qui sont gérés ensemble, et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme ;
- Les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé.
- Les titres empruntés (y compris le cas échéant les titres empruntés ayant fait l'objet d'un prêt reclassé en « titres de transaction prêtés ») dans le cadre des opérations de prêts / emprunts classés en titres de transaction et compensés avec les dettes représentatives de titres empruntés inscrites au passif du bilan.

Hormis dans les cas prévus par le règlement ANC 2014-07, les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable et continuent à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus.

La dette représentative des titres vendus à découvert est inscrite au passif de l'établissement cédant pour le prix de vente des titres frais exclus.

A chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat et enregistré dans la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat, frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des Organismes de Placements Collectifs sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

RAPPORT FINANCIER 2021

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi, lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêt) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens du règlement ANC 2014-07, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- S'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si la Caisse régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;
- S'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (Cf. note 2.1 Créances et engagements par signature – Dépréciations au titre du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement ou de transfert dans une autre catégorie de titres pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement ANC 2014-07.

Titres de l'activité de portefeuille

Conformément au règlement ANC 2014-07, les titres classés dans cette catégorie correspondent à des « investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle ».

De plus, des titres ne peuvent être affectés à ce portefeuille que si cette activité, exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré, procure à l'établissement une rentabilité récurrente, provenant principalement des plus-values de cession réalisées.

La Caisse régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine satisfait à ces conditions et peut classer une partie de ses titres dans cette catégorie.

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Lors des arrêts comptables, ces titres sont évalués au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, laquelle est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention estimée.

Pour les sociétés cotées, la valeur d'utilité correspond généralement à la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue tenant compte de l'horizon de détention envisagé afin d'atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles des cours de bourse.

Les moins-values latentes éventuelles sont calculées par ligne de titre et font l'objet d'une dotation de dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Elles sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés », de même que les flux de dépréciation relatifs à ces titres.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

RAPPORT FINANCIER 2021

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influencer la gestion de cette dernière en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais inclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- Les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- Si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, la Caisse régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, la Caisse régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

La Caisse régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, sont enregistrés à la date de négociation.

Pensions livrées

Les titres donnés en pension livrée sont maintenus au bilan et le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension livrée ne sont pas inscrits au bilan mais le montant décaissé, représentatif de la créance sur le cédant, est enregistré à l'actif du bilan.

Les titres donnés en pension livrée font l'objet des traitements comptables correspondant à la catégorie de portefeuille dont ils sont issus.

Reclassement de titres

Conformément au règlement ANC 2014-07, il est autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- Du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance,
- Du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

La Caisse régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine n'a pas opéré, en 2021, de reclassement au titre du règlement ANC 2014-07.

Note 2.3 Immobilisations

La Caisse régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine applique le règlement ANC 2014-03 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

La Caisse régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce texte, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

RAPPORT FINANCIER 2021

Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, des brevets et des licences, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Le mali technique de fusion est comptabilisé au bilan selon les rubriques d'actifs auxquelles il est affecté, en « Autres immobilisations corporelles, incorporelles, financières... ». Le mali est amorti, déprécié, sorti du bilan selon les mêmes modalités que l'actif sous-jacent.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Logiciels	linéaire 12 mois
Sauf * Système d'informations	linéaire 3 ans
* logiciels de base	linéaire 5 ans
Construction d'exploitation	linéaire 25 ans
Sauf * construction neuve	linéaire 33 ans 1/3
* apport-fusion	linéaire 20 ans
Installations techniques	linéaire 25 ans
Second Œuvre	linéaire 10 ans
Agencements	linéaire 10 ans
Matériel ordinaire	linéaire 5 ans
Matériel informatique	dégressif 5 ans
Sauf * micro-ordinateurs	dégressif 3 ans
* occasion	durée économique
Matériel spécialisé :	linéaire 5 ans
Sauf * sécurité	dégressif 5 ans
Matériel de transport	linéaire 4 ans
Sauf * occasion	linéaire 2 ans
Matériel de bureau	linéaire 5 ans
Mobilier	linéaire 10 ans

Enfin, les éléments dont dispose la Caisse régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

Note 2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée résiduelle ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,

RAPPORT FINANCIER 2021

- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les comptes d'épargne à régime spécial sont présentés après compensation avec la créance sur le fonds d'épargne (au titre de l'épargne réglementée et centralisée par la Caisse des dépôts et consignations).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Note 2.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire, titres de créances négociables, emprunts obligataires et autres titres de dettes, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés, la charge correspondante est inscrite dans la rubrique « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les primes de remboursement et les primes d'émission des dettes représentées par des titres sont amorties selon la méthode de l'amortissement actuariel.

La Caisse régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers versées aux Caisses régionales sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

Note 2.6 Provisions

La Caisse régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine applique le règlement ANC 2014-03 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

Les provisions incluent également les risques-pays. L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

Les risques pays sont provisionnés après analyse des types d'opérations, de la durée des engagements, de leur nature (créances, titres, produits de marché) ainsi que de la qualité du pays.

La Caisse régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine a partiellement couvert les provisions constituées sur ces créances libellées en monnaies étrangères par achat de devises pour limiter l'incidence de la variation des cours de change sur le niveau de provisionnement.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.

- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le Titre 6 Epargne réglementée du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07.

Note 2.7 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

Les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par la Caisse régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

Note 2.8 Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels

RAPPORT FINANCIER 2021

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement ANC 2014-07.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées (catégorie « b » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A (catégorie « c » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont inscrits prorata temporis dans la rubrique « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché

Les opérations de marché regroupent :

- Les positions ouvertes isolées (catégorie « a » de l'article 2522-1 du règlement ANC 2014-07),
- La gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (catégorie « d » de l'article 2522 du règlement ANC 2014-07).

Elles sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments :

- En position ouverte isolée négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé ;
- En position ouverte isolée négociés sur des marchés de gré à gré, les charges et produits sont inscrits en résultat prorata temporis. De plus, seules les pertes latentes éventuelles sont constatées via une provision. Les plus et moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat au moment du dénouement ;
- Faisant partie d'un portefeuille de transaction, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé.

Risque de contrepartie sur les dérivés

Conformément au règlement ANC 2014-07, la Caisse régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine intègre l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs dans la valeur de marché des dérivés. A ce titre, seuls les dérivés comptabilisés en position ouverte isolée et en portefeuille de transaction (respectivement les dérivés classés selon les catégories a et d de l'article 2522-1. du règlement précité) font l'objet d'un calcul de risque de contrepartie sur les dérivés actifs. (CVA - *Credit Valuation Adjustment*).

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue de la Caisse régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine.

Le calcul du CVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables.

Elle repose :

- Prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indiciels ;
- En l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie, d'une approximation fondée sur la base d'un panier de CDS S/N de contreparties du même rating, opérant dans le même secteur et localisées dans la même région.

Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

Note 2.9 Opérations en devises

A chaque arrêté, les créances et les dettes ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date d'arrêté.

Les produits perçus et les charges payées sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les produits et charges courus non échus sont convertis au cours de clôture.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation - Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application du règlement ANC 2014-07, la Caisse régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine a mis en place une comptabilité multidevises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

Note 2.10 Intégration des succursales à l'étranger

Néant

Note 2.11 Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour la Caisse régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine.

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe aux notes 28 et 29.

Note 2.12 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord du 14 juin 2019.

La participation et l'intéressement figurent dans les « Frais de personnel ».

Note 2.13 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

La Caisse régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine a appliqué la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, recommandation abrogée et intégrée dans le règlement ANC 2014-03.

Cette recommandation a été modifiée par l'ANC le 5 novembre 2021. Elle permet, pour les régimes à prestations définies conditionnant l'octroi d'une prestation à la fois en fonction de l'ancienneté, pour un montant maximal plafonné et au fait qu'un membre du personnel soit employé par l'entité lorsqu'il atteint l'âge de la retraite, de déterminer la répartition des droits à prestation de manière linéaire à partir de :

- soit la date de prise de service du membre du personnel
- soit la date à partir de laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation.

En application de ce règlement, la Caisse régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

A compter de l'exercice 2021, la Caisse régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine applique la détermination de la répartition des droits à prestation de manière linéaire à partir de la date à laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation (i.e. convergence avec la décision IFRS IC d'avril 2021 portant sur IAS 19). Les impacts sur le niveau de la dette actuarielle s'élèvent à 1.021 milliers d'euros (comme présenté en Note 17 des états financiers).

L'impact de première application est comptabilisé en contrepartie du Report à Nouveau (Cf. Note 20 portant sur les capitaux propres). Il s'élève à 312 milliers d'euros en contrepartie d'une reprise de 125 milliers d'euros de provisions pour engagements de retraite (Cf. Note 15 Provisions) et de 217 milliers d'euros d'excédents d'actif de régime (Cf. Note 9 Comptes de régularisation et actifs divers)

La Caisse régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine a opté pour la méthode 2 qui prévoit notamment la comptabilisation des profits ou pertes constatés au titre des modifications des régimes à prestations définies au moment où se produit la réduction ou la liquidation.

Le règlement autorise également la comptabilisation des écarts actuariels selon la méthode du corridor ou selon toute autre méthode conduisant à les comptabiliser plus rapidement en résultat.

La Caisse régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine a fait le choix de reconnaître les écarts actuariels à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée de vie active moyenne résiduelle du personnel bénéficiant du régime (méthode du corridor), par conséquent le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par le règlement,

RAPPORT FINANCIER 2021

- majorée des profits actuariels (minorée des pertes actuarielles) restant à étaler,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, la Caisse régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « Frais de personnel ».

Note 2.14 Stock-options et souscription d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise

Plans de stock-options

Néant

Souscriptions d'actions dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise, avec une décote maximum de 30 %, ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une période d'incessibilité de 5 ans. Ces souscriptions d'actions sont comptabilisées conformément aux dispositions relatives aux augmentations de capital.

Note 2.15 Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de la Caisse régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine.

Note 2.16 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %.

Les revenus de créances et de portefeuilles titres sont comptabilisés nets de crédits d'impôts.

La Caisse régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, la Caisse régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle est redevable au titre de cette convention fiscale.

Note 3 CREANCES SUR CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

	31/12/2021							31/12/2020
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
<i>(En milliers d'euros)</i>								
Établissements de crédit								
Comptes et prêts :								
à vue	5 626				5 626		5 626	428
à terme	159			57 131	57 290	73	57 363	59 801
Valeurs reçues en pension								
Titres reçus en pension livrée	97 156	571 630			668 786	2 267	671 053	231 806
Prêts subordonnés								
Total	102 941	571 630		57 131	731 702	2 340	734 042	292 035
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN							734 042	292 035

RAPPORT FINANCIER 2021

Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	2 423 747				2 423 747	1	2 423 748	1 439 468
Comptes et avances à terme	5 145	2 792	109 394	37 128	154 459	31 922	186 381	246 013
Titres reçus en pension livrée								
Prêts subordonnés								
Total	2 428 892	2 792	109 394	37 128	2 578 206	31 923	2 610 129	1 685 481
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN							2 610 129	1 685 481
TOTAL							3 344 171	1 977 516

Commentaires :

Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes.

Note 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

Au 31 décembre 2021, dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19, le montant des encours de prêts garantis par l'Etat (PGE) accordés par la Caisse régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine s'élève à 322.817 milliers d'euros.

Note 4.1 Opérations avec la clientèle - analyse par durée résiduelle

	31/12/2021							31/12/2020
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
<i>(En milliers d'euros)</i>								
Créances commerciales	8 169			3 926	12 095		12 095	9 598
Autres concours à la clientèle	769 221	1 797 244	6 493 773	9 174 416	18 234 654	34 481	18 269 135	17 089 182
Valeurs reçues en pension livrée								
Comptes ordinaires débiteurs	55 259				55 259	785	56 044	52 063
Dépréciations							-186 069	-203 844
VALEUR NETTE AU BILAN							18 151 205	16 946 999

Commentaires :

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle s'élèvent à 633 milliers d'euros.

Parmi les créances sur la clientèle 7 697 331 milliers d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2021 contre 6 880 427 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

Le montant des créances restructurées pour difficultés financières inscrites en encours douteux au moment de la restructuration s'élève à 49 223 milliers au 31 décembre 2021 d'euros contre 57 936 milliers d'euros au 31 décembre 2020. Elles conservent la qualification de « créances restructurées » jusqu'à la fin de leur vie.

Note 4.2 Opérations avec la clientèle - Analyse par zone géographique

	31/12/2021	31/12/2020
<i>(En milliers d'euros)</i>		
France (y compris DOM-TOM)	18 256 024	17 067 985
Autres pays de l'U.E.	17 816	31 205
Autres pays d'Europe (1)	10 160	2 577
Amérique du Nord	4 417	3 762
Amérique Centrale et du Sud	1 027	1 071
Afrique et Moyen-Orient	6 732	6 012

RAPPORT FINANCIER 2021

Asie et Océanie (hors Japon)	5 315	4 447
Japon	517	669
Non ventilés et organismes internationaux		
Total en principal	18 302 008	17 117 728
Créances rattachées	35 266	33 115
Dépréciations	-186 069	-203 844
VALEUR NETTE AU BILAN	18 151 205	16 946 999

(1) dont opérations réalisées en Grande Bretagne et/ou en Livre Sterling –GBP

Note 4.3 Opérations avec la clientèle - Encours douteux et dépréciations par zone géographique

	31/12/2021					31/12/2020				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
<i>(En milliers d'euros)</i>										
France (y compris DOM-TOM)	18 291 242	316 591	160 602	-185 793	-114 894	17 101 052	328 525	182 671	-203 525	-130 618
Autres pays de l'U.E.	17 843	163	161	-117	-57	31 236	343	269	-86	-47
Autres pays d'Europe (1)	10 169	228	128			2 579	2		-1	
Amérique du Nord	4 420	68	68	-68	-68	3 766	71	70	-71	-70
Amérique Centrale et du Sud	1 028					1 072				
Afrique et Moyen-Orient	6 737	91	90	-91	-90	6 019	109	18	-101	-10
Asie et Océanie (hors Japon)	5 318					4 450				
Japon	517					669	95		-60	
Non ventilés et organismes internationaux										
TOTAL	18 337 274	317 141	161 049	-186 069	-115 109	17 150 843	329 145	183 028	-203 844	-130 745

(1) dont opérations réalisées en Grande Bretagne et/ou en Livre Sterling –GBP

RAPPORT FINANCIER 2021

Note 4.4 Opérations avec la clientèle - Analyse par agents économiques

	31/12/2021					31/12/2020				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
<i>(En milliers d'euros)</i>										
Particuliers	8 976 323	58 004	22 224	-23 756	-10 524	8 224 533	65 455	26 838	-29 505	-13 672
Agriculteurs	2 623 010	106 628	45 968	-63 523	-35 165	2 580 804	100 372	47 967	-66 133	-36 833
Autres professionnels	2 119 610	57 303	32 485	-34 689	-23 483	2 014 830	62 771	40 447	-40 315	-28 917
Clientèle financière	438 279	16 680	10 237	-9 596	-4 976	377 835	17 705	9 983	-9 096	-3 548
Entreprises	2 987 875	77 297	49 113	-53 665	-40 226	2 780 523	81 467	57 007	-57 768	-47 050
Collectivités publiques	977 331					963 035				
Autres agents économiques	214 846	1 229	1 022	-840	-735	209 283	1 375	786	-1 027	-725
TOTAL	18 337 274	317 141	161 049	-186 069	-115 109	17 150 843	329 145	183 028	-203 844	-130 745

Note 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE

	31/12/2021					31/12/2020
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
<i>(En milliers d'euros)</i>						
Effets publics et valeurs assimilées (2) :				671 104	671 104	723 469
dont surcote restant à amortir				19 810	19 810	27 002
dont décote restant à amortir				-1 646	-1 646	-1 473
Créances rattachées				3 962	3 962	4 947
Dépréciations						
VALEUR NETTE AU BILAN				675 066	675 066	728 416
Obligations et autres titres à revenu fixe (1):						
Emis par organismes publics				48 401	48 401	133 491
Autres émetteurs		9 396		320 075	329 471	325 334
dont surcote restant à amortir				213	213	481
dont décote restant à amortir		-2		-73	-75	-136
Créances rattachées		13		346	359	2 148
Dépréciations		-194			-194	-28
VALEUR NETTE AU BILAN		9 215		368 822	378 037	460 945
Actions et autres titres à revenu variable		173 973	20 778		194 751	387 205
Créances rattachées						
Dépréciations		-26	-770		-796	-371
VALEUR NETTE AU BILAN		173 947	20 008		193 955	386 834
TOTAL		183 162	20 008	1 043 888	1 247 058	1 576 195
Valeurs estimatives		189 646	20 188	1 062 082	1 271 916	1 61

(1) dont 59 297 milliers d'euros de titres subordonnés (hors créances rattachées) au 31 décembre 2021 et 59 297 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

(2) Le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine détient des titres de dettes souveraines de la France, de l'Italie et de l'Espagne. Pour la France, la valeur nette au bilan est de 481 728 milliers d'euros, comptabilisé en portefeuille d'investissement. Pour l'Italie, la valeur nette au bilan est de 126 257 milliers d'euros, comptabilisé en portefeuille d'investissement. Pour l'Espagne, la valeur nette au bilan est de 63 119 milliers d'euros, comptabilisé en portefeuille d'investissement

Transferts de titres en cours d'exercice :

Néant

Montant des cessions de titres d'investissement intervenues avant l'échéance conformément aux dispositions dérogatoires prévues par le règlement ANC 2014-07 : Néant

Valeurs estimatives :

RAPPORT FINANCIER 2021

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 6 498 milliers d'euros au 31 décembre 2021, contre 6 491 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

La valeur estimée des plus-values latentes sur les titres de l'activité de portefeuille s'élève à 179 milliers d'euros au 31 décembre 2021, contre 163 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

La valeur estimative des titres de l'activité de portefeuille est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention (pour les sociétés cotées, il s'agit généralement de la moyenne des cours de bourse constatée sur une période suffisamment longue tenant compte de l'horizon de détention).

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 22 804 milliers d'euros au 31 décembre 2021, contre 42 600 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

La valeur estimée des moins-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à -302 milliers d'euros au 31 décembre 2021, contre -389 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

Note 5.1 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) : ventilation par grandes catégories de contrepartie

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Administration et banques centrales (y compris Etats)	48 401	133 491
Etablissements de crédit	6 072	1 932
Clientèle financière	511 253	703 710
Collectivités locales		
Entreprises, assurances et autres clientèles	6 897	6 897
Divers et non ventilés		
Total en principal	572 623	846 030
Créances rattachées	359	2 148
Dépréciations	-990	-399
VALEUR NETTE AU BILAN	571 992	847 779

Note 5.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021				31/12/2020			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres à revenu fixe ou variable	377 872	671 104	194 750	1 243 727	458 825	723 469	387 205	1 569 499
dont titres cotés	50 014	671 104		721 118	136 076	723 469		859 545
dont titres non cotés (1)	327 858		194 750	522 609	322 749		387 205	709 954
Créances rattachées	359	3 962		4 321	2 148	4 947		7 095
Dépréciations	-194		-795	-990	-28		-371	-399
VALEUR NETTE AU BILAN	378 037	675 066	193 955	1 247 058	460 945	728 416	386 834	1 576 195

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :

OPCVM français 183 972 milliers d'euros

dont OPCVM français de capitalisation 163 963 milliers d'euros

OPCVM étrangers 9 983 milliers d'euros

dont OPCVM étrangers de capitalisation 9 983 milliers d'euros

Les OPCVM figurent à l'actif du bilan pour 193 955 milliers d'euros. Leur valeur estimative au 31 décembre 2021 s'élève à 200 633 milliers d'euros.

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2021 :

RAPPORT FINANCIER 2021

<i>(En milliers d'euros)</i>	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	20 050	25 328
OPCVM obligataires	137 399	137 885
OPCVM actions	36 506	37 420
OPCVM autres		
TOTAL	193 955	200 633

Note 5.3 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021							31/12/2020
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur Brute	2 487	10 475	22 881	342 029	377 872	359	378 231	460 973
Dépréciations							-194	-28
VALEUR NETTE AU BILAN	2 487	10 475	22 881	342 029	377 872	359	378 037	460 945
Effets publics et valeurs assimilées								
Valeur Brute	62 624	14 998	485 908	107 574	671 104	3 962	675 066	728 416
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN	62 624	14 998	485 908	107 574	671 104	3 962	675 066	728 416

Note 5.4 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par zone géographique

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021		31/12/2020	
	Encours bruts	Dont Encours douteux	Encours bruts	Dont Encours douteux
France (y compris DOM-TOM)	849 606		964 675	
Autres pays de l'U.E.	199 370		217 619	
Autres pays d'Europe (1)				
Amérique du Nord				
Amérique Centrale et du Sud				
Afrique et Moyen-Orient				
Asie et Océanie (hors Japon)				
Japon				
Total en principal	1 048 976		1 182 294	
Créances rattachées	4 321		7 095	
Dépréciations	-194		-28	
VALEUR NETTE AU BILAN	1 053 103		1 189 361	

(1) dont opérations réalisées en Grande Bretagne et/ou en Livre Sterling –GBP

RAPPORT FINANCIER 2021

Note 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

Sauf mention spécifique, les données présentées sont des informations au 31 décembre 2020.

(en milliers d'euros)

INFORMATIONS FINANCIERES FILIALES ET PARTICIPATIONS	Devise	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue (en pourcentage) au 31/12/2021	Valeurs comptables au 31/12/2021 des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	PNB ou chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice 2021
					Brutes	Nettes					
Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la Caisse régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine											
Partsdanslesentrepriseliéesdétenuesdansdesétablissementsde crédit											
Participationsdansdesétablissementsde crédit											
Autrespartsdanslesentrepriseliées:					42 657	42 009				101	500
SAS UNI INVEST ANJOU MAINE	EUR	2 101	3842	100	2657	2657		1089		753	500
SASU FONCIER DU MAINE (1)	EUR	40 000	-647	100	40 000	39 352		14		-652	
Autrestitresdeparticipations:					1 487 607	1 468 417	11 717			98 771	39 442
SAS SACAM A VENIR	EUR	217 698	-111 362	3,25	12 322	9 018		0		-111 130	
SAS SACAM DEVELOPPEMENT	EUR	725 471	69 309	3,44	25 109	25 109	11717	72 678		61 185	688
SAS SACAM FIRECA	EUR	55 594	-4 958	3,08	2 753	1 557		0		-2 110	
SAS SACAM IMMOBILIER	EUR	173 273	14 605	3,09	5 615	5 615		5 350		5 309	153
SAS SACAM INTERNATIONAL	EUR	522 023	-38 777	3,43	30 905	16 215		152		-102 179	0
SNCSACAM MUTUALISATION	EUR	18 556 677	10 065	3,36	623 802	623 802		274 090		271 332	7 598
SAS SACAM PARTICIPATION	EUR	62 558	19 432	3,06	2 220	2 220		3 698		2 334	0
SAS UNEXO	EUR	184 045	50 077	13,90	36 228	36 228		12 170		6 089	834
SAS RUE DELA BOETIE	EUR	2 744 903	15 406 728	3,43	746 090	746 090		0		-3 980	30 169
SAS DELTA	EUR	79 550	-1 731	3,22	2 563	2 563		0		-28 079	
Participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1% du capital de la Caisse régionale de											
Partsdanslesentrepriseliéesdanslesétablissementsde crédit											
Participationsdansdesétablissementsde crédit											
Autrespartsdanslesentrepriseliées											
Autrestitresdeparticipations					9 805	9 607					
TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS					1 540 069	1 520 033	11 717	0			

(1) données au 31/12/2021

RAPPORT FINANCIER 2021

Valeur estimative des titres de participation

	31/12/2021		31/12/2020	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
<i>(En milliers d'euros)</i>				
Parts dans les entreprises liées				
Titres non cotés	42 658	49 708	12 657	19 277
Titres cotés				
Avances consolidables	194	194	192	192
Créances rattachées				
Dépréciations	-648			
VALEUR NETTE AU BILAN	42 204	49 902	12 849	19 469
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
Titres non cotés	1 497 411	2 065 444	1 442 061	1 979 286
Titres cotés				
Avances consolidables	37 554	37 554	51 154	51 154
Créances rattachées	167	167	166	166
Dépréciations	-19 388		-19 940	
Sous-total titres de participation	1 515 744	2 103 165	1 473 441	2 030 606
Autres titres détenus à long terme				
Titres non cotés	14 712	14 846	11 505	11 237
Titres cotés				
Avances consolidables				
Créances rattachées				
Dépréciations	-25		-332	
Sous-total autres titres détenus à long terme	14 687	14 846	11 173	11 237
VALEUR NETTE AU BILAN	1 530 431	2 118 011	1 484 614	2 041 843
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION	1 572 635	2 167 913	1 497 463	2 061 312

	31/12/2021		31/12/2020	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
<i>(En milliers d'euros)</i>				
Total valeurs brutes				
Titres non cotés	1 554 781		1 466 223	
Titres cotés				
TOTAL	1 554 781		1 466 223	

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

L'augmentation des titres non cotés est due à l'augmentation de capital de le Foncière du Maine pour un montant de 30 millions d'euros.

RAPPORT FINANCIER 2021

Note 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations financières

<i>(En milliers d'euros)</i>	01/01/2021	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements (1)	31/12/2021
Parts dans les entreprises liées					
Valeurs brutes	12 657	30 001			42 658
Avances consolidables	192	5	-3		194
Créances rattachées					
Dépréciations		-648			-648
VALEUR NETTE AU BILAN	12 849	29 358	-3		42 204
Titres de participation et autres titres détenus à long terme					
Titres de participation					
Valeurs brutes	1 442 061	56 703	-1 353		1 497 411
Avances consolidables	51 154	31 297	-44 897		37 554
Créances rattachées	166	530	-529		167
Dépréciations	-19 940	-91	643		-19 388
Sous-total titres de participation	1 473 441	88 439	-46 136		1 515 744
Autres titres détenus à long terme					
Valeurs brutes	11 505	3 647	-440		14 712
Avances consolidables					
Créances rattachées					
Dépréciations	-332	-18	325		-25
Sous-total autres titres détenus à long	11 173	3 629	-115		14 687
VALEUR NETTE AU BILAN	1 484 614	92 068	-46 251		1 530 431
TOTAL	1 497 463	121 426	-46 254		1 572 635

(1) La rubrique "autres mouvements" présente notamment l'effet des variations de cours de change sur la valeur des actifs immobilisés en devises.

Immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(En milliers d'euros)</i>	01/01/2021	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2021
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	276 546	8 138	-8 094		276 590
Amortissements et dépréciations	-152 940	-14 515	3 937		-163 518
Mali technique de fusion sur immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	2 287				2 287
Amortissements et dépréciations	-2 163				-2 163
VALEUR NETTE AU BILAN	123 730	-6 377	-4 157		113 196
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	9 656	5			9 661
Amortissements et dépréciations	-6 221	-1 306			-7 527
Mali technique de fusion sur immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes					
Amortissements et dépréciations					
VALEUR NETTE AU BILAN	3 435	-1 301			2 134
TOTAL	127 165	-7 678	-4 157		115 330

RAPPORT FINANCIER 2021

Note 8 ACTIONS PROPRES

Néant

Note 9 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Autres actifs (1)		
Instruments conditionnels achetés	51	6
Comptes de stock et emplois divers		
Débiteurs divers (2)	388 875	574 628
Gestion collective des titres Livret de développement durable		
Comptes de règlement	46	51
VALEUR NETTE AU BILAN	388 972	574 685
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	26 400	149
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	17 732	17 010
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers	2 979	3 413
Charges constatées d'avance (3)	596	344
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	1 101	2 735
Autres produits à recevoir	60 292	59 963
Charges à répartir		
Autres comptes de régularisation	6 284	8 437
VALEUR NETTE AU BILAN	115 384	92 051
TOTAL	504 356	666 736

(1) Les montants incluent les créances rattachées.

(2) dont 3.025 milliers d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

(3) La modification de la recommandation 2013-02 de l'ANC portant sur le calcul des engagements de retraite et avantages similaires permet l'alignement du traitement comptable dans les comptes individuels sur celui appliqué dans les comptes consolidés consécutivement à la décision de l'IFRS IC du 21 avril 2021 portant sur le calcul des engagements relatifs à certains régimes à prestations définies. Ce choix d'alignement a été retenu par la Caisse régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine et a pour conséquence d'augmenter le niveau des comptes de régularisation et actifs divers de 217 milliers d'euros.

RAPPORT FINANCIER 2021

Note 10 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

(En milliers d'euros)	Solde au 01/01/2021	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2021
Sur opérations interbancaires et assimilées						
Sur créances clientèle	203 844	45 467	-61 863	-1 379		186 069
Sur opérations sur titres	399	861	-270			990
Sur valeurs immobilisées	20 297	2 046	-969			21 374
Sur autres actifs	158	145	-101			202
TOTAL	224 698	48 519	-63 203	-1 379		208 635

Note 11 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(En milliers d'euros)	31/12/2021							31/12/2020
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Établissements de crédit								
Comptes et emprunts :								
à vue	875				875	3	878	714
à terme				57 614	57 614	9	57 623	60 218
Valeurs données en pension								
Titres donnés en pension livrée	97 156	652 047			749 203	1 753	750 956	503 246
VALEUR AU BILAN	98 031	652 047		57 614	807 692	1 765	809 457	564 178
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	13 193				13 193	839	14 032	36 415
Comptes et avances à terme	1 375 943	2 751 437	5 542 268	3 054 528	12 724 176	3 255	12 727 431	11 903 432
Titres donnés en pension livrée								
VALEUR AU BILAN	1 389 136	2 751 437	5 542 268	3 054 528	12 737 369	4 094	12 741 463	11 939 847
TOTAL	1 487 167	3 403 484	5 542 268	3 112 142	13 545 061	5 859	13 550 920	12 504 025

Opérations internes au Crédit Agricole : Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale [Cf. Cadre Juridique et Financier].

Note 12 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

Note 12.1 Comptes créditeurs de la clientèle - analyse par durée résiduelle

(En milliers d'euros)	31/12/2021							31/12/2020
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Comptes ordinaires créditeurs	5 604 167				5 604 167	92	5 604 259	5 045 654
Comptes d'épargne à régime spécial :	92 231				92 231		92 231	76 729
à vue	92 231				92 231		92 231	76 729
à terme								
Autres dettes envers la clientèle :	449 719	36 577	465 361	78 699	1 030 356	5 965	1 036 321	1 054 295
à vue	3 390				3 390		3 390	1 920
à terme	446 329	36 577	465 361	78 699	1 026 966	5 965	1 032 931	1 052 375
Valeurs données en pension livrée								
VALEUR AU BILAN	6 146 117	36 577	465 361	78 699	6 726 754	6 057	6 732 811	6 176 678

Note 12.2 Comptes créditeurs de la clientèle - analyse par zone géographique

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
-----------------------	------------	------------

RAPPORT FINANCIER 2021

France (y compris DOM-TOM)	6 646 481	6 091 359
Autres pays de l'U.E.	33 130	39 393
Autres pays d'Europe (1)	29 253	21 982
Amérique du Nord	5 892	4 414
Amérique Centrale et du Sud	262	219
Afrique et Moyen-Orient	8 130	8 460
Asie et Océanie (hors Japon)	3 147	2 697
Japon	459	803
Non ventilés et organismes internationaux		
Total en principal	6 726 754	6 169 327
Dettes rattachées	6 057	7 351
VALEUR AU BILAN	6 732 811	6 176 678

(1) dont opérations réalisées en Grande Bretagne et/ou en Livre Sterling –GBP

Note 12.3 Comptes créditeurs de la clientèle - analyse par agents économiques

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Particuliers	2 724 350	2 502 216
Agriculteurs	499 757	450 782
Autres professionnels	393 482	350 033
Clientèle financière	338 323	220 737
Entreprises	2 535 865	2 427 028
Collectivités publiques	7 125	16 756
Autres agents économiques	227 852	201 775
Total en principal	6 726 754	6 169 327
Dettes rattachées	6 057	7 351
VALEUR AU BILAN	6 732 811	6 176 678

RAPPORT FINANCIER 2021

Note 13 DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

Note 13.1 Dettes représentées par un titre - analyse par durée résiduelle

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021							31/12/2020
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Bons de caisse								
Titres du marché interbancaire								
Titres de créances négociables (1)	256 000	476 000	63 300		795 300		795 300	421 150
Emprunts obligataires								
Autres dettes représentées par un titre								
VALEUR NETTE AU BILAN	256 000	476 000	63 300		795 300		795 300	421 150

(1) dont aucune émission à l'étranger.

Note 13.2 Emprunts obligataires (par monnaie d'émission)

Néant

Note 14 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Autres passifs (1)		
Opérations de contrepartie (titres de transaction)		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Instruments conditionnels vendus	51	6
Comptes de règlement et de négociation		
Créditeurs divers	226 288	214 076
Versements restant à effectuer sur titres	25 646	11 897
VALEUR AU BILAN	251 985	225 979
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	16 671	40 071
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	17 590	18 313
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers		
Produits constatés d'avance	69 807	73 720
Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	5 996	6 014
Autres charges à payer	89 698	116 336
Autres comptes de régularisation	44 881	11 937
VALEUR AU BILAN	244 643	266 391
TOTAL	496 628	492 370

(1) Les montants incluent les dettes rattachées.

RAPPORT FINANCIER 2021

Note 15 PROVISIONS

	Solde au 01/01/2021	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvement s	Solde au 31/12/2021
<i>(En milliers d'euros)</i>						
Provisions pour engagements de retraite et assimilés (4)	125			-125		
Provisions pour autres engagements sociaux	1 702	75	-105	-23		1 649
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	28 882	84 872		-83 456		30 298
Provisions pour litiges fiscaux (1)	123	72	-117			78
Provisions pour autres litiges	207	486	-10	-15		668
Provisions pour risques pays						
Provisions pour risques de crédit (2)	124 139	407 534		-389 052		142 621
Provisions pour restructurations						
Provisions pour impôts						
Provisions sur participations	1 051					1 051
Provisions pour risques opérationnels (3)	2 590	2 858		-405		5 043
Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (5)	36 326	525		-3 809		33 043
Autres provisions	9 140	1 191	-898	-2 667		6 766
VALEUR AU BILAN	204 284	497 613	-1 130	-479 552		221 215

(1) Provisions couvrant des redressements fiscaux déjà notifiés.

(2) Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles bâlois.

(3) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(4) Impact estimé de la modification de la recommandation 2013-02 de l'ANC portant sur le calcul des engagements relatifs à certains régimes à prestations définies

(5) Cf note 16 ci-après

Note 16 EPARGNE LOGEMENT

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/20 21	31/12/20 20
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	220 787	169 417
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	2 009 261	1 915 689
Ancienneté de plus de 10 ans	1 842 787	1 900 530
Total plans d'épargne-logement	4 072 835	3 985 636
Total comptes épargne-logement	391 920	290 476
TOTAL ENCOURS COLLECTES AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	4 464 755	4 376 111

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement ANC 2014-07.

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état.

Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/20 21	31/12/20 20
Plans d'épargne-logement	1 141	1 816
Comptes épargne-logement	7 050	10 694
TOTAL ENCOURS DE CREDIT EN VIE OCTROYES AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	8 191	12 510

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/20 21	31/12/20 20
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	236	146

RAPPORT FINANCIER 2021

Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	17 264	20 083
Ancienneté de plus de 10 ans	15 543	16 097
Total plans d'épargne-logement	33 043	36 326
Total comptes épargne-logement		
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	33 043	36 326

<i>(En milliers d'euros)</i>	01/01/20 21	Dotations	Reprises	31/12/20 21
Plans d'épargne-logement	36 326		-3 283	33 043
Comptes épargne-logement	0			0
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	36 326	0	-3 283	33 043

La reprise de la provision épargne logement au 31 décembre 2021 est liée à l'actualisation des paramètres de calcul.

RAPPORT FINANCIER 2021

Note 17 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES

Définitions :

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi désignent les accords formalisés ou non formalisés en vertu desquels une entreprise verse des avantages postérieurs à l'emploi à un ou plusieurs membres de son personnel.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entreprise verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

D'autre part, la recommandation 2013-02, recommandation abrogée et intégrée dans la section 4 du chapitre II du titre III du règlement ANC 2014-03, reprend les dispositions de la norme IAS 19 relative aux avantages du personnel, à l'exception de celles relatives aux avantages à court terme et à ceux payés sous forme d'instrument de capitaux propres.

Variations de la dette actuarielle

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Dette actuarielle à l'ouverture	40 764	41 119
Coût des services rendus sur l'exercice	2 896	2 150
Coût financier	149	395
Cotisations employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime	0	-2 133
Variation de périmètre	-66	-188
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées (obligatoire)	-2 216	-1 642
(Gains) / pertes actuariels	-1 473	1 063
Autres mouvements (1)	312	
DETTE ACTUARIELLE A LA CLOTURE	39 743	40 64

(1) La modification de la recommandation 2013-02 de l'ANC du 7 novembre 2013 portant sur le calcul des engagements de retraite et avantages similaires permet l'alignement du traitement comptable dans les comptes individuels sur celui appliqué dans les comptes consolidés consécutivement à la décision de l'IFRS IC du 21 avril 2021 portant sur le calcul des engagements relatifs à certains régimes à prestations définies. Ce choix d'alignement a été retenu par la Caisse régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine et a pour conséquence de réduire la dette actuarielle présentée au 1er janvier 2021, faisant ressortir une position active de 217 milliers d'euros, et d'augmenter les capitaux propres au 1er janvier 2021 par le biais du report à nouveau de 312 milliers d'euros.

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Coût des services rendus	2 896	2 150
Coût financier	149	395
Rendement attendu des actifs	-91	-180
Coût des services passés	0	-2 134
(Gains) / pertes actuariels net	590	575
(Gains) / pertes sur réductions et liquidations de régimes		
(Gains) / pertes du(e)s au changement de limitation d'actif	-535	
CHARGE NETTE COMPTABILISEE AU COMPTE DE RESULTAT	3 009	806

Variations de juste valeur des actifs des régimes

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Juste valeur des actifs / droits à remboursement à l'ouverture	35 503	34 698
Rendement attendu des actifs	91	180
Gains / (pertes) actuariels	206	73
Cotisations payées par l'employeur	3 040	2 381
Cotisations payées par les employés		

RAPPORT FINANCIER 2021

Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre	-66	-188
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations payées par le fonds	- 2 216	- 1 642
Autres mouvements		
JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS A REMBOURSEMENT A LA CLOTURE	36 558	35 503

Composition des actifs des régimes

Les actifs des régimes sont constitués de polices d'assurance éligibles

Une police d'assurance éligible est une police d'assurance émise par une compagnie d'assurance qui n'est pas une partie liée à l'entreprise.

Variations de la provision

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Dette actuarielle à la clôture	-39 743	-40 764
Impact de la limitation d'actifs	-1 688	-2 223
Gains et (pertes) actuariels restant à étaler	5 090	7 359
Juste valeur des actifs fin de période	36 557	35 503
POSITION NETTE (PASSIF) / ACTIFS A LA CLÔTURE	217	-125

Rendement des actifs des régimes

Au 31 décembre 2021, les taux de rendements des actifs ressortent à :

Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles					
	IFC Pers Social	FOMUGEI Social	IFC Cadres Social	RC Cadres Social	L137-11-2 Cadres
Taux de rendement attendus des actifs du régime et des droits à remboursement	0,36%	0,44%	0,36%	0,36%	0,36%
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	0,80%	1,25%	1,28%	1,28%	1,28%

Hypothèses actuarielles utilisées

Au 31 décembre 2021, les taux de sensibilité démontrent que :

	Fomugéi	Retraite complémentaire Cadres de Direction	L.137-11-2	IFC Cadres de Direction	IFC Salariés
une variation de plus 50bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement	0,70%	1,53%	3,74%	2,63%	6,01%
une variation de moins de 50bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement	0,80%	1,60%	3,98%	2,74%	6,62%

Note 18 FONDOS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Fonds pour risques bancaires généraux	158 465	158 465
VALEUR AU BILAN	158 465	158 465

RAPPORT FINANCIER 2021

Note 19 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

	31/12/2021							31/12/2020
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
<i>(En milliers d'euros)</i>								
Dettes subordonnées à terme								
Euro								
Autres devises de l'Union Europ.								
Franc Suisse								
Dollar								
Yen								
Autres devises								
Titres et emprunts participatifs								
Autres emprunts subordonnés à terme								
Dettes subordonnées à durée indéterminée (1)								
Euro								
Autres devises de l'Union Europ.								
Franc Suisse								
Dollar								
Yen								
Autres devises								
Placement des fonds propres des Caisses Locales				306 331	306 331	3 264	309 595	256 779
Dépôts de garantie à caractère mutuel								
VALEUR AU BILAN				306 331	306 331	3 264	309 595	256 779

(1) durée résiduelle des dettes subordonnées à durée indéterminée positionnées par défaut en > 5 ans.

Commentaires :

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 3 271 milliers d'euros au 31 décembre 2021 contre 2 688 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

Note 20 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

Variation des capitaux propres

	Capitaux propres							
	Capital (1)	Réserve légale	Réserve statutaire	Primes, autres réserves et report à nouveau (2)	Ecarts conversion / réévaluation	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
<i>(En milliers d'euros)</i>								
Solde au 31/12/2019	211 211	1 350 193	515 410	390 573			96 226	2 563 613
Dividendes versés au titre de N-2							-13 010	-13 010
Variation de capital(5)								
Variation des primes et réserves								
Affectation du résultat social N-2		62 412	20 805				-83 216	1
Report à nouveau								
Résultat de l'exercice N-1							82 007	82 007
Autres variations								
Solde au 31/12/2020	211 211	1 412 605	536 215	390 573			82 007	2 632 611
Dividendes versés au titre de N-1							-11 258	-11 258
Variation de capital								
Variation des primes et réserves								
Affectation du résultat social N-1		53 062	17 687				-70 749	
Report à nouveau (3)				312				312
Résultat de l'exercice N							98 285	98 285
Autres variations								
Solde au 31/12/2021	211 211	1 465 667	553 902	390 885			98 285	2 719 950

RAPPORT FINANCIER 2021

- 1) Le capital souscrit est entièrement appelé. Il est composé de 9.565.922 parts sociales de 15,25 euros chacune et de 4.283.975 CCA de 15,25 euros chacun.
- 2) Dont 237 683 milliers d'euros de primes d'émission, dont 152 891 milliers d'euros de primes de fusion.
- 3) Dont 312 milliers d'euros relatif à l'impact de l'application de la modification de la recommandation 2013-02 de l'ANC du 5 novembre 2021 portant sur le calcul des engagements de retraite et avantages similaires.

Note 21 COMPOSITION DES CAPITAUX PROPRES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Capitaux propres hors FRBG	2 719 950	2 632 611
Fonds pour risques bancaires généraux	158 465	158 465
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	2 878 415	2 791 076

Note 22 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

<i>(En milliers d'euros)</i>	Opérations avec les entreprises liées et les participations	
	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2020
Créances	0	0
Sur les établissements de crédit et institutions financières		
Sur la clientèle		
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Dettes	25 016	3 737
Sur les établissements de crédits et institutions financières		
Sur la clientèle	25 016	3 737
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées		
Engagements donnés	0	0
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit		
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Garanties données à des établissements de crédit		
Garanties données à la clientèle		
Titres acquis avec faculté d'achat ou de reprise		
Autres engagements donnés		

Note 23 TRANSACTIONS EFFECTUEES AVEC LES PARTIES LIEES

Néant

RAPPORT FINANCIER 2021

Note 24 OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES

Contributions par devise au bilan

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021		31/12/2020	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euro	24 955 979	24 659 495	22 882 402	22 506 401
Autres devises de l'Union Europ.	420	420	1 871	1 871
Franc Suisse	21 207	21 207	20 855	20 855
Dollar	21 932	39 368	17 050	34 051
Yen	644	644	908	908
Autres devises (1)	3 929	3 929	1 096	1 096
Valeur brute	25 004 111	24 725 063	22 924 182	22 565 182
Créances, dettes rattachées et comptes de régularisation	189 404	259 821	146 876	281 180
Dépréciations	-208 631		-224 696	
TOTAL	24 984 884	24 984 884	22 846 362	22 846 362

(1) dont opérations réalisées en Grande Bretagne et/ou en Livre Sterling -GBP

Note 25 OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021		31/12/2020	
	A recevoir	A livrer	A recevoir	A livrer
Opérations de change au comptant				
- Devises				
- Euros				
Opérations de change à terme	92 724	92 572	44 084	45 359
- Devises	55 484	38 048	30 352	13 352
- Euros	37 240	54 524	13 732	32 007
Prêts et emprunts en devises				
TOTAL	92 724	92 572	44 084	45 359

OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021			31/12/2020
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
Opérations fermes	6 001 208	224 163	6 225 371	5 950 937
Opérations sur marchés organisés (1)				
Contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers				
Autres contrats à terme				
Opérations de gré à gré (1)	6 001 208	224 163	6 225 371	5 950 937
Swaps de taux d'intérêt	6 001 208	223 937	6 225 145	5 950 937
Autres contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
FRA				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers		226	226	

RAPPORT FINANCIER 2021

Autres contrats à terme				
Opérations conditionnelles		60 546	60 546	52 842
Opérations sur marchés organisés				
Instruments de taux d'intérêt à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments sur action et indices boursiers à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments de taux de change à terme				
Achetés				
Vendus				
Autres instruments à terme conditionnels				
Achetés				
Vendus				
Opérations de gré à gré		60 546	60 546	52 842
Options de swaps de taux				
Achetées				
Vendues				
Instruments de taux d'intérêts à terme				
Achetés		26 850	26 850	23 050
Vendus		26 850	26 850	23 050
Instruments de taux de change à terme				
Achetés		3 423	3 423	3 371
Vendus		3 423	3 423	3 371
Instruments sur actions et indices boursiers à terme				
Achetés				
Vendus				
Autres instruments à terme conditionnels				
Achetés				
Vendus				
Dérivés de crédit				
Contrats de dérivés de crédit				
Achetés				
Vendus				
TOTAL	6 001 208	284 709	6 285 917	6 003 779

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes correspondent au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

Note 25.1 Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

(En milliers d'euros)	Total 31/12/2021			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5	> 5 ans
Futures									
Options de change	6 846			6 846					
Options de taux									
Opérations fermes en devise sur marchés organisés									
F.R.A.									
Swaps de taux d'intérêt	663 064	2 425 741	3 136 340	663 064	2 425 741	3 136 340			
Caps, Floors, Collars		53 700			53 700				
Forward taux									
Opérations fermes sur actions et indices		226			226				
Opérations conditionnelles sur actions et indices									
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux									
Dérivés de crédit									
Sous total	669 910	2 479 667	3 136 340	669 910	2 479 667	3 136 340			
Swaps de devises			34 760			34 760			
Opérations de change à terme	142 536	7 999		142 536	7 999				
Sous total	142 536	7 999	34 760	142 536	7 999	34 760			
TOTAL	812 446	2 487 666	3 171 100	812 446	2 487 666	3 171 100			

(En milliers d'euros)	Total 31/12/2020			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5	> 5 ans
Futures									
Options de change		6 742			6 742				
Options de taux									
Opérations fermes en devise sur marchés organisés									

RAPPORT FINANCIER 2021

F.R.A.									
Swaps de taux d'intérêt	1 237 573	1 598 730	3 114 634	1 237 573	1 598 730	3 114 634			
Caps, Floors, Collars	12 400	33 700		12 400	33 700				
Forward taux									
Opérations fermes sur actions et indices									
Opérations conditionnelles sur actions et indices									
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux									
Dérivés de crédit									
Sous total	1 249 973	1 639 172	3 114 634	1 249 973	1 639 172	3 114 634			
Swaps de devises			35 300			35 300			
Opérations de change à terme	54 143			54 143					
Sous total	54 143		35 300	54 143		35 300			
TOTAL	1 304 116	1 639 172	3 149 934	1 304 116	1 639 172	3 149 934			

Note 25.2 Instruments financiers à terme : juste valeur

	Juste Valeur Positive au 31/12/2021	Juste Valeur Négative au 31/12/2021	Encours Notionnel au 31/12/2021	Juste Valeur Positive au 31/12/2020	Juste Valeur Négative au 31/12/2020	Encours Notionnel au 31/12/2020
<i>(En milliers d'euros)</i>	1	1		0	0	
Futures						
Options de change	56	56	6 846	290	290	6 742
Options de taux						
Opérations fermes en devise sur marchés organisés						
F.R.A.						
Swaps de taux d'intérêt	54 911	123 729	6 225 145	14 994	252 431	5 950 937
Caps, Floors, Collars	203	203	53 700	40	40	46 100
Forward taux						
Opérations fermes sur actions et indices			226			
Opérations conditionnelles sur actions et indices						
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux						
Dérivés de crédit						
Sous total	55 170	123 988	6 285 917	15 324	252 761	6 003 779
Swaps de devises		920	34 760		3 654	35 300
Opérations de change à terme	826	787	150 535	373	373	54 143
Sous total	826	1 707	185 295	373	4 027	89 443
TOTAL	55 996	125 695	6 471 212	15 697	256 788	6 093 222

Note 25.3 Information sur les Swaps

Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt

<i>(En milliers d'euros)</i>	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux	1 105	460 154	5 560 802	222 832
Contrats assimilés (1)				

(1) Il s'agit des contrats assimilés au sens de l'article 2521-1 du règlement ANC 2014-07.

Transfert de contrats d'échange entre deux catégories de portefeuille

Néant

Note 26 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES

L'évaluation du risque de contrepartie attaché aux Instruments Financiers à Terme utilisés par l'établissement mesurée par la valeur de marché de ces instruments et par le risque de crédit potentiel résultant de l'application de facteurs de majoration (*add-on*) réglementaires, fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats peut être résumée de la façon suivante :

RAPPORT FINANCIER 2021

Répartition des risques de contrepartie sur instruments financiers à terme

	31/12/2021			31/12/2020		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel *	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Total risque de contrepartie
<i>(En milliers d'euros)</i>						
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés	0	0	0	0	0	0
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	53 128	28 074	81 202	9 978	24 644	34 622
Risques sur les autres contreparties	1 983	864	2 847	5 056	924	5 980
Total avant effet des accords de compensation	55 112	28 938	84 049	15 034	25 568	40 602
Dont risques sur contrats de :	0	0	0	0	0	0
- taux d'intérêt, change et matières premières	55 112	28 938	84 049	15 034	25 568	40 602
- dérivés actions et sur indices	0	0	0	0	0	0
Total avant effet des accords de compensation	55 112	28 938	84 049	15 034	25 568	40 602
Incidences des accords de compensation et de collatéralisation	0	0	0	0	0	0
TOTAL APRES EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION ET DE COLLATERISATION	55 112	28 938	84 049	15 034	25 568	40 602

*calculé selon les normes prudentielles CRR2 / CRD5

Note 27 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

	31/12/2021	31/12/2020
<i>(En milliers d'euros)</i>		
Engagements donnés		
Engagements de financement	1 902 045	1 831 892
Engagements en faveur d'établissements de crédit		
Engagements en faveur de la clientèle	1 902 045	1 831 892
Ouverture de crédits confirmés	893 491	887 355
Ouverture de crédits documentaires	6 894	5 005
Autres ouvertures de crédits confirmés	886 597	882 350
Autres engagements en faveur de la clientèle	1 008 554	944 537
Engagements de garantie	473 064	645 434
Engagements d'ordre d'établissement de crédit	24 810	257 094
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
Autres garanties (1)	24 810	257 094
Engagements d'ordre de la clientèle	448 254	388 340
Cautions immobilières	57 082	35 037
Autres garanties d'ordre de la clientèle	391 172	353 303
Engagements sur titres	2 301	1 854
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise		
Autres engagements à donner	2 301	1 854
Engagements reçus		
Engagements de financement	22 458	25 083
Engagements reçus d'établissements de crédit	22 458	25 083
Engagements reçus de la clientèle		

RAPPORT FINANCIER 2021

Engagements de garantie	5 800 381	5 268 603
Engagements reçus d'établissements de crédit	332 540	351 458
Engagements reçus de la clientèle	5 467 841	4 917 145
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées(2)	1 021 112	1 070 760
Autres garanties reçues	4 446 729	3 846 385
Engagements sur titres	2 301	1 854
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		
Autres engagements reçus	2 301	1 854

(1) Dont 0 milliers d'euros relatifs à la garantie (Switch Assurance) au 31/12/2021 suite à la résiliation anticipée contre 232 638 milliers d'euros au 31/12/2020.

(2) Dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19. Au 31/12/2021, le montant de ces engagements de garantie reçus s'élève à 290 098 milliers d'euros.

Note 28 **ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE**

Créances apportées en garantie :

Au cours de l'année 2021, la Caisse régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine a apporté 8 932 636 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 8 280 383 milliers d'euros en 2020. La caisse régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine a apporté :

- 648 653 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 6 816 527 milliers d'euros en 2020 ;
- 209 134 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 232 683 milliers d'euros en 2020 ;
- 1 074 849 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 1 231 173 milliers d'euros en 2020.

Note 29 **ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES**

Néant

Note 30 **ENGAGEMENTS DE CREDIT BAIL**

Les engagements en matière de crédit-bail ne sont pas significatifs

Note 31 **OPERATIONS DE DESENETTEMENT DE FAIT ET DE TITRISATION**

Note 31.1 **Désendettement de fait**

Néant

Note 31.2 **Titrisation**

En 2021, la Caisse régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine n'a participé à aucune nouvelle titrisation.

RAPPORT FINANCIER 2021

Note 32 COMPENSATION DES EMPRUNTS DE TITRES ET DE L'EPARGNE CENTRALISEE

Néant

Note 32.1 Emprunts de titres

Néant

Note 32.2 Epargne centralisée

Néant

Note 33 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

	31/12/2021	31/12/2020
<i>(En milliers d'euros)</i>		
Sur opérations avec les établissements de crédit	4 878	4 405
Sur opérations internes au Crédit Agricole	52 626	35 240
Sur opérations avec la clientèle	289 724	293 383
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	8 907	17 433
Produit net sur opérations de macro-couverture		
Sur dettes représentées par un titre	2 394	2 045
Autres intérêts et produits assimilés		
Intérêts et produits assimilés	358 529	352 506
Sur opérations avec les établissements de crédit	-21 127	-6 536
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-57 398	-55 351
Sur opérations avec la clientèle	-17 552	-24 875
Charge nette sur opérations de macro-couverture	-30 356	-42 503
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	-279	-1 426
Sur dettes représentées par un titre	-146	-210
Autres intérêts et charges assimilées	-156	-39
Intérêts et charges assimilées	-127 014	-130 940
TOTAL PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES (1)	231 515	221 566

(1) Le montant des charges nettes d'intérêts et revenus assimilés des dettes subordonnées au 31 décembre 2021 est de 3 271 milliers d'euros, contre 2 688 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

RAPPORT FINANCIER 2021

Note 34 REVENUS DES TITRES A REVENUS VARIABLES

	31/12/2021	31/12/2020
<i>(En milliers d'euros)</i>		
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme	40 749	52 816
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	227	206
Opérations diverses sur titres		
TOTAL DES REVENUS DES TITRES A REVENUS VARIABLES	40 976	53 022

Note 35 PRODUIT NET DES COMMISSIONS

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021			31/12/2020		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	467	-173	294	244	-163	81
Sur opérations internes au crédit agricole	15 712	-59 760	-44 048	14 198	-50 497	-36 299
Sur opérations avec la clientèle	43 829	-820	43 009	45 937	-688	45 249
Sur opérations sur titres						
Sur opérations de change	148		148	148		148
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	282		282	91		91
Sur prestations de services financiers (1)	161 111	-11 292	149 819	154 264	-9 962	144 302
Provision pour risques sur commissions	609	-507	102	606	-599	7
TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS	222 158	-72 552	149 606	215 488	-61 909	153 579

(1) dont prestations assurance-vie : 33 000 milliers d'euros.

Note 36 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION

	31/12/2021	31/12/2020
<i>(En milliers d'euros)</i>		
Solde des opérations sur titres de transaction		
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	504	490
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	174	125
GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION	678	615

RAPPORT FINANCIER 2021

Note 37 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Titres de placement		
Dotations aux dépréciations	-205	-51
Reprises de dépréciations	63	36
Dotations ou reprises nettes aux dépréciations	-142	-15
Plus-values de cession réalisées	69	
Moins-values de cession réalisées	-829	-1 083
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	-760	-1 083
Solde des opérations sur titres de placement	-902	-1 098
Titres de l'activité de portefeuille		
Dotations aux dépréciations	-657	-190
Reprises de dépréciations	208	
Dotations ou reprises nettes aux dépréciations	-449	-190
Plus-values de cession réalisées		
Moins-values de cession réalisées	-20	-8
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	-20	-8
Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille	-469	-198
GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	-1 371	-1 296

Note 38 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Produits divers	6 843	9 522
Quote part des opérations faites en commun	207	96
Refacturation et transfert de charges	19	62
Reprises provisions	42	414
Autres produits d'exploitation bancaire	7 111	10 094
Charges diverses	-1 802	-1 454
Quote part des opérations faites en commun	-1 990	-1 750
Refacturation et transfert de charges		
Dotations provisions	-1 427	-322
Autres charges d'exploitation bancaire	-5 219	-3 526
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 892	6 568

RAPPORT FINANCIER 2021

Note 39 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Frais de personnel		
Salaires et traitements	-89 211	-87 442
Charges sociales	-44 530	-43 468
- dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	-9 847	-9 770
Intéressement et participation	-14 563	-13 866
Impôts et taxes sur rémunérations	-13 478	-12 911
Total des charges de personnel	-161 782	-157 687
Refacturation et transferts de charges de personnel	2 644	2 722
Frais de personnel nets	-159 138	-154 965
Frais administratifs		
Impôts et taxes	-5 432	-6 097
Services extérieurs, autres frais administratifs et contributions réglementaires (1) (2)	-85 939	-87 966
Total des charges administratives	-91 371	-94 063
Refacturation et transferts de charges administratives	645	493
Frais administratifs nets	-90 726	-93 570
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	-249 864	-248 535

(1) L'information sur les honoraires des commissaires aux comptes est indiquée dans l'annexe aux comptes consolidés de la Caisse régionale de Crédit agricole de l'Anjou et du Maine.

(2) dont 1 705 milliers d'euros au titre du fonds de résolution unique au titre de l'exercice 2021

Effectif moyen

Effectif par catégorie

(Effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité)

Catégories de personnel	31/12/2021	31/12/2020
Cadres	503	499
Non cadres	1 411	1 433
Total de l'effectif moyen	1 914	1 932
Dont : - France	1 914	1 932
- Etranger		
Dont : personnel mis à disposition	25	26

Le montant global des rémunérations allouées pendant l'exercice, respectivement à l'ensemble des membres des organes d'administration est de 406 milliers d'euros et à l'ensemble des membres des organes de direction est de 2.341 milliers d'euros.

Le montant global des avances et crédits accordés pendant l'exercice, respectivement à l'ensemble des membres des organes de direction est de 1.933 milliers d'euros et à l'ensemble des membres des organes d'administration est de 111 milliers d'euros.

RAPPORT FINANCIER 2021

Note 40 COÛT DU RISQUE

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Dotations aux provisions et dépréciations	-538 102	-416 742
Dépréciations de créances douteuses	-44 154	-50 307
Autres provisions et dépréciations	-493 948	-366 435
Reprises de provisions et dépréciations	535 253	382 650
Reprises de dépréciations de créances douteuses (1)	61 523	56 206
Autres reprises de provisions et dépréciations (2)	473 730	326 444
Variation des provisions et dépréciations	-2 849	-34 092
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées (3)	-1 403	-241
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées (4)	-21 696	-8 905
Décote sur prêts restructurés	-15	-81
Récupérations sur créances amorties	702	1 024
Autres pertes		-1 477
Autres produits		1 477
COÛT DU RISQUE	-25 261	-42 295

(1) dont 1 431 milliers d'euros utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses non compromises et 1 379 milliers d'euros liés à l'effet de désactualisation des dépréciations sur créances douteuses.

(2) dont 41 milliers d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif

(3) dont 1 001 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

(4) dont 20 264 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

Note 41 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Immobilisations financières		
Dotations aux dépréciations	-757	-8 294
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-757	-8 294
Reprises de dépréciations	968	233
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	968	233
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	211	-8 061
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	211	-8 061
Plus-values de cessions réalisées	1 144	
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	1 144	
Moins-values de cessions réalisées	-977	
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-977	
Pertes sur créances liées à des titres de participation		
Solde des plus et moins-values de cessions	167	
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	167	
Solde en perte ou en bénéfice	378	-8 061
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Plus-values de cessions	2 239	730
Moins-values de cessions	-156	-320
Solde en perte ou en bénéfice	2 083	410
RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	2 461	-7 651

Note 42 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Néant

Note 43 IMPOT SUR LES BENEFICES

La Caisse régionale de Crédit agricole de l'Anjou et du Maine fait partie du périmètre d'intégration fiscale du Groupe Crédit agricole ainsi que la SAS Uni-Invest et la Foncière du Maine. A ce titre, l'économie d'impôt générée pour l'exercice est de 2.730 milliers d'euros.

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Impôts sur les bénéfices	36 526	39 229
Impôt au taux de droit commun	36 718	42 682
Impôt à 28%		140
Impôt à 15%		8
Réductions d'impôts	- 392	- 339
Contribution à 3,3%	1 186	1 388
Etalement crédit d'impôt PTZ	109	- 249
Intégration fiscale	- 2 730	- 3 703
Provisions pour impôts	- 111	- 528
Régularisation Impôts	1 746	- 170

Note 44 INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES

Note 44.1 Formation du produit net bancaire par secteur d'activité

Au 31 décembre 2021, l'activité commerciale formant le PNB : collecte, crédits, prestations de service, assurance vie et prévoyance, est effectué dans le secteur d'activité de la banque de proximité. Les autres activités ne sont pas significatives.

Note 44.2 Produit net bancaire par secteur d'activité et par zone géographique

La France métropolitaine est la seule zone géographique où est formé le PNB.

Note 45.3 Formation du résultat courant par secteur d'activité

Le résultat courant est essentiellement formé par la banque de proximité. Les autres activités ne sont pas significatives

Note 45.4 Résultat courant par zone géographique

Le résultat courant est établi par des opérations faites en France

Note 45 EXEMPTION D'ETABLIR DES COMPTES CONSOLIDES

Non applicable

Note 46 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE SUSCEPTIBLES DE REMETTRE EN CAUSE LA CONTINUITE DE L'EXPLOITATION

Néant

Note 47 AFFECTATION DES RESULTATS

Conformément à l'article R 512-11 du Code monétaire et financier, l'Assemblée générale ordinaire, sur proposition du Conseil d'administration, décide de répartir, ainsi que suit, les excédents de l'exercice 2021 qui s'élèvent, après apurement du report à nouveau, à 98.596.865,81 euros :

a) rémunération des parts sociales au taux de 2,23 % : 3.253.130,92 euros.

b) rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés : 9.167.706,50 euros.

c) affectation à la réserve légale : 64.632.022,00 euros.

d) affectation à la réserve facultative : 21.544.006,39 euros.

Note 48 IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS

La Caisse régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un Etat ou un territoire non coopératif au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts.

Note 49 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Collège des Commissaires aux Comptes de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine

<i>(En milliers d'euros hors taxes)</i>	E Y	%	MAZARS	%
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels (*)	83	83%	83	94%
Services autres que la certification des comptes	17	17%	5	6%
TOTAL	100		88	

(*) y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes.

**7.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
au 31 décembre 2021**

RAPPORT FINANCIER 2021

MAZARS
Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris - La Défense cedex
S.A. à directoire et conseil de surveillance au capital de €
8 320 000
784 824 153 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG Audit
Le Compans - Immeuble B
1, place Alfonse Jourdain
BP 98536
31685 Toulouse cedex 6
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

■ Dépréciation des crédits sur une base individuelle

Risque identifié	Notre réponse
<p>Du fait de son activité, la caisse régionale est exposée à un risque significatif de crédits sur les marchés des entreprises, des professionnels et de l'agriculture.</p> <p>Comme indiqué dans la note 1.2 de l'annexe aux comptes consolidés, les encours en défaut (Stage 3) sont dits dépréciés lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de ces actifs financiers.</p> <p>Le montant de ces dépréciations correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus à maturité (incluant le principal et les intérêts).</p> <p>S'agissant de la détermination d'éventuelles dépréciations, la direction de la caisse régionale est conduite à formuler des hypothèses pour estimer les flux futurs de recouvrement</p>	<p>Nos travaux ont consisté à examiner le dispositif mis en place par la direction, dans le contexte de crise de la Covid-19, pour évaluer le montant des dépréciations à comptabiliser.</p> <p>Nous avons en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ mené des entretiens au cours de l'exercice avec les personnes en charge du suivi des risques au sein de la caisse régionale afin de prendre connaissance de la gouvernance et des procédures mises en place pour évaluer ces dépréciations et assurer leur correcte comptabilisation ;▶ testé l'efficacité des contrôles clés mis en œuvre par la Caisse régionale relatifs à ces procédures ;

Nous avons considéré la détermination de ces dépréciations des crédits portant sur les marchés des entreprises, des professionnels et de l'agriculture comme un point clé de l'audit des comptes consolidés en raison de leur importance dans le bilan et de leur sensibilité aux hypothèses retenues par la direction pour déterminer les flux futurs estimés actualisés. Ces dépréciations sont intégrées dans le montant total des dépréciations individuelles présentées dans la note 3.1.1 de l'annexe aux comptes consolidés qui s'élève à M€ 186,5.

- ▶ ▢ analysé les hypothèses utilisées par la direction pour la détermination des flux futurs estimés sur un échantillon de dossiers de crédit en prenant en compte, le cas échéant, l'impact de la crise sanitaire sur ces flux ou les garanties spécifiques liées aux plans de soutien à l'économie ;
- ▶ mis en œuvre des procédures analytiques sur la couverture des encours douteux.

■ Risque de crédit et estimation des pertes attendues sur les expositions n'étant pas en défaut

Risque identifié	Notre réponse
<p>Comme indiqué dans la note 1.2 de l'annexe aux comptes consolidés, la caisse régionale comptabilise des corrections de valeur au titre des pertes de crédit attendues (« Expected Credit Losses » ou « ECL ») dès la comptabilisation initiale d'un instrument financier (crédit, titre de dette, garantie, etc.), au titre des pertes de crédit attendues sur douze mois (Stage 1) ; et si la qualité de crédit se dégrade significativement pour une transaction ou un portefeuille donné, à maturité (Stage 2).</p> <p>Les corrections de valeurs reposent sur des estimations qui intègrent des paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut tenant compte de données macro-économiques prospectives (Forward Looking) appréciées au niveau du groupe Crédit Agricole et au niveau de la caisse régionale au regard des caractéristiques propres à ses portefeuilles de crédits.</p> <p>Ces corrections de valeur représentent en cumul sur les prêts et créances sur la clientèle et sur les engagements par signature au 31 décembre 2021, un montant de M€ 161,8 comme détaillé dans la note 3.1.1 de l'annexe aux comptes consolidés.</p> <p>Nous avons considéré qu'il s'agissait d'un point clé de l'audit des comptes consolidés en raison de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ l'importance des hypothèses prises, en particulier dans le contexte de la crise sanitaire en vigueur sur l'exercice et au 31 décembre 2021 ; 	<p>Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nos travaux ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ prendre connaissance, lors d'un examen critique, des conclusions des travaux réalisés à notre demande par les auditeurs de la consolidation du groupe Crédit Agricole, avec l'aide de leurs experts sur les modèles de détermination des corrections de valeur au titre des pertes de crédit attendues. Ces travaux couvrent en particulier les aspects suivants : <ul style="list-style-type: none"> ▶ les principes méthodologiques suivis pour la construction des modèles ; ▶ le processus d'élaboration des paramètres utilisés dans les modèles (probabilité de défaut « PD », perte en cas de défaut « Loss Given Default » ou « LGD ») en prenant en compte notamment le contexte de la crise sanitaire de la Covid-19 et les mesures de soutien à l'économie ; ▶ la gouvernance des modèles et le changement des paramètres y compris l'analyse des scénarios et paramètres économiques projetés ainsi que le processus de validation indépendante ; ▶ la réalisation de tests ciblés sur les fonctions calculatoires de l'outil utilisé pour déterminer les corrections de valeur. ▶ tester les données relatives aux expositions entrant dans le modèle de détermination des corrections de valeur sur la base d'un échantillon de dossiers ;

- ▶ l'importance des crédits à la clientèle dans le bilan, et du recours à de nombreux paramètres et hypothèses appliqués pour décliner la méthode sur plusieurs types de portefeuilles (entreprises, particuliers, crédit à la consommation, etc.), dont par exemple des informations prospectives (Forward Looking central et local) ou des critères de transfert parmi les catégories d'expositions homogènes de risques (Stage 1 et Stage 2).
- ▶ contrôler le déversement des expositions servant de base au calcul des corrections de valeur dans l'outil de provisionnement ;
- ▶ apprécier les hypothèses et la documentation fournie par la Caisse régionale sur l'identification de dégradations significatives notamment dans le contexte de la crise sanitaire pour des portefeuilles d'encours et la justification des paramètres conjoncturels et/ou structurels locaux retenus pour l'application du Forward Looking ;
- ▶ analyser l'évolution des expositions et des corrections de valeur par catégories homogènes de risques sur l'exercice 2021 ;
- ▶ examiner les informations données au titre de la couverture du risque de crédit dans l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine par votre assemblée générale du 28 novembre 1997.

Au 31 décembre 2021, nos cabinets étaient dans la vingt quatrième année de leur mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la caisse régionale à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la caisse régionale ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre caisse régionale.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la caisse régionale à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

RAPPORT FINANCIER 2021

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense et Toulouse, le 7 mars 2022

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS



Signature
numérique de
Franck BOYER
Date : 2022.03.07
17:02:32 +01'00'

Franck Boyer

ERNST & YOUNG Audit



Frank Astoux

8 Informations générales

8.1 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

RAPPORT FINANCIER 2021

mazars

Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris-La Défense cedex
S.A. à directoire et conseil de surveillance
Au capital de € 8 320 000
784 824 153 R.C.S. Nanterre
Commissaire aux Comptes Membre de la compagnie
Régionale de Versailles et du Centre



Le Compans - Immeuble B
1, place Alfonse Jourdain
BP 98536
31685 Toulouse cedex 6
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre
Commissaire aux Comptes Membre de la compagnie
Régionale de Versailles et du Centre

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine

**Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les
conventions réglementées**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le
31 décembre 2021

RAPPORT FINANCIER 2021

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine

Siège social : 77, avenue Olivier Messiaen, 72083 LE MANS

Société coopérative à capital variable

N°Siren : 414 993 998 RCS Le Mans

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

A l'attention de l'Assemblée Générale de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre caisse, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la caisse des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

- 1. Signature de l'avenant n°3 au protocole d'accord entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales, relatif à la composition et au fonctionnement du conseil d'administration et des comités spécialisés de Crédit Agricole S.A.**

Votre conseil d'administration, dans sa séance du 26 février 2021, a autorisé la signature d'un avenant au protocole d'accord entre Crédit Agricole S.A. et les caisses régionales, relatif à la composition et au fonctionnement du conseil d'administration et des comités spécialisés de Crédit Agricole S.A. Cet avenant met à jour l'article 11 du protocole initial datant de 2001 pour répondre aux exigences de la

RAPPORT FINANCIER 2021

loi PACTE en matière de représentation des salariés actionnaires au sein des conseils d'administration de certaines sociétés anonymes.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la Caisse régionale

Crédit agricole S.A. a modifié le protocole afin d'intégrer les évolutions légales et réglementaires (notamment la loi PACTE publiée le 23 mai 2019).

La mise en conformité avec la loi PACTE a contraint Crédit Agricole S.A. à modifier ses statuts en 2020, afin de prévoir, à compter de l'assemblée générale ordinaire de 2021, la présence d'un administrateur représentant les salariés actionnaires.

Le Protocole de Cotation prévoit dans son article 11, la composition du Conseil d'administration de Crédit agricole S.A. Il y précise que la représentation des salariés au sein du Conseil sera assurée à la fois par des représentants élus selon les dispositions prévues par la loi et qui ne peuvent donc être que des salariés de Crédit agricole SA ou de ses filiales et par « un administrateur représentant les salariés des Caisses régionales ».

Administrateur et dirigeant concerné

Monsieur Hugues Brasseur, Directeur général de votre Caisse régionale, est également censeur au sein du conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. depuis le 10 février 2021

2. Signature de l'avenant n°3 à la convention relative à la gestion et à l'encadrement du risque de liquidité entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales.

Votre conseil d'administration, dans sa séance du 26 février 2021, a autorisé la signature d'un avenant à la convention relative à la gestion et à l'encadrement du risque de liquidité entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales. Cette convention avait été signée initialement le 20 janvier 2011 puis modifiée par un avenant n°1 en date du 3 mai 2018 et un avenant n°2 en date du 20 décembre 2019.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la Caisse régionale

Une convention relative à la gestion et à l'encadrement du risque de liquidité au sein du réseau Crédit Agricole a été signée le 20 janvier 2011, à la suite de la crise financière de 2007-2008 et à la demande du régulateur de renforcer le contrôle de la liquidité bancaire.

L'avenant n°3 vient modifier le Plan d'Urgence du Groupe Crédit Agricole en cas de crise de liquidité (le «PUL ») figurant dans son annexe 9 et donner mandat au comité OFI (FNCA) pour modifier cette annexe et la FNCA pour signer.

Administrateur et dirigeant concerné

Monsieur Hugues Brasseur, Directeur général de votre Caisse régionale, est également censeur au sein du conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. depuis le 10 février 2021

3. Souscription de dette subordonnée émise par la S.N.C. Crédit Agricole Titres

Votre conseil d'administration, dans sa séance du 25 juin 2021, a autorisé la prise de participation à hauteur de 629 512 k€ de votre Caisse régionale à la souscription de dette subordonnée émise par la S.N.C. Crédit Agricole Titres. Le prêt est consenti pour une durée de 10 ans, dont les cinq premières années à un taux fixe de 1,075% et les cinq suivantes à un taux d'intérêt variable calculé sur la base de l'EURIBOR 3 mois + une marge de 1,358 %.

Au titre de cet emprunt subordonné accordé à la S.N.C. Crédit Agricole Titres, votre Caisse régionale a comptabilisé un produit d'intérêt de 3 522,95 € sur l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la Caisse régionale

L'objectif est d'accompagner le développement de la SNC Crédit Agricole Titres par apport des fonds propres des associés à hauteur de 25 M€. La dette est appelée auprès des 39 caisses régionales et LCL qui sont les associés pour lesquels la SNC Crédit Agricole Titres assure la fonction de teneur de compte conservateur. La quote-part de la Caisse régionale est de 2.52%

Administrateur et dirigeant concerné

Monsieur Hugues Brasseur, Directeur général de votre Caisse régionale, est membre du conseil de surveillance de la S.N.C. Crédit Agricole Titres.

4. Cession de la participation de votre Caisse régionale dans la société Radian S.A.

Votre conseil d'administration, dans sa séance du 29 octobre 2021, a autorisé la cession à Crédit Agricole S.A. des 372 actions détenues dans la société Radian S.A. À la suite de cette opération, votre Caisse régionale a dégagé une plus-value de cession de 3 641,88 €.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la Caisse régionale

À la suite des évolutions réglementaires la rendant moins attractive (raisons prudentielles), la société Radian S.A. est gérée depuis quelques années (mai 2016) de manière extinctive dans la perspective de son démantèlement après l'échéance, en juin 2021, du dernier titre émis par la société. Le démantèlement de la société Radian S.A. a été envisagé et a été réalisé via une Transmission Universelle de Patrimoine (TUP) qui a permis une dissolution de la société Radian S.A. à moindres frais.

Administrateur et dirigeant concerné

Monsieur Hugues Brasseur, Directeur général de votre Caisse régionale, est également censeur au sein du conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. depuis le 10 février 2021.

5. Signature de l'avenant n°4 à la convention-cadre de garantie de valeur de mise en équivalence « Switch Assurance », relatif aux conditions contractuelles de résiliation anticipée totale par Crédit Agricole S.A.

RAPPORT FINANCIER 2021

Votre conseil d'administration, dans sa séance du 29 octobre 2021, a autorisé la signature d'un avenant à la convention-cadre de garantie de valeur de mise en équivalence « Switch assurance », relatif aux conditions contractuelles de résiliation anticipée totale par Crédit Agricole S.A.

Pour rappel, une garantie rémunérée dite Switch Assurance a été accordée en 2013 par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. afin de la protéger contre des variations négatives des fonds propres IFRS de Crédit Agricole Assurances. Cette garantie, appréciée sur une base semestrielle, a déjà été activée deux fois (en 2015 et 2020), mais a donné lieu ensuite à un retour à meilleure fortune (remboursement de Crédit Agricole S.A.). Selon les termes du contrat, l'échéance de la garantie est fixée en 2026, mais Crédit Agricole S.A. a la possibilité de la résilier en tout ou partie de sa propre initiative moyennant un délai de préavis et avec un effet différé.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la Caisse régionale

Crédit Agricole S.A. a annoncé au marché en février 2021 son intention de résilier totalement et de manière anticipée à l'horizon 2022 la garantie sur le Switch Assurance.

À la suite de cette annonce, les impacts comptables pour la Caisse régionale sont une diminution du hors-bilan de 232 637 526,54 € sur la garantie et une diminution du bilan de 78 747 802,73 € sur le dépôt.

Administrateur et dirigeant concerné

Monsieur Hugues Brasseur, Directeur général de votre Caisse régionale, est également censeur au sein du conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. depuis le 10 février 2021.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivies au cours de l'exercice écoulé.

1. Signature de l'avenant n°1 à la convention multipartite de prestations de services avec la S.N.C. Crédit Agricole Titres

Votre conseil d'administration, dans sa séance du 30 mai 2017, a autorisé la signature d'un avenant à la convention multipartite de prestations de services assurées par la S.N.C. Crédit Agricole Titres dans le cadre du dispositif de mobilité inter Caisses régionales dénommé « FACILIT ». Cet avenant est destiné à compléter le périmètre de ce dispositif pour couvrir le transfert des contrats d'assurances PACIFICA et PREDICA.

Administrateur et dirigeant concerné

Monsieur Hugues Brasseur, Directeur général de votre Caisse régionale, est membre du conseil de surveillance de la S.N.C. Crédit Agricole Titres.

2. Signature de l'avenant n°2 à la convention multipartite de prestations de services avec la S.N.C. Crédit Agricole Titres

Votre conseil d'administration, dans sa séance du 23 février 2018, a autorisé la signature d'un avenant n° 2 à la convention multipartite de prestations de services assurées par la S.N.C. Crédit Agricole Titres dans le cadre du dispositif de mobilité inter Caisses régionales dénommé « FACILIT ». Cet avenant est destiné à compléter le périmètre de ce dispositif à l'ensemble des produits d'épargne bancaire (livrets réglementés et non réglementés, plans d'épargne logement, plans d'épargne populaire...) et aux titres (comptes titres et plans d'épargne en actions).

Administrateur et dirigeant concerné

Monsieur Hugues Brasseur, Directeur général de votre Caisse Régionale, est membre du conseil de surveillance de la S.N.C. Crédit Agricole Titres.

3. Signature d'un nouveau mandat de tenue de compte-conservation et de réception-transmission d'ordres confié par la Caisse régionale à la S.N.C. Crédit Agricole Titres

Votre conseil d'administration, dans sa séance du 23 février 2018, a autorisé la signature d'un nouveau mandat avec la S.N.C. Crédit Agricole Titres pour prendre en compte des modifications législatives et réglementaires telles que la Directive MIFID II du 15 mai 2014 (identification des investisseurs et reporting à l'A.M.F. des transactions sur les instruments financiers, avis et information aux titulaires des comptes titres), la réforme du droit des obligations (modification du code civil), le règlement européen relative à la protection des données personnelles, des évolutions de la réglementation fiscale internationale et le dispositif actualisé du groupe sur le respect des sanctions internationales.

Administrateur et dirigeant concerné

Monsieur Hugues Brasseur, Directeur général de votre Caisse régionale, est membre du conseil de surveillance de la S.N.C. Crédit Agricole Titres.

4. Transfert et suspension du contrat de travail de Monsieur Hugues Brasseur, Directeur général et mandataire social de votre Caisse régionale

Votre conseil d'administration dans sa séance du 30 novembre 2016, a autorisé la signature d'une convention avec Crédit Agricole S.A. relative au transfert et à la suspension du contrat de travail de Monsieur Hugues Brasseur.

RAPPORT FINANCIER 2021


Administrateur et dirigeant concerné

Monsieur Hugues Brasseur, Directeur général de votre Caisse régionale.

Fait à Paris-La-Défense et Toulouse, le 7 mars 2022

Les commissaires aux comptes,

Mazars


Signature
numérique de
Franck BOYER
Date :
2022.03.07
17:00:03 +01'00'

Franck BOYER

ERNST & YOUNG Audit



Frank ASTOUX

8.2 Texte des résolutions présentées à l'Assemblée générale

RAPPORT FINANCIER 2021

CAISSE RÉGIONALE DE CREDIT AGRICOLE
MUTUEL DE L'ANJOU ET DU MAINE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE VENDREDI 25 MARS 2022

RESOLUTIONS

Le Président soumet, à l'Assemblée, le texte des résolutions ci-après :

- PREMIÈRE RÉOLUTION : APPROBATION DES COMPTES ANNUELS ET QUITUS AUX ADMINISTRATEURS

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu le rapport de gestion du Conseil d'administration et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que la gestion de la Caisse régionale, telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs de l'accomplissement de leur mandat au titre dudit exercice 2021.

- DEUXIÈME RÉOLUTION : APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils ont été présentés.

- TROISIÈME RÉOLUTION : APPROBATION DES DÉPENSES VISÉES A L'ARTICLE 39-4 DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS

L'Assemblée générale ordinaire, statuant en application de l'article 223 quater du Code général des impôts, approuve le montant global s'élevant à 38.396,14 euros des charges non déductibles visées à l'article 39-4 de ce code, ainsi que le montant s'élevant à 10.908,00 euros de l'impôt sur les sociétés, acquitté sur ces dépenses.

- QUATRIÈME RÉOLUTION : INTÉRÊT AUX PARTS SOCIALES

Conformément à l'article 32 des statuts, sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale ordinaire décide que l'intérêt aux parts sociales au titre de l'exercice 2021 sera fixé à un taux de 2,23% correspondant à un montant unitaire égal à 0,340 euros par part sociale et à un montant global égal à 3.253.130,92 euros.

Cet intérêt aux parts est éligible à l'abattement de 40 % prévu par l'article 158-3-2e du Code Général des Impôts pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

Cet intérêt sera mis en paiement à compter du 28 mars 2022.

Les intérêts aux parts, distribués au titre des trois derniers exercices et éligibles en totalité à l'abattement de 40% s'élèvent à :

4.259.705,07 euros pour 2018,
4.099.236,72 euros pour 2019, et
3.632.419,73 euros pour 2020.

RAPPORT FINANCIER 2021

- CINQUIÈME RÉOLUTION : DIVIDENDES VERSES AUX CERTIFICATS COOPÉRATIFS D'ASSOCIÉS (C.C.A.)

Conformément à l'article 32 des statuts, sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale ordinaire décide d'allouer un dividende aux C.C.A. au titre de l'exercice 2021.

L'assemblée générale ordinaire fixe à 2,14 euros, pour un C.C.A. de 15,25 euros de nominal, le dividende à verser aux C.C.A.

Ce dividende est éligible à l'abattement de 40 % prévu par l'article 158-3-2e du Code Général des Impôts pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

La rémunération des C.C.A. s'élève à 9.167.706,50 €.

La rémunération des C.C.A. distribuée au titre des trois derniers exercices et éligible en totalité à l'abattement de 40 % s'élève à :

- 9.039.187,25 euros pour 2018,
- 8.910.668,00 euros pour 2019 et
- 7.625.475,50 euros pour 2020.

- SIXIÈME RÉOLUTION : RÉPARTITION ET AFFECTATION DES EXCÉDENTS

Conformément à l'article R 512-11 du Code monétaire et financier, l'Assemblée générale ordinaire, sur proposition du Conseil d'administration, décide de répartir, ainsi que suit, les excédents de l'exercice 2021 qui s'élèvent, après apurement du report à nouveau, à 98.596.865,81 euros :

- rémunération des parts sociales au taux de 2,23 % : 3.253.130,92 euros.
- rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés : 9.167.706,50 euros.
- affectation à la réserve légale : 64.632.022,00 euros.
- affectation à la réserve facultative : 21.544.006,39 euros.

Cette répartition a été approuvée par Crédit Agricole S.A., par lettre en date du 23 mars 2022.

- SEPTIÈME RÉOLUTION : CONSTATATION DU CAPITAL SOCIAL

Conformément à l'article 30 des statuts, l'Assemblée générale ordinaire approuve les remboursements de parts sociales intervenus au cours de l'exercice. Ceux-ci ayant été compensés par des souscriptions de nouvelles parts sociales, elle constate que le montant du capital social est inchangé. Il s'établit à 211.210.929,25 euros au 31 décembre 2021 et se compose de :

- 9.565.922 parts sociales de 15,25 euros chacune ;
- 4.283.975 certificats coopératifs d'associés de 15,25 euros chacun.

- HUITIÈME RÉOLUTION : RENOUELEMENT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les mandats des Commissaires aux Comptes titulaires : le cabinet ERNST & YOUNG AUDIT, 1 place Alfonse Jourdain, BP98536, 31685 Toulouse Cedex et le cabinet MAZARS, 61 rue Henri Regnault, 92075 Paris La Défense Cedex, arrivent à expiration ce jour et décide de les renouveler pour une durée de 6 exercices qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Conformément à la réglementation en vigueur, les commissaires aux comptes titulaires étant des personnes morales, la décision a été prise de ne pas nommer de commissaires aux comptes suppléants.

- NEUVIÈME RÉOLUTION : RAPPORT SPÉCIAL SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES VISÉES A L'ARTICLE L 225-38 DU CODE DE COMMERCE

En application de l'article L 511-39 du Code monétaire et financier, l'Assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce, prend acte des conclusions de ce rapport et approuve les conventions qui y sont

RAPPORT FINANCIER 2021

mentionnées, lesquelles ont été autorisées préalablement par le Conseil d'administration.

- DIXIÈME RÉOLUTION : FIXATION DE LA SOMME GLOBALE A ALLOUER AU FINANCEMENT DES INDEMNITÉS COMPENSATRICES DES ADMINISTRATEURS

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance de la proposition faite par le Conseil d'administration et en application des dispositions de l'article 6 de la loi du 10 septembre 1947 modifiée, décide de fixer à 510.000 euros la somme globale allouée au titre de l'exercice 2022 au financement des indemnités compensatrices des administrateurs et donne tous pouvoirs au Conseil d'administration pour déterminer l'affectation de cette somme conformément aux recommandations de la Fédération Nationale du Crédit Agricole.

- ONZIÈME RÉOLUTION : CONSULTATION SUR L'ENVELOPPE GLOBALE DES RÉMUNÉRATIONS DE TOUTES NATURES VERSÉES EN 2021 AU DIRECTEUR GÉNÉRAL, AUX AUTRES MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION ET AUX RESPONSABLES DES FONCTIONS DE CONTRÔLE

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance des indications du Conseil d'administration à ce sujet, émet un avis favorable relatif à l'enveloppe globale de rémunérations de toutes natures versées au Directeur général, aux autres membres du Comité de Direction et aux Responsables des fonctions de contrôle à hauteur d'un montant égal à 2.655.124,31 euros au titre de l'exercice 2021.

Les responsables des fonctions de contrôle couvrent les fonctions de gestion des risques, d'audit interne (contrôle périodique) et de conformité (contrôle permanent).

- DOUZIÈME RÉOLUTION – NOMINATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR EN REMPLACEMENT DE MONSIEUR JEAN-DENIS LAMBERT

Monsieur Jean-Denis LAMBERT ayant exprimé le souhait de démissionner de son mandat d'administrateur à compter de ce jour, il est proposé à l'Assemblée générale de nommer Monsieur Denis ASSERAY en remplacement de Monsieur Jean-Denis LAMBERT pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale annuelle 2023 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

- TREIZIÈME RÉOLUTION – NOMINATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR EN REMPLACEMENT DE MONSIEUR RAYMOND VINCENT

L'Assemblée générale constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Raymond VINCENT arrive à expiration ce jour.

Monsieur Raymond VINCENT ayant exprimé le souhait de ne pas se représenter, il est proposé à l'Assemblée générale de nommer Monsieur Patrice DUVEAU en remplacement de Monsieur Raymond VINCENT pour un mandat d'une durée de 3 ans qui prendra fin lors de l'Assemblée générale annuelle 2025 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

- QUATORZIÈME RÉOLUTION – RENOUELEMENT DU MANDAT DE MADAME NATHALIE BESSONNEAU

L'Assemblée générale constate que le mandat d'administrateur de Madame Nathalie BESSONNEAU arrive à expiration ce jour.

Il est proposé à l'Assemblée générale de renouveler ce mandat pour une durée de 3 ans qui prendra fin lors de l'Assemblée générale annuelle 2025 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

- QUINZIÈME RÉOLUTION - RENOUELEMENT DU MANDAT DE MONSIEUR MICHEL BLANCHARD

L'Assemblée générale constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Michel BLANCHARD arrive à expiration ce jour.

RAPPORT FINANCIER 2021

Il est proposé à l'Assemblée générale de renouveler ce mandat pour une durée de 3 ans qui prendra fin lors de l'Assemblée générale annuelle 2025 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

- SEIZIÈME RÉOLUTION – RENOUELEMENT DU MANDAT DE MADAME MARIE-ANNE CLERC

L'Assemblée générale constate que le mandat d'administrateur de Madame Marie-Anne CLERC arrive à expiration ce jour.

Il est proposé à l'Assemblée générale de renouveler ce mandat pour une durée de 3 ans qui prendra fin lors de l'Assemblée générale annuelle 2025 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

- DIX-SEPTIÈME RÉOLUTION – RENOUELEMENT DU MANDAT DE MONSIEUR JÉRÔME DOLBEAU

L'Assemblée générale constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Jérôme DOLBEAU arrive à expiration ce jour.

Il est proposé à l'Assemblée générale de renouveler ce mandat pour une durée de 3 ans qui prendra fin lors de l'Assemblée générale annuelle 2025 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

- DIX-HUITIÈME RÉOLUTION – RENOUELEMENT DU MANDAT DE MADAME VÉRONIQUE LORIN

L'Assemblée générale constate que le mandat d'administrateur de Madame Véronique LORIN arrive à expiration ce jour.

Il est proposé à l'Assemblée générale de renouveler ce mandat pour une durée de 3 ans qui prendra fin lors de l'Assemblée générale annuelle 2025 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

- DIX-NEUVIÈME RÉOLUTION – RENOUELEMENT DU MANDAT DE MONSIEUR DAMIEN SOULARD

L'Assemblée générale constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Damien SOULARD arrive à expiration ce jour.

Il est proposé à l'Assemblée générale de renouveler ce mandat pour une durée de 3 ans qui prendra fin lors de l'Assemblée générale annuelle 2025 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

- VINGTIÈME RÉOLUTION – POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES LEGALES

L'Assemblée générale ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt et de publicité afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Le Conseil d'administration

ANGERS

52 boulevard Pierre de Coubertin
BP 20426
49004 Angers cedex 01

LAVAL

18 boulevard Lucien Daniel
53091 Laval cedex 09

LE MANS

77, avenue Olivier Messiaen
72083 Le Mans Cedex 9

www.credit-agricole.fr/ca-anjou-maine/

